LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXXI - No 32 Passages nuageux. Maximum -5. Montréal, vendredi 8 février 1980 25 CENTS

Sommet à cinq sur l'Afghanistan le 20

Les Occidentaux coordonneront leur riposte à Bonn

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain, rencontrera à Bonn le 20 février les ministres des Affaires étrangères de France, d'Allemagne fédérale, du Royaume-Uni et d'Italie, pour coordonner leur riposte à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Cette rencontre résulte d'une initiative commune du président Valéry Giscard d'Estaing et du chancelier Helmut Schmidt lors du sommet franco-allemand qui s'est tenu, à Paris au début de la semaine, ajoute-t-on de source américaine.

L'administration Carter aurait souhaité que les représentants du Canada et du Japon soient présents, mais l'initiative des invitations appartient aux pays hôtes, observe-t-on de même source.

Les alliés européens des États-Unis ont apporté leur soutien à la position adoptée par le président Jimmy Carter, mais à des degrés divers. Alors que la Grande-Bretagne approuve sans réserve les mesures de rétorsions américaines, certains pays comme la France et l'Allemagne fédérale apparaissent plus réservées et la conférence envisagée devrait permettre de coordonner les diverses attitudes.

Six semaines après le «coup de Kaboul», l'Union soviétique semble décidée à fournir un effort militaire illimité pour s'assurer le contrôle de l'Afghanistan et maintenir ce pays dans sa sphère d'influence, estime-t-on dans les milieux militaires américains.

«Si les russes doivent tuer tout le monde, ils le feront», déclarait hier un expert militaire qui n'exclue pas un renforcement impressionnant des effectifs de l'armée soviétique en Afghanistan au cours des semaines à venir.

«Il ne fait aucun doute que les effectifs actuels, d'environ 80,000 hommes ne suffiront pas», ajoutait ce spécialiste selon lequel l'armée rouge se trouve actuellement dans une période de consolidation pour se préparer à une vaste opération contre les rebelles dès la fin de l'hiver.

C'est ce qui expliquerait les mouvements de troupe et de matériel lourd enregistrés au cours des jours derniers sur la route principale qui mène d'Union soviétique à Kaboul. Plusieurs convois, comprenant des chars et des engins blindés de transport de troupe, ont passé le poste frontière de Heiratan en direction du sud.

Les Soviétiques disposent en outre, selon des estimations des services de renseignements américains, de 30,000 hommes stationnés à proximité de la frontière et prêts à entrer en Afghanistan.

Dans les milieux militaires américains, on estime que les troupes soviétiques vont rencontrer d'énormes difficultés en Afghanistan en raison de l'hostilité générale de la population.

L'état-major soviétique de Kaboul éprouve en outre la plus grande méfiance à l'égard de l'arme afghane en proie à une vague de désertion sans précédent depuis le début de l'occupation soviétique.

Selon des informations parvenues à Washington, les pilotes de l'armée de l'air afghane n'ont pas été autorisés à voler depuis plusieurs semaines.

Les unités soviétiques semblent avoir reçu comme consigne de ne pas sortir des grands axes routiers pour ne pas s'exposer à des attentats. Dans les régions montagneuses du nord-est, les rebelles sont passés maîtres dans l'art de provoquer des avalanches à l'aide de quelques bâton de dynamite, selon les mêmes sources.

L'armée rouge rencontre également des difficultés d'ordre logistique. Selon des experts américains, les troupes soviétiques auraient du mal à se ravitailler en carburant et en produits alimentaires.

«Il en faudrait plus pour décourager les Russes. Maintenant qu'ils sont en Afghanistan, ils vont y rester et pour longtemps», affirmait récemment un expert militaire américain.

Pendant ce temps, les grandes puissances poursuivent à coups de communiqués et d'initiatives diplomatiques leur querelle à propos de l'Afghanistan sur un ton de «guerre froide».

La Chine estime que la situation qui règne en Afghanistan et au Cambodge «constitue une menace pour la paix mondiale», tandis que le secrétaire américain à la Défense assure que les États-Unis ne laisseront «jamais» l'Union soviétique parvenir à une supériorité militaire. La

Voir page 6: Occidentaux

tourisme

Revoir Rome

La ville éternelle n'a rien perdu de sa fascinante beauté car contrairement à certaines grandes capitales devenues des carrefours cosmopolites, elle est restée résolument romaine tant dans la magnificence de ses monuments historiques que dans l'élégance de ses habitants et le raffinement de sa gastronomie.

Infarctus à bord

À 33,000 pieds d'altitude, ce samedi 2 février, une femme est victime d'un sérieux malaise cardiaque à bord d'un avion de ligne. Un malheur qui peut arriver à tout le monde mais aussi une aventure humaine susceptible d'être vécue par des centaines de passagers. Guy Deshaies raconte cette expérience.

— page 11

AU SOMMAIRE

■ Les vandales privent Montréal-Est de courant électrique — page 3

■ Vers la signature du grimoire: un éditorial de Lise Bissonnette — page 4

■ La Cour suprême n'ouvre pas le dossier des «Fées» — page 7

■ Washington suspend l'application d'autres sanctions contre Téhéran — page 9

■ Le sommet marque le début d'une réelle intercoopération — page 13

■ CKGM et CHOM redemandent de pouvoir «rediffuser» en français — page 14

Règlement imminent du conflit?

La CEQ soumet à ses délégués le «projet patronal global»

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Le dénouement de la négociation des enseignants semble imminante la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) soumettra au cours du week-end à ses 150 délégués le projet patronal global, complet et écrit.

En effet, le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, s'est engagé hier soir à convoquer la commission des enseignants des commissions scolaires (CECS) — première instances de la CEQ à approuver les projets en négociations — dès qu'il aura en main une hypothèse écrite de règlement. Il est vraisemblable de penser que les enseignants voteront ensuite en assemblées générales.

Hier soir, trois points demeuraient en litige. Deux d'entre eux se rapportent à la surveillance des élèves au primaire et à la récupération pour les étudiants nécessitant une aide additionnelle.

Or, le négociateur en chef pour le gouvernement a confirmé hier qu'il s'apprêtait à remettre au syndicat de nouveaux textes sur ces deux points.

Les 73,000 enseignants catholiques et protestants des écoles primaires et secondaires du Québec sont sans convention collective depuis le 30 juin 1978. Les négociations, très difficiles, connaissent une intensité toute particulière depuis que les enseignants sont en grève: 1,2 million d'enfants sont en congé depuis le 28 janvier.

Les deux gros dossiers en litige depuis le tout début de la négociation sont la définition de la tâche de l'enseignant et la sécurité d'emploi. Sur ce dernier point, les parties se seraient entendues pour que les déplacements — pouvant aller jusqu'à 50 km — de l'enseignant mis en surplus au printemps ne débutant pas avant le premier octobre suivant, de façon à permettre à chaque commission scolaire de bien connaître le nombre de ses élèves d'abord.

Le président de la CEQ a insisté hier sur le lien qui existait entre tous les aspects de la tâche de l'enseignant, voulant dire par là qu'un litige sur un seul point pouvait compromettre l'ensemble du dossier sur le travail de l'enseignant, le nombre d'élèves par classe etc.

«On veut être en mesure de présenter l'ensemble de la situation à nos membres et on ne se contentera pas d'engagements verbaux», a-t-il déclaré hier soir en confé-

Voir page 6: CEQ

Taiwan: le CIO fera appel

LAKE PLACID (AFP) — Le Comité organisateur fera appel de la décision d'un juge de Plattsburgh (État de New York) qui a décidé hier que les athlètes taiwanais devaient être autorisés à participer aux Jeux d'hiver de Lake Placid comme représentants de la «République de Chine».

La décision du juge Norman L Harvey était attendue par le Comité international olympique qui avait déjà pris ses dispositions. La nouvelle n'a, en effet, provoqué aucune surprise car le CIO connaissait les intentions du magistrat.

«Ce jugement ne surprend personne, mais le Comité organisateur de Lake Placid aussi bien que le CIO vont faire appel des notifications auprès d'un tribunal d'Albany, capitale de l'État de New York, a-t-on indiqué jeudi de source proche du CIO.

Durant l'examen de l'appel par ce tribunal, la décision du juge Harvey reste donc sans effet et il est très peu probable que la décision finale interviendra avant la cérémonie d'ouverture des Jeux. «Le résultat, c'est qu'il n'y aura vraisemblablement pas d'athlètes taiwanais à Lake Placid, ce qui est le plus regrettable», a déclaré M. Niklos Nissiotis membre grec du CIO.

Le comité international olympique ne publiera aucune réaction tant qu'il n'aura pas reçu le document officiel du jugement.

Dans ses attendus, le juge précise «que le comité d'organisation des jeux olympiques (LPOOC) ne peut rien faire pour empêcher le plaignant (NDLR: le skieur de fond taiwanais Liang Ren-Guey) de participer aux jeux de Lake Placid et de jouir des mêmes privilèges accordés aux représentants des autres nations».

Il souligne d'autre part «que le plaignant doit être autorisé à défiler derrière le drapeau de la République de Chine, d'utiliser son hymne national, celui de la République de Chine, de porter l'uniforme et les signes distinctifs nationaux utilisés par ses compatriotes lors des jeux précédents».

Enfin, le juge a décrété que l'accès du Village olympique ne pouvait pas être interdit aux athlètes taiwanais.

Ce jugement fait suite à la plainte déposée le mois dernier par l'athlète taiwainais, au nom de ses 17 camarades, contre le LPOOC, demandant l'annulation des JO. Liang Ren-Guey avait été débouté sur ce point, le 31 janvier. Mais le juge avait réservé sa décision quant à leur participation en tant que représentants de la république de Chine.

Ce jugement de la Cour suprême de l'État de New York est en contradiction avec celui rendu, en appel, dans le différend CIO/Taiwan, par un tribunal civil de Lausanne le 4 février.

La justice helvétique avait refusé de suspendre la décision du CIO d'imposer aux Taiwanais un drapeau, un hymne et des emblèmes différents de ceux de la République de Chine, contestés par Pékin.

Mercredi, la délégation taiwanaise s'était vu refuser l'entrée du Village olympique en tant que représentant de la République de Chine.

D'autre part, la proposition de M. Constantin Caramanlis pour que les Jeux olympiques se tiennent régulièrement à Olympie (Péloponèse), qui serait déclarée

Voir page 6: Taiwan

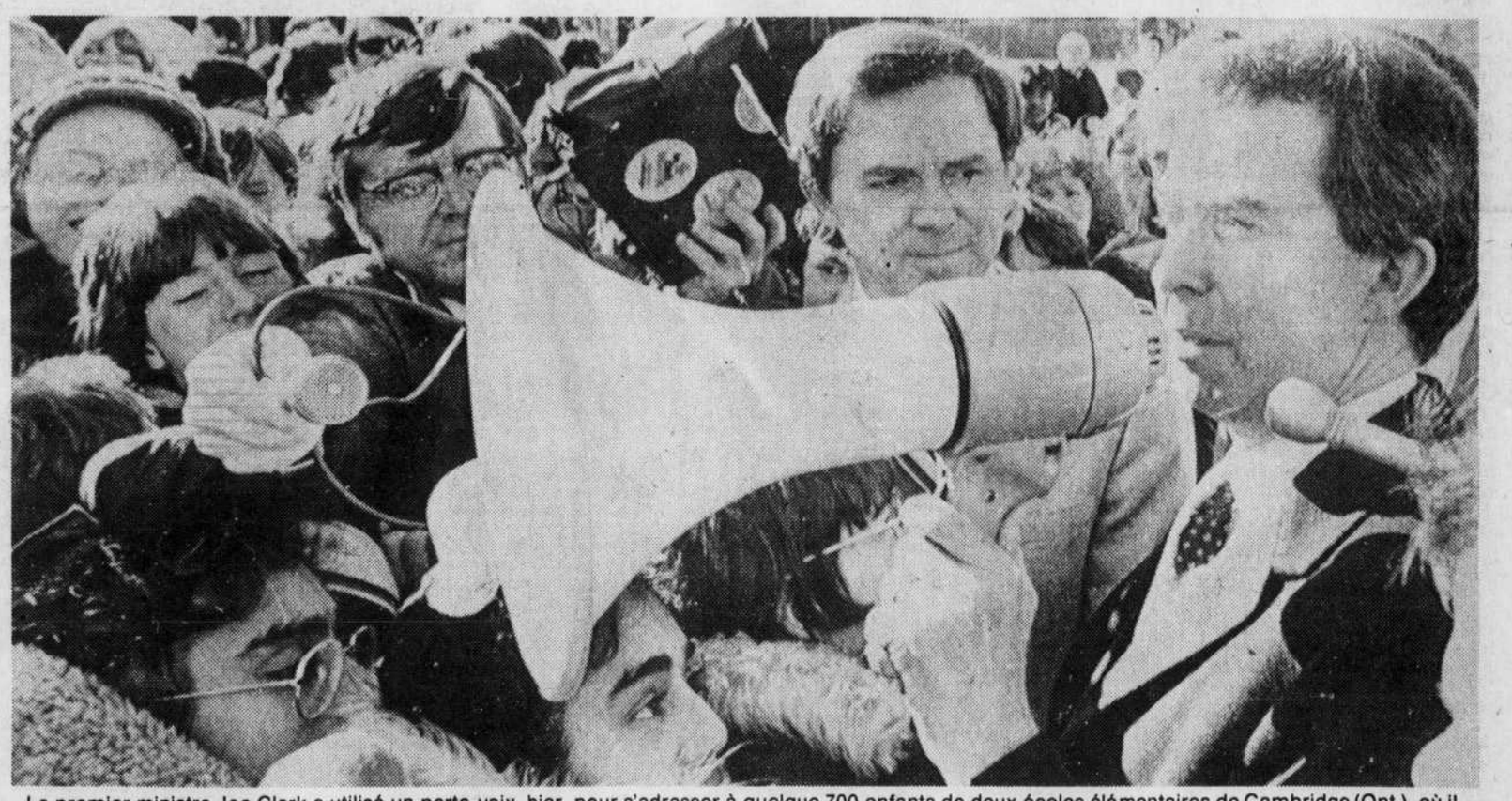

Le premier ministre Joe Clark a utilisé un porte-voix, hier, pour s'adresser à quelque 700 enfants de deux écoles élémentaires de Cambridge (Ont.), où il faisait un arrêt-éclair en cours de campagne électorale. (Photolaser CP)

Trudeau n'aurait pas promis de hausse inférieur à $3 du baril de pétrole

OTTAWA (d'après CP) — Le chef du Parti libéral, M. Pierre Trudeau, qui n'a jamais précisé de combien le prix du pétrole pourrait augmenter sous un gouvernement libéral, a laissé échapper à Toronto que cette augmentation, s'il était élu premier ministre le 18 février, serait de moins de $3 le baril.

C'est du moins ce qu'il a laissé entendre au cours d'une émission de télévision mercredi soir. Depuis, M. Trudeau et ses proches affirment qu'ils ont déjà promis que cette augmentation serait de moins de $4, et que le chiffre trois était le résultat d'un lapsus, ou encore que l'enregistrement de ses paroles étaient défectueux.

Avant d'arriver en Colombie-Britannique, M. Trudeau avait déclaré au cours d'une entrevue télévisée qu'un gouvernement libéral ne permettrait pas une augmentation du prix du baril de pétrole supérieur à $3.

Hier, ses conseillers et le chef de l'opposition lui-même, joints en Colombie-Britannique, ont soutenu que jamais M. Trudeau n'avait prononcé le chiffre $3 au cours de cette entrevue.

Ou encore, disent-ils, M. Trudeau a fait un lapsus, ou encore l'enregistrement de l'entrevue est défectueux à cet endroit.

Hier, à Prince George, en Colombie-Britannique, M. Trudeau, s'en est pris au Parti conservateur pour le sort que ce dernier avait réservé à l'industrie du bois de la Colombie-Britannique dans son budget du mois de décembre.

Si le gouvernement n'avait pas été renversé, a indiqué M. Trudeau, ce budget se serait traduit par la perte de plusieurs emplois dans l'industrie du bois, et de prospère qu'elle est actuellement, cette industrie se serait acheminée vers un déclin.

M. Trudeau a rappelé qu'en Colombie-Britannique 85,000 personnes dépendaient directement de la forêt pour vivre, et que 170,000 autres en tiraient indirectement leur subsistence.

Il a expliqué qu'avec le budget conservateur, notamment en ce qui avait trait au pétrole et au carburant, certains des ouvriers spécialisés de la forêt auraient à débourser chaque jour $300 de plus pour exercer leur métier, tandis qu'une usine locale de pâtes et papier verrait ses frais d'exploitation augmenter de plus d'un million de dollars d'ici 1982.

En tardant trop à prendre une décision, a poursuivi M. Trudeau, le gouvernement de M. Joe Clark a d'autre part nui au développement de l'Ouest du Canada et le pipelin de l'Alaska est devenu chose irréa-

Voir page 6: Trudeau

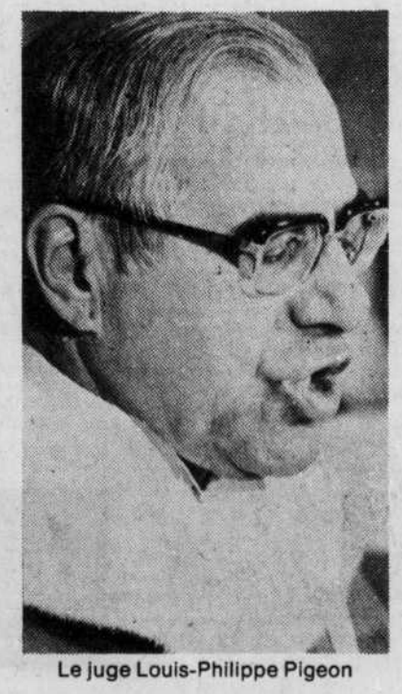

Le juge Louis-Philippe Pigeon

La Cour suprême rend hommage au juge L.-P. Pigeon

OTTAWA (d'après CP) — Les avocats québécois ne se sentent plus obligés de faire leur argumentation en anglais devant la Cour suprême du Canada, alors qu'il y a dix ans les avocats francophones craignaient d'utiliser leur langue maternelle pour ne pas indisposer les juges unilingues anglophones.

C'est ce qu'a rappelé hier le juge Louis-Philippe Pigeon de la Cour suprême du Canada, qui vient d'atteindre l'âge de la retraite obligatoire et en l'honneur de qui la Cour suprême a ouvert ses portes hier pour la première fois aux caméras de la télévision et aux flashes des photographes.

Ses collègues avaient revêtu pour l'occasion leurs robes rouges bordées d'hermine et parmi les invités à la cérémonie on reconnaissait le ministre de la Justice, le sénateur Jacques Flynn, le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, et plusieurs membres de sa famille.

Le juge en chef du plus haut tribunal du pays, M. Bora Laskin, le sénateur Flynn et le président de l'Association du Barreau canadien, M. Gordon Henderson, ont à tour de rôle fait les éloges du juge Pigeon et de ses 12 années de service à la Cour suprême.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, le juge Pigeon a choisi de traiter des changements qui se sont produits à la Cour

Voir page 6: Cour suprême

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

chez VITO
Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges Montréal

la campagne des *chefs*

Le premier ministre, **Joe Clark,** en tournée dans L'Ouest du pays, donnera une conférence de presse, ce matin, à Winnipeg, puis s'envolera vers midi en direction de Cranbrook, en Colombie-Britannique.

Le chef du Parti libéral, **Pierre Trudeau,** fait campagne aujourd'hui en Ontario et il passera toute la journée dans la région de Toronto.

Le chef du NPD, **Ed Broadbent,** arrive ce matin à Saint-Jean de Terre-Neuve pour parcourir les rues de la ville et s'adresser aux membres de la Chambre de commerce de la province. En soirée, il se rendra à Sidney (Nouvelle-Écosse) présider une assemblée publique.

Le chef du Crédit social, **Fabien Roy,** visite aujourd'hui le comté de Frontenac. Il se rendra à Thetford-Mines en soirée, participer à une réunion d'organisateurs du parti.

en bref...

■ Interdire les sondages

Le Conseil de presse du Québec a réagi hier à la suggestion du premier ministre Joe Clark d'interdire les sondages en périodes électorales. Le CPQ est d'avis que ce serait porter atteinte à la libre circulation de l'information et altérer dangereusement le droit fondamental du public à une information libre et complète. Le CPQ reconnaît par ailleurs que les sociétés de sondages devraient savoir s'imposer rigueur et intégrité. Et aux médias d'information, il appartiendra de s'assurer que les sondages ne seront pas utilisés à des fins partisanes.

■ Trudeau et les Jeux

Dans un communiqué remis aux médias d'information, le secrétariat du Parti libéral a fait connaître hier la toute dernière position du chef, Pierre Trudeau, sur l'hypothèse d'un boycottage des Jeux olympiques de Moscou. Après avoir rappelé que M. Trudeau «était prêt» à boycotter les Jeux, la déclaration énumère de manière sibylline une série d'arguments qui tentent à démontrer qu'une telle attitude serait nuisible au Canada ou encore inefficace: le boycottage ne provoquera pas le retrait d'un seul tank de l'Afghanistan; le Canada seul ne peut faire grand chose pour influencer l'orientation des événements internationaux; les Olympiques auront sans doute lieu sans le Canada; les Soviétiques profiteront de l'absence du Canada pour enregistrer une victoire et diffuser leur propagande. Et le communiqué ajoute: «Trudeau a mis en doute l'effet qu'aura la décision du gouvernement Clark de boycotter les Jeux en agissant seul».

■ Un sénateur qui pense

Ministre de la Justice, le sénateur conservateur Jacques Flynn a exprimé hier à Sherbrooke une idée qui n'est peut-être pas aussi insolite qu'elle apparaît de prime abord. M. Flynn constate que les couples divorcent pour diminuer leurs impôts. Divorcés, ils continuent à vivre ensemble et l'ex-mari déduit de ses revenus la pension qu'il paie à sa femme. Le sénateur en est venu à la conclusion que l'on devrait permettre aux couples mariés de préparer un rapport d'impôts conjoint, de mettre en commun leurs revenus et d'alléger ainsi leur fardeau fiscal.

■ Coupable par association

Le propriétaire d'un restaurant du quartier chinois de Calgary se mord aujourd'hui les pouces d'avoir accepté de louer son établissement au Parti libéral pour accueillir mardi soir le chef Pierre Trudeau. Plus de 600 partisans étaient au rendez-vous et ce fut un franc succès. Mais les inspecteurs de la province et de la ville sont arrivés sur les lieux de la réunion politique, à la suite d'une plainte, et ont constaté que le propriétaire du restaurant contrevenait aux réglements de prévention des incendies en dépassant la capacité maximale de 400 personnes que peut contenir son établissement. Il a été condamné à payer une amende de $500.

■ Le fer dans la plaine

L'ex-ministre libéral de l'Agriculture, Eugene Whelan, a tenu hier à Winnipeg des propos qui ont séduit les fermiers de l'Ouest. Il a admis que les ententes intervenues antérieurement entre le gouvernement fédéral et les deux grandes sociétés ferroviaires, (CN-CP) pour le transport du blé, sont désuètes et doivent être renégociées à partir de zéro. Parce que, selon M. Whelan, le CN et le CP n'ont pas fourni aux fermiers les services satisfaisants.

■ Affection mortelle

Une surprise attendait le chef du Parti libéral à son arrivée hier à Kamloops, en Colombie-Britannique, avec sa suite de conseillers et une horde de journalistes. Un vénérable citoyen de la place, M. Alfred Trudeau, âgé de 84 ans, est monté sur l'avant-scène de la salle pour serrer la main de son jeune idole Pierre Trudeau qu'il connaissait depuis son enfance. Épris d'émotion, le vieil homme a perdu connaissance et s'est effondré devant l'auditoire et le chef libéral ébahis. Victime de son affection pour son jeune protégé, M. Alfred Trudeau a été transporté d'urgence à l'hôpital.

■ Impertinence de jeunesse

Le premier ministre du Canada a reçu hier un accueil qu'il n'est pas près d'oublier. De passage à Cambridge, en Ontario, M. Clark a consenti à surcharger son horaire et allonger son parcours pour aller saluer les élèves d'une institution locale. Cette visite imprévue, les jeunes ne l'ont pas appréciée. Ils se sont mis à bourdonner autour du premier ministre, en manifestant bruyamment, arborant des bannières du NPD et du Parti libéral, et l'empêchant même de parler. Après quelques vains efforts, M. Clark a empoigné un porte-voix et est parvenu à leur crier: «Vous êtes privilégiés de vivre dans ce pays. Puis, le premier ministre a claqué les talons et s'en est retourné tête basse.")

■ Libéraux énergétiques

A mesure que la campagne électorale évolue, la stratégie des libéraux devient transparente. Dès le début, les analystes politiques ont constaté que le chef, Pierre Trudeau, avait troqué l'improvisation fantasque pour des textes réfléchis et prudents. Un second aspect de la stratégie libérale qui apparaît aujourd'hui évident, c'est le contenu. A l'instar de leur chef, les vedettes parlent tous presque uniquement d'énergie. Encore hier, à Saskatoon, l'ex-ministre Marc Lalonde a promis aux Canadiens que le prochain gouvernement Trudeau maintiendra le coût du pétrole à un niveau inférieur à celui des conservateurs. Puis il a émis l'opinion que le Canada sera autosuffisant en pétrole plus tôt que la plupart des gens sont portés à le croire.

■ En vrac

■ Les résultats des derniers sondages font dire aux dirigeants du NPD-Québec que la semaine qui s'achève aura été la plus fructueuse et encourageante de la campagne électorale. Et ils sont plus que jamais confiants que les électeurs comprendront que le NPD est le plus apte à répondre aux aspirations du Québec.

■ Le président du Conseil du Trésor, Sinclair Stevens, a prévenu hier les agences gouvernementales fédérales d'assumer un contrôle plus stricte de leurs dépenses et de faire preuve d'une gestion plus rigoureuse.

■ Le Parti communiste ouvrier attend plusieurs centaines de partisans à l'assemblée publique qui se tiendra ce soir au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France à Montréal.

■ Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a critiqué hier les trois partis politiques fédéraux, parce qu'ils n'ont pas fait de la réforme constitutionnelle l'un des thèmes de la campagne électorale.

■ Après avoir déclaré que les sondages qui indiquent une baisse de popularité du Parti conservateur réflètent le sentiment de l'électorat, après avoir émis l'opinion que les stratèges du parti sont responsables de ce recul, le président du PC-Québec, M. Marcel Denis, s'est fait invité hier à ne plus contredire son chef en public et à se montres plus paroimonieux dans ses interventions.

Après le 18 février...

3) Aux retraités, on ne promet guère que le seuil de pauvreté

par Michel Vastel

OTTAWA — Pour les deux millions d'électeurs âgés de plus de 65 ans, l'élection d'un gouvernement conservateur serait une bien mauvaise nouvelle: M. Clark est en effet le seul leader qui «n'a rien à promettre aux retraités».

Libéraux et néo-démocrates y sont pour leur part allés de promesses variant de $35 par mois pour les premiers à $40 pour les seconds. Coïncidence: le coût des programmes — $570 millions pour M. Trudeau et $752 millions pour M. Broadbent — sera entièrement supporté par les entreprises.

Au mieux, les retraités du Canada peuvent espérer franchir le seuil de la pauvreté. Au pire, ils devront attendre les longs et laborieux débats d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat. Cette vaste enquête par parlementaire, promise par M. Clark dans son discours du Trône, suivra un rapport du ministère des Finances dont la publication a été deux fois retardée: par deux campagnes électorales! Les travaux de la Chambre et du Sénat suivront aussi une étude de deux ans du Conseil économique et les travaux tout aussi long d'une commission royale d'enquête de l'Ontario, sans parler d'un groupe de travail au Québec, etc.

La vieillesse constitue sans doute le phénomène le plus étudié au Canada — après la Constitution — mais il ne passionne guère les politiciens, hormis M. Stanley Knowles du NPD, qui en a fait un peu sa croisade, et Mme Monique Bégin chez les libéraux.

Si M. Trudeau est élu, les 1.2 millions de personnes qui ont actuellement doit au supplément de revenu garanti, verront leur allocation augmentée de $35 par mois. Cette allocation, actuellement de $240 par mois pour un couple et $149 pour une personne seule, vient s'ajouter à la pension de vieillesse de $364 pour les couples et de $332 pour les célibataires.

L'objectif de M. Trudeau est de garantir que toutes les personnes de plus de 65 ans vivront au moins au seuil de la pauvreté soit $4,847 pour une personne seule et $7,366 pour un couple.

La démarche de M. Ed Broadbent est très différente. Le chef néo-démocrate veut pour sa part garantir que la retraite ne représentera pas une baisse de niveau de vie pour les Canadiens. Il leur garantit donc des revenue d'ensemble au moins égaux à 17% du salaire moyen des travailleurs canadiens. Il s'agit d'ailleurs là d'une vieille revendication du CTC.

Pour ce faire, M. Broadbent relève le niveau de la pension de vieillesse — qui s'adresse à toute personne de plus de 65 ans — et non pas seulement le supplément de revenu garanti — qui n'est destiné qu'aux plus démunis.

La NPD propose donc d'augmenter de $40 les allocations de sécurité de la vieillesse et de créer une allocation-logement de $50 par mois. Cela représente une augmentation de $1,080 par année des revenus de tous les Canadiens de plus de 65 ans.

Le programme libéral, $570 millions, serait financé par une nouvelle taxe sur les profits des entreprises tandis que le programme néo-démocrate, $752 millions serait financé par les seules compagnies pétrolières.

Les libéraux avaient commandé, à l'automne de 1976, une vaste étude des régimes de pension au Canada. Un groupe de travail, dirigé par l'économiste Harvey Lazar, du ministère des Finances, remettait son rapport à l'hiver de 1978. Quelque temps avant le déclenchement de l'élection, en mars 1979, le cabinet endossait la publication du «rapport Lazar» en tant que rapport «au» gouvernement et le ministre de la Santé de l'époque, Mme Monique Bégin, arrachait à ses collègues la promesse de faire indexer les paiements de sécurité de la vieillesse au salaire moyen, une dépense de $100 millions. Les ministres voyaient également d'un bon oeil la création d'une allocation spéciale aux personnes seules — des femmes pour les trois quarts — mais hésitaient devant la dépense impliquée: $200 millions.

Le rapport Lazar a été enterré dans la campagne électorale et les conservateurs ne se sont pas davantage empressés de le publier: «Des problèmes de traduction» répétait sans cesse David Crombie à un Stanley Knowles de plus en plus impatient.

La seule publication du rapport Lazar est gênante pour le gouvernement, parce qu'il contient des recommandations précises et surtout parce qu'il dresse un constat d'échec du système de pensions au Canada.

Mais les électeurs de plus de 65 ans — 13% de l'électorat — ne représentent pas une force politique très importante, d'autant que c'est parmi eux qu'on trouve la plus faible proportion «d'indécis». Il y a donc peu de votes à aller chercher là».

L'allocation de personne seule aux Canadiens de plus de 65 ans semble pourtant, depuis plusieurs années, une mesure indispensable. Statistique Canada a par exemple établi qu'en 1978 200,000 hommes et 500,000 femmes de plus de 65 ans, vivant seuls, devaient se contenter de revenus de moins de $96 par semaine. Dans ce groupe, 200,000 personnes, surtout des femmes, avaient moins de $57 de revenus par semaine.

Il y a enfin une différence d'approche fondamentale, entre libéraux et néo-démocrates. M. Broadbent, à l'instar du rapport Lazar d'ailleurs, propose d'indexer les revenus des personnes âgées à ceux des personnes encore sur le marché du travail. Autrement dit, les retraités s'enrichiront au même rythme que tous les autres Canadiens.

Les libéraux par contre, retiennent la formule du «coup par coup». Les plus de 65 ans sont donc laissés à la merci d'une autre décision arbitraire du gouvernement. Ou d'une autre compagne électorale.

(A suivre)

Missisquoi «n'est pas dans le sac»

par Rodolphe Morissette

FARNHAM — Dans une tentative pour contrer la vague d'électeurs du comté fédéral de Missisquoi qui paraissent prêts à accorder cette fois-ci leur vote au libéral plutôt qu'au conservateur, le député conservateur sortant et ministre des Sciences et de la Technologie, M. Heward Grafftey, annoncera demain un nouvel envoi de manne fédérale pour le comté, dans le cadre des programmes d'expansion économique régionale.

Le ministre s'est confié au représentant du DEVOIR, auquel il accordait une brève entrevue à Cowansville, dans les Cantons de l'Est.

Depuis le début de la campagne électorale, M. Grafftey a la réputation de travailler presque complètement seul, d'être exténué, voire plutôt déprimé par la perspective d'une défaite dans ce comté qu'il n'a réussi à conserver en mai que grâce à une mince majorité de 1,815 voix sur le rival libéral.

Il n'en est rien, réplique le ministre. «Nous avons été un peu paresseux la dernière fois, prenant le comté pour acquis. Cette fois-ci, nous travaillons plus fort. L'affaire n'est pas dans le sac, c'est évident.»

Il ne reçoit pas beaucoup d'aide du parti? Certains disent que son chef devrait l'aider davantage? M. Grafftey dit n'avoir pas besoin de ce genre d'aide. «Les libéraux créent de toutes pièces des événements tout à fait artificiels pour les médias. Ils réunissent 200 partisans libéraux pour les caméras de la télévision. C'est inutile et je n'ai pas le temps de me livrer à ces manèges», dit le député.

Depuis le début de la campagne, il demeure pratiquement introuvable, même pour ses organisateurs principaux. Il disparaît soudain et presonne ne sait trop où il se trouve. Interrogé sur l'importance de son organisation, il tire une bouffée à son cigare, s'appuie solidement au dossier de sa chaise, sourit, puis lance que pour ne prendre que ceux qui travaillent «activement» à sa campagne, «ils sont environ... euh.., entre 1,200 et 1,500 personnes».

Le «mythe Trudeau» ne lui fait pas peur dans son comté, comme il peut être menaçant dans d'autres circonscriptions du Québec, dit-il. D'ailleurs, il a dû naguère se battre contre un mythe bien plus considérable encore, selon lui, celui de M. Louis Saint-Laurent, l'ancien chef libéral durant les années 50. Ce dernier était en effet originaire de Compton, aux confins de sa circonscription.

ÉLECTION 80

M. Grafftey a certes l'air fatigué, mais il garde le sens de l'humour. Il fera campagne à sa façon, en serrant la main du plus grand nombre possible, en essayant de se faire apprécier, tant pour son dévouement constant auprès des électeurs que pour sa capacité d'accueillir chacun et d'écouter. Soudain, il s'enflamme, pour un rien, et affiche les manières du prédicateur. En passant, il signale à son organisateur, M. Louis Cournoyer, qu'il faudra «beaucoup de bière» au comité le soir de l'élection.

M. Grafftey fera connaître demain de nouvelles subventions du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) pour son comté. D'ici l'élection, il fera campagne en faveur «de meilleurs emplois à de meilleurs salaires».

Le comté longe la frontière américaine au sud, du lac Champlain à Newport. Il s'étend de Farnham à Magog, en passant par Cowansville, les trois villes principales. M. Grafftey a un problème à Magog, où il est arrivé deuxième l'an dernier, 700 voix derrière le libéral. Il compte ici sur les performances du MEER depuis six mois, pour y quêter une majorité.

Son adversaire principal, dans cette lutte à deux hommes, est M. André Bachand, à 40 ans, soit 12 ans plus jeune que M. Grafftey. C'est sa première expérience en politique. Il a fait ses études de droit à Sherbrooke avec l'organisateur en chef des libéraux pour le Québec, M. André Ouellet, qui l'a sollicité cette année pour être candidat: il en avait toujours rêvé, mais il voulait élever d'abord sa nombreuse famille. Il pratique le droit à Cowansville, où il a également deux agences de voyage.

M. Bachand nous a confié hier qu'il était absolument certain de gagner, probablement par quelque 5,000 voix ou, au moins, par un millier de votes. Il croit constater que «les vieux bleus» du comté commencent à annoncer qu'ils «virent capot». Le candidat créditiste, en mai dernier, M. Rolland Cordeau, de Farnham, lui a dit qu'il fera campagne à ses côtés cette année et tentera de lui livrer tous ses amis (il avait recueilli 2,097 voix l'an dernier).

M. Bachand ne fait pas beaucoup intervenir les thèmes électoraux. Il tâche de se faire connaître, il serre des mains lui aussi. Il note que peu de gens lui parlent d'économie. Il souligne, de son côté, «le scandale» de la taxe d'accise conservatrice sur le gallon d'essence.

Il croit pouvoir déloger M. Grafftey à Cowansville même, où ce dernier l'emportait par 700 voix en mai. A l'autre extrémité du comté, à Omerville, en banlieue de Magog, ses organisateurs lui ont dit qu'il était inutile d'y retourner, puisque «l'affaire était dans le sac».

Il a dû rebâtir l'organisation libérale du comté, qui vieillissait beaucoup. Le comté est représenté en effet par M. Grafftey depuis 1958, qui ne fut défait que pour un terme (1968-1972), l'année de la «trudeaumanie». M. Bachand dit que son organisation est constituée surtout de «jeunes de moins de 40 ans». Le vote libéral (par rapport aux suffrages exprimés) est en croissance constante depuis 1972: il est passé de 32.4% à 35.8% en 1974, puis à 42.8% en 1979.

Du 11 au 14 février, les libéraux mettront le paquet dans Missisquoi en y envoyant une demi-douzaine de députés de la région de Montréal ratisser la circonscription.

Hier, M.Bachand visitait le club de l'Âge d'or de Farnham. Ceux-ci refusaient, pour la plupart de se commettre publiquement. Le candidat serrait la main de chacun, tandis que l'organisation distribuait sa carte de visite. Même stratagème dans toutes les manufactures et établissements commercials du comté. Étrange campagne, où l'on parle très peu de politique.

Outre les aspirants libéral et conservateur, trois candidats sont sur les rangs: Mmes Gertrude Lefebvre-Brown (NPD), Myriam Portaria (marxiste-léniniste) et M. Pierre Gingras (Rhino). Ni le Crédit social ni l'Union populaire n'ont de candidat.

Fabien Roy dévoile sa politique agricole

FLEURIMONT, Qué. (PC) — Le ministère de l'Agriculture du Canada devrait reprendre les domaines de juridiction qui relèvent d'autres ministères fédéraux. Ainsi, les pouvoirs de fixer les importations, de régler les conflits ouvriers pouvant nuire aux agriculteurs devraient relever de la juridiction du ministère de l'Agriculture.

C'est en substance le contenu de la politique agricole rendue publique hier à East Angus par le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, qui faisait campagne dans l'Estrie. Le chef créditiste a tenu à préciser que cette politique ne se voulait pas une ingérence dans le domaine provincial.

Citant l'exemple de la grève des manutentionnaires de grain du port de Montréal, M. Roy soutient que le ministère fédéral de l'Agriculture aurait dû pouvoir forcer la Commission des ports nationaux à trouver un règlement rapide au conflit. «Le ministère fédéral du Travail, qui avait la tâche de régler ce conflit, n'a jamais tenu compte de l'opinion des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, alors que la question était très importante pour les agriculteurs de l'est».

De plus, le chef créditiste n'accepte pas que les agriculteurs québécois soient laissés pour compte, alors qu'on protège certains secteurs industriels. Pourtant, «un peuple qui n'est pas capable de se nourrir est un peuple dominé par les autres», a spécifié M. Roy.

Le leader créditiste prévoit que d'ici 1985 on ne parlera plus de pétro-dollars mais d'agro-dollars. D'où l'importance pour le Québec d'atteindre l'autosuffisance dans le secteur alimentaire.

Il ne faudra donc plus seulement parler des OME mais aussi des PMEA (petites et moyennes entreprises agricoles).

Plus tôt dans la journée, devant la presse régionale, le chef créditiste avait proposé la création d'une faculté d'agriculture. En après-midi, il précisait sa pensée devant une quarantaine de personnes, membres de l'Union des producteurs agricoles ou du Crédit social.

M. Roy a suggéré aux gouvernements fédéral et provincial de mettre en commun leurs efforts pour amener la création d'une faculté agriculture, située à la ferme expérimentale de Lennoxville.

«Je n'ai rien contre les facultés d'agriculture situées dans les centre-villes, mais j'ai hâte qu'on en ouvre une dans un milieu agricole.»

Pour administrer cette faculté, M. Roy propose que l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop mettent sur pied un conseil conjoint.

En ce qui a trait à la commercialisation des produits de la viande, M. Roy a accusé les conservateurs de M. Clark d'avoir haussé les contingentements d'un abattoir de l'Ontario parce que les dirigeants de cette entreprise contribuent à la caisse électorale de ce parti.

Comme résultat, le marché montréalais aura été inondé de produits ontariens ce qui aurait entraîné des pertes pour de petits agriculteurs, selon le chef créditiste.

Le NPD hausserait les pensions à $225

DAUPHIN, Manitoba (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, s'est engagé, hier à Dauphin au Manitoba, à augmenter les pensions de vieillesse de $40 à compter du 1er avril 1980, portant ainsi le montant mensuel à $225, s'il est élu le 18 février prochain.

«Les retraités, a-t-il déclaré devant un millier de membres de la communauté ukrainienne de l'endroit, ont le droit de pouvoir se retirer du monde du travail et de continuer à vivre une vie décente.»

M. Broadbent a indiqué que le revenu moyen des retraités au Canada représentait seulement le tiers du salaire moyen des travailleurs. «Plus de 50 pour cent des personnes âgées gagnent moins de $4,600 par année, ce qui est évidemment en-deça du seuil de pauvreté», a-t-il dit.

De plus, selon le leader néo-démocrate, la récente décision du gouvernement d'amender les règlements de l'impôt affectera plus particulièrement les retraités et les personnes à faibles revenus. «En 1978, a-t-il précisé, le gouvernement Trudeau — à la veille d'une élection — avait augmenté, pour une année seulement, la déduction générale de base de $200 à $300.»

Pour éviter l'infection, la nudité

STOCKHOLM (AP) — Si vous devez être opéré et que vous souhaitiez que les risques d'infection soient réduits au maximum essayez de faire en sorte que l'intervention soit pratiquée par un chirurgien femme, en âge d'avoir des enfants, et nue.

C'est le conseil sérieux donné par *Nordisk Medicin*, le journal de l'Ordre des médecins nordiques.

Les femmes en âge d'avoir des enfants propagent moins de bactéries et de particules que les hommes et les gens nus sont moins contaminants que les gens vêtus.

D'où l'idéal d'être opéré par une femme nue.

50 morts lors d'un naufrage à Hong Kong

HONG KONG (AFP) — Cinquante personnes seraient mortes noyées après le naufrage, mardi au large de Hong Kong, d'une jonque sur laquelle avaient pris place 163 immigrants chinois illégaux.

Le bilan officiel de la police fait état de deux morts mais les recherches se poursuivaient hier pour 48 autres personnes.

Les équipes de secours ont recueilli 115 personnes au total, dont deux étaient déjà mortes. Les rescapés ont tous été rapatriés en Chine.

Ce groupe de réfugiés a, selon la police, quitté la Chine du Sud illégalement à bord d'une petite jonque par l'intermédiaire d'une organisation de racketeurs qui demandait $150 dollars par personnes.

Célébrons

15e anniversaire

de la Révolution Palestinienne
vendredi, 8 février '80
19 h 00

Pavillon Hubert Aquin
salle AM050 - UQAM
métro Berri DeMontigny

Programme

Film - interview sur Yasser Arafat
Discours des organisateurs
Messages de solidarité
Chansons révolutionnaires
Conférencier invité: Fawaz Turky, écrivain et poète Palestinien.

Organisé par: L'Association des étudiants arabes (Montréal), le Comité de solidarité avec le peuple d'Oman, Montréal, les Comités du Mouvement national libanais, Union générale des femmes palestiniennes (Mtl.), L'Association Québec-Palestine, L'Association Arabe-Palestinienne, la Fédération Canada-Arabe-Québec.

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?

- problèmes familiaux?
- problèmes professionnels?

Peut-être pouvons-nous vous aider...

Discrétion assurée

AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE

Rawdon
834-6793 ou 834-3297

EXPOSITION — VENTE

D'UNE MAGNIFIQUE COLLECTION DE TABLEAUX D'ARTISTES CANADIENS

HÔTEL RITZ CARLTON

(salle Ritz Carlton)

VENDREDI 8 - SAMEDI 9 - DIMANCHE 10 FÉVRIER 1980
de 10 à 22 heures

Oeuvres de:

A.Y. Jackson, A.J. Casson, Frank Johnston, Edwin Holgate, A. Browne, F. Banting, et Léo Ayotte, Stanley Cosgrove, Henri Masson, René Richard, André Biéler, Lorne Bouchard, Harold Beament, William Brymner, F.M. Bell Smith, Oscar de Lall, Frank Iacurto, H. Grandsow, Joe Plaskett, Umberto Bruni, Jean Dallaire, J.C. Franchère, Frank Hennessey, John Hammond, Adrien Hébert, Otto Jacobi, A. Sherriff Scott, Paul Soulikias, Albert Rousseau, F. Arbuckle, George Pepper, Robert Pilot, A.H. Robinson, Goodridge Roberts, F. A. Verner, Robert Wickenden, Moe Reinblatt, Fernand Toupin, Terry Tomalty et beaucoup d'autres...

Michel de Kerdour
GALERIE D'ART
4, Place Québec — Québec. Tél.: 1-418-522-4341 Montréal (rés.) tél.: 937-4633

Service de paie comcheq services limitée
VANCOUVER · CALGARY · EDMONTON · WINNIPEG · TORONTO · MONTREAL · HALIFAX
55A Edison, Place Bonaventure — Téléphone: 866-3894

Le projet de Cité du cinéma dans le vieux port

D'autres endroits pourraient convenir

par Alain Duhamel

Le mouvement Sauvons Montréal souhaiterait que la Cité du cinéma, dont le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, se fait le promoteur, puisse s'établir ailleurs que dans le vieux port afin de lui conserver un usage public aux fins d'une ouverture du centre de la ville vers le fleuve.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir récemment au maire de Montréal, le président du mouvement, M. Michael Fish, invite l'administration municipale à étudier d'autres emplacements comme, par exemple, le site de l'ancien autostade que l'on veut recycler en parc industriel.

«Même si l'on ne veut pas décourager cette initiative, écrit M. Michael Fish, nous craignons que le choix du vieux port comme site d'une cité du cinéma risque de consacrer longtemps à des fins privées ce que l'on a espéré pour des fins publiques».

Le mouvement Sauvons Montréal craint que les hangars du vieux port ne puissent convenir à l'exploitation d'une cité du cinéma. En ce cas, la Cité du cinéma devrait s'établir dans des constructions neuves érigées sur les espaces libérés entre la rue McGill et la rue Berri. Cette solution apparaît inacceptable aux yeux du mouvement Sauvons Montréal.

La cité du cinéma compromettrait la fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent sans, nécessairement, parvenir à un usage optimal des installations qui se trouvent déjà dans le vieux port. De plus, les effets de ce projet sur la revalorisation de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal ne sont pas connus.

On peut avoir une idée de ce que pourrait être la Cité du cinéma en consultant un mémoire que l'industrie cinématographique montréalaise a remis à l'administration municipale au milieu du mois de décembre. Le mémoire, rédigé par des personnes appartenant à des maisons de production, des maisons de location d'équipement et des laboratoires, exprime les besoins de l'industrie sans se préoccuper de la qualité du site, de ses immeubles ou du coût de construction.

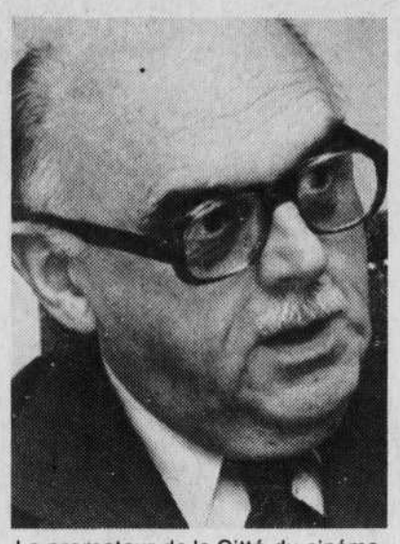

Le promoteur de la Citté du cinéma, M. Jean Drapeau.

La Cité du cinéma, selon l'industrie, devrait comprendre quatre studios (2 grands studios de 120 pieds sur 120, 60 pieds de hauteur et deux studios plus petits de 100 pieds sur 80), une douzaine de loges pour les vedettes, une vingtaine de loges pour les autres artistes, des salles de maquillage, des espaces d'entreposage d'au moins 20,000 pieds carrés, une cafétéria pouvant recevoir entre 300 et 400 personnes, un stationnement pour 200 à 300 voitures, cinq théâtres de visionnement (deux de 150 places, deux de 25 places et un de 75 places), des salles de montage, des bureaux et diverses autres commodités techniques.

Le mémoire, sans prétendre être une étude d'experts, doit permettre à l'administration municipale de se faire une idée des besoins de l'industrie, du coût du projet et des moyens de l'intégrer à l'emplacement du vieux port de Montréal.

Le vieux port de Montréal a été construit sur des terrains gagnés sur le fleuve Saint-Laurent par remplissage. On ne pourrait guère diminuer en surface l'impact d'un grand studio de 60 pieds en hauteur en tentant d'en enfouir la moitié sous terre. Sur un plan visuel, des studios ne sont autre chose que des boîtes, sans fenêtre et sans raffinement architectural, formant un écran. De la rue de la Commune comme du fleuve Saint-Laurent, la silhouette de Montréal et la vue sur le vieux port s'en trouveraient transformées d'une manière significative de la même manière que la construction des élévateurs à grains a, autrefois, bouché la fenêtre sur le fleuve.

L'administration municipale souhaiterait que le propriétaire, le gouvernement fédéral, lui cède le terrain par bail emphytéotique afin de lui permettre de réaliser la Cité du cinéma, laquelle constitue, en quelque sorte, une cinquième option d'aménagement se substituant aux quatre options proposées à ce jour. Ces quatre options, connues depuis un an environ, ont fait l'objet d'une campagne de consultation auprès du public articulée par l'association le Vieux-Port.

Au moment où l'industrie cinématographique montréalaise remettait son mémoire à la ville de Montréal, l'Association Le Vieux-Port publiait sa stratégie de réaménagement du vieux port fondée sur la création d'un vaste parc linéaire urbain.

L'Association Le Vieux-Port ne s'opposerait pas en principe au projet d'une cité du cinéma pourvu que les objectifs fondamentaux du réaménagement ne lui soient pas sacrifiés.

S'appuyant sur le programme de l'Association, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a tenté de faire la lumière sur le projet en invitant le maire de Montréal à respecter la volonté de participation des citoyens comme en fait foi le processus de consultation articulée par l'Association.

«Le vieux port constitue un territoire précieux pour l'ensemble des Montréalais. C'est ce qu'aura reconnu explicitement le gouvernement d'Ottawa en voulant associer les citoyens à la définition de son avenir. Il n'est que plus absurde que le maire de Montréal tienne ceux-ci jalousement à l'écart de ses projets», affirme le RCM dans un communiqué.

Le silence relatif dans lequel l'administration municipale a préparé ce projet suscite, aux yeux du RCM, la méfiance et laisse entrevoir le détournement d'un espace public aux fins d'une industrie privée dont le développement, pour l'heure, repose sur des avantages fiscaux qui n'ont aucun caractère permanent.

Des vandales privent Montréal-Est et PAT de courant électrique

par André Tardif

Des actes de vandalisme ont paralysé durant plusieurs heures, hier, le réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans Pointe-aux-Trembles et une partie de Montréal-Est, affectant ainsi 10,000 abonnés, dont plusieurs grandes entreprises industrielles.

Vers 3 h 25 hier matin, des saboteurs ont réussi à paralyser le poste de Montréal-Est de l'Hydro en sectionnant, présumément à l'aide de haches, deux poteaux de bois d'un diamètre de quelque 25-30 cm, et en renversant un pylone en acier lacé, dont les haubans ont été coupés et les boulons le rattachant à sa base de ciment enlevés.

Un second pylone a également été déboulonné mais il n'a pas cédé. Les courts-circuits qui suivirent le renversement des fils transportant 120,000 volts provoquèrent la panne générale.

«Il fallait que les vandales connaissent leur affaire, ou alors, ils ont pris une chance inouïe en jouant ainsi avec des fils vivants. Car on ne parle pas ici d'un courant domestique à 110 volts», a commenté un porte-parole de l'Hydro en précisant que les policiers de la société d'État menaient actuellement leur propre enquête.

L'Hydro a de plus demandé à la police de la CUM de faire enquête sur les événements, qui ont causé au moins $30,000 en dommages au seul matériel hydro-électrique, sans compter les heures nécessitées aux réparations et les heures de travail perdues dans les industries affectées par la panne.

Des 10,000 clients privés d'électricité, les techniciens de l'Hydro avaient réussi a rétablir le courant pour 4,400 abonnés domiciliaires de Pointe-aux-Trembles trois heures après l'incident, grâce au pairage de leur circuit avec un autre avoisinant.

Les 5,600 autres abonnés revenaient à la normale en fin d'après-midi, y compris les raffineries Shell, Gulf et Imperial Oil — où l'usine de méthanol dut cesser ses opérations — de même que Canadian Copper et Noranda Copper, toutes situées à Montréal-Est.

À la police de la CUM, on n'a pas voulu relier ces actes de sabotage à la grève qui affecte présentement Shell, tout comme Texaco et Pétrofina dans le même voisinage.

«Mais nos enquêteurs pourraient y voir un lien, puisque depuis le début de ces grèves, le 10 décembre dernier, et jusqu'au 26 janvier, on a enregistré dans le secteur quelque 160 actes de violence, allant du méfait public jusqu'à l'incendie criminel», a dit un porte-parole du SPCUM.

Drapeau ne convoite pas d'ambassade

Dans un bref communiqué, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a affirmé qu'il ne convoitait pas un poste dans la diplomatie canadienne.

«Il n'est pas question que j'entre dans la carrière diplomatique», déclare M. Drapeau dans l'intention de mettre fin à une rumeur au sujet de sa nomination prochaine à titre d'ambassadeur du Canada à Paris.

«À titre exceptionnel, à cause de la mise en scène variée dont une certaine rumeur fait périodiquement l'objet, je crois devoir réitérer, encore aujourd'hui, la dénégation déjà formulé dans le passé...»

«J'ai le plus grand respect et la plus vive admiration pour cette carrière, admiration et respect provoqués par la qualité remarquable des diplomates canadiens en poste sur tous les continents. La dénégation réitérée aujourd'hui n'attenue en rien mes sentiments. Je souhaite qu'elle mette fin à une rumeur, sans doute très flatteuse pour moi, mais sans aucun fondement.»

Carole Devault avait indiqué une piste conduisant aux ravisseurs de James Cross

par Gilles Provost

Dès ses premiers contacts avec la police de Montréal, en pleine crise d'octobre, un mois avant la libération de James R. Cross, Carole Devault avait révélé aux policiers l'endroit où le felquiste Robert Comeau devait rencontrer un des ravisseurs du diplomate britannique.

Elle avait également révélé que Comeau devait faire tenir une lettre à Marc Carbonneau (alors recherché pour l'enlèvement) par l'intermédiaire d'une amie de ce dernier, une dame domiciliée rue Hutchison et que la police venait d'interroger pendant six heures.

C'est ce que révèlent les rapports de police dont le procureur de la commission Keable, Me Mario Bilodeau, a lu quelques extraits hier. Ces documents indiquent que Carole Devault avait obtenu ces informations de Robert Comeau. L'ex-indicatrice de police a d'ailleurs confirmé hier l'origine de ses informations.

L'exactitude de ces informations a été confirmée lorsque M. Bilodeau a fait lecture d'un rapport de filature daté du 8 novembre, deux jours après les révélations de Mme Devault. Les policiers attachés ce jour-là à la surveillance de Comeau disent avoir vu leur suspect se rendre au 4673 Hutchison, à 16 h 25, et quitter les lieux à 17 h 05. C'est là qu'habitait Jocelyne Talbot, l'amie de Carbonneau. Le policier chargé de la filature émet l'hypothèse que Comeau est allé porter un message à cette dame.

La commission Keable a dévoilé ces informations après que le procureur de Robert Comeau, Me Alain Beauvais, eut tenté de faire dire à Mme Devault qu'elle avait surévalué l'importance de son client dans le FLQ.

Me Beauvais a émis l'hypothèse qu'elle aurait pu agir ainsi pour se faire valoir aux yeux de la police ou encore par rancune après que Comeau l'eut dénoncée publiquement comme indicatrice de police. Mme Devault a démenti ces hypothèses tout en reconnaissant qu'elle avait eu de «vives explications» avec M. Comeau pour tenter de le convaincre de sa bonne foi.

«Est-il exact, a demandé Me Beauvais, que vous avez juré un jour d'avoir la peau de M. Comeau?» Mme Devault a répondu par la négative. Le procureur a demandé de faire entendre un témoin qui pourrait affirmer le contraire. La date de cette comparution n'est pas encore fixée.

Me Beauvais a tenté de faire dire à Mme Devault qu'elle travaillait pour la police bien avant le début de novembre 1970 et qu'elle avait pris l'initiative du contact avec M. Comeau. Mme Devault a nié avoir jamais collaboré à un autre corps policier ou à tout service secret avant cette époque et elle a maintenu sa version de la rencontre avec M. Comeau.

En réponse aux questions du procureur, Mme Devault a reconnu que M. Comeau l'avait soupçonné d'appartenir à la police dès le mois de novembre 1970. Il en avait discuté avec elle dès cette époque. Elle l'avait indiqué aux policiers alors même que Comeau continuait à lui faire des confidences.

Me Beauvais a paru très surpris que M. Comeau ait pu lui mentionner le nom de Nigel Hamer (le sixième homme dans l'affaire Cross au début de décembre. À cela, Mme Devault a rétorqué qu'elle n'a jamais connu Hamer à cette époque et qu'elle n'aurait pu révéler son nom à la police si M. Comeau ne le lui avait pas dit.

La police n'a fourni aucun dossier sur Vallerand (Keable)

La commission Keable a réagi hier aux efforts que déploient les procureurs de la police pour attirer l'attention du public sur le rôle qu'aurait pu jouer dans le FLQ Noël Vallerand qui, huit ans après la crise d'octobre, est devenu sous-ministre des Affaires culturelles pendant quelques mois sous l'actuel gouvernement du Québec.

La «mise au point» de M. Jean Keable a été suscité par un article paru hier matin à la «une» du *Globe and Mail* sous le titre «Deputy under PQ helped FLQ recruitment in 1970». Diffusé dans tout le pays par la Presse Canadienne, cet article du reporter William Johnson monte en épingle la partie du témoignage de Carole Devault où cette dernière rapporte que Vallerand (alors professeur d'histoire à l'UQAM) avait signalé à son collègue Robert Comeau qu'un ami de Mme Devault était intéressé à devenir membre du FLQ.

Dans une «analyse psychologique» de Vallerand qu'elle avait ensuite dressé pour la police, Mme Devault émettait l'hypothèse que ce dernier aurait peut-être pu jouer un certain rôle dans le recrutement du FLQ.

Hier, M. Keable a donc informé l'assistance que la police de Montréal n'a fourni à la commission aucun dossier sur Vallerand malgré un «sub poena» qui enjoignait ce corps policier de remettre tous ses dossiers sur les personnes qui ont fait partie du FLQ ou qui y ont été directement relié.

Une démarche semblable auprès de la Sûreté du Québec n'a pas permis de retracer autre chose que «l'analyse caractérielle» faite par Mme Devault, a-t-il affirmé. En outre, les policiers avaient dressé, pour tous les personnages importants du FLQ un sommaire de leurs activités antérieures. Or, aucun résumé du genre n'a été retrouvé pour Noël Vallerand.

M. Keable a donc invité les policiers à réexaminer leurs dossiers pour fournir les autres informations qu'ils pourraient avoir. Il a aussi déclaré que la commission n'a pas l'intention d'interroger Vallerand pour le moment. «Ce dernier peut toujours demander à être entendu s'il le juge utile», a-t-il dit.

Selon l'ex-indicatrice de police, Noël Vallerand avait informé Robert Comeau, qu'un ami de Mme Devault avait exprimé devant lui le désir de faire partie du FLQ. Par la suite, Comeau avait pris contact avec Mme Devault pour identifier cet ami et l'enrôler dans le FLQ.

«Vallerand a déjà conseillé Comeau et il connaissait certains membres du FLQ. Il a aussi soutenu devant moi que je surestimais le rôle de Comeau dans le FLQ», a déclaré hier Mme Devault. En outre, Mme Devault a affirmé que la seule fois où elle a publié un communiqué du FLQ rédigé par de parfaits inconnus, elle avait reçu instruction d'aller en chercher le brouillon sur le bureau de Vallerand en l'absence de ce dernier, dans un cubicule ouvert à tout venant.

Pour le moment, on ne possède aucune autre information sur d'éventuels liens entre le FLQ et ce futur sous-ministre. Chose certaine, Mme Devault (que Robert Comeau soupçonne d'avoir été indicatrice de police avant la crise d'octobre) était au même moment une militante péquiste dans l'organisation de M. Jacques Parizeau.

Une solution à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont

76 lits de soins aigus

par Marie Laurier

Le problème de l'encombrement de l'urgence à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, dénoncé à plusieurs reprises récemment dans les médias d'information, sera réglé à court terme par l'addition de 76 lits d'ici l'été prochain.

Il suffira de réaménager des locaux actuellement occupés par des bureaux pour installer ces lits de soins aigus et de courte durée et les travaux devraient commencer incessamment, au coût de $400,000. Il en coûtera près de $3 millions par année pour la mise en service de ces lits que les autorités de l'hôpital et les employés, de même que le Comité de lutte pour la survie de M-R, réclament depuis plusieurs années comme mesure essentielle au décongestionnement de l'urgence.

Déjà l'administration avait pris sur elle d'ouvrir 36 de ces lits pour faire face à une situation jugée de plus en plus intolérable, compte tenu du nombre considérable de malades chroniques hébergés à l'hôpital, soit un taux de 30% de sa capacité d'accueil alors qu'il ne devrait être que d'environ 17%.

La décision de doter l'hôpital M-R de ces ressources supplémentaires a été annoncée hier, au cours d'une conférence de presse présidée par le Dr Denis Lazure, ministre des Affaires sociales. Il était accompagné de deux de ses collègues, médecins aussi, le Dr Camille Laurin, ministre d'État au développement culturel, et le Dr Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Au DEVOIR qui s'étonnait de leur présence pour un tel événement, important certes mais que M. Lazure pouvait très bien défendre seul, MM. Laurin et Johnson ont expliqué leur intérêt pour le dossier de l'hôpital M-R à titre de députés des circonscriptions du territoire, réfutant toute velléité de procéder à une opération de séduction préréférendaire.

M. Johnson, député d'Anjou, a déjà pratiqué la médecine à M-R et M. Laurin, psychiatre, a dit s'intéresser de près à tout le réseau des institutions de santé dans son comté de Bourget.

Les 76 lits supplémentaires s'ajouteront aux 744 lits au permis de l'hôpital M-R. M. Lazure estime que le projet de construction de quatre centres d'accueil pouvant recevoir 450 personnes d'ici 1981 contribuera certainement à décongestionner les espaces occupés par les malades chroniques à M-R. Dans le secteur immédiat de l'hôpital, un centre d'accueil est présentement en construction tandis qu'un autre sera mis en chantier à la mi-avril pour héberger 225 personnes. Les deux autres devraient être érigés l'année prochaine.

M. Lazure a convenu que le problème de l'encombrement de l'urgence à M-R remonte à une dizaine d'années et qu'il est attribuable à l'accroissement sensible de la population dans cette région nord-est de l'île de Montréal, de même qu'au vieillissement naturel des citoyens. Une personne âgée de plus de 65 ans recourt à l'hospitalisation deux fois plus que la moyenne des individus, a-t-il précisé.

Le ministre des Affaires sociales admet également que d'autres hôpitaux montréalais connaissent des problèmes similaires à ceux de M-R. C'est le cas notamment au Centre hospitalier Jean-Talon. M. Lazure a indiqué que cet hôpital était le prochain sur la liste, pour remédier à la situation qui y prévaut, lui apportant une solution de même nature qu'à M-R.

Aussi le ministre devrait-il annoncer d'ici quelques semaines les mesures qu'il entend prendre pour soulager le climat à Jean-Talon, un hôpital de soins de courte durée où plus de 30% des lits sont occupés par des malades chroniques et où les patients doivent attendre sur des civières inconfortables, parfois plusieurs jours, avant d'être hospitalisés convenablement.

AUJOURD'HUI

À 20 h, témoignage, démonstration et échange sur l'expérience de Ysya Diallo dans l'enseignement du tamtam et de la danse africaine aux gens du Québec, au Centre interculturel Monchanin, 4917 rue Saint-Urbain.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 10 février, stage d'initiation à l'électronique à l'École polytechnique de l'Université de Montréal.

■

Jusqu'à samedi se poursuit une clinique de dépistage d'hypertension de la Fondation du Québec des maladies du Coeur, aux Galeries d'Anjou.

■

Jusqu'à samedi, les résidents du Centre fédéral de formation présentent leurs pièces d'artisanat au Carrefour Laval.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-rouge à la compagnie Foxboro, 707 rue Dollard, de 9 h a 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30; et à Blue Bonnets, 7440 boul. Décarie, de 16 h à 21 h.

AVEZ-VOUS DES PROJETS

•D'organisation de colloques, d'assemblés de congrés
•De bilan –évaluation–planification
•De consolidation et de concertation d'équipe de travail
•De formation
•D'intervention en coopération internationale

Coopérative d'animation et de consultation
82 Ouest Notre Dame
Montréal, Québec H2Y 1S6
(514) 842-7695

AQTE
Moi un pollueur?
JAMAIS!

Fiducie du Québec

La Rente à versements invariables... pour étaler vos revenus exceptionnels et différer vos impôts

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, propose à ceux qui reçoivent un revenu exceptionnel une formule intéressante.

Cette formule convient entre autres à ceux qui réalisent un gain de capital imposable ou récupèrent une déduction pour amortissement suite à la vente d'un bien; à ceux qui reçoivent un paiement unique en quittant leur emploi; ou encore à ceux qui reçoivent des revenus irréguliers provenant d'activités artistiques ou sportives.

Il s'agit d'un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt. Votre argent vous revient en versements égaux et réguliers.

La Rente à versements invariables de la Fiducie du Québec, c'est également un placement intéressant, qui rapporte un intérêt élevé et garanti pour la durée du contrat. Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Pour en savoir plus long sur la Rente à versements invariables ou encore pour obtenir immédiatement une soumission gratuite, venez nous rencontrer ou téléphonez-nous.

Montréal:
Complexe Desjardins: (514) 281-8834
De l'extérieur, sans frais:
1-800-361-6840, poste 8834.
Nouvelle succursale de Laval:
Place Val des Arbres: (514) 668-5223
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803
Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy:
(418) 653-9270
De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792

Nos bureaux seront ouverts:
Du 4 février au 20 février jusqu'à 18 heures.
Les 21 et 22 février jusqu'à 21 heures.
Du 25 février au 29 février jusqu'à 21 heures.
Les samedis 16 et 23 février de 9:30 heures jusqu'à 15 heures.

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

desjardins

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Vers la signature du grimoire

RIEN, sinon une méfiance réciproque complète exacerbée et une bureaucratisation inégalée de la gestion de l'éducation, ne peut expliquer ce qui est en train de se passer, aux dernières heures ou aux derniers jours de la négociation avec les syndiqués de l'enseignement, et particulièrement le groupe des enseignants, en grève depuis le 28 janvier. Ces dossiers, avouons-le, échappent à l'interprétation. Ils voyagent d'une partie à l'autre sur des bouts de papier ou via des échanges verbaux à tout instant réversibles. Tout indique qu'on est à la veille d'un règlement, et les citoyens s'en réjouiront. Mais tout indique aussi que ce règlement laissera intact le malaise profond entre le gouvernement, les commissions scolaires, les cadres scolaires et les enseignants, qui font des conventions collectives de véritables éteignoirs de créativité, des armures qui ressemblent de plus en plus à des corsets, et des grimoires qui ne font le bonheur que des juristes appelés à les déchiffrer d'un arbitrage de grief à l'autre.

■

Les enseignants étaient environ 20,000 à manifester devant le Parlement mercredi, soit environ le tiers des membres de la Centrale de l'enseignement du Québec. On ne crée pas de toutes pièces une action comme celle-là, ni ne manipule aisément autant de monde. Les enseignants sont donc convaincus de l'importance des enjeux pour leurs conditions quotidiennes de travail, et ils ne sont pas encore rassurés malgré l'importance de ce qu'ils ont déjà acquis en négociation.

Le chemin déjà fait n'est pas mince. Pratiquement, bien que personne ne le dise ouvertement, les clauses salariales ne font plus problème. La sécurité d'emploi, difficulté majeure il y a quelques jours, n'est évoquée désormais que pour la mise au point de quelques modalités. L'essentiel, c'était la définition de la tâche de l'enseignant où la CEQ, se méfiant des volontés de pouvoir des commissions scolaires, comme des plans du «livre orange» de M. Jacques-Yvan Morin, cherchait à demeurer premier maître de l'enseignement (et non pas autogestionnaire comme l'affirment sans s'embarrasser de nuances M. Morin et son collègue des Finanoes, M. Parizeau). Là encore, la CEQ a obtenu quelques victoires: le maintien de spécialistes au premier cycle de l'élémentaire, contrairement au projet Morin, et des garanties quant à l'organisation de la grille-horaire des enseignants pour qu'elle ne soit pas affectée par ce projet. Le «livre orange», admet-on discrètement tant à la Centrale qu'au ministère de l'Éducation, a subi de sérieux assauts et modifications au cours de cette négociation.

Et pourtant, deux ou trois accrochages subsistent qui n'en finissent plus de finir: la surveillance des élèves, la récupération (c'est-à-dire l'aide supplémentaire à apporter à des élèves ayant subi quelque retard pédagogique dans les classes régulières), et l'intégration à l'enseignement régulier des élèves relégués dans les filières-garages que sont trop souvent les classes pour «l'enfance inadaptée». Quand on écoute les parties relater leurs griefs ou leurs objectifs autour de ces clauses, on ne peut comprendre comment, dans une société civilisée, avec quelques mécanismes assurant à la fois le contrôle ou la participation aux décisions, il est aussi difficile de trouver une solution. Si le gouvernement était prêt à laisser aux syndicats, dans les hôpitaux, le soin de définir la liste des services essentiels en cas de grève, on voit mal comment il peut juger aujourd'hui qu'il est impossible de laisser aux enseignants un large pouvoir de décision pour la surveillance d'une cour d'école. Le problème, si on comprend bien, c'est que les activités de surveillance n'étaient guère «réglementées» dans la convention échue, que certains principaux ont abusé pour s'en servir comme sanctions contre des enseignants, que la CEQ a gagné quelques griefs là-dessus et veut aujourd'hui en inscrire, en «visser» dit-on en langage syndical, les résultats dans la prochaine convention. Le gouvernement, lui, veut préserver le droit de gérance de ses principaux d'école. Et voilà pourquoi, si ce dossier en instance de solution finit par en trouver une, la surveillance d'une cour d'école deviendra un autre inextricable chapitre de relations de travail. La question de la «récupération» est encore plus complexe. Les enseignants se disent les meilleurs juges des besoins et des moments de ce genre d'activités, et ils ont théoriquement raison, mais le ministère se refuse à écarter, dans un tel domaine, l'intervention pédagogique prépondérante d'un directeur d'école. Et voilà pourquoi, quand un enfant aura besoin d'un léger rattrapage, il faudra peut-être consulter un volumineux protocole avant d'y procéder.

Tout cela va finir par se traduire laborieusement dans un texte. Et lors de la prochaine négociation, dans de plus nombreux textes encore. L'engrenage, même ce gouvernement avec son «préjugé favorable aux travailleurs», n'a pu le bloquer d'aucune façon, ni dans la fonction publique, ni dans les hôpitaux, ni dans les écoles. Il faudra bien un jour conclure que nul gouvernement, ni centrale syndicale d'ailleurs, ne pourra arrêter cette machine à moins d'une trêve réelle. Mais nous nageons dans l'utopie.

Dans l'état actuel du dossier, les parties peuvent et doivent en arriver à un règlement négocié, sans l'intervention de l'Assemblée nationale. Si le gouvernement péquiste ne peut désamorcer l'escalade bureaucratico-légaliste des conventions collectives, il aurait pu au moins éviter de gâcher encore plus l'atmosphère par son grossier bluff menaçant les syndiqués de l'enseignement d'une loi spéciale.

Car, à moins que ce gouvernement ne soit le plus anti-syndical qu'on ait connu depuis la réforme de l'éducation, il n'avait aucune raison, autre que tactique, de brandir le couperet à ce moment des pourparlers. Les enseignants sont sans convention depuis juin 1979, ils ont refusé les arrêts de travail d'automne quand le gouvernement s'est enfin décidé à déposer ses vraies offres, ils ont refusé de défier une loi spéciale qui les atteignait injustement en novembre alors qu'ils n'avaient pas perturbé les écoles une seule journée, et leur grève est aujourd'hui parfaitement légale et sans incidents. Ce conflit et ses conséquences ne se comparent en rien à la détérioration du climat scolaire que le Québec a connu en 1967, en 1972 et même en 1976, quand de nombreuses grèves perlées avaient rendu la situation intenable et incontrôlable.

Si le gouvernement croit qu'il a une bonne cause, tout comme la CEQ, il doit jouer le jeu honnêtement. Quand le seuil de tolérance du public sera atteint — et non le seuil de tolérance de ses stratèges référendaires — il sera toujours temps de convoquer l'Assemblée nationale, qui ne se fera pas prier, comme l'opposition l'a laissé entendre. D'ici là, M. Parizeau ferait mieux de déployer son habileté certaine dans les coulisses des négociations plutôt que de retirer gauchement sa menace farfelue en expliquant au bon peuple qu'il renonce cette semaine à une loi spéciale qu'il désirait la semaine dernière, parce qu'il vient de découvrir qu'il n'y a pas de tempête de neige cet hiver. On lui a déjà connu des esquives plus éblouissantes.

Lise BISSONNETTE

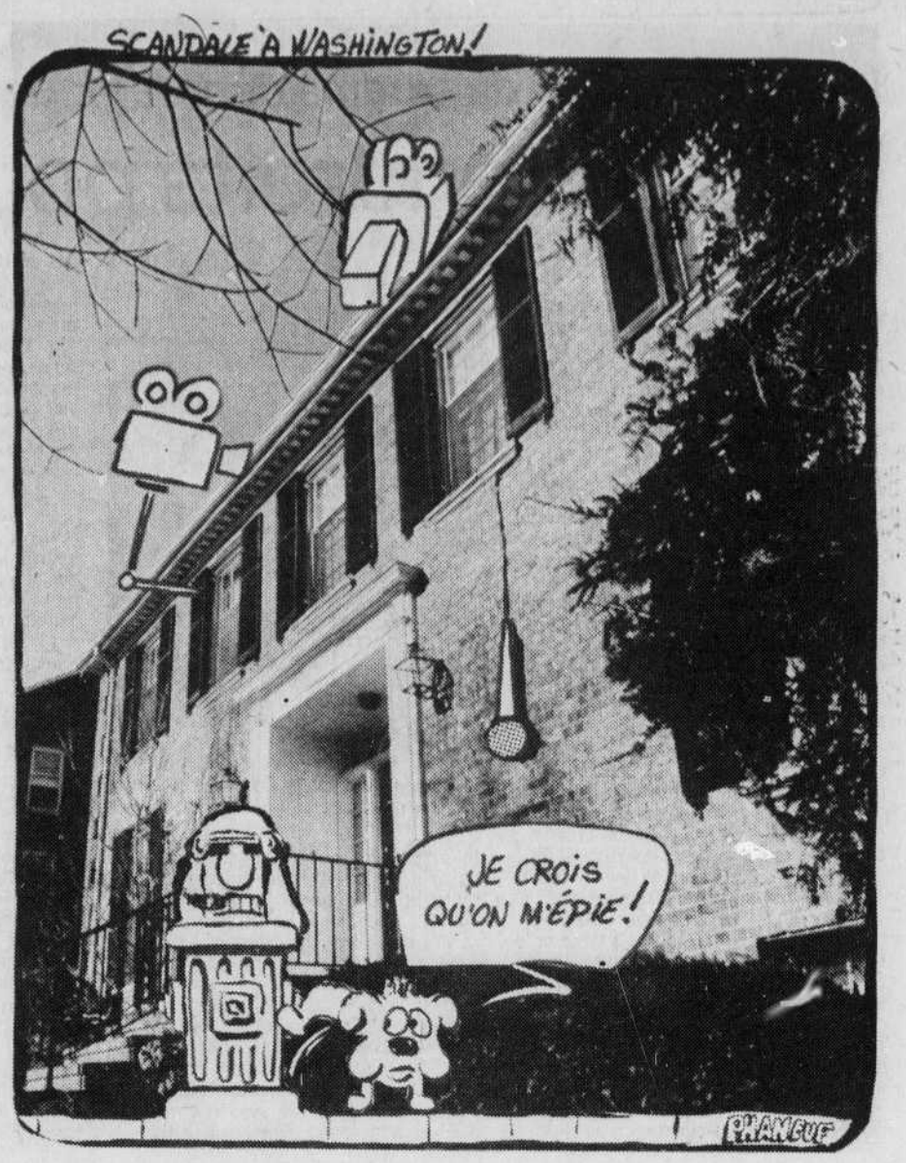

DOCUMENT

Les sondages et le droit à l'information

Par suite des réactions suscitées dans les milieux politiques après la publication de récents sondages électoraux, Me Jean Baillargeon, secrétaire général du Conseil de presse du Québec, nous adresse la déclaration suivante.

Devant le débat que suscite inévitablement, dans le cadre des campagnes électorales et plus particulièrement à l'approche des scrutins, la question des sondages, le Conseil de presse du Québec tient à rappeler la déclaration qu'il faisait le 17 mai dernier.

Le Conseil est d'avis que le droit du public à l'information sera davantage assuré par l'intégrité et la rigueur que sauront s'imposer les concepteurs et les producteurs de sondages ainsi que ceux qui sont responsables de leur diffusion auprès du public que par quelques limitations ou contraintes d'ordre législatif ou réglementaire.

Chercher à régir, restreindre ou même interdire par quelques moyens la diffusion des sondages, selon le Conseil, c'est porter atteinte à la libre circulation de l'information et partant, altérer dangereusement le droit fondamental du citoyen à une information libre et complète.

Aussi, limiter l'information sur les enquêtes effectuées par voie de sondages, même uniquement en période électorale ou référendaire, c'est créer un précédent qui trace la voie à diverses interventions du même type dans d'autres secteurs de l'information et partant, ouvrir la porte à la censure.

Le Conseil croit en effet que la publication des sondages par les médias sans autres restrictions que celles que leur impose leur fonction d'informateur public, ne peut que générer des incidences heureuses pour le droit du public à l'information et l'expression de la démocratie.

Il appartient donc, selon lui, en premier lieu aux sondeurs, aux entreprises de presse et aux journalistes de se montrer vigilants et attentifs aux tentatives de manipulation et de diffusion d'informations douteuses qui tendent moins à éclairer qu'à conditionner les esprits. Le Conseil croit que par cette pratique volontaire, on peut éviter que des personnes ou des groupes exploitent les sondages à des fins de croisades partisanes ou autres.

Le Conseil, qui s'est longuement penché sur la question, constate que les sondages sont généralement diffusés avec grande rigueur par la presse et il est primordial, selon lui, que la qualité des informations qui sont diffusées au public par cette voie puisse être vérifiée et vérifiable. Aussi, le Conseil estime-t-il important que le public possède, en même temps que les résultats des sondages, toutes les informations d'ordre méthodologique (échantillonnages, méthodes de recherche, d'enquête, d'analyse, de cueillette des données, etc.) qui lui sont nécessaires en sorte qu'il puisse lui-même formuler son propre jugement, en toute connaissance de cause, sur l'information qui lui est ainsi transmise.

S'il s'avérait que les responsables des sondages et de leur diffusion voulaient exploiter ceux-ci à des fins autres que celles d'informer adéquatement le public, ce serait le rôle du Conseil de les dénoncer. Ce serait aussi la responsabilité de ceux dont le métier est d'informer et celle de la population de lui faire part de leurs griefs lorsque la situation l'exigera.

ACTUALITÉ

La politique étrangère de l'Alberta

par Jacques Benjamin

Depuis cinq ans, la politique étrangère de l'Alberta s'est voulue aussi indépendante de celle du gouvernement fédéral que ne l'avait été celle du gouvernement québécois de 1965 à 1969, ou depuis 1976. Mais, dans le cas de l'Alberta, le gouvernement fédéral n'a pas proféré de menaces ou formulé de commentaires réprobateurs. La raison en serait que le gouvernement albertain ne suscite aucune crainte, à Ottawa, d'une sécession éventuelle. Et, ainsi, le gouvernement de l'Alberta pratique sa propre politique étrangère depuis 1974 sans s'encombrer de fonctionnaires ou hommes politiques fédéraux.

C'est ce qui ressort d'une étude de 200 pages qui vient d'être rendue publique à Vancouver. L'étude compare la politique internationale de trois provinces canadiennes depuis 20 ans: le Québec, l'Ontario et l'Alberta. Elle a été préparée à l'Université Simon Fraser par une chercheuse en études québécoises, Bonni Raines Kettner, qui est politicologue de formation et qui occupe, depuis quelque mois, le poste d'assistant au directeur de l'information du *Province*, le quotidien du matin à Vancouver.

L'approche de Mme Kettner est plus politique qu'étroitement juridique. Elle prend comme point de départ les différentes facettes des relations internationales du Québec, et elle se demande si l'Alberta ou l'Ontario ont entretenu des relations internationales de même nature ou de même intensité. En s'inspirant des classifications de Paul Painchaud et d'autres spécialistes du fédéralisme comparé, Mme Kettner donne une dimension nouvelle à la notion de fédéralisme asymétrique, cher à la commission Pépin-Robarts.

Les divers aspects des relations internationales du Québec et de l'Ontario sont assez bien connus des lecteurs du DEVOIR, mais l'Ouest canadien — l'Ouest nouveau — se comporte de plus en plus de façon autonome dans l'élaboration de ses relations internationales. L'Alberta le fait déjà depuis six ans, et la Colombie-Britannique met en marche ses propres politiques internationales, aux niveaux politique et administratif, dans plusieurs domaines économiques ayant trait aux richesses naturelles.

Ce qui frappe, en effet, ce sont l'étendue et l'intensité des relations qu'entretient, depuis six ans, le gouvernement de M. Peter Lougheed avec les États étrangers. «Son poids politique lui a permis de vendre du pétrole directement aux Américains, en plus d'imposer un prix plus élevé au pétrole vendu à l'intérieur des frontières canadiennes», écrit Bonni Kettner. C'est aux conférences de janvier et mars 1974 que le gouvernement de M. Lougheed a manifesté, pour la première fois, sa volonté de «laisser les maudits Ontariens geler dans le noir», s'il le fallait. La guerre du Moyen-Orient d'octobre 1973 avait laissé entrevoir que le pétrole arabe pourrait être rationné. L'Alberta se mit en frais de se créer des marchés internationaux pour ses ressources naturelles, puisqu'elle pouvait peut-être profiter de ce rationnement imposé par les pays arabes. Le séjour en Europe de M. Lougheed, à l'automne de 1975, marqua une autre étape de cette volonté d'autonomie dans la formulation de sa politique étrangère. M. Lougheed négocia directement avec les gouvernements européens, d'une façon telle — écrivaient les journalistes qui l'accompagnaient — que si le gouvernement québécois avait agi de la sorte, les Canadiens anglais auraient crié au scandale. L'Alberta fut même, il y a 8 mois, en juin 1979, l'hôte d'une conférence internationale de l'enver-

Voir page 6: La politique

BILLET

Le referendorama

La question est bien à la mode. Les sondages et les élections permanentes aussi. Chers lecteurs et électeurs, jouons le jeu. Voici un petit quizz qui vous permettra de mesurer votre culture nationale. Aux six questions posées ci-dessous, si vous obtenez six bonnes réponses sachez qu'il n'y a rien à espérer. Si vous récoltez six zéro, sachez qu'il ne faut désespérer de rien. Gagnants et perdants, surtout n'exultez pas et ne vous fâchez pas, il importe avant tout de ne pas gaspiller l'énergie, le peu d'énergie qui vous reste.

Qui a dit: «Si nous conservons nos eaux, la province de Québec deviendra nécessairement le plus grand pays producteur d'énergie électrique en Amérique»? C'est M. Bourassa. Pas Robert, Henri, en mai 1908.

Qui a dit: «La Confédération a vécu en puissance. Durera-t-elle vingt ans ou trente ans, je l'ignore; mais elle doit se dissoudre un jour. De plus en plus notre vie nationale sera dominée par la rivalité de l'est et de l'ouest. Puisque la Confédération a vécu, nous devons préciser notre programme, le limiter à nous-mêmes... Les Anglais ont voulu employer la Confédération à nous asservir, mais ils n'ont pas voulu de l'association égale avec nous. Cherchons donc ailleurs des appuis»? Bourassa (Henri) en décembre 1921.

Qui a dit: «Il n'y a chose à traiter plus pénible, à réussir plus douteuse, ni à manier plus dangereuse que de s'aventurer à introduire de nouvelles institutions. Celui qui les introduit a pour ennemis tous ceux qui profitent de l'ordre ancien et n'a que des défenseurs bien tièdes en ceux qui profiteront du nouveau»? Machiavel, en l'an 1513.

Qui a dit: «Alors qu'il apparaît, de l'intérieur, sérieusement assiégé par des forces qui ne semblent pas conscientes de ses limites trop réelles, l'État québécois subit une pression redoutable de la part du gouvernement central»? M. Claude Ryan, dans un éditorial intitulé «Un État assiégé et menacé» (LE DEVOIR, 21 novembre 1968).

Qui a dit: «Un élu c'est un homme que le doigt de Dieu coince contre un mur»? Non, vous n'y êtes pas, c'est Jean-Paul Sartre.

Qui a dit: «Rien de nouveau sous le soleil»? N'importe quel «beachman» d'un motel «Le Québécois» quelque part entre Miami, Hollywood et Pompano, Floride.

Chers lecteurs et électeurs, sachez-le et dites-le à vos amis: quoi qu'il arrive «from here to eternity» on repassera. On repassera malgré les risques, en cette période du référendorama, de voir le jeu de société se muer en jeu de satiété.

Rolande ALLARD-LACERTE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Les professeurs veulent connaître leur tâche*

Les enseignants veulent connaître la durée de leur travail. Quoi de plus normal que de vouloir «fermer» une définition de tâche? Tous les travailleurs connaissent les limites des exigences que leurs fonctions comportent.

Dans l'enseignement, par le biais d'une toute petite phrase, «et toutes autres tâches connexes», l'enseignant est amené depuis quelques années à faire de plus en plus de travail accessoire à l'enseignement.

Par le biais de programmes-cadres qui se multiplient, ils sont même amenés à construire les programmes dans certains cas. On leur multiplie les réunions qui tournent souvent à vide faute de contenu précis. On multiplie la paperasse informatisée qu'on cherche à réduire dans les autres services gouvernementaux.

Mais là n'est pas le fond de la question. Car lorsque les négociateurs patronaux affirment que les enseignants du secondaire (pour ne prendre que ceux-ci en exemple) ne travaillent que 22 périodes de 50 minutes par semaine, ils oublient trop facilement de dire aussi que des cours, ça se prépare, que des travaux et des examens ça se prépare aussi et que ça se corrige par les enseignants. Que le simple profane pense qu'on ne travaille que 22 périodes par semaine, passe encore. Mais lorsqu'il s'agit de ministres, eux-mêmes d'anciens professeurs (dont bon nombre professeurs d'université) qui continuent inlassablement à nous lancer cette assertion à la figure, ça ne va plus.

J'ai personnellement trop de respect pour leur intelligence pour croire qu'ils pensent vraiment comme ça.

Désirent-ils que tout ce travail se fasse à l'intérieur des périodes de présence devant les élèves? Je crois sincèrement que non.

Bien sûr, comme c'est le cas dans toutes les professions, il y a des enseignants qui s'en tirent à bon compte. Mais il ne faut pas généraliser pour autant.

La publicité gouvernementale se limitant à des demi-vérités sur ces questions comporte une forme de mépris des enseignants auxquels on confiera quand même la formation de la génération de demain. L'annonce par le gouvernement qu'un étudiant du Québec coûte plus cher au gouvernement qu'un étudiant de l'Ontario manque pour le moins de nuances. N'en faisant qu'une question de salaires d'enseignants, le gouvernement néglige de mentionner que le coût de l'administration et des édifices scolaires est beaucoup plus élevé au Québec qu'en Ontario.

Est-ce vraiment anormal qu'un enseignant exige de connaître enfin les limites précises de sa tâche?

Raymond LANGLOIS,
professeur à l'école
Jean-Baptiste-Meilleur

Repentigny, 4 février

■ *La fin des illusions américaines*

Les Américains sont illogiques, ou plutôt «obsolete» comme ils disent eux-mêmes. Dans leur gestion du post-colonialisme, ils ont fait preuve non pas d'amateurisme, mais bien d'ignorance. Les Américains croient en un mythe qui s'appelle «modernization». Pour eux, le monde et l'histoire obéissent à un mécanisme téléologique qui fait que le progrès est une entité en soi qui intègre le monde de plus en plus dans une société rationnelle. Cette métaphysique politique (qui n'a d'égale que le point oméga de Teilhard de Chardin) fait que les Américains ont placé toute leur confiance dans une providence historique imaginaire devant obligatoirement réaliser le progrès social dès qu'un minimum de liberté fut apparue. Les Américains sont stupéfaits aujourd'hui de voir que la providence les abandonne et leur seul recours est l'invasion militaire à plus ou moins longue échéance.

Comme le faisait remarquer le grand politicologue de Harvard, Stanley Hoffmann, les USA n'ont pas appris à gérer le post-colonialisme; leur foi en un «laissez-faire» a remplacé toute méthode politique. Comme la troisième république française et sa ligne Maginot, les Américains s'enfoncent dans une mentalité ossifiée et l'illusion que leurs ogives nucléaires sont un rempart absolu contre le soviétisme.

Or les Soviétiques sont infiniment plus modernes que les Américains en termes de gestion politique. Alors que les USA ont sous-développé leur appareil politique et l'ont entravé de mille contraintes, les Russes ont appris en 60 ans de règne la méthode pour gérer directement les forces sociologiques. Les Américains sont paradoxaux: ils croient que le tiers-monde va évoluer et en même temps ils l'écrasent par tous leurs mécanismes de marché. Les Russes sont plus rationnels: ils donnent un but (un État moderne) et une méthode gratuite: le léninisme. Il y a longtemps que l'URSS a appris à plier le marxisme à ses impératifs politiques, l'URSS n'est marxiste que symboliquement, sa forme de gestion est géopolitique et en avance de plusieurs décennies sur l'Amérique. On peut déplorer qu'une telle gestion soit une injure à l'humanisme occidental: mais l'humanisme occidental est devenu une injure à l'intelligence politique! L'humanisme de Carter ne vaut pas plus cher que l'humanisme de Wilson après la première guerre mondiale.

Michel MAGNANT,
politicologue,
Université McGill

Montréal, 9 janvier

■ *Qu'attend la PdA?*

Le 19 janvier nous sommes allés voir le spectacle de Joe Dassin à la salle Wilfrid-Pelletier.

C'est à la place des Arts que nous en voulons. À la sortie du spectacle nous nous trouvions dans l'escalier mobile pour redescendre au niveau du parterre. Tout à coup, il y eut un embouteillage au pied du dit escalier. La personne affectée à l'accueil du public semblait prise de court et apeurée par l'accident qui allait sûrement survenir. Heureusement pour la Place des Arts, nous étions là, mon ami et moi. Nous avons pris la situation en main et fait circuler le public pour dégager le bas de l'escalier.

Il est incroyable que les administrateurs de la PdA à qui nous faisons confiance se jouent de nous d'une telle façon. Les placiers sont actuellement en conflit de travail depuis longtemps et la PdA ne semble pas vouloir régler. La PdA ne tient pas compte de notre sécurité. Il est aberrant qu'une telle situation se prolonge mettant en danger nos vies et celles de nos enfants.

Nancy MACKAY

Montréal, 31 janvier

■ *Une recension choquante*

Lecteur quotidien de votre journal, j'ai été pour le moins choqué par l'article de R. Lévesque paru le samedi 2 février sous le titre «la France lénifiante».

Certes, l'auteur de l'article fait un compte rendu d'un livre dont les propos violents et très partisans appartiennent à son auteur particulièrement déchiré et désespéré. Mais, la conclusion de R. Lévesque est un véritable «torrent de boue» sur la France. Bien sûr, il convient de réagir à ces abus, ces tares engendrés par nos sociétés industrielles et qui sont plus que regrettables en ce qui concerne les travailleurs immigrés, dont la situation n'est pas scandaleuse seulement en France.

Il faut certes crier pour tirer de l'engourdissement la volonté d'agir des états et des peuples. Mais résumer un pays de tradition hospitalière, notamment à l'égard des réfugiés politiques tant des «enfers» communistes ou facistes à ce «réduit d'ordure» vomi par Lévesque» ...cette France-là qui traque ...etc.» manque d'une certaine grandeur dans l'analyse, et, d'une certaine largeur dans le jugement; qualités qui n'excluent ni la passion ni l'engagement.

Chateaubriand écrivait déjà dans ses mémoires d'Outre-Tombe «la boue est le duvet inventé par l'industrie du siècle, il n'est pas aussi agréable que l'autre, mais il coûte moins cher».

J.P. JUPPEAU

Montréal, 2 février

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

Ce que furent les Jeux de Berlin

par Raymond Pointu,
de l'Agence France-Presse

DEPUIS la crise olympique ouverte par l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan et l'appel au boycottage des Jeux de Moscou lancé par le président Carter, il est beaucoup question des Jeux de Berlin. Ce que furent en 1936 ces Jeux de Berlin, un livre écrit par un professeur d'histoire à l'Université de la Californie du Sud, Richard Mandell, et publié en 1972 aux Editions Ballantine, à New York, *The Nazi Olympics*, permet de s'en faire une idée précise.

C'est en 1932, avant les Jeux de Los Angeles, que le CIO décida que les IVèmes Jeux d'hiver auraient lieu à Gramisch-Partenkirchen, en Bavière et ceux d'été de la XIème olympiade, les dixièmes depuis 1896, à Berlin. Le 30 janvier 1933, Hitler était nommé chancelier et le 5 mars, des élections consacraient la victoire du Parti national-socialiste, désormais en mesure d'imposer sa loi grâce à une coalition avec d'autres petits partis nationalistes.

Dès le premier avril, la Fédération allemande de boxe annonça qu'elle n'accepterait plus ni les boxeurs ni les arbitres juifs. Le 2 juin, ce fut au tour du nouveau ministre nazi de l'Éducation d'annoncer que les clubs sportifs seraient désormais fermés aux Juifs. Au centre même de la petite station de Garmisch-Partenkirchen, une pancarte proclama bientôt: «Juifs, votre entrée ici est interdite». Autant de mesures discriminatoires, parmi de nombreuses autres, qui frappèrent les 40,000 sportifs Juifs, sur une communauté de 500,000 habitants, soit moins de un pour cent de la population allemande, appartenant à quelque 250 clubs.

En conséquence, certains des meilleurs d'entre eux quittèrent l'Allemagne pour émigrer en France, en Angleterre ou aux États-Unis. Ce fut notamment le cas de l'athlète Alex Natan, membre de l'équipe qui avait battu le record du monde du 400 mètres en 1929, et du meilleur joueur de tennis allemand, le Dr Daniel Prenn.

Lors de la réunion du CIO qui eut lieu à Vienne, le 6 juin 1933, les membres américains se prononcèrent en faveur d'un transfort des Jeux s'ils ne cessaient pas ces mesures discriminatoires. Ils exigèrent également que le Dr Theodor Lewald, remplacé à la présidence du Comité olympique allemand par l'officier de la Wehrmach Hans von Tschammer und Osten parce que sa grand-mère paternelle était juive, fut rétabli dans ses fonctions.

Le 7 juin, le Dr Lewald fit savoir que son gouvernement l'avait autorisé à promettre que l'Allemagne respecterait la charte olympique et que les Juifs, en principe, ne seraient pas exclus des équipes allemandes. Néanmoins, le 21 novembre, le congrès de l'Amateur Athletic Union (AAU) fédération américaine omnisports, se prononça à l'unanimité moins une voix pour le boycottage des Jeux de 1936. Mesure à laquelle le Comité olympique allemand répondit à grand renfort de publicité en annonçant que vingt et un sportifs Juifs avaient été admis dans des camps d'entraînement.

Pour en avoir le coeur net, le Comité olympique américain chargea en 1934 son président, qui n'était autre que le futur président du CIO, Avery Brundage, d'une mission d'enquête en Allemagne.

À son retour, Avery Brundage assura que les Allemands respectaient l'esprit et la lettre de l'olympisme. Sur la foi de son témoignage, le Comité olympique américain vota en faveur de la participation. Le 15 septembre 1935, les «Lois de Nuremberg» privaient les Juifs allemands de leurs droits civiques.

Ce fut alors au tour du général Charles Sherrill, à la fois membre du Comité olympique américain et du CIO, de se rendre en Allemagne. La conclusion de ce voyage, fut plutôt surprenante: «Je ne suis pas plus habilité à parler des possibilités des Juifs de participer aux Jeux que les Allemands à donner leur avis sur la situation des Noirs dans le Sud des États-Unis ou des Japonais en Californie». Un peu plus tard, il ajouta que l'histoire n'avait jamais connu un seul sportif juif de valeur.

Finalement, en dépit d'un puissant courant de l'opinion américaine hostile à la participation, l'AAU revint sur sa décision le 8 décembre 1935 à la suite d'un vote favorable, à une majorité de deux voix. En France, le Front populaire, soucieux de préserver le succès de l'Exposition universelle de 1937, accorda les crédits nécessaires à l'envoi d'une forte délégation. Le gouvernement républicain espagnol adopta l'attitude contraire, cependant que des voix appelant au boycottage s'élevaient en Suède, aux Pays-Bas et en Tchécoslovaquie.

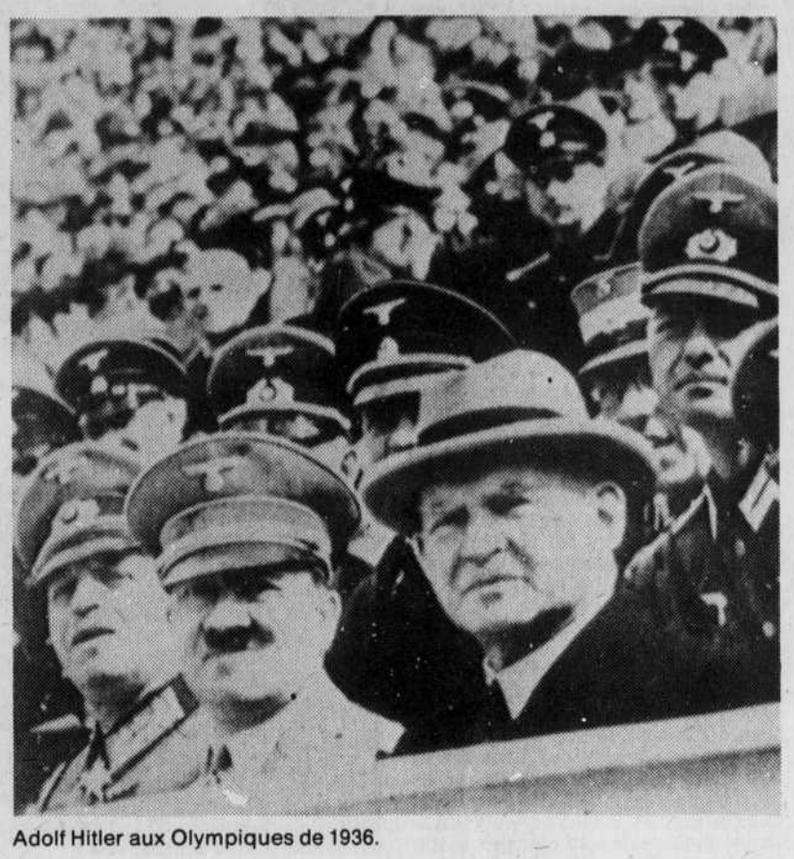

Adolf Hitler aux Olympiques de 1936.

Quand le président du CIO, l'aimable conte belge Henri de Baillet-Latour, se rendit à Garmisch pour la cérémonie d'ouverture des Jeux d'hiver, il ne fut pas peu choqué d'apercevoir sur sa route des affiches antisémites. Sur place, la présence des militaires fut un peu oppressante et la liturgie nazie déploya sa pompe habituelle. Mais enfin, jamais la régularité sportive des épreuves ne fut mise en cause et, quand le comte de Baillet-Latour reprit la route pour Bruxelles, Hitler avait accédé à sa demande et les affiches avaient disparu. Refrénant sa passion pour les discours politiques, le chancelier s'était seulement posé en maître d'une grande rencontre sportive. Finalement, les Jeux d'hiver furent un grand succès, témoignant de la capacité d'organisation et d'accueil de l'Ordre nouveau. Une autre partie, autrement importante pour Hitler, s'annonçait à Berlin.

Le responsable du Comité d'organisation, le Dr Carl Diem, historien du sport de réputation mondiale, avait bien fait les choses. Il obtint notamment une réduction de 60 pour cent sur les chemins de fer pour les touristes étrangers et leur procura un taux de change très avantageux. À Berlin même, les quatre millions d'habitants de la quatrième ville du monde, semblaient surtout soucieux de manifester leurs sentiments amicaux aux visiteurs. Et Goebbels, ministre de la Propagande, donna des ordres afin que disparut toute trace d'antisémitisme. Quant à la presse, elle fut remarquablement traitée.

Le jour de la cérémonie d'ouverture, 110,000 spectateurs remplissaient le plus grand stade du monde, édifié par l'architecte Werner March. «Trop petit» n'avait cessé de répéter Hitler en surveillant étroitement les travaux.

Forte de quelque 250 membres, la délégation française, effectuant un salut olympique très proche du salut nazi, fut ovationnée. En revanche, les Anglais et les Américains, qui se contentèrent d'un quart de tête à droite, furent froidement accueillis et même sifflés. Le public entier, se dressa pour expectorer un vibrant «Heil Hitler» et celui-ci prononça la rituelle phrase: «Je déclare ouverts les Jeux de Berlin, célébrant la XIème olympiade de l'ère moderne.» La seule grave entorse au protocole olympique fut finalement commise par l'haltérophile Rudolf Usmayr qui, chargé de prononcer le serment, le fit en tenant le drapeau nazi plutôt que le drapeau olympique.

Techniquement remarquablement organisés (on utilisa notamment pour la première fois la photo-finish aux arrivées des sprints), les Jeux furent l'occasion d'un véritable culte rendu à chaque apparition de Hitler et de brillantes réceptions, dont la plus fastueuse fut donnée par Joseph Goebbels. Sur les lieux des compétitions, le public se déplaça en masse en direction des points où les couleurs allemandes pouvaient briller, la présence de Hitler constituant le suprême stimulant pour arracher des victoires.

Ainsi, le 2 août, premier jour des compétitions, le lanceur de poids Hans Wolke battit-il le record olympique et obtint-il la première médaille d'or allemande en athlétisme masculin depuis la création des Jeux. Wolke et son compatriote Gerhard Stock, classé troisième, furent conduits à la loge de Hitler, qui les félicita chaleureusement. De même Hitler appela-t-il les trois Finlandais arrivés aux trois premières places du 10,000 et les Allemandes Tilly Fleischer et Luise Kruger, qui venaient d'obtenir la médaille d'or et celle d'argent au lancement du javelot, pour les féliciter.

Mais il avait disparu après l'élimination des concurrents allemands au saut en hauteur et ne félicita donc pas le vainqueur, le Noir américain Cornelius Johnson. En conséquence, le comte Baillet-Latour jugea utile de lui envoyer un mot dans la soirée pour lui rappeler qu'il était l'hôte des Jeux et qu'il devait féliciter tous les vainqueurs ou n'en féliciter aucun. Hitler choisit la deuxième solution, ce qui fit que Jesse Owens, vainqueur du 100 mètres le 3 août, ne fut pas appelé dans sa loge. La légende court pourtant toujours qu'il refusa de serrer la main du prodigieux athlète noir.

Concernant ces Jeux de Berlin, les sujets d'indignation sont suffisamment nombreux pour qu'on n'en invente pas. Dans le tournoi de boxe, par exemple, le seul sport que prisait vraiment Hitler, les États-Unis et la Grande-Bretagne menacèrent d'abandonner la compétition après quatre jours de combat tant était grande la partialité des juges. Quant aux journaux, ils comptabilisèrent jalousement les médailles pour démontrer la supériorité de l'Allemagne, l'un d'eux, «Der Angriff», refusant de prendre en compte celles gagnées par les Noirs américains. Il est vrai que Hitler aurait exprimé l'avis suivant: «les États-Unis devraient avoir honte de laisser gagner leurs médailles par des Noirs».

Le résultat le plus clair de cette arithmétique en contravention totale avec l'esprit olympique fut que l'Allemagne nazie devança les États-Unis, l'Italie largement, la France et le Japon la Grande-Bretagne. L'Allemagne avait intérieurement acquis une grande confiance dans ses forces et donné extérieurement une image somme toute réconfortante d'elle-même. On sait ce qu'il en fut quelques années plus tard.

La position des minorités francophones

par Charles Castonguay

M. Castonguay est professeur de mathématiques à l'Université d'Ottawa.

LA question de l'avenir des minorités francophones hors Québec retient encore l'attention suite au jugement de la Cour suprême touchant la loi manitobaine de 1890, l'affaire de Penetang et plus généralement à mesure que se précisent le référendum québécois et diverses propositions de réforme constitutionnelle. Dans cette optique il importe de prendre connaissance de ce que le recensement canadien le plus récent, celui de 1976, nous apprend sur la position démographique de ces minorités.

Le recensement de 1976 ne met à notre disposition que des données sur la langue maternelle des individus. Néanmoins cela permet d'apprécier au moins sommairement la vitalité du français dans les provinces qui nous intéressent, sept ans après l'adoption de la loi fédérale des langues officielles. La comparaison de la fraction des personnes de langue maternelle française parmi différents groupes d'âges peut montrer par exemple à quel point les minorités réussissent à maintenir leur importance relative d'une génération à l'autre.

Dans le tableau ci-joint nous donnons donc le pourcentage de personnes de langue maternelle française parmi la population totale de divers groupes d'âges dans chacune des neuf provinces, en portant une attention particulière à la population plus jeune. Pour mieux fixer l'ordre de grandeur des populations futures que viserait éventuellement une scolarisation en français, nous avons ajouté au tableau une colonne supplémentaire donnant le nombre d'enfants de langue maternelle française âgée de 0 à 4 ans en 1976.

En comparant les groupes les plus âgés aux plus jeunes, chez sept des neuf minorités on constate une baisse régulière d'un véritable effondrement démographique chez la population de langue maternelle française demeure presque stable d'un groupe d'âge à l'autre, fait nettement exception à cette tendance, l'érosion demeurant fort sensible aussi en Ontario.

Population de langue maternelle française, quelques groupes d'âges, recensement de 1976

	Pour cent de la population totale						Nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans (estimation)
	45 ans et plus	20 à 44 ans	15 à 19 ans	10 à 14 ans	5 à 9 ans	0 à 4 ans	
Terre-Neuve	0.6	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	200
Île-du-Prince-Édouard	7.1	5.4	5.6	4.9	4.1	3.5	350
Nouvelle-Écosse	6.1	4.7	3.6	3.2	2.9	2.9	1 700
N.-Brunswick	31.2	34.7	36.0	34.8	32.9	32.5	19 300
Ontario	5.8	6.0	5.9	5.6	4.8	4.7	28 800
Manitoba	6.2	5.8	5.4	5.1	3.9	3.6	3 000
Saskatchewan	4.1	3.1	2.4	2.0	1.6	1.2	950
Alberta	3.2	2.8	2.0	1.8	1.4	1.3	2 000
Colombie-Britannique	2.1	1.9	1.0	0.8	0.6	0.6	1 100

Source: *Recencement du Canada 1976: Langue maternelle par groupe d'âge, no 92-833 au catalogue, Statistique Canada, mai 1978.*

L'impuissance de la plupart des minorités francophones hors Québec à maintenir leur importance relative d'une génération à l'autre était déjà manifeste au recensement de 1971. L'intérêt des données de 1976 est de montrer que la Loi des langues officielles n'a pas redressé le moindrement cette situation: au contraire, les données de 1976 non seulement confirment mais accentuent l'affaissement des minorités ailleurs qu'au Nouveau-Brunswick.

Examinons brièvement les causes principales de cet état de fait. Du point de vue purement démographique, on peut en identifier d'emblée au moins trois, soit la montée des mariages mixtes partout sauf au Nouveau-Brunswick, l'amélioration de la position du Québec dans le bilan migratoire interprovincial des personnes de langue maternelle française et, bien sûr, la banalisation du taux de natalité des francophones.

La surnatalité relative des minorités canadiennes-françaises compensait déjà dans le passé pour une certaine anglicisation des leurs. Ce mécanisme de compensation ne joue plus aujourd'hui, et sa disparition témoigne d'une évolution culturelle vraisemblablement irréversible que ces minorités partagent d'ailleurs avec les Québécois francophones.

L'émigration québécoise renouvelait aussi de façon appréciable les rangs des minorités en proie à l'assimilation, particulièrement en Ontario, province économiquement séduisante. Mais la sécurité sociale et l'évolution de la position du français dans la société québécoise paraissent avoir rendu les autres provinces moins attrayantes pour les Québécois francophones et, réciproquement, le Québec plus intéressant pour les francophones des autres provinces.

En effet, les deux derniers recensements permettent de connaître la langue maternelle des migrants interprovinciaux intercensitaires, et le solde de la migration interprovinciale de la population de langue maternelle française pour le quinquennat 1971-1976 s'avère défavorable pour le Québec que pendant la période précédente 1966-1971 (des déficits de l'ordre de 4,000 et de 12,000 personnes respectivement). Une situation économique viable aidant, à mesure que le français s'y affirme comme langue omnibus il n'est pas impossible que dans l'avenir le Québec réalise même un excédent des entrants francophones sur les sortants dans ses échanges migratoires avec les autres provinces.

Ces mécanismes démographiques compensatoires ne fonctionnant plus, les mariages mixtes minent très rapidement le renouvellement démographiques des minorités, les enfants issus de ces mariages étant très généralement de langue maternelle anglaise. Sauf au Nouveau-Brunswick, la tendance à l'exogamie avait déjà atteint en 1971 une ampleur phénoménale (voir LE DEVOIR du 16 juin 1978). Les données de 1976 font état d'une propension à l'exogamie encore plus élevée.

Chez les jeunes époux de langue maternelle française âgés de 15 à 34 ans, la proportion de ceux qui ont choisi un conjoint à l'extérieur de leur groupe linguistique s'élève en 1976 à 37% en Ontario, à 45% ou plus à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba et à plus de 60% en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie britannique.

Il n'y a qu'au Nouveau-Brunswick où le niveau d'ailleurs relativement faible des mariages mixtes soit demeuré stable à 13%. Dans toutes les autres provinces, l'inclination progressive à l'exogamie hypothèque le renouvellement naturel des minorités. Leur état de démembrement interne est d'ores et déjà si avancé que de futur immigrants francophones n'auraient par ailleurs guère de raison d'afficher un comportement culturel plus distinctif.

Les principales causes de l'effondrement des minorités sont des phénomènes démographiques et culturels aussi irréversibles que fondamentaux. Sur ce plan la loi fédérale des langues officielles et les meilleures années de l'ère Trudeau n'ont eu aucun effet perceptible et on voit mal quel autre sursaut législatif, voire constitutionnel pourrait modifier cet état de choses.

En définitive, les faits sont têtus: exception faite des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui, à l'instar des Québécois, vivent des transformations autrement plus profondes, de cinq ans en cinq ans, il ressort toujours plus clairement que les minorités canadiennes-françaises ont déjà fait leur lit.

Joyeux carnaval!

par Christian Dufour

A cause d'une invasion, on n'aura peut-être pas de Jeux olympiques cette année. Qu'à cela ne tienne, à Québec pour la 26e fois c'est le Carnaval. L'invasion est en prime. Nos Russes refluеront comme à l'ordinaire tard dans la nuit de samedi, après la parade; Québec gisant à peu près indemne sous les cannettes de bières.

Commercial, simplet, vulgaire, le Carnaval n'a pas bonne presse chez ceux qui se piquent de culture au Québec — ce qui fait pas mal de monde. Mais non, intellectuels montréalais, on n'a pas aboli cette aliénante manifestation en 1975, après le vitriolique film de l'ONF sur les Duchesses: «Le soleil n'a pas de chance». Le Carnaval continue, croyez-moi, j'habite le Quartier Latin.

Pas tuable, il a même survécu l'an dernier à une grève conjuguée des autobus de la CTCUQ et de Voyageur. Autant s'y faire donc, même si pour les autochtones ce n'est pas toujours drôle. Vous ne pouvez entrer nulle part: c'est plein. Plus chanceux, vous aurez droit, après une demi-heure, au charmant petit menu spécial du Carnaval, gonflé. Les rues sont patrouillées par des hordes d'adolescents de plus en plus saoûls à mesure que la soirée avance. Ça vous bouscule en hurlant, ça souffle dans d'infernales trompettes en plastique, ça vomit... Je vous fais grâce du reste. Inutile de dire que le Carnaval n'est pas longuement traité dans la politique de développement culturel du docteur Laurin.

Et pourtant... Ça a peut-être des airs de cirque très contemporain, c'est une tradition qui vient de loin, le Carnaval. On en est presque troublé. Ça veut dire «adieu à la chair». En Italie, avant les privations du Carême, on avait l'habitude de festoyer, de se déguiser, de lâcher son fou. Le mot est associé, dit l'encyclopédie, à débauche effrénée. Pas très catholique, me direz-vous. Païen même, les Italiens avaient hérité ça de l'ancienne Rome. Au coeur de l'hiver on y fêtait les Saturnales, en l'honneur du dieu des semences. Les classes sociales s'estompaient, maître et esclave fraternisaient. On buvait, on mangeait, on se livrait à des activités sexuelles, le tout sans restriction dixit encore l'Encyclopédie. Ça devait être quelque chose les rues de Rome durant les Saturnales... On peut même remonter plus loin. À Babylone, à l'Égypte. Dans les sociétés agricoles, on a toujours gaillardement fêté la fin de l'hiver, la renaissance prochaine de la vie.

Les adolescents qui prendront leur première brosse à Québec en fin de semaine, qui essaieront de faire maladroitement l'amour à quelqu'Ontarienne de passage, célébreront sans le savoir un vieux culte. Celui de la vie qui explose, physique, débordante, débridée. Pour une nuit ou deux, ils oublieront codes et morales, ils répondront à de vieilles et profondes pulsions. Les sérieux censeurs qui voudraient tenir le Carnaval au Grand Théâtre ont oublié pourquoi on monte à Québec l'hiver quand on a dix-sept ans.

Février ici, c'est dur. Plus qu'à Rio ou ailleurs, le carnaval est chez-nous geste de vie, presqu'un défi. On le gagne à l'aide de caribou, grâce aussi au travail de quinze cents bénévoles dont on parle peu. Les activités sont populaires, hétéroclites. Les courses de chiens, les descentes en trippes, le Bonhomme de notre enfance rendent compte de notre jeu forcé avec l'hiver. On a même droit, parfois, à des créations émouvantes. Ça ne se vend pas des sculptures sur glace, ça fond. Comme la vie, comme l'art.

Quand un jour il n'y aura plus de Carnaval, on la regrettera cette grosse foire qui secouait Québec en février. J'ai rêvé l'autre nuit qu'à Babylone, durant le Carnaval, on soufflait dans d'infernales trompettes en plastique. Rouge vif.

■ *Le nouvel aménagement scolaire*

Depuis environ deux mois, les éditorialistes du DEVOIR attirent régulièrement l'attention du lecteur sur le projet éducatif et les modifications qu'il apportera à la gestion de l'école élémentaire et secondaire.

Remarquable de franchise et d'une rédaction très réussi, le livre vert de 1977 posait déjà l'hypothèse qu'il fallait réfléchir au statut de l'école publique et à celle du directeur. Plus articulé et pratique, l'énoncé de politique du ministère, intitulé *L'école québécoise*, publié en 1979, se rallie à la thèse de la consultation obligatoire du comité d'école, et préconise la constitution du conseil d'orientation doté de pouvoirs précis, notamment quant à l'élaboration d'un règlement d'école.

Les deux législations pertinentes, sont les projets de loi 30 et 71, tous deux sanctionnés en décembre. La loi 71 notamment, élargit les pouvoirs du comité d'école. Elle prévoit de plus la mise en place du conseil d'orientation, au niveau de chaque institution; c'est un organisme multi-agents, regroupant des représentants de chacun des partenaires scolaires et s'ouvrant au milieu socio-culturel.

Il y a lieu de rappeler à ce sujet, que l'excellent bulletin mensuel intitulé *Conseil-Éducation*, préparé par le Conseil supérieur, et disponible sur demande auprès du ministère, reprend par le détail le cheminement de cet intéressant débat portant en quelque sorte sur la restructuration de l'institution scolaire. Notamment le Conseil fait état d'une enquête très fournie sur la consultation des parents, sur quoi s'appuie en partie la nouvelle politique du ministère.

Le numéro d'octobre de ce bulletin annonce des projets de réglementation sur le statut du directeur, et autres questions connexes au nouveau projet éducatif. Lors de leur adoption, ces nouvelles dispositions auront pour effet de modifier la réglementation de 1971 sur le conseil d'école, dont se souviennent les lecteurs de Mission 27, diffusé avant l'institution des élections scolaires de 1972, conformément à la Loi 27.

Aucun doute, l'école publique se prépare à un virage d'importance.

Michel GÉRIN-LAJOIE

Saint-Léonard, 30 janvier

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

S'ils ont beaucoup changé depuis leur installation sur le campus il y a plus d'un siècle, les instruments de l'observatoire météorologique de McGill remplissent toujours fidèlement la mission qui leur fut assignée en 1874 et qui est d'informer les Montréalais sur le temps qu'il fait au centre-ville. Les instruments météorologiques se trouvent dans les quatre structures de couleur blanche que l'on peut voir au milieu de la pelouse à la droite de l'entrée principale de l'université, rue Sherbrooke. Les deux poteaux droits surplombés d'une boîte cylindrique entourée d'une couronne de lamelles métalliques, de même que l'autre poteau plus court placé au centre de l'enclos hexagonal, sont des pluviomètres. Ceux-ci ainsi que les instruments de mesure de la température et de l'humidité de l'air, logés dans le long cylindre au bout du poteau recourbé, sont reliés par un câble souterrain à la salle 710 du pavillon Burnside. C'est là que Peggy Leech, observateur-en-chef, après avoir recueilli toutes les données transmises par ces instruments ainsi que celles des anémomètres installés sur le toit, les communique à son tour aux medias de Montréal.

«En ma qualité de Gouverneur-Général du Canada, ainsi qu'en ma qualité de visiteur de l'université en vertu des lettres patentes remises par Sa gracieuse majesté, la Reine Victoria, la seizième année de son règne, j'ai l'honneur d'accueillir David Lloyd Johnston dans ses fonctions de principal et vice-chancelier de l'université; en témoignage de quoi, je lui confie la garde de la charte et du sceau de l'université.» Lorsque M. Edward Schreyer aura prononcé ces paroles cet après-midi, M. Johnston deviendra officiellement le quatorzième principal et onzième vice-chancelier de l'université McGill. La cérémonie d'investiture se déroulera en présence du délégué du Ministre de l'Education, de recteurs des universités du Québec, de professeurs, d'étudiants, de diplômés et de membres du personnel administratif de McGill ainsi que de représentants du corps diplomatique, d'universités canadiennes et américaines et de nombreuses personnalités montréalaises.

Etudiants, professeurs et diplômés du collège Macdonald se préparent à célébrer avec éclat, durant toute l'année 1980, le 75e anniversaire de la faculté d'agriculture de McGill. De nombreuses manifestations sont au programme de cette fin de semaine dont l'objet est aussi de marquer l'anniversaire de naissance de Sir William Macdonald, le fondateur du collège. Le principal Johnston présidera, dimanche après-midi, à la cérémonie d'ouverture des célébrations du 75e anniversaire. M. et Mme Roger Doucet animeront la soirée de clôture des festivités de la fin de semaine, lundi soir prochain à 20 heures au Centre du centenaire du campus Macdonald. Les personnes désireuses de se procurer des billets pour participer à ces festivités sont priées de téléphoner au 457-2000 poste 173 ou 210.

GRATUIT!

Mercredi 13 février à midi: conférence de M. Daniel Latouche, conseiller auprès du Premier Ministre du Québec: *La fonction politique: une vue de l'intérieur.* Salles 101-102, Centre d'études canadiennes-françaises, 3475, rue Peel.

Mercredi 13 février à 14h: conférence du sénateur Arthur Tremblay sur le débat constitutionnel. Salle 101 du Centre d'études canadiennes-françaises.

LA MÉTÉO

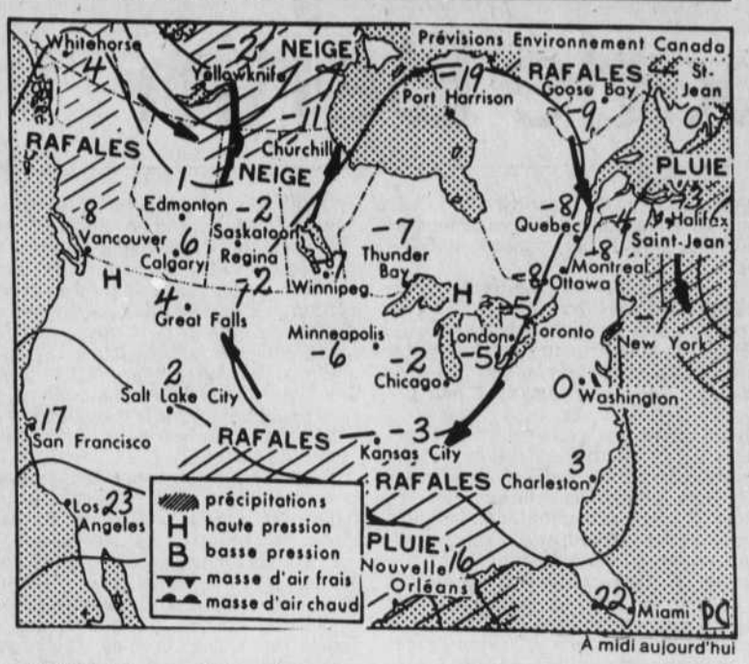

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −10. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides, Mauricie, Parc des Laurentides, Saguenay, Lac-St-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −12. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −5. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Rivière-du-Loup, Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: ciel variable avec quelques flocons le long du fleuve. Maximum −8. Aperçu pour samedi: peu de changement.

■

Malbaie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −6. Aperçu pour samedi: peu de changement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Occidentaux

presse soviétique pour sa part s'efforce de préciser une conception de la détente qui diffère fondamentalement de celle de Washington.

À l'issue des entretiens que viennent d'avoir à Bangkok la veuve de Chou Enlai et le premier ministre thaïlandais, le général Kriangsak, Pékin et Bangkok ont souligné hier le danger que faisait peser sur la paix l'intervention soviétique en Afghanistan et la main-mise du Vietnam sur le Cambodge. C'était la première fois qu'une délégation parlementaire chinoise se rendait dans la capitale thaïlandaise.

La veille, dans une interview publiée par le Quotidien du peuple de la capitale chinoise, M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense, a souligné la détermination des États-Unis de ne pas se laisser distancer par l'URSS dans le domaine militaire.

M. Brown a ajouté que le danger de l'intervention du Kremlin en Afghanistan résidait dans «l'éventualité que le reste du monde ne résiste pas à l'agression soviétique».

À Moscou cependant, l'agence Tass a rappelé que pour l'URSS la détente ne signifie «nullement que la lutte de classe s'arrête à l'échelle mondiale». «Tout en rejetant catégoriquement l'exportation de la révolution, poursuit l'agence, notre pays reste fidèle à l'internationalisme prolétarien». Pour Tass, la conception américaine de la détente, «tend ni plus ni moins à contraindre l'URSS à s'abstenir de toute réaction aux crises provoquées par l'Occident, même si elles mettent directement en péril sa sécurité.»

Dans le contexte des relations de son pays avec l'Inde voisine, le président pakistanais, le général Zia-Ul-Haq, a été amené à proposer le remplacement des forces soviétiques en Afghanistan par une force internationale de paix. Devant la menace soviétique, selon le président pakistanais, «l'existence d'un Pakistan fort et stable est de l'intérêt de toute la région, y compris de l'Inde».

Autre note d'inquiétude, le quotidien japonais Asahi Shimbun rapporte que l'armée soviétique a déployé des missiles à moyenne portée SS-20 à proximité de la frontière soviéto-chinoise, missiles capables d'atteindre les territoires chinois et japonais ainsi qu'une partie du territoire philippin.

Le président afghan, M. Babrak Karmel, a pour sa part réitéré, dans un interview au journal indien pro-soviétique «The Patriot» ses accusations contre son prédécesseur, Hafizullah Amin: c'était un agent de la CIA, a réaffirmé M. Karmel, qui complotait en vue d'une invasion de l'Afghanistan par des troupes américaines, chinoises et pakistanaises. Le président afghan a révélé qu'il était arrivé secrètement en Afghanistan après la prise de pouvoir par Amin en septembre dernier, et avait alors mis les membres du comité central du parti communiste afghan au courant de ce complot, à la suite de quoi celui-ci décida de demander «d'urgence l'aide des troupes soviétiques».

À Kaboul même, le gouvernement afghan vient d'édicter de nouvelles règles pour le travail des journalistes étrangers, dont toutes les activités doivent être désormais étroitement contrôlées par le ministère de l'Information, qu'il s'agisse des personnalités qu'ils veulent interviewer, de la transmission de leurs dépêches et de leurs déplacements dans le pays.

◆ Cour suprême

suprême depuis l'entrée en vigueur en 1966 de la loi sur les langues officielles.

Nous avons réalisé d'énormes progrès vers le bilinguisme, a constaté le juge Pigeon, pour lesquels il faut féliciter le juge en chef notamment, ainsi que ses collègues.

Le juge Pigeon, avant d'accéder à la Cour suprême du Canada, avait été conseiller constitutionnel de plusieurs premiers ministres du Québec, dont MM. Jean Lesage et Daniel Johnson.

À la fin de 1979, le juge Pigeon avait entendu 937 appels.

Au nom de l'Association du Barreau canadien, M. Henderson a souligné l'importante contribution du juge Pigeon au droit constitutionnel lors de ses années d'enseignement à l'Université Laval.

◆ CEQ

rence de presse.

M. Gaulin ne s'est pas trop avancé sur le temps dont il doit disposer avant de convoquer toutes les assemblées générales et d'annoncer, si les votes, d'abord de la CECS puis des enseignants devaient être positifs, le retour au travail, mais il a indiqué que «ça peut aller assez vite».

Le seul syndicat membre de la CEQ qui doit prévoir ses réunions quelques jours à l'avance est celui de l'Alliance des professeurs de Montréal, dont les 6,666 enseignants ne peuvent se contenter d'une salle d'école ou d'église.

Le président de l'Alliance, M. Rodrigue Dubé, a annoncé hier soir que ses membres se réuniraient dimanche soir dans un cégep de Montréal. «Nous montrerons les offres à nos membres telles qu'elles seront à ce moment».

En plus des dispositions relatives à la surveillance et la récupération, les parties ne se sont pas encore entendues sur les modalités d'intégration des enfants ayant des difficultés d'apprentissage dans les classes régulières.

La partie patronale — le gouvernement et les commissions scolaires — estiment que la CEQ bénéficie de bonnes garanties l'immunisant contre une intégration incohérente et la CEQ accuse son employeur de revenir sur ses engagements. Dans ces cas-ci comme dans beaucoup d'autres, le texte écrit fera ressortir les positions de chacune des parties.

Par ailleurs, les députés du Parti québécois ont été mis au fait hier matin de l'état du dossier de la négociation et ils ont ni plus ni moins reçu mission d'informer leurs citoyens sur les enjeux des discussions CEQ-gouvernement.

Au sortir de cette réunion, le premier ministre, M. René Lévesque, a averti que «à partir de quelque part la semaine prochaine, ça va commencer à faire mal de partout».

Le chef du gouvernement a émis l'opinion que les points qui demeuraient en suspens ne justifiaient plus le prolongement de la grève, parce qu'ils n'étaient pas au nombre des enjeux premiers avancés par la CEQ avant de faire la grève.

M. Lévesque a associé le litige sur la surveillance et la récupération des élèves à une autogestion qu'on ne peut pas donner. «Il y a un règlement d'ensemble sauf sur ces deux points d'accrochages», a-t-il dit.

Pour sa part, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a avancé qu'on ne réglera pas les problèmes en grossissant les conventions collectives».

«Il y a des choses qu'on fait spontanément lorsqu'on est professeur (M. Vaugeois est au nombre des nombeux députés et ministres qui ont à un moment de leur vie occupé la chaire de professeur).

Le ministre des Affaires culturelles accorde pour sa part beaucoup d'importance à l'autonomie de l'enseignant et, s'il a quitté le ministère de l'Éducation en 1968, c'est, dit-il, parce qu'il s'engageait sur la voie des contrôles plutôt que celui du leadership. Mais M. Vaugeois est d'avis que 68,000 mots pour expliquer le travail d'un professeur, c'est beaucoup.

◆ Trudeau

lisable maintenant.

En pleine ville d'exploitation forestière, M. Trudeau a promis qu'un gouvernement libéral viendrait en aide à cette industriel. Les libéraux ont déjà aidé l'industrie du bois en lui accordant d'importantes subventions.

Les libéraux ont également promis au cours des derniers mois d'immédiatement mettre sur pied un programme visant à rendre possible l'utilisation des déchets de bois pour la production d'énergie.

◆ Taiwan

à cette fin «territoire neutre», figurera à l'ordre du jour de la 82e assemblée du Comité international olympique (CIO) qui se tiendra à Lake Placid.

Cette proposition sera par ailleurs examinée en octobre 1981 au cours du congrès olympique, a déclaré le président du CIO, Lord Killanin, dans sa réponse au premier ministre grec.

Lord Killanin estime que ce sera le moment le plus propice pour étudier cette proposition à la lumière des points de vue de toutes les parties intéressées qui auront pu se pencher sur ce problème.

Dans son message au chef du gouvernement grec, en date du 4 février, Lord Killanin déclare «qu'il partage les inquiétudes de M. Caramanlis quant à l'avenir du mouvement olympique».

Le 28 janvier dernier, le chef du gouvernement grec, en proposant que les Jeux olympiques se déroulent à l'avenir à Olympie, berceau des Olympiades, en Grèce (qui serait doté d'un statut de territoire neutre internationalement reconnu), avait déploré que les jeux soient aujourd'hui en butte aux différends politiques qui agitent le monde. Il avait également regretté que les super-puissances — qu'il n'avait pas spécifiquement nommées — cherchent à s'en assurer le monopole au détriment des petites nations.

La réponse de Lord Killanin, divulguée jeudi après-midi à Athènes par les services officiels, est conforme à ce que l'on attendait du président du CIO, estiment les observateurs. Le secrétaire d'État grec aux Sports, M. Achille Caramanlis, frère du premier ministre, avait laissé entendre ces jours derniers que le projet grec pourrait devenir une réalité dans les cinq ou dix ans.

Les spécialistes grecs n'en étudieront les aspects concrets qu'une fois assurés du «feu vert» du CIO.

Enfin Lord Killanin a décidé hier matin de repousser à aujourd'hui le début de la réunion de la commission exécutive du CIO afin de s'entretenir en particulier avec plusieurs personnalités du mouvement olympique.

Le président du CIO serait désireux de s'informer, de la manière la plus complète possible, avant d'entamer les travaux de l'exécutif qui doit donner le ton à la session, laquelle devra se prononcer sur la situation créée par l'appel au boycottage des Jeux de Moscou par le président Carter.

«Le président a préféré consacrer son après-midi de jeudi à rencontrer, en tête-à-tête, un maximum de personnes avant d'entrer dans la phase officielle des travaux», a-t-on expliqué au secrétariat du CIO.

Tous les membres de la commission exécutive sont à pied d'oeuvre, à l'exception de M. Mohamed Mzali, premier vice-président, retenu dans son pays par des charges gouvernementales (il est ministre de l'Éducation en Tunisie).

M. Mzali n'arrivera à Lake Placid que dimanche.

Notre plus vieil ancêtre

DURHAM, Caroline du Nord (AFP) — Le plus vieil ancêtre de l'homme et du singe serait l'Aegyptopithecus zeuxis, un singe de 30 millions d'années dont des fossiles ont été découverts récemment en Égypte par des Américains, selon des chercheurs de Durham.

Le professeur Elwyn Simons, spécialisé dans l'étude des primates, a déclaré que son équipe avait réussi à déterminer que ces ancêtres du singe vivaient en sociétés organisées défendues par les mâles. Il est arrivé à cette conclusion par l'étude des dents fossilisées. Les canines des mâles sont des longs crocs plus développés que chez les femelles. Ils s'en servaient pour se battre entre eux et pour défendre leurs groupes, a déclaré le Pr. Simons.

Ces recherches ont permis de «clarifier de manière saisissante la façon dont les fossiles entrent dans l'évolution primitive des singes et des hommes», a affirmé le Pr. Simons. Il a étudié plusieurs des fossiles découverts récemment par des expéditions américaines dans le désert au sud-ouest du Caire.

Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, a remis cette semaine l'insigne de l'Ordre du Canada à Sir William Stephenson, le légendaire «intrépide» de la Deuxième Guerre mondiale, au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée à la résidence de l'ex-chef du service britannique de contre-espionnage, à Hamilton, aux Bermudes. Cette décoration a été remise à l'octogénaire de Winnipeg en reconnaissance des services qu'il a rendus au Canada. (Photolaser CP)

Joe Clark consent à se livrer au supplice de la question...

CAMBRIDGE, Ont. (d'après CP) — Cédant à l'insistance d'une de ses partisanes, le premier ministre, M. Joe Clark, s'est livré hier au supplice de la question devant quelque 600 personnes ravies de le voir enfin changer le style de la campagne.

Après une trentaine de minutes d'un discours routinier sur l'énergie, la défense et l'économie, M. Clark s'est interrompu pour offrir de répondre aux questions du public. Ses électeurs l'ont pris au mot et l'ont interrogé sur sa position sur la peine capitale et sur l'avortement, en plus de lui demander pourquoi sa femme ne l'accompagnait pas dans sa campagne.

M. Clark a expliqué que la veille, une femme qui l'écoutait parler à Peterborough l'avait interpellé en plein discours parce qu'il parlait d'énergie et qu'elle était plutôt préoccuppée par le chômage.

Ce qui s'est passé à Peterborough, a-t-il déclaré hier, m'a porté à réfléchir et à conclure que je ne pouvais répondre à toutes les questions que pouvaient se poser les personnes qui venaient m'entendre.

Après avoir répondu à des question pendant une quinzaine de minutes, M. Clark a reçu une note de ses organisateurs qui lui rappelaient son horaire chargé et, déjà ses 15 minutes de retard.

En prenant connaissance de cet avertissement, M. Clark a lancé: «Pour bien montrer mon indépendance, je vais répondre à une autre question encore. M. Trudeau obéit peut-être à ses organisateurs qui lui disent de ne plus parler, mais je ne me laisse pas influencer par mes organisateurs, moi».

Interrogé sur le rétablissement de la peine de mort, M. Clark a expliqué que tout projet de loi en ce sens devrait émaner d'un député et obtenir l'assentiment des députés.

Personnellement, a-t-il précisé, je ne pourrai appuyer le rétablissement de la peine capitale, qui a été aboli en 1976, et je m'y opposerai parce que la pensée de la peine de mort n'a jamais empêché que des meurtres soient commis.

M. Clark a aussi fait remarquer à ses partisans que dans certains secteurs du Canada, des femmes ne pouvaient avoir recours à un avortement parce qu'elles n'avaient pas assez d'argent, ou que ces avortements étaient refusés.

Pour le premier ministre, il faudrait imaginer une méthode autre que le comité thérapeutique de l'hôpital pour déterminer qui a droit à des avortements. «Mais je n'en ai pas encore trouvé», a-t-il reconnu hier.

M. Clark, à qui on venait de demander pourquoi sa femme, Mme McTeer, ne voyageait pas avec lui, a expliqué en souriant qu'un des miracles des itinéraires électoraux faisait que sa femme et lui se rencontraient rarement.

Mardi soir, a-t-il raconté, j'ai quitté la ville de Peterborough, à 21 heures et ma femme est arrivée dans cette ville deux heures plus tard.

Puis, en parlant de ceux qui planifient ses déplacements pour lui, M. Clark a ajouté: «Ils nous permettent parfois de coucher dans le même lit, mais à des heures différentes».

Un gouvernement conservateur, a-t-il d'autre part affirmé, n'a aucune intention d'imposer le système métrique à ses contribuables si ces derniers n'en veulent pas.

Notre gouvernement a retardé d'un an l'usage du système métrique dans les magasins au détail et dans l'industrie de l'alimentation parce que les Canadiens n'étaient pas prêts à accepter encore le système métrique.

Nous ne l'imposerons à personne, ce système métrique, a-t-il réaffirmé.

◆ La politique

Suite de la page 4

gure de celle du Gabon il y a 12 ans, en 1968. À Cette conférence sur le pétrole qui se déroulait à Edmonton, le drapeau canadien ne flottait pas au côté de celui de l'Alberta, du Venezuela, Qatar et autres États producteurs de pétrole. «Le gouvernement canadien ne parrainait pas conjointement avec l'Alberta cette conférence internationale, et il ne prenait donc pas part à la conférence», déclare un fonctionnaire albertain, M. Carol Seguin. Pourtant, ajoute-t-il, le gouvernement canadien appuyait la tenue de cette conférence. Le problème de savoir lequel des deux niveaux de gouvernement formulerait les invitations aux États étrangers ne se posait pas, ajoute le fonctionnaire albertain, puisque ce sont les Nations Unies qui parrainaient la conférence en même temps que le gouvernement albertain. C'est donc un institut spécialisé des Nations Unies qui a formulé les invitations, et le protocole n'exigeait pas que le drapeau canadien flottât au côté de celui de l'Alberta. «Nous n'avons pas manigancé, à la québécoise (we didn't pull a Quebec trick), conclut M. Seguin; nous coopérons avec le gouvernement fédéral quand se tient une conférence internationale».

Les conclusions que nous inspire l'étude de Bonni Kettner sont sans doute un peu différentes de celles du fonctionnaire albertain.

L'accord informel qui semble être intervenu entre le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta depuis deux ou trois ans, c'est celui des deux clés. L'Alberta ne signe pas d'accords avec les États étrangers, au sens du droit international, et s'il faut qu'un tel accord ratifie une entente négociée par l'Alberta, le gouvernement fédéral se conserve un droit de regard. La réciproque s'applique également. En effet, le Canada ne signera pas d'accords avec des pays étrangers en ce qui a trait au pétrole, sans avoir obtenu l'assentiment de l'Alberta. Le précédent qui prévaut, dans cette nouvelle forme de *realpolitik* et de fédéralisme administratif dit des deux clés, c'est celui qui a été créé en 1960, lorsqu'au sein de la délégation canadienne négociant le traité du fleuve Columbia avec les États-Unis, le négociateur de la Côte du Pacifique — le sous-ministre provincial des Terres de Colombie-Britannique — jouissait de l'usage d'une clé, tandis que les trois autres membres de la délégation canadienne devaient utiliser l'autre clé pour que l'accord avec les États-Unis se concrétise; ceci se produisit après deux ans de négociations, en 1962.

Sidbec: la SQ enquête sur un système de vol de marchandises

L'enquête de la Sûreté du Québec (SQ) chez Sidbec-Dosco porte sur un «système» frauduleux qui aurait permis à huit employés de voler, depuis 1975, une importante quantité de marchandises diverses appartenant à l'entreprise sidérurgique d'État.

C'est la SQ elle-même qui a fourni ces précisions en indiquant que le matériel ainsi détourné pourrait valoir plus de $100,000.

La plupart des huit suspects dans cette affaire occupent des postes de responsabilité à l'usine montréalaise de Sidbec-Dosco. On saura «dans les prochaines semaines ou les prochains jours» s'ils feront l'objet de poursuites judiciaires.

Selon un porte-parole de la Sûreté, l'escouade des crimes économiques a en réalité effectué 12 perquisitions dans la journée de mardi: une aux bureaux de Sidbec-Dosco dans le quartier Saint-Henri et 11 autres aux domiciles ou aux chalets des huit suspects.

La police a ainsi rempli tout un camion de matériaux de construction présumément volés de l'usine. Il semble en outre que certains individus faisaient réparer leurs voitures aux frais de la compagnie.

À l'usine de Sidbec-Dosco, les enquêteurs ont saisi des documents comptables mais n'ont apparemment pas posé de scellés sur l'ordinateur, contrairement à une information qui avait pourtant été confirmée mardi à la fois par la compagnie et la Sûreté. Le «scellé» en question n'était en fait qu'une étiquette apposée sur l'ordinateur, selon une pratique policière courante, pour indiquer qu'il avait déjà fait l'objet d'un examen.

La direction de Sidbec, société-mère de Sidbec-Dosco, aurait demandé cette enquête à la SQ il y a un mois environ. La Sûreté dit avoir procédé à son opération de mardi avec la plus grande discrétion afin de ne pas éveiller les soupçons des suspects chez qui elle devait perquisitionner.

Le Dr Genest en tournée de conférences

Le Dr Jacques Genest, directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal et du groupe multidisciplinaire de recherches en hypertension du Conseil de recherches médicales du Canada, a été invité à prononcer une série de conférences dans les principaux centres médicaux d'Australie et de Nouvelle-Zélande en février et mars 1980.

Il traitera en particulier des progrès récents en néphrologie et en hypertension, de la recherche clinique et de l'organisation des soins médicaux au Canada. Il sera en Australie et en Nouvelle-Zélande à titre de conférencier Hall de la société de cardiologie d'Australie et de Nouvelle-Zélande et ses conférences auront lieu à Perth, Adelaide, Melbourne, Sydney, Auckland, Dunedi et Christchurch.

C'est la première fois qu'un Canadien est nommé conférencier Hall.

8 février

par la PC et l'AP

1979: une dizaine de manifestants pro-khoméinystes sont abattus par l'armée en Iran, tandis que la crise de régime continue;

1974: les trois astronautes américains de la cabine Skylab reviennent sur Terre après être demeurés 84 jours — un record — en orbite;

1973: l'archevêque Makarios, seul candidat, est réélu président de la République cypriote pour un troisième mandat de trois ans;

1969: le président pakistanais Ayoub Khan est réélu à la tête du parti au pouvoir;

1964: la princesse Irène des Pays-Bas renonce à ses droits au trône pour épouser le prince catholique Charles-Hugues de Bourbon-Parme;

1963: à Bagdad, des rebelles assassinent Abdoul Karim Kassem, chef du gouvernement irakien, qui est remplacé par Abdoul Salem Arif;

1940: en représailles de la mort de deux soldats, les Allemands exécutent un dixième de la population de deux localités proches de Varsovie;

1920: les bolchéviques occupent Odessa;

1904: les Japonais mettent le siège devant Port-Arthur, en Mandchourie. C'est le début de la guerre russo-japonaise;

1809: François 1er d'Autriche décide d'entrer en guerre contre la France;

1725: mort de Pierre le Grand auquel succède sa femme, Catherine, sur le trône de Russie;

1587: Marie 1ère Stuart, accusée d'avoir comploté la mort d'Elizabeth 1ère d'Angleterre, est décapitée.

Ils sont nés un 8 février: Robert Burton, écrivain anglais (1677-1640); John Ruskin, critique d'art et sociologue britannique (1819-1900); l'actrice américaine Lana Turner (1920).

AU FIL DES MOTS

Penser et parler

par Louis-Paul Béguin

Il faut remercier M. François Peraldi de nous avoir si bien rendu compte de la dissolution de l'École freudienne de Paris. Nous avons eu la preuve que le «discours» de l'analyste n'a pas besoin d'être hermétique pour être vrai... et compris. (in: LE DEVOIR du 28 janvier).

On a beaucoup parlé dans les journaux (de France et d'ici) de la décision de Jacques Lacan de dissoudre son école, fondée par lui en 1964. J'ai toujours été attiré par Lacan; j'ai souvent parlé de lui, sans doute parce que sa méthode d'analyse a repris les principes de la linguistique de Saussure. M. Peraldi nous a rappelé le «Retour à Freud» que demande Lacan, et qui me semble une nécessité. La psychanalyse a été en effet «récupérée» par les institutions, et il s'agit moins d'éclairer l'analysé (ou l'analysant, terme lacanien) sur lui-même que de l'amener à se conformer au système. Ce qui m'a toujours ennuyé, dans le cours (et le discours) de Lacan, est l'hermétisme, le mauvais français (puisqu'il n'est pas clair) et les jeux de mots. Mais cette fois, en lisant la lettre ouverte de Lacan annonçant la dissolution de l'École freudienne de Paris, je commence a croire que ce langage spécial est la source même de l'art lacanien. L'ambiguïté nous fait faire l'effort, au-delà du langage, de retrouver la vérité freudienne. Exemples: «Soit pour un travail, je l'ai dit — qui, dans le champ que Freud a ouvert, restaure le soc tranchant de sa vérité — qui ramène la praxis originale qu'il a institutée sous le nom de psychanalyse dans le devoir qui lui revient en notre monde — ... Que l'écrit d'une candidature les fasse aussitôt connaître de moi. «Bien sûr vous, ou moi aurions écrit: «Qu'ils m'envoient aussitôt leur candidature». Ce n'est pas Lacan qui se contentera d'une phrase si simple. Comme il dit: «Je parle sans le moindre espoir — de me faire entendre notamment.» Ce qui est intéressant, c'est qu'il ajoute: «Je sais que je le fais — à y ajouter ce que cela comporte d'inconscient». Lacan a le droit d'être hermétique, tant pis pour nous. Mais nous n'avons pas le droit de n'être pas compris. Dans l'analyse, la recherche tend à trouver le désir, dans le langage de l'Autre qui est l'inconscient. Dans sa «lettre ouverte» Lacan a cette réflexion qui suit ce que je viens de citer: «C'est là mon avantage sur l'homme qui pense et ne s'aperçoit pas QUE D'ABORD IL PARLE». Il y a en effet coupure, ou même gouffre, entre la pensée et l'expression de cette pensée. Dans ce gouffre dort l'inconscient.

LES TRIBUNAUX

■ *Acquittés d'une accisation de fraude pour $412,398*

Le juge Jean Goulet, de la Cour des sessions, a acquitté hier l'homme d'affaires Aimé Pinsonneault et sa compagnie Eastern Canada Shipping, d'une accusation de fraude de $412,398, présumément commise entre 1970 et 1974, au détriment du gouvernement du Québec.

La fraude prétendue aurait résulté de fausses facturations, alors que la compagnie en question effectuait le transport de marchandises au Nouveau-Québec, pour le compte du ministère des Richesses naturelles.

Le juge Goulet estime ne pas être en mesure de déterminer le hic dans la facturation, étant donné qu'il n'existait aucun contrat écrit entre la compagnie accusée, ou M. Pinsonneault, et le gouvernement. De cette entente verbale, couvrant une durée de quatre ans et ayant pris une certaine ampleur vu la quantité de marchandises transportées, le juge Goulet ne peut avoir toutes les données nécessaires à un jugement équitable.

À plus forte raison, le tribunal est-il encore moins éclairé quand quatre des principaux fonctionnaires du temps ont été incapables de lui donner des explications, non seulement sur le rôle joué par le transporteur intermédiaire mais également sur le prix chargé et la portée de l'entente verbale.

Le tribunal note de plus que les factures en cause ont fait l'objet de réquisitions tout à fait en ordre, que celles-ci sont passées sous le regard de plusieurs gestionnaires — des gens habituellement rompus à la pratique des affaires — et qu'on n'a trouvé rien d'anormal.

Le juge Goulet conclut qu'il est tout à fait inopportun maintenant que M. Pinsonneault et son entreprise servent de bouc émissaire au laxisme et à la carence de vigilance de certains fonctionnaires du temps. L'homme d'affaires est donc acquitté.

■ *Injonction accordée contre Liberté-magazine Limitée*

La Cour supérieure a ordonné hier aux promoteurs de *Liberté-magazine Limitée*, ainsi qu'à leurs officiers, de cesser d'imprimer, de publier et de distribuer, de même que d'offrir ou mettre en vente le premier numéro de l'édition de février 1980, de la nouvelle revue *Liberté Magazine*.

Pour obtenir cette injonction, l'entreprise *Collectif — Liberté Inc* avait fait valoir que la revue contestée était en tout point similaire à celle qu'elle publie actuellement sous le nom de *Liberté*.

En rendant jugement, la Cour supérieure ordonne également à *Liberté-Magazine Limitée* de cesser d'attirer l'attention du public ou de lecteurs sur toute revue, magazine, périodique, journal, pamphlet et autres publications, similaires ou copiées sur l'actuelle revue *Liberté*, déjà dans les kiosques.

■ *Au procès de Canadian Copper pour négligence*

Le procès de la Canadian Copper, accusée de négligence criminelle, à la suite de la mort de deux de ses employés, s'est poursuivi hier, pour une troisième journée, avec toujours comme témoin l'ingénieur-chimiste Jacques Thiriar, dont la déposition pourra grandement éclairer le tribunal quant à savoir si des émanations, responsables de la tragédie, auraient pu être évitées ou si elles étaient virtuellement imprévisibles.

Jusqu'à maintenant, il a été établi que le décès de MM. Paul-Émile Dorval et Joao Da Costa, survenu le 3 janvier 1975, était survenu à la suite d'un dégagement d'hydrogène arsénié, dans le processus de raffinage et de purification du cuivre.

Hier, M. Thiriar s'est employé surtout à entretenir le juge Joseph Tarasofsky d'anodes, de cathodes, d'électrolyse, des cellules de purification et de la ventilation des lieux de travail. Ce témoignage, il va sans dire, a largement donné l'occasion aux deux procureurs, Me Guy Dupré, pour la Couronne, et Me Jacques Bellemarre, pour la défense, de prendre une foule de notes, qui pourraient leur être grandement utiles durant tout le procès qui, estime-t-on, pourrait durer un mois.

D'ici quelques jours, la Couronne prévoit faire entendre des compagnons de travail des deux victimes.

■ *Inter-Québec intente deux poursuites de $45,000*

La compagnie de journaux Inter-Québec qui, un peu plus tôt cette semaine, avait entrepris des poursuites judiciaires contre un ex-employé et des maisons d'édition et de distribution, s'est de nouveau adressée à la Cour supérieure hier, pour intenter deux poursuites de $45,000, d'une part contre M. Bernard Lavoie, les Editions de Mortagne, les Presses métropolitaines et l'imprimerie l'Eclaireur et, de l'autre, contre la revue *Pop-Jeunesse* et les Distributions Eclairs.

Dans le premier cas, on allègue que le reportage «Jean Lapointe-comédien: un métier qui tue» a été bâti à l'aide de photos lui appartenant et dont on réclame la restitution, tout en demandant la cession de la publication.

Les mêmes allégations sont faites pour le «Spécial John Wayne», publié dans *Pop-Jeunesse*, où on ajoute que les intimés ont fait fi de la loi de la propriété.

La compagnie des Journaux Inter-Québec, propriétaires des défunts hebdos *La Patrie*, *Photo-Journal* et *Petit-Journal*, avait antérieurement demandé à la Cour supérieure une injonction pour récupérer le contenu d'une partie de ses archives, dont se seraient servis M. Lavoie, les Editions de l'Orée Limitée, MM. Marc Cogoli et Yves Aublet, les Messageries Dynamiques et les Distributeurs Associés du Québec Limitée.

—Bernard MORRIER

Empruntant la route qui mène d'Ottawa à Smith Falls, quelque 50 milles plus loin, les passants croient rêver en apercevant ce troupeau de buffles. L'agriculteur qui en fait l'élevage précise qu'un veau lui rapporte environ $600. (Photolaser CP)

Pour les électriciens, les ententes conclues par les unions minoritaires sont illégales

par

Louis-Gilles Francoeur

Les 13 unions du Conseil provincial des métiers de la construction, qui sont parvenues à des ententes de principe avec les entrepreneurs alors que la majorité au sein de cet organisme rejette les propositions patronales, ont négocié illégalement et sans respect des mandats votés au sein de cet organisme.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le directeur général de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE), M. Jean Lavallée. Ce dernier a précisé que son groupe poursuivrait ses négociations avec les entrepreneurs et qu'il allait déposer aujourd'hui une contre-proposition.

«Je n'ai rien à faire des manigances qui se sont passées au Conseil provincial. Personne parmi les unions qui affirment avoir obtenu des concessions des entrepreneurs sur les clauses générales de la convention collective, n'avait le droit de les négocier. En vertu des mandats votés au sein du Conseil provincial, les électriciens négocient un certain nombre de clauses générales, comme les plombiers, les opérateurs et les charpentiers-menuisiers. Comme le représentant de notre syndicat n'était pas aux rencontres où de nouvelles ententes seraient intervenues relativement aux clauses sous notre responsabilité, cela n'existe pas pour moi», a dit M. Lavallée.

Le directeur de la FIPOE a en outre déclaré que «si l'association des entrepreneurs me dit que c'est fini et que tout a été réglé avec d'autres, elle va voir qu'on n'en restera pas là et personne ne pourra alors se demander où ça débraie parce que ça va être évident».

M. Lavallée a ajouté que non seulement les corps de métier qui parlent d'entente de principe n'avaient pas de mandat pour négocier les clauses générales, mais qu'en plus, cette négociation était «illégale» parce que, contrairement aux prescriptions de la loi, la CSN n'a pas été invitée à participer à ces rencontres.

La construction a déjà connu une ronde de négociation, en 1973, au cours de laquelle les lois en vigueur avaient été bafouées et l'entente illégale alors conclue entre les parties avaient été légalisée après coup. Ce dossier avait fait l'objet d'un examen approfondi de la commission Cliche, qui avait blâmé le gouvernement libéral de l'époque pour avoir entériné une telle négociation.

De son côté, le secrétaire du Conseil provincial, M. Maurice Pouliot, ne voyait hier aucune difficulté ou accroc dans la conclusion d'ententes de principes parallèles par certains de ses affiliés qui n'avaient aucun mandat pour les conclure.

«Nous avons rejeté la proposition patronale parce qu'elle ne correspondait pas à nos vues. Mais d'après ce qui m'a été dit, les entrepreneurs ont modifié leurs propositions à plusieurs points de vue, ce qui peut la rendre acceptable», a-t-il dit.

L'absence de la CSN, en dépit des prescriptions de la loi, ne pose aucun problème à son avis. «L'AECQ n'a qu'à convoquer les parties et à leur déposer tout ça de façon officielle», a-t-il ajouté.

Quant une division du Conseil provincial dans toute cette affaire, M. Pouliot n'en voit pas. Il considère normal qu'une négociation «par métier» pousse certains à conclure des ententes lorsqu'ils sont satisfaits. Quant aux mandats qui ont été donnés, ils pourraient être revisés à la prochaine réunion du Conseil, en mars, a-t-il dit.

Reproches de la «Pravda» au Canada

MOSCOU (AFP) — La *Pravda* reproche hier au gouvernement canadien d'aligner sa politique étrangère sur celle du président Carter à propos de l'URSS.

«Le gouvernement conservateur canadien a soutenu sans réserve les mesures discriminatoires de Washington destinées à aggraver les relations soviéto-américaines et à rétablir le climat de guerre froide dans l'arène internationale», écrit l'organe du PCUS cité par Tass.

Le gouvernement de M. Joe Clark a pris position, rappelle-t-on, en faveur des «sanctions économiques» décidées par les États-Unis après l'intervention en Afghanistan et s'est prononcé pour le boycottage des Jeux à Moscou. Le 2 février il a expulsé un diplomate soviétique accusé d'espionnage.

Le quotidien soviétique s'élève enfin contre la «campagne anti-soviétique» développée par la presse bourgeoise canadienne, et cette orientation de la politique étrangère canadienne qui pourrait avoir de «graves conséquences pour la paix» et qui est «contraire aux intérêts nationaux canadiens».

La Cour suprême n'ouvre pas le dossier des «Fées»

La Cour suprême du Canada a refusé, hier, de revoir les décisions rendues par les tribunaux du Québec qui ont permis la publication et la présentation de la pièce de théâtre controversée *Les fées ont soif*.

Les juges du plus haut tribunal du pays ont ainsi rejeté la demande des Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne qui réclamaient l'interdiction de l'oeuvre de Mme Denise Boucher, alléguant que le texte est blasphématoire.

La Cour suprême n'a pas expliqué les motifs de son refus. L'avocat qui représente les Jeunes Canadiens, Me Émile Colas, de Montréal, a dit, en commentant la décision, déplorer cette pratique. Il a précisé qu'il entend consulter ses clients afin de déterminer s'il y a lieu d'avoir recours à d'autres procédures judiciaires contre *Les fées ont soif*.

Les Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne pourraient intenter une action directe, en réclamant des dommages et intérêts de l'auteur de cette oeuvre «qui a porté atteinte à leur dignité», selon Me Colas.

Il a affirmé représenter quelque 60,000 personnes, de toutes les régions du Québec, qui ont été offensées par le texte de la pièce de Mme Boucher.

Les Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne ont obtenu une injonction qui a eu pour effet d'interdire la vente du livre *Les fées ont soif* pendant un mois. Ils auraient voulu que la Cour suprême leur accorde une nouvelle injonction.

Enquête de la CPQ sur un cas de brutalité policière

Les trois témoins n'ont pas le même souvenir

par Bernard Morrier

S'il n'en tenait qu'aux témoignages de trois professionnels entendus hier devant la Commission de police du Québec, les commissaires Guy Tremblay, Bruno Cyr (absent depuis deux jours pour maladie) et le Dr Aimé Raic auraient toutes les misères du monde à se faire une idée de l'état physique, les 7 et 8 février 1977, de John Francis Gariépy, qui se plaint d'avoir été victime de brutalité policière lors de ces dates de la part des sergents-détectives Guy Gelderbloom et Jocelyn Dextraze, de la police de la CUM.

Tout d'abord, appelé à examiner Gariépy, le 8 février 1977, dans sa cellule au quartier général de la police, rue Bonsecours, le Dr Louis Desrosiers a révélé que le détenu lui était apparu anxieux tendu, tout en se plaignant de maux d'estomac et de vomissements. Il devait également apprendre de celui-ci qu'il avait été traité pour un ulcère au duodénum en 1975. Après examen, le Dr Desrosiers lui a tout simplement prescrit des «libriums» 10.

À une question précise de Me Jacques Richard, qui représente les deux policiers, le médecin devait dire qu'il n'avait remarqué rien d'autres chez son patient du moment et que celui-ci ne s'était pas plaint d'autres malaises.

Répondant ensuite à Me Michel Massicotte, à qui Gariépy a confié le mandat de le représenter, le Dr Desrosiers a d'abord rappelé qu'il avait vu, à plusieurs reprises, des gens détenus vomir volontairement, ajoutant que le stress et l'anxiété pouvaient aussi causer des vomissements mais que c'était très rare.

De son côté, Mlle Lucette Surprenant qui, les 5, 6 et 7 février 1977, était l'infirmière de service aux cellules de la police, elle a d'abord dit ne pas se souvenir de Gariépy. Mais, en référant à son dossier médical, elle a noté qu'elle avait vu celui-ci, le 7 février, parce qu'il souffrait d'une enflure à l'index droit. Après une application de compresses froides, elle lui a ensuite donné un comprimé contre la douleur. Elle devait préciser que c'était là rien de grave, puisque le médicament administré équivalait à une aspirine. Ce témoin a également déclaré n'avoir remarqué rien d'autre chez Gariépy et que, de son côté, il ne lui avait pas signalé d'autres malaises, ajoutant que si c'eut été le cas, elle l'aurait enregistré au dossier.

Après l'ajournement du midi, ce fut au tour de Me Pierre Poupart, le procureur de Gariépy dans ses démêlées antérieures avec la justice, de donner un autre son de cloche, à la suite de sa rencontre avec le détenu, toujours au quartier général de la police, le 7 février 1977.

Pour le jeune procureur de 32 ans, qui, de sa propre affirmation, a vu au-delà d'une centaine de détenus, depuis qu'il pratique, jamais un homme dans une telle situation ne lui était apparu aussi nerveux et tendu. De plus, toujours selon sa version, Gariépy souffrait d'un hématome d'un bleu violacé à la paupière inférieure de l'oeil gauche.

HEALTH SERVICES REVIEW '79
EXAMEN DES SERVICES DE SANTÉ '79
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Avis est donné par la présente que le soussigné, nommé par l'honorable David Crombie, Ministre de la santé nationale et du bien-être social, pour examiner l'état actuel des programmes publics d'assurance-santé au Canada, établis en vertu de la **Loi sur l'assurance - hospitalisation et les services diagnostiques (1957)** et la **Loi sur les soins médicaux (1966-67)** et administrés par les provinces, tiendra une audience publique à

Montréal, Québec **commençant le 25 mars 1980**
à l'Hôtel Sheraton Mt.-Royal 1455 rue Peel
à 09:30 heures

en vue de recevoir des présentations et dépositions en vertu de son mandat qui est de:

1) Étudier le degré de réalisation des objectifs énoncés dans la Charte de santé des Canadiens (préconisée par la Commission Royale d'enquête sur les services de santé en 1964);
2) Étudier le degré d'application des principes, soit la transférabilité, l'accès raisonnable aux services, la protection universelle, la globalité des soins, l'administration publique, l'indemnisation raisonnable et les conditions uniformes;
3) Étudier s'il devrait y avoir d'autres principes sous-jacents au système d'assurance-santé;
4) Étudier la nature et l'ampleur des révisions à apporter aux mesures législatives relatives à la **Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques** et à la **Loi sur les soins médicaux;**
5) Étudier les autres moyens qui permettraient aux pouvoirs publics de mieux se conformer aux principes sus-mentionnés.

Toutes personnes et organismes désirant faire des représentations auront l'opportunité de le faire à cette audience, soit en personne ou par une présentation écrite. Les fournisseurs de soins de santé aussi bien que les consommateurs et les groupes de consommateurs, les organismes de travail, les groupes d'église, les représentants de pensionnés et d'autochtones sont cordialement invités à participer.

Ceux qui ont l'intention de se présenter en personne sont priés de m'en aviser avant **le 5 mars 1980,** et de me faire parvenir TROIS copies de leur présentation écrite à l'adresse sous-mentionnée avant **le 20 mars 1980.** Ceux qui ne désirent que faire une présentation écrite pourront me la faire parvenir par la poste à leur bon plaisir. On peut obtenir des renseignements supplémentaires en écrivant directement à mon bureau à Saskatoon.

Hon Emmett Hall, C.C., C.R., Commissaire spécial,
Examen des services de santé '79
Suite 707, 229 - 4e avenue S. Saskatoon, Saskatchewan S7K 3N9

PROGRAMMES D'ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

FAMILLE DES ARTS
Programmes de baccalauréat:
— Baccalauréat en art dramatique*
— Baccalauréat en arts plastiques*
— Baccalauréat en danse*
— Baccalauréat en design de l'environnement
— Baccalauréat en design graphique*
— Baccalauréat d'enseignement en musique
— Baccalauréat en histoire de l'art
Programmes de certificat:
— Certificat de premier cycle en arts d'impression*
— Certificat de premier cycle en arts plastiques*
— Certificat de premier cycle en peinture*
— Certificat de premier cycle en sculpture*

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES
Programmes de baccalauréat:
— Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire — Formation initiale*
— Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire — Perfectionnement
— Baccalauréat d'enseignement à l'enfance inadaptée*
— Baccalauréat d'enseignement en activité physique*
— Baccalauréat d'enseignement professionnel
— Baccalauréat en information scolaire et professionnelle
Programmes de certificat:
— Certificat de premier cycle en adaptation scolaire et sociale
— Certificat de premier cycle pour formateurs d'adultes en milieu scolaire*
— Certificat de premier cycle en pédagogie de l'audio-visuel*
**Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation

FAMILLE DES LETTRES
Programmes de baccalauréat:
— Baccalauréat en animation culturelle
— Baccalauréat en communication*
**Baccalauréat d'enseignement des langues et des lettres
*Baccalauréat en études littéraires
**Baccalauréat en linguistique
Programmes de certificat:
— Certificat de premier cycle en animation culturelle
— Certificat de premier cycle en communication*
— Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire
— Certificat de premier cycle en enseignement du français au secondaire
**Certificat de premier cycle en enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion
**Certificat de premier cycle en enseignement du français langue seconde
**Certificat de premier cycle en français écrit
— Certificat de premier cycle d'initiation à la scénarisation cinématographique*
**Certificat de premier cycle en linguistique
— Certificat de premier cycle en terminologie*

FAMILLES DES SCIENCES
Programmes de baccalauréat:
— Baccalauréat en biochimie
— Baccalauréat en biologie
— Baccalauréat d'enseignement en biologie
— Baccalauréat en chimie
— Baccalauréat d'enseignement en chimie
— Baccalauréat en géographie physique
— Baccalauréat en géologie
— Baccalauréat en informatique de gestion
— Baccalauréat en mathématiques
— Baccalauréat d'enseignement en mathématiques
— Baccalauréat en physique
— Baccalauréat d'enseignement en physique
— Baccalauréat d'enseignement en électrotechnique
— Baccalauréat d'enseignement en sciences
— Baccalauréat d'enseignement en technologie de la mécanique
Programmes de certificat:
— Certificat de premier cycle en écologie
— Certificat de premier cycle en informatique
— Certificat de premier cycle en méthodes quantitatives
— Certificat de premier cycle en sciences de l'environnement

FAMILLE DES SCIENCES DE LA GESTION
Programmes de baccalauréat:
**Baccalauréat en administration
**Baccalauréat d'enseignement en administration
— Baccalauréat en gestion et intervention touristiques*
**Baccalauréat en sciences comptables
— Baccalauréat en urbanisme
Programmes de certificat:
**Certificat de premier cycle en administration
**Certificat de premier cycle en affaires immobilières
**Certificat de premier cycle en analyse financière
**Certificat de premier cycle en gestion administrative
**Certificat de premier cycle en gestion du personnel et en relations de travail
**Certificat de premier cycle en gestion informatisée
**Certificat de premier cycle en marketing
**Certificat de premier cycle en sciences comptables

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES
Programmes de baccalauréat:
**Baccalauréat en économique
**Baccalauréat en géographie
**Baccalauréat d'enseignement en géographie
**Baccalauréat en histoire
**Baccalauréat d'enseignement en histoire
**Baccalauréat en philosophie
— Baccalauréat en psychologie*
— Baccalauréat en relations humaines*
— Baccalauréat en sciences juridiques*
**Baccalauréat en sciences politiques
**Baccalauréat en sciences religieuses
**Baccalauréat d'enseignement en sciences religieuses
— Baccalauréat en sexologie*
**Baccalauréat en sociologie
— Baccalauréat en travail social*
Programmes de certificat:
**Certificat de premier cycle en administration des services publics
**Certificat de premier cycle en archéologie
**Certificat de premier cycle en économique
**Certificat de premier cycle en éducation morale
**Certificat de premier cycle en gestion des politiques scolaires
**Certificat de premier cycle en gestion des services municipaux
— Certificat de premier cycle en intervention psycho-sociale*

* Les programmes marqués d'un astérisque sont contingentés et n'acceptent qu'un nombre limité de candidats.
** Les programmes marqués de deux astérisques sont les programmes qui acceptent de **nouveaux** candidats à la **session d'été 1980.**

Conditions générales d'admission:
Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme équivalent. Certains programmes exigent des préalables particuliers.
Par ailleurs, les candidats âgés d'au moins 22 ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité d'admission.
Les formulaires d'admission comportent en détail les conditions d'admission à chaque programme.

Date limite de présentation des demandes d'admission:
Cours d'été 1980: 1er mars 1980
Session automne 1980:
— **Temps complet (tous les programmes): 1er mars 1980**
— **Temps partiel (programmes contingentés): 1er mars 1980**
— **Temps partiel (programmes non contingentés): 1er juillet 1980**
Session Hiver 1981: 1er novembre 1980

Renseignements et formulaires d'admission:
Bureau du registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale "A"
Montréal, P.Q.
H3C 3P8
Tél: (514) 282-7161

Université du Québec à Montréal:

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: **dix ans de réalisations**

La «détente» selon l'Est et l'Ouest...

MOSCOU (AFP) — La controverse sur la signification de la «détente» est maintenant engagée au niveau officiel entre l'Est et l'Ouest avec le commentaire publié à ce sujet par l'agence Tass dans la nuit de mercredi à jeudi, quelques heures après les déclarations de M. Jean François-Poncet à Belgrade.

Bien que l'Agence officielle soviétique n'ait pas eu pour objectif de répondre directement au ministre français des Affaires étrangères, elle rejette formellement la conception «américaine» de la détente et un gouffre apparaît entre les définitions des uns et des autres.

L'affirmation de M. François-Poncet que la «détente» doit être «respectée partout» — sans quoi «elle n'est rien» — est précisément ce que le Kremlin refuse absolument d'admettre. Selon Tass, la thèse de «l'indivisibilité» de la détente suppose que l'URSS renonce à soutenir les mouvements de libération nationale, et même qu'elle s'abstienne de réagir à une crise provoquée par l'Occident le long de ses frontières (c'est-à-dire en Afghanistan). De cela, il n'est pas question.

«L'Union soviétique, écrit Tass, a plus d'une fois déclaré que la détente ne signifie nullement que la lutte de classes s'arrête à l'échelle mondiale. Tout en rejetant catégoriquement «l'exportation de la révolution» notre pays reste fidèle à l'internationalisme prolétarien et à la solidarité de classe. Il a toujours accordé et continuera d'accorder son appui à la lutte anti-impérialiste et aux mouvements de libération nationale à travers le monde».

C'est au contraire la thèse de la «divisibilité» de la détente qui «tient compte dans une certaine mesure des réalités politiques», affirme l'agence. Pour elle, même si des foyers de tension apparaissent ailleurs dans le monde, il ne faut «en aucun cas» renoncer aux acquis de la détente en Europe.

Par contre, soutient Tass, la détente est indivisible «dans un sens absolument différent»: l'Europe ne peut pas espérer bénéficier de la détente, si elle se solidarise avec les États-Unis, si elle boycotte les Jeux olympiques de Moscou, si elle réduit les contacts avec l'URSS, si elle se prépare à accueillir les nouveaux missiles nucléaires américains.

Pour Belgrade et Paris, la détente est menacée

BELGRADE (AFP) — Par la voix de leurs ministres des Affaires étrangères, la France et la Yougoslavie viennent d'exprimer à nouveau, cette fois conjointement et à Belgrade, capitale du «non-alignement authentique», la vive inquiétude que leur inspirent les événements d'Afghanistan «qui ont porté un coup sévère à la politique de détente et qui pourraient conduire à de graves dangers».

Cette formulation qui figure dans le communiqué conjoint publié à l'issue de la visite officielle de deux jours de M. Jean François-Poncet à Belgrade, est assortie d'un rappel énergique par les deux pays du «droit des peuples et des États à l'indépendance, celui de vivre dans la liberté et dans la paix ainsi que celui de choisir souverainement les voies de leur développement à l'abri de toute intervention ou ingérence extérieures».

Le ministre français a souligné dans une conférence de presse tenue avant son départ la complète convergence de vues constatée entre Paris et Belgrade sur la gravité de la situation actuelle et la nécessité d'agir conjointement pour que les choses rentrent dans l'ordre.

«Cette convergence, a dit le chef de la diplomatie française, est d'autant plus frappante que la France, membre de l'Alliance atlantique et la Yougoslavie, l'un des chefs de file des non-alignée ont leurs solidarités et leurs orientations propres. Elle se caractérise par le refus des deux pays d'accepter le fait accompli et le rejet du retour à la guerre froide». Quant à la détente que la France et la Yougoslavie estiment aujourd'hui si gravement menacée par la crise d'Afghanistan, il s'agit d'éviter qu'elle ne devienne, selon les mots de M. François-Poncet, «une illusion pour faibles ou un alibi pour les plus forts», c'est-à-dire «rien».

C'est la confiance qui, dans l'analyse des deux pays, est aujourd'hui dangereusement compromise et c'est la confiance qu'il s'agit de rétablir pour, notamment, sauvegarder l'édifice si patiemment construit de la coopération et de la sécurité en Europe.

«Personne jusqu'à présent, a fait remarquer le ministre français dans sa conférence de presse, n'a annulé le rendez-vous de Madrid (prévu pour novembre prochain), encore faut-il qu'un certain nombre de gestes soient faits d'ici là pour que cette conférence puisse se tenir utilement».

L'importance du rôle que peuvent jouer à cet égard «les pays authentiquement nonalignés au premier rang desquels la Yougoslavie s'est toujours rangée», selon les termes de M. François-Poncet, a été soulignée par les deux pays.

De source française autorisée, on faisait observer que le voyage du ministre français à Belgrade, bien que prévue de longue date, s'inscrivait dans le cadre d'une action diplomatique française globale visant, d'une part, à refuser le fait accompli et obtenir le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et, d'autre part, à maintenir le dialogue en vue de rétablir la confiance compromise et de réduire la tension internationale.

Dans cet ensemble, précise-t-on, s'inscrit notamment le voyage du président Giscard d'Estaing en Inde, les visites des ministres des Affaires étrangères algériens et syriens à Paris, les entretiens au sommet franco-allemands (qui ont fait ressortir le rôle spécifique de l'Europe), la prochaine visite de M. François-Poncet en Finlande ainsi que la visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères, Olivier Stirn en Irak et son prochain voyage au Pakistan.

Moscou a déjà payé cher, estime-t-on à l'OTAN

BRUXELLES (AFP) — Avant même que ne se fassent sentir les sanctions économiques contre Moscou, l'URSS «a déjà payé un prix très lourd pour son intervention en Afghanistan»: telle est la principale conclusion des experts atlantiques à Bruxelles, six semaines après l'intervention soviétique.

«Même si des sanctions économiques s'avèrent efficaces, leur importance ne peut se comparer pour Moscou avec le prestige perdu», a estimé un observateur qui a souligné que les «véritables sanctions n'étaient peut-être pas économiques».

1) La «carte chinoise»: les Occidentaux, indique-t-on à L'OTAN, paraissent maintenant prêts à jouer — même prudemment — la «carte chinoise». Moscou voulait isoler Pékin. C'est le contraire qui s'est produit, souligne-t-on. Ainsi, Washington a donné le 24 janvier le feu vert à des livraisons d'équipement militaire à la Chine, et a accordé à Pékin la clause de la nation la plus favorisée sur le plan commercial, une clause refusée depuis de nombreuses années à l'URSS. «La carte chinoise est incontestablement la partie la plus douloureuse de l'addition afghane pour Moscou», a-t-on estimé de source diplomatique.

2) Les budgets militaires occidentaux: l'intervention militaire soviétique, selon un diplomate, «ne va certainement pas jouer dans le sens d'une réduction des budgets militaires occidentaux». Ainsi, constatent les experts, le budget militaire américain pour 1981 est en hausse de 5.4 pour cent en termes réels, et il prévoit notamment la mise sur pied d'une force d'intervention rapide de 100,000 hommes, pour entreprendre le cas échéant des actions dans le Golfe.

Le gouvernement de Mme Thatcher, de son côté, a annoncé le 24 janvier un plan de modernisation de sa flotte de sous-marins armés de missiles atomiques.

De même, l'OTAN étudie un plan de renforcement des capacités d'intervention américaines en Europe.

-3) Les armes «eurostratégiques»: l'invasion de l'Afghanistan va renforcer la détermination de l'OTAN de se doter dès 1983 de fusées capables d'atteindre Moscou, pour contrecarrer les missiles SS-20 soviétiques braquées sur l'Europe. Les petits pays hésitants de l'Alliance — Belgique et Pays-Bas notamment — seront vraisemblablement influencés par l'affaire afghane.

-4) Pays non-alignés: en un mois, Moscou a été par deux fois condamnée, le 14 janvier par l'Assemblée générale des Nations-Unies (104 voix contre 18, et 18 abstentions) et le 28 janvier, plus nettement encore, par la Conférence islamique d'Islamabad, réunissant 36 pays. «Moscou a maintenant mobilisé contre elle la quasi-totalité de la communauté islamique», constate un observateur diplomatique.

-5) Jeux Olympiques: une quarantaine de pays paraissent déjà décidés, dans leur condamnation de l'intervention soviétique, à boycotter les Jeux de Moscou, ce qui serait une perte de prestige considérable pour l'URSS.

-6) CEE: les 'Neuf' ont décidé mardi à Bruxelles de ne plus accorder de taux de faveur pour les crédits à l'URSS. Simultanément, ils ont pris des mesures pour soutenir deux pays directement limithropes du bloc soviétique, la Yougoslavie et la Turquie. Un accord de coopération commerciale et économique avec Belgrade doit être conclu les 21 et 22 février, tandis que la CEE s'est engagée à poursuivre son effort financier en faveur d'Ankara.

Enfin, constatent les experts à Bruxelles, le communiqué franco-allemand, publié à l'issue du sommet Giscard-Schmidt, constitue une mise en garde à l'URSS sans exemple depuis l'amorce de la détente au milieu des années 60.

Le gouvernement chinois tente de renforcer son autorité et son assise

PÉKIN (AFP) — Une importante session plénière du Comité central du Parti Communiste chinois est en préparation à Pékin pour tenter de renforcer encore l'assise et l'autorité du régime, toujours gêné dans ses décisions par les vestiges gauchistes de la Bande des Quatre ou le manque de discipline de ses cadres.

Cette réunion pourrait se tenir aux alentours de la 'Fête du Printemps' marquant le Nouvel An lunaire le 16 février, selon diverses indications recueillies de sources chinoises, mais aucune certitude n'a été exprimée pour l'instant sur sa date.

La réunion est actuellement précédée d'une série de transfèrements et de nominations de dirigeants dans les provinces chinoises, qui répondent à deux soucis de la direction: renforcer son efficacité dans la construction économique par une plus grande emprise de la tendance technocratique au pouvoir, et préparer le processus de la relève, dont la nécessité est ressentie avec une acuité nouvelle par les leaders dits «de la veille génération».

En effet, malgré plus de trois ans de campagne contre les «vestiges de la Bande des Quatre», on ne peut encore aujourd'hui parler d'une volonté monolithique au sommet de la hiérarchie, où des dissensions se sont fait jour tout au long de l'année 1979.

Après avoir tenté de clore la «campagne de critique et de dénonciation de la Bande des Quatre» en décembre 1979, le régime a relancé des derniers temps de vigoureuses attaques contre leurs 'partisans' encore actifs, promettant la destitution à ceux qui «refusent de s'amender». Il s'agit bien sûr d'une «petite minorité», mais qui peut encore se montrer capable de «provoquer de graves troubles», a même écrit le Quotidien du Peuple.

Logiquement, cette poussée devrait aboutir à une mise à l'écart de diverses personnalités au sommet du Parti, considérées comme ne détenant plus de pouvoir réel et n'approuvant pas la totalité du programme de modernisation des successeurs de Mao Tsé-toung, ni sans doute la «démaoïsation» effectivement en cours, même si le régime s'en défend. On pense en particulier à une aile «gauche» représentée au Bureau politique du Parti par le vice-président Wang Dongxing, l'ancien maire de Pékin Wu De, ou encore le vice-premier ministre Chen Xilian. Toutes ces personnalités ont été privées de leurs «bases politiques», c'est-à-dire de leurs fonctions réelles, et ne conservent que leur siège dans l'organe suprême du Parti.

Cependant, il n'est pas sûr que la direction chinoise se sente suffisamment forte pour régler ces problèmes de cohésion de façon définitive, alors qu'elle en diffère la solution depuis plus de trois ans.

En effet, la virulence même des attaques contre «l'ultra-gauchisme» suggère plutôt des résistances que la soumission des intéressés. En outre, on a relevé cette semaine dans la presse officielle une riposte reprochant à certains dirigeants leur intransigeance, et leur conseillant de façon voilée à travers un exemple historique, d'apprendre à savoir faire «un ami de son ennemi».

Par ailleurs, la sévérité avec laquelle a été réprimé le 'Printemps de Pékin' des jeunes dissidents et contestataires revendiquant une démocratisation du régime à la fin de l'année 1979, aboutissant à un silence quasi-total après un an d'effervescence, témoigne également d'un certain manque d'assurance du régime devant ces revendications, pourtant un moment favorisées par la presse officielle elle-même, et d'une crainte de se voir débordé.

De nouvelles mises en garde sont aujourd'hui adressées par le régime aux intellectuels pour qu'ils se maintiennent dans la stricte orthodoxie socialiste et le «marxisme-léninisme-pensée-Mao Tsé-toung».

Ces avertissements visent sans doute à dissiper d'éventuelles velléités de fronde des intellectuels après la «douche froide» de la répression des dissident, pour lesquels certains écrivains avaient clairement affiché leurs sympathies, sans pour autant prendre part activement au mouvement.

Sur le plan du personnel dirigeant, un véritable brassage des commandants militaires régionaux est opéré actuellement, illustrant la détermination du régime de forcer un peu la main de l'Armée, apparue ces derniers temps comme un bastion encore largement hermétique aux réformes. L'Armée chinoise n'a visiblement pas réussi à prendre en souplesse le virage de la «démaoisation».

Vietnam: près de 700,000 rééduqués

PARIS (AFP) — Le comité de défense des détenus politiques au Vietnam a indiqué jeudi à Paris qu'il y aurait 700.000 personnes dans les camps de rééducation et prisons vietnamiens, selon les dernières estimations avancées par M. Hoang Huu Quynh, ancien membre du parti communiste vietnamien, qui vient de demander l'asile politique en France.

Dans une note remise à la presse sur la situation des droits de l'homme au Vietnam, le comité souligne «qu'avec la campagne de purification du parti, annoncée le 3 février dernier par M. Le Duan, secrétaire général du PCV, les purges et l'envoi des «éléments corrompus et dégénérés» en rééducation risquent d'augmenter encore considérablement le nombre des victimes du système concentrationnaire, dont beaucoup en sont à leur quatrième année de détention.

Que vous soyez en voyages d'affaires ou d'agrément, on vole à votre service vers Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Ottawa.

Nous cherchons toujours davantage à adapter notre horaire de vols à vos besoins. Et que ne ferions-nous pas pour vous!

Des plats de fins gourmets
Notre copieuse et savoureuse cuisine de bord saura satisfaire votre appétit. C'est encore l'un des traits bien distinctifs de notre excellent service.

Personnel très courtois
Pour ce qui est du service, notre personnel ne vous laisse pas non plus sur votre appétit. En fait, dès votre arrivée à l'aéroport, vous conviendrez que nous vous portons une attention de tous les instants. N'est-ce pas ce que vous attendez d'une ligne aérienne?

VOLS DE MONTRÉAL

VANCOUVER 10h30 et 17h45	Le seul vol quotidien Montréal-Vancouver sans escale le matin. Savoureux déjeuner. Pour le retour, le seul vol sans escale l'après-midi à 14h30, sauf le samedi. Vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. Dernier départ l'après-midi. Dîner servi pendant le vol. Pour le retour, vol à 8h15, sauf le samedi et le dimanche.
EDMONTON 18h	Vol quotidien. Le seul vol en soirée. Excellent dîner.
CALGARY 7h30	Vol quotidien à bord du même avion, sauf le dimanche. Petit déjeuner. Pour le retour, vol à 9h40, le matin.

Appelez votre agent de voyages ou communiquez avec CPAir au 931-2233 (région de Montréal) Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

CPAir — De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Incorporations Rapides
Marques de commerce
RICHARD, MORAND
et associés
1 Place Ville Marie, suite 3235
Montréal, H3B 3M7 — 871-8688

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

les architectes
LONGPRÉ
MARCHAND
Montréal - 842-1401

VERMETTE, DUNTON,
CIACCIA, RUSKO,
De WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743
Clermont Vermette, c.r. Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron Marc Charbonneau
Robert Caron
Emilien Brais, c.r. — conseil

RICHARD MORAND
Avocat
Barrister & Solicitor
1 Place Ville Marie, Bur. (514) 878-9280
suite 3235 Rés. (514) 937-6422
Montréal, Qué. Canada Télex 05-267574
H3B 3M7

Washington suspend l'application d'autres sanctions contre Téhéran

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain «retient» la mise en place de dispositions concernant de nouvelles sanctions contre l'Iran, a indiqué hier le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter.

Ces dispositions concernent des actions autres que celles déjà entreprises par les États-Unis en réponse à la prise d'otages de l'ambassade de Téhéran. M. Carter s'est refusé à préciser leur nature. Il a toutefois indiqué «qu'elles pourraient être préjudiciables» pour l'Iran.

M. Carter a également indiqué qu'à sa connaissance il n'était pas question pour l'instant d'une libération imminente des Américains retenus à Téhéran.

La décision des États-Unis, a-t-il poursuivi, a été prise afin de permettre la continuation des efforts diplomatiques actuellement entrepris pour obtenir la libération des otages. M. Carter s'est par ailleurs refusé à préciser si l'entrée en fonction de M. Abolhassan Banisadr, à la tête de "État iranien, allait faciliter les négociations. «Nous avons toujours d'énormes difficultés pour trouver quelqu'un avec qui négocier» a-t-il indiqué.

Les déclarations du porte-parole, note-t-on, vont dans le même sens que la déclaration du secrétaire d'État Cyrus Vance selon laquelle la situation des otages avait «quelque peu changé».

Le gouvernement américain entend, semble-t-il, maintenir ouverte le plus longtemps possible la porte à un réglement négocié. Il se refuse pour le moment, en raison également de la situation en Afghanistan, à décider de mesures dont l'efficacité reste à démontrer.

Par ailleurs, le conseil iranien de la révolution, après consultation avec l'ayatollah Khomeiny, a décidé que le président de la république, M. Abolhassan Banisadr présiderait désormais le conseil, mais qu'il n'y aurait pas de gouvernement provisoire avant les élections législatives du 7 mars, a annoncé hier soir, le porte-parole du conseil, M. Hassan Habibi.

Le président Banisadr, a-t-il indiqué à l'issue d'une réunion du conseil, va diriger le gouvernement actuel, mais ses pouvoirs seront renforcés et il pourra modifier sa composition en changeant certains membres, s'il l'estime nécessaire.

Le porte-parole a souligné que l'autre solution qui consistait en la dissolution du Conseil de la révolution a été refusée, ainsi que la création d'un gouvernement provisoire.

Interrogé sur le sort du ministre de l'orientation nationale, M. Nasser Minatchi, arrêté dans la nuit de mardi à mercredi, par des gardiens de la révolution après les accusations portées contre lui par les étudiants islamiques puis relâché sur ordre de M. Banisadr, M. Habibi s'est contenté de répondre: «jusqu'à présent il reste ministre».

À propos de la création d'une commission d'enquête internationale, M. Habibi a indiqué que le sujet n'avait pas été abordé hier soir et a rappelé que l'Iran avait accepté par le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim. Quant au nombre de ses membres, il a indiqué qu'il pourrait aller de cinq à dix.

M. Habibi a précisé que cela entrait «dans le cadre des pouvoirs de M. Waldheim et de l'ONU» et que les membres de la commission seraient «des représentants de pays qui n'ont pas protesté contre l'Iran». Lors des débats de cette commission, «il sera d'abord question des crimes du chah et de la restitution de ses biens et ensuite de la question des otages», a-t-il conclu.

Enfin, les accusations de collaboration avec les États-Unis portées par les «étudiants islamiques» qui détiennent les otages de l'ambassade américaine ne seront plus diffusées par la radio-télévision, affirme la presse iranienne, citant l'ayatollah Mahdam Kani, chef des «comités Khomeiny».

Cette décision, a-t-il précisé, a été prise par le conseil de la révolution à la suite du scandale provoqué par l'arrestation puis la libération du ministre de l'Orientation nationale.

L'ayatollah Kani a précisé que «toute les révélations de ces étudiants seront examinées par les autorités compétentes qui se prononceront sur leur publicité éventuelle». Les «étudiants islamiques» ont déjà mis en cause plusieurs personnalités par la publication de documents saisis dans l'ambassade américaine.

Par ailleurs, M. Minatchi a déclaré à la radio iranienne qu'il conservait ses fonctions de ministre de l'Orientation nationale, qu'il était prêt à débattre publiquement avec les étudiants des accusations dont il était l'objet et qu'il attendait en outre que ces derniers publient les documents dont ils ont fait mention à la télévision. Ces textes, a affirmé M. Minachi, n'ont même pas été transmis au procureur général.

Accrochages entre chrétiens au Liban

BEYROUTH (AFP) — Des accrochages armés qui auraient fait plusieurs victimes, ont opposé hier depuis le début de la matinée, dans la région de Becharre (70 km au nord-est de Beyrouth), des miliciens phalangistes à des partisans de l'ex-président Soleiman Frangié, a-t-on appris de bonne source.

Ces accrochages qui auraient fait quatre morts et plusieurs blessés, ont duré jusqu'à la fin de la matinée. Selon certaines informations, les forces syriennes de la Force arabe de dissuasion soutiendraient les militants de l'ex-président Frangié.

Après l'assassinat en juin 1978 du fils de l'ex-président Frangié, de sa femme, sa fille et trente autres habitants du village d'Ehden, par des miliciens phalangistes, la rupture est totale entre les deux parties jadis alliées au sein du Front libanais.

D'autre part, M. Menahem Begin a déclaré hier qu'Israël «ne resterait pas les bras croisés si la communauté chrétienne du Liban est menacée».

Le premier ministre israélien a précisé que «cet engagement israélien à accourir au secours de la communauté chrétienne du Liban était valable pour l'ensemble de ce pays et pas uniquement pour le Sud-Liban».

S'adressant à l'association de la presse étrangère dont il a été l'hôte à Jérusalem, M. Begin a déclaré: «Nous sommes fiers d'avoir aidé dans le passé les chrétiens du Liban et d'avoir empêché qu'ils ne soient exterminés. Nous les aiderons aussi dans l'avenir et nous ne permettons pas qu'ils soient «pogromisés»».

Se référant au retrait des troupes syriennes de leurs positions au Liban, M. Begin a déclaré: «Nous ne savons pas encore quel est le dessein de ces mouvements et ce qu'ils signifient. Il a été assuré à tort qu'Israël se proposait d'attaquer la Syrie. Rien n'est plus éloigné de nos pensées. Jamais, nous n'avions eu l'intention d'attaquer ce pays pas plus qu'un autre, mais nous devons évidemment être très attentifs».

Se référant par ailleurs aux récentes déclarations du vice-premier ministre égyptien, Hassan Tohami au journal koweitien Al Siassa, M. Begin a déclaré: «Après que M. Tohami ait confirmé la teneur de cette interview à la télévision israélienne, nous nous proposons de soumettre une protestation officielle à l'Égypte, car les dires de M. Tohami sont en contradiction flagrante avec l'esprit du traité de paix israélo-égyptien».

Selon le journal koweitien, M. Tohami avait déclaré notamment: «Les Juifs sont des traîtres et des hypocrites (...) On peut déjà voir les symptômes de la fin du prétendu État juif».

Le premier ministre israélien, a par ailleurs révélé «que durant les dernières semaines d'innombrables préparatifs d'attentats dont il n'a pas été fait état, ont été éventés par les forces de la sécurité israélienne».

M. Begin a voulu ainsi renforcer sa thèse selon laquelle: «Il est faux de prétendre que l'organisation terroriste intitulée OLP ait changé ses méthodes et se limite uniquement à l'action politique et diplomatique».

Cuba serait impliqué dans l'agitation au Salvador

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis possèdent des indications selon lesquelles Cuba «semble impliqué dans la situation au Salvador», a déclaré hier à Washington M. Franklin Kramer, secrétaire adjoint à la Défense.

Il existe des preuves que Cuba cherche à «orchestrer les mouvements communistes en Amérique centrale et que Fidel Castro a eu des contacts personnels avec les dirigeants des partis communistes et des guérillas de certains pays», a ajouté M. Kramer.

M. Kramer, qui témoignait devant le comité pour l'Amérique latine de la commission des relations extérieures de la Chambre des représentants, a estimé que l'Union soviétique cherchait à étendre son influence dans la région, tandis que les Cubains «ne semblent pas répugner à intervenir dans les affaires de l'hémisphère. Nous voulons dire que Castro, probablement avec l'aide soviétique, fera son possible pour exploiter encore mieux l'instabilité dans les Caraïbes et en Amérique centrale».

Le secrétaire adjoint à la Défense a indiqué que le gouvernement américain accordait une grande attention à l'assistance aux pays de cette région pour couvrir leurs besoins de sécurité et pour «compléter les efforts américains pour réduire l'influence des puissances étrangères dans la région».

Par ailleurs, une centaine de membres des Brigades révolutionnaires des étudiants salvadoriens (BRES) ont pris une trentaine de personnes en otages hier dans l'École nationale de commerce de San Salvador.

Les dirigeants du BRES (branche étudiante du Mouvement de libération populaire-gauche) exigent la suppression des droits pour l'obtention des diplômes et pour les examens extraordinaires. Ils ont, en outre, manifesté leur soutien aux occupants de l'ambassade d'Espagne et du ministère de l'Éducation.

D'autre part, le Mouvement étudiant révolutionnaire salvadorien (MERS) qui occupe le ministère de l'Éducation a annoncé que des membres de l'organisation s'étaient emparés des institus de San Miguel, troisième ville du pays, d'Aguillares et de San Vicente.

En outre, une centaine de paysans venus du nord du pays se sont réunis sur les marches de la cathédrale venus du nord du pays se sont réunis sur les marchés de la cathédrale de San Salvador occupée par le Bloc populaire révolutionnaire (BRP) pour dénoncer publiquement la répression dont ils sont victimes de la part des forces de sécurité.

L'expert africain de Giscard tué

PARIS (AFP) — Le conseiller du président de la République française pour les affaires africaines, M. René Journiac (59 ans), est mort hier soir au Cameroun dans un accident d'avion: il devait rencontrer le président du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, avant de gagner Libreville puis Paris et venait d'effectuer au Tchad un séjour de 48 heures au cours duquel il avait notamment examiné avec les dirigeants tchadiens la question du retrait des troupes françaises.

Dès l'annonce de l'accident,., qui a fait quatre autres victimes (dont un sous lieutenant-Français, mécanicien pilote), le porte-parole de l'Élysée a fait état de l'émotion du président de la république, M. Valéry Giscard d'Estaing, qualifiant de «très grand» le rôle de M. Journiac qui avait «l'entière confiance» du chef de l'État français.

Le porte-parole a indiqué que rien ne permettait de dire ou supposer qu'il s'agissait «d'autre chose que d'un accident». Toutefois, a-t-il précisé, une commission d'enquête sera chargée de faire la lumière sur les faits. L'avion de M. Journiac, un Grumman de l'escadrille présidentielle gabonaise, s'est écrasé non loin de Ngaoundere, à 700 km de Yaounde. René Journiac avait longtemps travaillé auprès de M. Jacques Foccart, grand maître de la politique africaine de la France sous la présidence du général de Gaulle, avant de lui succéder non pas au poste de secrétaire général des Affaires africaines et malgaches, mais, plus discrètement, comme conseiller pour les affaires africaines du chef de l'État.

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue

D'INTÉRÊT PUBLIC

Par le Ministère de l'éducation

Direction:

M. AURÈLE DAOUST

EXAMEN D'ADMISSION

pour septembre 1980
secondaire I à V

Garçons et filles
samedi 16 février 1980
à 9h a.m.

Coût de l'examen: $5.00

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Nécessaire de s'y inscrire

2850, rue Sherbrooke est
Station Métro Préfontaine
Montréal, Québec, H2K 1H3

Tél.: 525-2516
Rendez-vous:
Mme F. Boyer

La carte
de la démocratie

Une oeuvre collective

Députés, citoyens et organismes

Le dialogue amorcé entre la population, ses représentants et la **Commission de la représentation électorale du Québec** fait partie d'une démarche bien établie dans la Loi.

Les députés, porte-parole des citoyens à l'Assemblée nationale, sont des interlocuteurs de premier plan au chapitre de la carte électorale québécoise et les audiences publiques spéciales qui leur sont consacrées font directement appel à leur compétence. Toutefois, comme on le sait, tout citoyen peut intervenir dans ce débat démocratique, en utilisant les voies décrites dans les médias ou en s'informant auprès de la **Commission de la représentation électorale du Québec.**

Hypothèses de travail

La prochaine mise à jour de la carte électorale du Québec porte sur le cinquième et dernier rapport de l'ancienne Commission (C.P.R.D.E.) qui doit être révisé avant le 31 mars 1980. La diffusion des principaux éléments de ce cinquième rapport met à la portée de tous les intéressés les hypothèses de travail sur lesquelles doit se prononcer la **Commission de la représentation électorale du Québec;** toute autre hypothèse peut donc être soulevée, d'ici le 1er mars 1980, en termes de circonscriptions à maintenir, à modifier ou à créer, quels que soient les énoncés de ce cinquième rapport. **Les Commissaires prient les électeurs de noter qu'une circonscription qui n'est pas affectée par le cinquième rapport pourrait possiblement l'être dans leur rapport du 31 mars 1980.**

Conclusions ayant force de loi

Le découpage de la nouvelle carte électorale qui vaudra lors des prochaines élections générales au Québec—sans affecter les élections partielles ou le référendum annoncé, d'ici là—repose sur de nouvelles bases démocratiques. L'apport des députés, citoyens et organismes québécois dans cette oeuvre collective vaut d'autant plus que les conclusions de la **Commission de la représentation électorale du Québec** auront force de loi.

Les facteurs à débattre autour des circonscriptions projetées par l'ancienne Commission ne reposent pas uniquement sur des considérations numériques. Les dimensions géographiques, humaines et légales de la question constituent le véritable enjeu; elles appellent des solutions qui seront, dans toute la mesure du possible, équitables pour tous. C'est par le dialogue qu'on y parviendra.

Centre d'information de la Commission de la représentation électorale du Québec
915, boulevard Charest est
Québec (Québec) G1K 7W9
(418) 643-9870
(frais virés acceptés)

La carte
de la démocratie

Commission de la représentation électorale du Québec

Langway obtient le but gagnant et la 1ère étoile

par François Lemenu

Les amateurs de hockey confondent de plus en plus Rod Langway et son coéquipier Larry Robinson. Le premier s'en réjouit et le second en rit. En l'absence des arrières Serge Savard et Guy Lapointe, Robinson a dû mettre les bouchées doubles au cours du dernier mois, secondé en celà par Langway qui a réalisé des progrès très marqués en quelques semaines seulement. Mais le retour des deux vétérans défenseurs du Canadien n'a nullement diminué la qualité du jeu de Langway. Ce défenseur, né à Formose, a en effet marqué son second but en deux matchs à 14:26 de la troisième période, assurant au Canadien une victoire de 4-3 sur les tenaces Rockies du Colorado, hier soir au Forum devant 16,452 spectateurs.

«Rien ne peut remplacer l'expérience que j'ai acquise en l'absence de Savard et Lapointe, a expliqué Langway, choisi à juste titre la première étoile de la rencontre. Au cours du dernier mois, ajoute-t-il, nous avons tourné presque uniquement à quatre défenseurs et j'ai acquis beaucoup d'assurance. De plus, la présence de Larry Robinson (un sérieux candidat au trophée Norris) m'a énormément aidé. Il faut un certain temps avant de s'adapter au jeu d'une équipe et à celui d'un partenaire. Je crois que nous nous comprenons maintenant. Ma période d'apprentissage tire peut-être à sa fin».

L'entraîneur Claude Ruel est pour sa part très satisfait de Langway. À ses débuts avec le Tricolore l'an dernier, Langway se limitait à sortir la rondelle de sa zone par le centre. Combien de dégagements interdits a-t-il commis ainsi? Aujourd'hui, il se sert de la clôture et ses passes atteignent désormais leur cible. Langway devient ainsi, petit à petit, le défenseur complet dont a rêvé la direction du Canadien lorsqu'elle en fit son troisième choix au repêchage de 1977. Après une saison dans l'Association mondiale, et une autre à Montréal, Langway a rapidement fait oublier un certain Bill Nyrop que l'on disait irremplaçable il n'y a pas si longtemps.

Rick Chartraw du Canada fait une pirouette après être venu en collision avec le joueur de défense Mike McEwen des Rockies. Le Canadien a remporté de justesse le match 4-3 hier soir au Forum. (Laserphoto PC)

Le Canadien a entrepris la rencontre comme s'il entendait venger l'échec de 7-5 subi contre ces mêmes Rockies tôt cette année. Mario Tremblay, avec son premier but en 11 parties, et Guy Lafleur, auteur d'un 40e filet, ont déjoué le gardien Hardy Astros après seulement deux minutes de jeu.

Les Rockies n'abandonnent pas facilement cependant. Ils sont à l'image de leur entraîneur Don Cherry. Ainsi Jack Valiquette, avec le premier de ses deux buts, René Robert, puis encore Valiquette ont assommé le Tricolore en donnant une avance de 3-2 aux visiteurs après 20 minutes de jeu. Pierre Mondou, qui ne tourne pas régulièrement, a provoqué l'égalité avec son 21e but en deuxième, puis Langway, en troisième, a couronné une belle soirée en déjouant Astros d'un lancer haut depuis la ligne bleue. L'ancien gardien de l'équipe nationale de Suède n'a rien a se reprocher cependant. Il a été merveilleux en troisième face à Steve Shutt, Guy Lafleur et Rick Chartraw. Son vis-à-vis Denis Herron a semblé pour sa part combattre la rondelle durant toute la soirée, quoi qu'il n'eut aucune chance sur les trois buts encaissés.

Lafleur est resté à six points de Marcel Dionne en tête des marqueurs avec son but. Mais il aurait bien pu rejoindre son grand rival s'il avait été un peu plus précis dans ses tirs, et aussi un peu plus chanceux. Lafleur a dirigé neuf lancers sur Astrom et autant sinon plus en direction du filet. Épuisé, il a raté un but désert alors qu'Astrom avait été retiré à la faveur d'un sixième attaquant.

Mais un second but ne lui aurait pas assuré la première étoile. Celle-ci appartenait de droit à Red Langway qui se présente comme le digne successeur de la «vieille garde».

ÉCHOS — Les dépisteurs des Rockies ont une large part de responsabilités dans les déboires de l'équipe. Quatre des six premiers choix des Rockies ont déjà quitté l'organisation: Wilf Paiement (1974) aux Maple Leafs, Barry Dean (1975) aux Flyers, Paul Gardner (1976) aux Maple Leafs, et Barry Beck (1977) aux Rangers. Seuls Mike Gillis (1978) et Bob Ramage (1979) font partie de la présente édition... Réjean Houle, blessé à la machoire, Gaston Gingras, Danny Geoffrion et Normand Dupont étaient absents chez le Canadien. Don Saleski, dont les jours sont comptés dans la LNH, n'a pas participé au match pour les Rockies... L'équipe nationale de la Tchecoslovaquie affrontera la formation olympique du Canada ce soir au Forum en vue des Jeux olympiques de Lake Placid... Les Canucks de Vancouver seront les visiteurs samedi.

Canadien 4, Rockies 3

1ère période

1—MONTRÉAL: Tremblay (7) Risebrough 1:10
2—MONTRÉAL: Lafleur (40) Lambert, Engblom 2:00
3—COLORADO: Valiquette (16) Croteau, Johansen 5:30
4—COLORADO: Robert (20) Johansen, Christie 16:10
5—COLORADO: Valiquette (17) Quenneville 19:06
Pénalités: Aucune

2ème période

6—MONTRÉAL: Mondou (21) Lambert, Langway 13:17
Pénalité: Lapointe Mtl 11:41.

3ème période

7—MONTRÉAL: Langway (2) Robinson, Jarvis 14:26
Pénalités: Aucune

Tirs au but

Colorado	8	13	7	—28
Montréal	12	7	13	—32

Gardiens: Astrom, Colorado; Herron, Montréal.
Assistance: 16,452.

Claude Brodeur signe un contrat avec les Expos

Ross Grimsley est acquitté

BOSTON (AP) — Un jury de la Cour fédérale du district de Boston a acquitté le lanceur Ross Grimsley, des Expos, accusé par un amateur de baseball d'avoir délibérément lancé une balle en sa direction lors d'un match joué à Boston en 1975.

Grimsley, qui portait alors les couleurs des Orioles de Baltimore, se réchauffait dans l'enclos d'exercice lorsque le receveur Elrod Hendricks a quitté son poste. La balle a percé le grillage, et atteint Peter Manning, 17 ans, à la tête.

«Je suis fier que tout soit enfin terminé, a dit Grimsley, en apprenant le verdict. C'est un incident malheureux. J'ai voulu retenir mon élan, mais il était trop tard...»

Le juge Joseph Tauro a d'abord absout Grimsley de toute intention criminelle, et un jury de six membres a ensuite rejeté l'accusation de négligence qui pesait contre lui.

Le plaignant, avait intenté une poursuite à Grimsley, pour voies de faits et négligence criminelle, ainsi qu'aux Orioles de Baltimore et aux Red Sox de Boston. Dans sa défense, Grimsley a fait appel à plusieurs témoins, notamment le lanceur Mike Torrez, un de ses ex-coéquipiers, et l'instructeur des lanceurs des Orioles à l'époque, George Bamberger.

Manning et quelques partisans des Red Sox auraient injurié Grimsley pendant plusieurs minutes avant que l'accident ne se produise. L'avocat de Manning, Robert Wolfe, portera la cause en appel.

Entre-temps, les Expos ont annoncé hier que le jeune Claude Brodeur a accepté les offres des Expos. Il se présentera au camp d'entraînement des joueurs des ligues mineures, à Daytona Beach, le 16 mars.

Frappeur gaucher et premier-but, Brodeur est un colosse de six pieds et trois pouces, pesant 225 lbs. Il n'a que 20 ans. Son père, Denis Brodeur, photographe professionnel, a déjà brillé à l'inter dans la Ligue provinciale senior.

Brodeur devient donc le cinquième Québécois à se joindre aux Expos au cours des deux dernières années. Les Expos ont hésité avant de lui offrir un contrat, exigeant de lui qu'il perde du poids avant le camp d'entraînement.

Il jouera à Calgary au cours de la prochaine saison.

GP du Mexique: situation confuse

PARIS (AFP) — M. Gustavo Hellmund-Rosas, président du comité d'organisation du Grand Prix du Mexique, se trouvait hier à Paris pour tenter de faire réinscrire au calendrier international 1980 le Grand Prix du Mexique, qui, prévu le 13 avril, a été annulé, en raison de travaux à effectuer sur le circuit.

«La situation est embrouillée au possible, a déclaré M. Hellmund-Rosas, la FISA (Fédération internationale du sport automobile) nous a demandé d'effectuer certains travaux sur la piste: installer des grillages, des rails de sécurité, etc. Nous avons acheté tout ce matériel (pour une somme de $560,000) et celui-ci reste entreposé sur le circuit «Ricardo Rodriguez», (nouveau nom du circuit de Mexico), en attendant le feu vert pour le début des travaux.

«Le pilote brésilien Emerson Fittipaldi, a poursuivi M. Hellmund-Rossas, est venu fin novembre rouler sur le circuit. M. Bernie Ecclestone, président des constructeurs de formule 1 (FOCA) et M. Jean-Marc Balestre, président de la FISA, sont également venus, tous ont été d'accord pour reconnaître que le circuit serait compétitif, une fois les réparations effectuées».

«Ma visite à Paris, a conclu M. Hellmund-Risas, s'est soldée par un «fiasco». Je n'ai pu voir personne, pas même M. Balestre. Cependant, nous gardons confiance et proposons une nouvelle date: le 26 octobre prochain. Devant la carence de la FISA, nous demanderons l'aide du président de la FIA (Fédération internationale automobile), le prince alfons Paul von Metternich».

SOMMAIRES

Canucks 4, Flyers 1

Première période

1—VANCOUVER: Smyl (21) Lindgren, Gradin 18:41
Pénalités—Propp Phi 1:17, 11:41, Logan Vcr 11:42, Clark Phi 17:21.

Deuxième période

2—VANCOUVER: Valve (11) Kearns 12:45
3—PHILADELPHIE: MacLeish (28) Barber, Wilson 19:39
Pénalités—Oddleifson Vcr 3:32, Bridgman Phi 8:39, Lever Vcr 9:50, Holmgren Phi, Gradin Vcr 14:10, Kelly Phi 18:11.

Troisième période

4—VANCOUVER: Gradin (18) Smyl 8:36
5—VANCOUVER: Valve (12) McCarthy 19:16
Pénalités—Holmgren Phi, Logan Vcr majeures 3:39, Dupont Phi 9:02.

Tirs au but

Vancouver	6	5	9	—20
Philadelphie	7	10	10	—27

Gardiens—Bromley, Vancouver; Myre, Philadelphie.
A—17,077.

Bruins 8, Leafs 6

1ère période

1—BOSTON: Middleton (24) Park, Ratelle 0:27
2—BOSTON: Ratelle (22) Park, Bourque 7:40
3—TORONTO: Williams (21) Sittler 17:17
Pénalités: Redmond Bos 4:59, Williams Tor 6:50, Milbury Bos 16:34.

2ème période

4—BOSTON: Lalonde (5) Miller, Foster 1:59
5—TORONTO: Turnbull (7) Sittler, Williams 3:13
6—TORONTO: Turnbull (8) Anderson, Boschman 8:17
7—BOSTON: Middleton (25) Bourque, Ratelle 18:49
Pénalités: Lalonde Bos 2:32, Williams Tor mineure, majeure, inconduite, Milbury Bos majeure 10:22.

3ème période

8—BOSTON: McNab (22) Wensink, Bourque 1:30
9—TORONTO: Saganiuk (14) Boschman, Turnbull 2:21
10—BOSTON: Jonathan (19) Middleton, Ratelle 3:56
11—TORONTO: Sittler (21) Turnbull, Martin 14:00
12—BOSTON: Cashman (10) McNab, Wensink 14:33
13—TORONTO: Hickey (19) Sittler, Martin 16:36
14—BOSTON: Redmond (12) 19:50
Pénalités: Williams Tor mineure, inconduite, match 19:50.

Tirs aux buts

Toronto	10	8	9	—27
Boston	9	13	14	—36

Gardiens: Tremblay, Toronto: Cheevers, Boston.
A—11,223.

Sabres 9, Penguins 0

Première période

1—BUFFALO: Perreault (31) Martin, Edwards 7:09
2—BUFFALO: Gare (33) 8:32
3—BUFFALO McKegney (13) Smith, Gare 15:17
4—BUFFALO: Ramsay (15) Savard, Schoenfeld 17:06
Pénalités—Millen, Pit, (purgée par McAdam) 1:02; Playfair, Buf, 10:04.

Deuxième période

5—BUFFALO: Selling (16) Dudley, Smith 13:51
Pénalités—Stewart, Buf, 9:48; Faubert, Pit, 12:24; Savard, Buf, 14:39; Hughes, Pit, 14:37; Van Boxmeer, Buf, 17:51.

Troisième période

6—BUFFALO: Gare (34) McKegney 5:30
7—BUFFALO: Van Boxmeer (7) Ramsay, Smith 11:18
8—BUFFALO: Selling (17) Martin, Playfair 14:09
9—BUFFALO: Gare (35) McKegney, Smith 16:07
Pénalité—Malone, Pit, 16:07.

Tirs au but

Pittsburgh	9	8	8	—25
Buffalo	9	10	16	—35

Gardiens—Pittsburgh, Millen; Buffalo, Edwards.
A—16,433.

Islanders 4, Kings 1

Première période

1—NEW YORK: Bossy (36) Persson, Trottier 4:12
Pénalités—Goldup, LA, 2:12; Lane, NYI, mineure double 2:12; Manery, La, 2:51; Dionne, LA, 5:30; Nystrom, NYI, 8:08; Kelly, LA, majeure 11:04; Howatt, NYI, majeure, 11:04.

Deuxième période

2—NEW YORK: Tonelli (9) Merrick 4:10
3—NEW YORK: Harris (14) Lane, Kallur 8:16
Pénalité—Trottier, NYI, 0:44.

Troisième période

4—NEW YORK: Bossy (37) Trottier, Gillies 10:19
5—LOS ANGELES: Dionne (41) 13:48
Pénalité—Hopkins, LA, 10:31.

Tirs au but

Los Angeles	12	10	4	—26
NY Islanders	15	11	10	—36

Gardiens—Los Angeles, Grahame; NY Islanders, Smith.
A—14,497.

HOCKEY

Ligue Nationale
Mercredi
Washington 2, Detroit 2
Chicago 3, Québec 3
Hartford 7, Los Angeles 3
St-Louis 6, Edmonton 3
Hier
Boston 8, Toronto 6
Vancouver 4, Philadelphie 1
NY Islanders 4, Los Angeles 1
Montréal 4, Colorado 3
Buffalo 9, Pittsburgh 0
Ce soir
Atlanta à Edmonton
Washington à Winnipeg
Colorado à Hartford
Samedi
Vancouver à Montréal
Québec à Islanders NY
Philadelphie à Detroit
Minnesota à Pittsburgh
Los Angeles à Toronto
Chicago à Boston
Buffalo à St-Louis

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	40	60	100
Lafleur, Mtl	39	55	94
Gretzky, Edm	33	54	87
Taylor, La	30	42	72
Trottier, NYI	29	43	72
Perreault, Buf	30	41	71
Simmer, LA	36	33	69
MacDonald, Edm	33	33	66
Cloutier, Que	32	33	65
Federko, SL	22	41	63

Ligue Majeure du Québec
Mercredi
Montréal 7, Chicoutimi 4
Ce soir
Québec à Chicoutimi
Cornwall à Shawinigan
Montréal à Sherbrooke
Hull à Sorel

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	52	35	4	13	217	152	83
2—BUFFALO	54	34	14	6	216	141	74
3—BOSTON	53	32	14	7	211	158	71
4—MONTRÉAL	53	29	18	6	203	173	64
5—CHICAGO	54	22	18	14	154	161	58
6—NY ISLANDERS	52	25	20	7	180	168	57
7—RANGERS NY	54	24	21	9	207	196	57
8—MINNESOTA	50	23	17	10	201	158	56
9—ST-LOUIS	54	23	22	9	172	177	55
10—ATLANTA	52	23	22	7	176	179	53
11—LOS ANGELES	54	21	24	9	214	232	51
12—PITTSBURGH	53	19	23	11	174	198	49
13—DETROIT	52	20	24	8	178	176	48
14—QUÉBEC	52	20	24	8	161	183	48
15—TORONTO	52	21	27	4	196	218	46
16—HARTFORD	50	17	23	10	180	182	44
17—EDMONTON	53	17	26	10	196	220	44
18—VANCOUVER	53	17	23	10	177	180	44
19—COLORADO	53	14	31	8	166	203	36
20—WASHINGTON	52	13	30	9	161	198	35
21—WINNIPEG	54	14	33	7	146	220	35

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	56	31	22	3	298	271	65
MONTRÉAL	57	30	24	3	297	303	63
HULL	54	18	28	8	252	302	44
SOREL	54	16	33	5	258	315	37
LAVAL	57	11	40	6	221	373	28

Section Dilio

SHERBROOKE	56	34	18	4	335	252	72
CHICOUTIMI	56	34	19	3	342	273	71
TROIS-RIVIÈRES	57	29	19	9	346	255	67
QUÉBEC	56	29	22	5	273	254	63
SHAWINIGAN	57	21	28	8	243	267	50

Le menteur qui vous dit qu'il ment... ment-il vraiment?

Un gros lot de plus de $100,000 chaque vendredi

6/36

JOUER AU FROID

■ La Fête des Neiges

Ils étaient 435 skieurs l'an dernier. Ils seront encore plus nombreux, cette année, à participer à la Fête des neiges de la rue Saint-Denis, du 14 au 17 février.

Tous peuvent s'inscrire dès maintenant aux épreuves de ski de fond et de ski alpin, en se présentant au quartier général de la fête, 1720 rue Saint-Denis, à Montréal. Le coût d'inscription: $1, et la location de ski est gratuite.

Organisée par l'Association des marchands du Village Saint-Denis en collaboration avec la Brasserie Molson, la Fête du village comprendra trois catégories les 18 à 24 ans, les 25 à 34 ans et les 35 ans et plus. La rue Saint-Denis sera recouverte d'au moins trois pieds de neige artificielle sur une distance de 1,450 pieds, de la rue Sherbrooke à la rue Ontario. Il y aura, en plus des épreuves Molstar, samedi et dimanche, un marathon populaire, de 20 h à 22 h, samedi.

■ De la raquette

La marche, c'est excellent pour la santé. Mais la marche en raquette, c'est encore mieux...

Sortez vos raquettes du grenier. Sentiers Québec n'attend plus que vous pour faire une agréable randonnée dans les sentiers écologiques du mont Tremblant, demain, ou encore faire le tour de l'Île St-Hélène, dimanche.

Ces randonnées en raquette s'inscrivent dans le cadre de la Fête de l'hiver 1980, organisée par Sentiers Québec, du 8 au 17 février. La semaine de festivités se terminera au Mont-Royal, les 16 et 17 février, par un week-end d'activités diverses, parmi lesquelles du ski de fond, du patinage, de la traîne sauvage, du ski de descente, ainsi que des cliniques sur les techniques de marche et course en raquettes.

Pour plus de renseignements, Odile Dumais n'attend que votre appel au secrétariat de Sentiers-Québec, à (514)374-4700, poste 450.

■ Du camping, même l'hiver...

Le camping, c'est la vraie vie! La Fédération québécoise de camping et de caravaning invite tous les amateurs de plein-air à vivre sous la tente pendant quelques jours au centre de plein-air La Cabouse, à St-Donat.

Le prochain stage, sous une tente de prospecteur, aura lieu les 15, 16 et 17 février, et sous la petite tente, les 29 février, 1er et 2 mars.

Les stages ont pour but d'inculquer aux amateurs de plein air les principes de base du camping d'hiver, tels la sélection et l'achat d'équipement, les vêtements d'hiver, la sécurité, les feux, la nourriture, le secourisme, l'orientation, la protection et la conservation de l'environnement, la vie en forêt, etc...

Les coûts: $37 par personnes et $90 pour une famille de trois personnes, à la condition d'être déjà membre de la fédération, et $42 par personne, $100 pour trois personnes, pour les non-membres. Il faut s'inscrire à la Fédération québécoise jusqu'au 15 juin. Il faut s'inscrire auprès de votre association de chasse et pêche locale.

■ Du ski alpin ce week-end

Deux excursions, l'une organisé par le Centre Immaculée-Conception, au Mont-Tremblant, et l'autre organisée par le Club de ski Li-Ver, de Laval, également dimanche et au Mont-Tremblant. Pour informations, au Centre-Immaculée Conception: 527-1256, et au Club de ski Li-Ver: 667-6161.

■ Et aussi du ski de fond

Trois épreuves intéressantes: le marathon de Lanaudière, samedi, (514) 759-1700, la Randonnée de Malartic, dimanche, (819) 764-6751 et l'Aventure appalache, à Farmpton, dimanche, (418) 688-9721.

— Richard MILO

■ Pour retrouver une bonne forme

Avis à la population des sédentaires: le Centre de développement physique offre, aux personnes désireuses d'améliorer ou tout simplement maintenir une bonne forme physique, des cours de conditionnement selon les principes d'endurance cardio-vasculaire (méthode aérobique).

Ces cours peuvent être suivis le matin à 7 h, 8 h 15 et 12 h 30 à raison de trois séances d'une heure chacune par semaine, et aussi le soir, deux fois par semaine. Pour s'inscrire, il suffit de communiquer au 526-7741, à la Commission de formation professionnelle de laquelle relève le Centre de développement physique.

Fondé en 1963, le centre, situé au 2275 boul. St-Joseph, à Montréal, s'est donné depuis les sept dernières années une vocation particulière: améliorer le conditionnement de la population.

■ Sachez manier les armes

La Fédération québécoise de la faune annonce la reprise des cours de maniement des armes à feu pour les chasseurs. Les cours seront dispensés par des instructeurs qualifiés, reconnus par la fédération québécoise jusqu'au 15 juin. Il faut s'inscrire auprès de votre association de chasse et pêche locale.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La(les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
GURRERI, Antonio (suite à une vente)	6343 boul. Robert Saint Léonard	1 Épicerie
PERRIER, Gilles (suite à une vente)	277 est, Liège Montréal	1 Épicerie
LABRIE, Damien lui-même & Marie Anne Labrie (suite à une vente)	1943 De Villiers Montréal	1 Épicerie
HUYNH, Ngoc Tien	217 est, Rachel Montréal	1 Restaurant
LAMONTAGNE, Raynald lui-même et Laura Joly	1751 Cardinal Dorval	1 Épicerie
AKBARALY, Bakir Houssen Les épiceries Akba Ltée (suite à une vente)	7975 rue Hochelaga Montréal	1 Épicerie
GAGNON, Léon	3571 est, Ste-Catherine Montréal	1 Épicerie
DENIS, Michel	2204, Ste-Catherine ouest, Montréal	1 Restaurant/ 1 Bar et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la Loi
PANNETON, Roger 88438 Canada Inc. (correction à la parution en date du 80-02-01)	6005 ouest, Henri-Bourassa Saint-Laurent	1 Brasserie et autorisation d'oeuvres musicales et autorisation d'exploiter ce permis en-dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi. Demande additionnelle 1 Brasserie
DOBRANIC, Ursula	7370 St-Hubert Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
CHARBONNEAU, Jacques (suite à une vente)	7355 St-Hubert Montréal	1 Épicerie
GAUDETTE, Monique (suite à une vente)	2251 Delorimier Montréal	1 Épicerie
TSOTROUDIS, Aristide (suite à une vente)	785 Bloomfield Outremont	1 Épicerie
EPIFANI, Antonio lui-même et Ersilia Petriello	6289 Léger Montréal-Nord	1 Épicerie
HOVSEPIAN, Robert Les Entreprises Hov's Inc. (suite à une vente)	5925 Victoria Montréal	1 Épicerie
MAC, Van Duc Restaurant Mekong Inc. (suite à une incorporation)	1170 Place Beaver Hall Montréal	1 Restaurant/ 1 Bar/ 1 permis de réceptions
BOUDREAU, Joseph Omer Le Groupe O.M.R. Inc.	7384 St-Hubert Montréal	1 Restaurant 1 Bar avec danse et spectacles 1 Bar à heures différentes dans Restaurant
GODFRIN, Jean François (suite à une vente)	365 Bord du Lac Dorval	1 Épicerie
GIROUX, Claude (changement de catégorie) (de Taverne à)	4171 St-Denis Montréal	Brasserie
SAVVIDES, Georges 94794 Canada Inc. (suite à une vente)	400 Dorchester ouest, Montréal	1 Restaurant avec danse 1 Bar
BLAIR, Clairette Chez le Père Gédéon Inc. (Changement de titulaire)	7682, boul. St-Michel Montréal	1 Brasserie avec oeuvres musicales et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la Loi
MURO, Carmine (suite à une vente)	4200 Bélanger est Montréal	1 Taverne
RADIOTIS, Anastasios lui-même et Nikolaos Radiotis et Golfo Radiotis (suite à une vente)	27 ouest, Mont-Royal Montréal	1 Restaurant
LANNI, Giovanni Lanni Dining Room Inc. (demande additionnelle)	3132 est, Sherbrooke Montréal	1 Restaurant avec danse & oeuvres musicales
DUQUETTE, Maurice Le Salon des Cent Inc. (demandes additionnelles)	1647-49 Saint-Denis Montréal	1 Restaurant avec oeuvres musicales et 1 Bar avec danse
PERRONE, Elmira Restaurant San Marco Inc./ San Marco Restaurant Inc.	1050 Lacasse Montréal	1 Restaurant
PAQUETTE, Joseph Louis lui-même & Raoul Coderre (formation de société)	1651 est, Ontario Montréal	1 Épicerie
LEGARÉ, André Lebertin Inc. (incorporation)	10 715 boul. Pie IX Montréal-Nord	1 Restaurant 1 Bar et autorisation d'exploiter ce permis en-dehors de la pièce conformément à l'art. 75 de la loi 1 Bar avec danse & spectacles 1 Réceptions
BEAULIEU, Bernard (suite à une vente)	4022 Charleroi Montréal-Nord	1 Épicerie
HUDON, Renaud (suite à une vente)	323, 4e avenue Verdun	1 Épicerie
BEKRI, Miloud (correction à la parution du 12-10-79)	3845 Saint-Denis Montréal	1 Restaurant 1 Bar avec danse et autorisation d'exploiter ce permis en-dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi. 1 Bar à heures différentes
FRASCADORE, Joseph Club Balajo, Inc. (annulation du restaurant)	9756 est, Notre-Dame Montréal-Est	Changement de capacité et autorisation de danse dans le Bar
KOUTSOS, Kyriakos Casa Vénus de Milo Inc.	1125 ouest, Sherbrooke Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
PETRIN, Guy lui-même et Jean-Louis Pétrin (suite à une vente)	590 Ste-Madeleine Montréal	1 Épicerie
FUGÈRE, Jean M. Simpsons Sears Ltd/Ltée	7451 Les Galeries d'Anjou Anjou	1 Restaurant
ROY, Georgette Le bar salon aux Goelands Ltée	4459 boul. St-Laurent Montréal	1 Bar avec danse
MARCOLEFAS, Nicoletta curatrice de Jean Marcolefas (correction à la parution en date du 80-02-01)	4871 avenue du Parc Montréal	1 Restaurant 1 Bar avec danse à des heures différentes
SIRIGNANO, Agostino Association des accordéonistes de Montréal	3710, Jean Talon est Montréal	1 Club
LOISEL, Francine (suite à une vente)	3541, Delorimier Montréal	1 Épicerie
AUCLAIR, Arthur (changement de catégorie de taverne à:)	1219, St-Laurent Montréal	1 Brasserie
HANNOUN, Mohamed	4026A ouest, Ste-Catherine Westmount	1 Restaurant
PHAN, Thi Ngoc Diep	826 Mont-Royal est Montréal	1 Épicerie
PAFUMI, Vincenzo (suite à une vente)	3380 est, rue Fleury Montréal-Nord	1 Épicerie
VINCENTE, Carlos "& Ivctorino Nuno" (suite à une vente)	150, Marie Anne est Montréal	1 Restaurant/ 1 Bar
MILLIDGE, Paulette Les entreprises Den-Paul Inc. (suite à une vente)	5203, avenue Bannantyne Verdun	1 Épicerie
BARON, Jean Claude (suite à une vente)	1255 de Bleury Montréal	1 Restaurant
HAMEL, Diane 95457 Canada Ltée (suite à une vente)	5801, boul. St-Laurent Montréal	1 Brasserie avec oeuvres musicales
VEZINA, Gaétan (suite à une vente)	1101 est, Rachel Montréal	1 Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à cette(ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME
Montréal, vendredi 8 février 1980

Revoir Rome vivre

Chaleureuse, fascinante, et inchangée

par Guy Deshaies

La rue des Forums impériaux entre le forum d'Auguste et le forum romain avec au fond le Colisée dont on souligne cette année le 1,900e anniversaire de sa construction. (Photo G.D.)

QUE dire de Rome sinon qu'elle n'a rien perdu de sa fascinante beauté, de sa chaleur humaine et surtout qu'elle est demeurée strictement romaine, contrairement à plusieurs grandes capitales devenues au cours des dernières années des carrefours cosmopolites.

Rome est Rome depuis ses racines étrusques jusqu'à ses «capuccine» sirotes tranquillement aux abords de ses immenses places à l'ombre de monuments millénaires ou de pins parasols.

J'en arrive, mais je n'ai eu droit à Rome que quelques heures. Le temps de flâner sur le marché de la Piazza Campo Fiori, d'aller et venir sous la pluie dans les étroites venelles d'antiquaires aux abords de la Piazza Navona dans le sillage d'une maniaque des chandeliers anciens, de faire des achats minimes dans les grands magasins de la Via del Corso, de revoir avec bonheur les élégantes boutiques de la Via Frattina, d'admirer même de nuit la Piazza di Spagna et son église de la Trinité des Monts, de contourner le Colisée, de faire l'aller-retour entre la Piazza Venezia et l'hôtel Forum, juste dans les ruines du Forum, et heureusement, de prendre quelques repas divins dans les accueillantes «trattoria» de Rome.

Pas de Piazza del Populo, pas de Place Saint-Pierre, pas de basilique Saint-Paul, pas de Villa Borghese et conséquemment pas de Via Veneto. Pas de mausolée d'Adrien, pas de catacombes, pas de fontaine de Trevi, pas de vie de nuit, pas de visites guidées (essentielles à Rome), pas de parcs, pas de musées.

Cela n'empêche pas de sentir quand même un peu la vie romaine avec ses stores métalliques qui s'abattent et se relèvent devant les boutiques au rythme des heures ouvrables; avec ses grosses marchandes de poissons sur les marchés publics, avec ses vendeurs ambulants, son métro à ligne unique, ses odeurs de pain, de café et de parmesan, ses klaxons affolés et affolants, ses habitants toujours très élégants, ses touristes en cars et ses 2,000 ans d'histoire tangible, à portée de main, gravée dans la pierre et le marbre et marquée de puissance et de magnificence.

Et puis sa gastronomie délicate, généreuse, affichée partout, tout aussi accessible que ses grands monuments, que ce soit dans la plus modeste trattoria d'habitués que dans les grands noms de la restauration qui ont toujours eu pignon sur rue à Rome.

Ville de pain et de vin, certes, mais de combien plus. On n'a qu'à prendre place à une table de La Tavernelle, 58 Via Panisperna, ou du restaurant Sabatini sur le Piazza Santa Maria à Trastevere pour s'en convaincre. Ou encore dans ce restaurant près de Campo Fiori où, pour être accepté, il faut être un ami de la maison — d'où l'inutilité de mentionner le nom et l'adresse ici — mais où on mange merveilleusement sans menu (il n'y a pas de menu) pendant que Rome ne vend plus, c'est-à-dire entre 13 h et 15 h. Le shopping à l'heure du lunch n'existe pas à Rome parce que justement, en toute logique, cette période est consacrée au déjeuner.

On quitte avec regret cette cité de l'éternité que personnellement j'ai trouvée plus calme et plus reposante qu'il y a quelques années, mais quand on y revient l'inévitable question du terrorisme, des brigades rouges, des voleurs à la tire et autres brigands nous est posée en priorité.

On nous prend pratiquement pour des survivants, des rescapés d'un quelconque cataclysme, chanceux d'en revenir sains et saufs.

Les autorités du tourisme italien ne nient pas l'instabilité politique du pays ni le terrorisme dont les manifestations ne sont pas plus nombreuses cependant qu'en bien d'autres pays du monde.

Quant à la mauvaise réputation de l'Italie pour les vols à la tire notamment, il est vrai qu'il convient peut-être de faire preuve de plus de prudence surtout dans certains quartiers la nuit. Est-ce que Detroit par exemple peut dire mieux?

En 1979, l'Italie a reçu 15% de plus de touristes que l'année précédente. Comme partout en Europe ce sont les Allemands qui sont venus en plus grand nombre. Mais l'an dernier la publicité faite en Allemagne sur le terrorisme italien a été particulièrement sévère. Le grand magazine *Der Spiegel* a même eu une page couverture représentant un plat de spaghettis sur lequel était posé un revolver.

M. Furio Voce, coordonnateur des relations publiques à l'Office italienne du tourisme, est fier alors de dire qu'en 1979 l'augmentation du nombre de touristes allemands par rapport à l'année précédente a été de 25%. Une certaine dévaluation de la lire favorise certainement l'entrée de devises touristiques fortes mais la venue des visiteurs dans ce pays tient d'abord à son exceptionnelle beauté, à ses attraits particuliers, à ses services développés, à ses 60,000 lits d'hôtel à Rome seulement avec un taux d'occupation de 65% comparé à 35% pour le reste du pays et à ses splendeurs.

L'Italie a de quoi nous faire rêver au chapitre de la balance des paiements touristiques. Le tourisme a rapporté l'an dernier près de $900 millions pour se placer au premier rang des entrées de revenus dans les caisses du Trésor public italien. Mais les dépenses des Italiens à l'étranger ne représentent que 18% de ces entrées de revenus.

Voilà pourquoi l'Italie prend très au sérieux son industrie touristique et que ses Offices du tourisme (il y en a un à Toronto et un à Montréal) doivent être consultés par ceux qui se proposent de visiter l'Italie. Les bureaux d'Alitalia sont aussi d'excellents endroits pour obtenir non seulement des cartes, des réservations, des renseignements mais des laisser-passer, par exemple, dans tous les musées publics pour la somme de $1.

Manger des fettucine au beurre, acheter le *Il Tempo* et le lire même si on ne comprend pas tellement en buvant un cappucino ou un espresso sur une terrasse pour regarder vivre Rome c'est certainement un inoubliable et enrichissant souvenir de voyage.

Un infarctus à bord

TEL que prévu à l'horaire, ce samedi 2 février, le DC-10 d'Alitalia, envolée 656 à destination de Montréal et Toronto, décolle à 10 h 55 sur la piste 25 de l'aéroport Leonardo da Vinci, à Fiumicino, à 35 kilomètres de Rome.

Le train d'atterrissage n'est pas encore rentré et les bords d'attaque de l'appareil sont toujours en position de portance maximale que les quelque 250 passagers peuvent apercevoir la mer toute verte baignant le petit port de Fiumicino puis la mer plus bleue au large miroitant au soleil.

Le ciel est bleu à l'infini et le DC-10 amorce son virage vers le nord. Le commandant annonce l'itinéraire prévu: Gênes, Turin, le mont Blanc, Genève, Reims, Calais, Douvres, Londres, l'Irlande du Nord, l'Atlantique très au nord, Hopedale au Labrador, Goose Bay, Sept-Iles, Québec et Mirabel.

Nous avons quitté Rome depuis plus d'une heure et le commandant, ayant enlevé sa cravate et endossé un petit tricot, est venu rejoindre son épouse dans les premières classes (elle raconte qu'elle vient faire des achats de fourrures à Montréal) au moment où les hors-d'oeuvre sont servis aux quatre passagers de cette section.

Et puis soudain le micro crépite. Une hôtesse demande en italien, en anglais et en français s'il y a un médecin à bord. Voilà un événement qui se produit souvent à bord d'un avion et personne ne s'en préoccupe à commencer par certains médecins qui prennent bien soin de ne pas «s'identifier à l'équipage».

Mais quinze minutes plus tard environ le micro s'ouvre de niveau. Cette fois on sent nettement la panique dans la voix de la jeune fille. Elle supplie tout médecin à bord de s'identifier; elle envoie des «per favore», des «please» des «s'il vous plaît». Il est question d'«urgentia» d'«emergency». Le chef de cabine, l'air plutôt énervé, vient parler très vite au commandant. Ce dernier se lève, entre dans la cabine de pilotage, met sa cravate et sa veste et dirige ses pas vers l'arrière. Le chef de cabine a pris une grosse malle sur laquelle apparaît une croix rouge et se précipite vers l'arrière. En bas, on voit le mont Blanc une dernière fois puis ce sont les nuages épais et noirs. Le commandant revient en vitesse dans la cabine de pilotage tandis qu'on demande aux passagers de cesser de fumer à cause de l'emploi d'oxygène. On apprend vaguement qu'une femme est malade à l'arrière et puis soudain les réacteurs s'éteignent à demi et l'avion amorce une descente assez rapide.

Le commandant annonce qu'à cause d'une urgence médicale nous descendons à Paris où le contrôle aérien vient de donner au vol Alitalia 656 une priorité pour atterrissage sur Orly. Le DC-10 fonce dans les nuages épais, le train d'atterrissage est baissé et nous ne voyons encore rien. Puis, tout à coup, une autoroute, un champ, des voitures, de la pluie et la piste que nous touchons en douceur.

L'avion s'arrête à un môle de débarquement où nous voyons des employés d'Alitalia en imperméable, fouettés par le vent, s'affairant autour d'une ambulance. Dès que l'escalier est approché de la carlingue du gros avion, un jeune médecin portant une énorme valise, suivi d'une infirmière munie d'un walkie-talkie et d'un gendarme monte à bord. Le médecin pose des questions en français; une dizaine de passagers répondent en même temps et en italien mais le chef decabine traduit. Il est question de «vomitare», d'affaissement, d'oxygène et le médecin acquiesce calmement en disant: «D'accord, d'accord». L'infirmière réclame des choses en code dans son walkie-talkie. Un gars, à l'autre bout, répond: «Tout de suite». Des ambulanciers montent à bord avec une civière, on apprend que la vieille dame, vraisemblablement victime d'un infarctus, voyage seule. Le commandant est assailli par des passagers qui s'inquiètent des bagages

Suite à la page 14

MONT STE-ANNE CONDOMINIUM

Directement au pied du mont Ste-Anne et à peine 25 milles de la Ville de Québec, louez ce luxueux condominium à trois étages.

Foyer, quatre chambres, deux chambres de bain, cuisine complètement équipée, living-room, pouvant accomoder 8 personnes, $625.00 par semaine.

SODEFIM ENR.,
1 Parc Samuel Holland, suite 2340, Québec
G1S 4P2 — (418) 687-3233

SPÉCIAL VIAU
VACANCES ÂGE D'OR
SUR LA COSTA DEL SOL

Voyage accompagné de Montréal
départ 5 MARS

2 semaines $ 854.
3 semaines $1,009.

Le prix comprend le transport aérien, les transferts, l'hébergement en hôtel 4 étoiles et les petits déjeuners.

POUR RÉSERVATION: M; GÉRARD JULIEN
842-1751

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218 RUE UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
PROMENADES ST-BRUNO	653-1862
MAIL CHAMPLAIN	465-2414

PERMIS DU QUÉBEC

VACANCES S.E.T.A. VOYAGES
861-3906
VACANCES ENSOLEILLÉES:
CUBA — MEXICO — CANCUN — ACAPULCO — PUERTO VALLARTA — BARBADES — BAHAMAS — FLORIDE — HAWAII — CLUB MED. GUADELOUPE — MARTINIQUE — Réservez dès aujourd'hui.

CROISIÈRES AIR/MER
PARIS à partir de $436
TARIF NOLIPRIX - AIR CANADA et AIR FRANCE
Réservations: 30 jours à l'avance
Billets avion toutes destinations.
861-0200 Europcar 861-0200
VENTE — LOCATION — VENTE — LOCATION
RENAULT — SIMCA — PEUGEOT — CITROEN — FIAT — VW
SPÉCIAL: Location-vente RENAULT, SIMCA, CITROËN, PEUGEOT pour passagers d'AIR FRANCE et AIR CANADA.
PLAN—AIR—AUTO Permis du Québec
Europcar 1176, DRUMMOND – MTL
TOURING CLUB DE FRANCE

VOYAGE EN GRÈCE

Avec **l'Agence de voyages DARMIS LTÉE**, c'est un vrai succès. Nous sommes les meilleurs spécialistes pour un voyage inoubliable en **Grèce.** Notre expérience se date depuis notre enfance... C'est une réalité. Nous organisons votre voyage selon votre désir et au meilleur prix. Notre bureau d'Athènes DARMIS TRAVEL est à vos côtés pour vous accueillir et vous assister durant toute la période de votre séjour.

Tél.: 849-6555, 849-6777
Nous vous attendons!

Darmis Ltée Agence de voyages
72 Sherbrooke Ouest, Montréal
Détenteur d'un permis du Québec

VOTRE SEJOUR MOINS CHER EN EUROPE

Pour vos vacances en EUROPE ou pour vos voyages d'affaires choisissez la solution la plus économique qui est

"L'AUTOMOBILE"

D'autant qu'en réservant auprès de votre Agence de voyage avant votre départ et en demandant les Plans spéciaux

AIR FRANCE — EUROP AUTO
vous bénéficiez d'un tarif préférentiel
EUROP AUTO Distributeur EXCLUSIF
SIMCA TALBOT
FIAT
europcar
- **Plan achat rachat 21 jrs à 6 mois**
- **Plan achat rachat Renault, Citroën, WV, 21 jrs à 6 mois**
- **Location court terme**

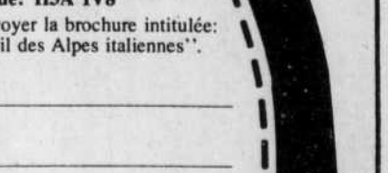

Permis du Québec de 1980 No 12580759
Aussi "Renault" — "Citroen" — "V.W."

Ski+soleil+Italie: formule de vacances inoubliables

Oui, tout le versant ensoleillé des Alpes est en Italie, là où la neige et le soleil abondent et où se trouvent quatre des plus merveilleux centres de ski du monde: Bormio, Cervinia, Cortina et Courmayeur. Un éventail d'hôtels ont été choisis avec soin. Ils vous réservent tous un accueil chaleureux, une cuisine délicieuse dans une ambiance de franche gaieté très amicale.

Alitalia

BORMIO
Choix d'hôtels. Frais de séjour à patir de $95 US à $309 US en basse saison; $135 US à $359 US en haute saison.

CERVINIA
Choix d'hôtels. Frais de séjour à partir de $105 US à $399 US en basse saison; $149 US à $479 US en haute saison.

CORTINA D'AMPEZZO
Choix d'hôtels. Frais de séjour à partir de $269 US à $429 US en basse saison; $329 US à $589 US en haute saison.

COURMAYEUR
Choix d'hôtels. Frais de séjour à partir de $169 US à $309 US en basse saison; $209 US à $379 US en haute saison.

GRATIS. Détachez et postez ce bon pour tous détails complémentaires ou consultez votre agence de voyages.

Choix de tarifs aériens Montréal-Milan-Montréal. Départs tous les samedis. Retour le dimanche.	
GIT 6/21 jours. Tarif groupe 5 passagers et plus:	$556 CAN
CCF 13/60 jours. Réservation et paiement 30 jours avant le départ:	$557 CAN
Tarif jeunesse: 12 à 21 ans	$589 CAN
Autres tarifs individuels également disponibles. Taxe d'aéroport non comprise.	

ELITE TOURS INC.
Détenteur d'un permis du Québec.
Postez à:
Alitalia, service des voyages
2055, rue Peel, Montréal,
Qué. H3A 1V8
Veuillez m'envoyer la brochure intitulée: "Skiez au soleil des Alpes italiennes".

NOM _____
ADRESSE _____
_____
VILLE _____
PROV. _____
CODE POSTAL _____

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en vedette

Propulsée par des achats massifs de titres pétroliers la Bourse de Toronto a établi hier un record absolu. L'indice composé finit la séance en hausse de 9.30 points à 2052.17.

Onze des 14 secteurs du marché ont progressé, dominés par les transports qui font un bond de 133.25 points à 2925.49. Les commerces subissent les plus lourdes pertes. Les aurifères clôturent avec un gain de 37.45 points à 3239.53. Les hydrocarbures, produits de consommation, gestion, et industrielles ont aussi battu des records.

Au total les gains l'emportent sur les pertes par 316 contre 186 et 224 titres sont inchangés. Le volume des affaires comprenait 9.03 millions d'actions d'une valeur globale de $142.50 millions et 6,527 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les industrielles traitées jeudi, Falconbridge Nickel A gagne 4 1-2 à $138, Gulf Canada 3 1-2 à $113 1-2, Husky Oil 3 1-4 à $83, Bow Valley Industries 2 7-8 à $56 3-8 et Seagram Co. 1-2 à $56.

Alcan Aluminium cède 1-2 à $68 1-4, Union Gas A 1-2 à $11, Sterisystems 20 cents à $2.30, Canadian Tire 1-2 à $27 1-2 et Canron Inc. A 1-8 à $3 5-8.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines prend 2 1-2 à $89 1-2, Placer Development 2 à $64 3-4 et Labrador Mining and Exploration 1 1-2 à $49 1-2. Brenda Mines abandonne 1 1-2 à $37 et Hollinger-Argus 1 à $49.

Parmi les pétroles, Coseka Resources gagne 3 1-8 à 24 1-4, Canadian Southern Pete 2 1-2 à $28 et North Canadian Oils 2 1-4 à $24 1-2. Dynamar Energy perd cinq cents à $4.30 et Calvert Gas and Oils cinq cents à $3.40.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	6500	360	360	360	+10
Aby Gln w	7400	$8	7¼	7¾	+ ¾
Abti Prce	80120	$23¼	23	23	+ ⅛
Abitbi10	100	$52	52	52	
Acklands	100	$16½	16½	16½	
ActionTrd	6650	35	35	35	
AdanacM	13250	$7⅛	7	7⅛	
Advocate	200	251	251	251	+ 1
Afton Min	2800	$36	35⅛	35⅜	— ⅜
AgnicoE	18920	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
Agra Ind A	1200	$6¼	6	6	
Akaitcho	5200	196	195	196	+ 6
Albany	298220	285	235	285	+55
Alt Energy	7785	$41¾	41⅛	41⅛	— ⅜
AltaGasA	65012	$28¼	27¾	28⅛	+ ½
Alta G C p	z35	$62½	62½	62½	
Alta G D p	z2	$299	299	299	
Alta G F	500	$25½	25⅜	25⅜	— ¼
AltaG9.76	190	$25½	25½	25½	
AltaG7.60	100	$22¼	22¼	22¼	— ¼
Alta G 6⅜	9255	$39¼	38⅝	39	+ ½
Alta Nat	200	370	70	70	
Alcan	45003	$68¾	68	68¼	— ½
Alcanpr	z6	$26	26	26	
AlgoCent	800	$22	22	22	
AlgomaSt	9244	$38	36½	37¾	+1½
AStel p	2000	$25	24¾	24¾	
Algon	z52	$10¼	10¼	10¼	
AllarcoDv	1300	$60	60	60	+ 1
Alum 3rd p	800	$24¾	24½	24½	— ¼
AmLarder	54500	69	66	68	
Amcan	3400	$5	5	5	+ 5
Am Eagle	32100	485	475	480	
A Led	194100	95	87	91	+ 6
AndresWA	4155	$12¾	12⅝	12¾	+ ⅛
AndresWB	z80	$12⅝	12½	12½	
Ang CT 4½	100	$25	25	25	
Ang CT 315	z50	$35¼	35¼	35¼	
Ang D Gld	4025	320	290	315	+20
Aquitaine	29613	$48	46¼	47½	+1¼
Arbor C	200	150	150	150	+25
Argosy	3500	55	52	53	— 4
ArgusCpr	2500	$7¾	7½	7¾	+ ½
Asamera	22625	$27½	26⅜	26¾	
Asbestos	500	$36¾	36⅜	36⅜	
AsocPorc	8780	310	290	300	+15
Astral	1000	240	240	240	+20
AtcoA	4600	$20⅜	20	20	
AtlCCop	2000	110	108	110	
Atlas Yk	7700	110	105	105	— 3
AtoHard A	3950	$14	13½	14	+ ¾
BC Sugar A	2025	$40	39¾	39¾	— ¼
BC Sugar P	200	$13½	13⅛	13½	+ ⅛
BP Can	4945	$39½	38⅝	39	+ ¼
Banister C	3900	$19	18½	18⅝	+ ⅜
Bank BC	475	$33¾	33	33	— 1
Bank Mtl	53191	$27½	26⅜	27	+ ¼
Bank NS	29731	$26½	26⅛	26¼	+ ¼
Bankeno	10750	$5⅞	5⅜	5¾	
Barex	11200	30	27	28	— 1
Bary Expl	31200	215	207	215	+ 9
Basic Res	9155	$13½	13⅜	13½	+ ¼
Baton B	500	$13¼	13¼	13¼	— ½
Bell Canad	71809	$20¼	19⅞	20	+ ¼
Bell Apr	z68	$59¼	58	59¼	
Bell Cpr	600	$27⅝	27⅜	27⅜	
Bell D pr	500	560	60	60	—2½
Bell 2.28	1400	$30⅜	30	30⅜	+ ⅜
Bell 1.80	800	$21¼	21	21⅛	— ½
Bell 1.96	2466	$24⅜	24	24⅛	+ ⅜
Beth Cop	955	$24½	24	24	+ ½
Bighar fOG	2850	$6⅜	6½	6½	— ¼
Biltmo Ap	200	$5½	5½	5½	— ½
Bl Hawk	3700	72	70	70	— 2
Black P A	600	$17¼	17¼	17¼	
Blakwod A	700	$6¼	6¼	6¼	
Bomac A	100	58	8	8	
Bonza O	63040	$10⅜	9⅞	10⅜	+ ½
Bonanza W	6080	440	420	440	+25
Border C	1100	410	410	410	+10
Bow Val	102855	$57½	55¼	56⅜	+2⅜
Bralor Res	2150	$21⅞	21½	21½	+ ⅛
Bramalea	300	$20¼	20¼	20¼	— ⅛
Brascan A	56020	$26¼	25⅛	26⅛	+ 1
Brscn 8½	700	$25	24¾	25	+ ¼
Brenda M	2600	$37	36	37	—1½
Brinco	64214	$9½	8½	9½	+ 1
Brincop	8407	$5½	5	5½	
BCFP	6405	$29¼	28⅞	29	
BCRIC	65555	$8	7¾	8	+ ⅛
BC Phone	2133	$17	16¾	16¾	— ¼
BCPh 4½ p	100	$48½	48½	48½	
BCPh 1956	z50	$49¾	49¾	49¾	
BCPh 6 pr	z5	$66½	66½	66½	
BCPh 6.80	z75	$18¾	18¾	18¾	
BCP 10.16p	z153	$26⅜	26⅜	26⅜	
Broul Reef	2500	110	106	107	
Brunswk	19790	$14⅞	14⅝	14¾	+ ⅛
Budd Can	850	$8¾	8½	8¾	
CC Yachts	2200	370	365	370	+ 5
CAE	2575	$17	16¾	17	+ ¼
CIL	760	$28½	28½	28½	+ ¼
CIL pr	z75	$41¾	41¾	41¾	
CME Res	16000	269	262	269	+ 4
CMS Mines	12500	100	98	100	+ 2
Cad Frv	52400	$24½	23⅞	24¼	+ ½
Cad Frv A	924	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Cal Pow A	7300	$46¼	45⅞	46	
Cal P 5p	z44	$60⅝	60⅜	60⅜	
Cal P 10p	40	$106	106	106	+ ⅜
Cal P 9.80	50	$102	102	102	
Cal P 2.36	500	$25½	25½	25½	
Cal P 8¾	z50	$99⅞	99⅞	99⅞	
Calvrt Dle	100	260	260	260	
Calvert	61500	350	340	340	— 5
Camflo	29950	$22⅝	22	22½	+ ¼
C Hib A	850	$15½	15¼	15½	
Camp RL	9325	$38¼	37¾	38	— ¼
Can Cem	636	$13⅜	13¾	13¾	
CCeCp	200	$14¾	14¾	14¾	— ¼
CDC	4271	$11	10⅝	11	
CDC pr B	7674	$13¼	12⅝	13¼	+1½
Can Malt	100	$30½	30½	30½	— ⅜
C Nor West	6359	$20	19⅞	20	
C Packrs	2092	$35½	35¼	35½	+ ¼
Can Perm	4161	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
C Perm 6¾	400	$22¼	22¼	22¼	
CS Pete	38350	$28	25¼	28	+2½
Can Trust	250	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ¼
C Trust 7¾	z15	$19½	19½	19½	
C Tung	700	$31	30	30	— 1
Cdn Arrow	500	155	155	155	— 5
C Cables y A	3800	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅛
Cdn Cel	2100	$9½	9¼	9⅜	+ ⅛
C Curtis	1000	98	98	98	+ 3
C Formost	1700	$6½	6½	6½	
C Foundpr	125	$11	11	11	
CGE	z47	$31¾	31¾	31¾	
CG Invest	810	$24¼	24¼	24¼	
C Homestd	5432	$31⅝	30¾	31¼	+ ¾
C Hydropr	100	$11½	11½	11½	
CIBk Com	14791	$27¼	26⅜	27	
C Lencour	17000	50	47	50	+ 2
C Manoir	400	$5⅝	5⅜	5⅝	
C Marconi	2300	$21½	21	21	— ⅛
C Merrill	1500	$26	26	26	+ ½
C Nat R	24910	$13⅜	13	13⅛	— ⅛
C Ocdental	18170	$13⅝	12⅝	13½	+ ¾
C Ocdntl p	100	$25½	25½	25½	
CP Inve	11744	$44⅞	43¼	44¾	+1⅞
CP Invepr	z50	$16⅜	16⅜	16⅜	
CP Ltd	61332	$44⅞	43	44½	+2½
CPL A p	100	$9	9	9	
CReserve	5700	$21	20½	21	
Cdn Tire	100	$27½	27½	27½	— ½
Cdn Tire A	4278	$29⅛	29	29	— ⅛
C Utilties	5626	$21¼	21	21	+ ⅜
C Util 5 pr	z15	$51¾	51¾	51¾	
Data Ter	10	497	30⅜	29¼	30⅛	+ ¾
Deere	7	1604	35⅝	35	35⅜	+ ½
Den Mf	7	307	19¾	19¼	19½	—
Dexter	9	30	23⅞	23½	23½	
Digital E	16	882	74⅝	73⅜	74⅛	+ ⅜
Disney	12	972	44¾	44	44¼	— ⅛
Dr Peppr	13	501	14⅜	14¼	14⅜	
Dome		258	u68	63¾	68	+3¾
Dorsey	5	131	15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
Dow Ch	8	3574	34¼	33⅜	33⅝	— ¼
du Pont	6	1338	40⅝	39¾	40	
Eas Kod	7	2164	47½	46⅜	46¾	— 1
Eaton	4	120	26⅜	26⅜	26½	— ⅛
EIP NG	9	5198	28⅜	27⅝	28	— ¼
El Me Mg	45	698	5⅞	5¾	5⅞	
Esmark	7	2860	31¾	28	31	+3
Ethyl	6	80	30⅜	30⅛	30¼	— ⅛
Ex Cel O	8	741	44	43	43¾	+ ¾
Exxon	7	7936	u64¾	63¼	64⅛	+⅜
FMC Cp	6	117	29⅜	29⅛	29⅜	+ ¼
Fairch	8	391	53¾	52½	53	— 1
Fireston	7	363	9⅛	9	9⅛	
Fisher Sc	7	98	22⅜	22	22¼	— ⅛
Fluor Cp	16	451	63⅜	62⅜	63	+1
Ford	3	1622	32⅞	31⅞	31⅞	— 1
Foxbro	9	468	41¼	41	41	— ⅜
Fruehf	4	308	29¼	29	29	
Gn Dyn	12	1212	77¼	76	76⅛	+ ⅜
Gen Elec	9	1706	56¼	55⅛	55¼	— 1
Gn Food	6	816	29⅜	29⅛	29⅛	
Gn Inst	10	290	51½	51¼	51½	
Gen Mills	8	540	24⅞	24½	24¼	— ⅛
Gn Mot	5	x2694	54½	54	54	+ ⅜
Gn Port	4	204	17⅜	17	17¼	+ ⅜
GTel El	7	1255	28	27½	27½	— ⅜
Gn Tire	5	71	18	17¾	17¾	— ⅛
Ga Pac	10	539	29⅞	29¼	29¾	
Gillette	7	242	25½	24⅞	24⅞	— ⅜
Goodrch	4	107	20	19¾	19¾	— ⅛
Goodyr	6	1454	14⅜	14	14⅜	+ ½
Gould	6	214	24¾	24	24⅜	— ⅛
GtAP		58	7¾	7⅝	7⅝	
Gulf Oil	6	11629	u43⅞	41¾	43¼	+2⅛
Halbrtn	16	1383	u104¾	101⅛	102	—2¼
Hart SM	5	76	12⅞	12⅜	12⅜	— ⅛
Hecla	14	412	49	48¼	48⅝	— ⅜
Heinz HJ	7	83	42½	42	42⅜	+ ⅛
Heublin	8	163	29⅞	29½	29¾	+ ⅜
Hew Pck	20	706	67¾	67⅛	67¼	
High Vlt	16	95	13⅝	13¼	13½	
Hobart	7	230	16⅜	16	16⅛	— ¼
Hldy In	11	893	19	18⅜	18⅞	+ ½
Homestk	14	548	62	59½	61¾	+ ⅞
Honywl	8	1012	90⅛	87⅜	88¾	— ¾
Househ F	4	736	17¼	17	17	— ¼
Hwd Jn	15	614	23⅞	23¾	23¾	
Hud Bay		138	31¼	30¾	31	+ ¾
Hunt Ch	9	172	12⅞	12¼	12½	
IC Ind	5	605	25⅜	24½	25⅛	+ 1⅛
INA Cp	5	517	51	50⅜	50⅜	— ⅛
IU Int	58	414	13⅞	12⅜	12¾	— ⅛
Inger R	8	209	59¼	58	59⅛	+ 1¼
Intrik In	5	138	33¾	33¼	33⅜	— ⅛
IBM	13	5127	68¼	67⅛	67¼	—1⅛
In Fia F	11	804	19	18¼	18¼	— ¼
Int Har	3	1267	33½	32⅞	33⅛	+ ⅜
Int Pap	5	882	39	38¾	38¾	
Int TT	10	619	28½	28	28¼	— ¼
Ipco Cp	19	27	5½	5½	5½	
Itek C	18	129	30⅞	29¾	30	— ⅜
Jhn Man	6	203	23¾	23⅛	23⅛	— ⅜
Joy Mfg	9	227	35⅜	34½	34½	— ¾
K Mart	7	5172	21	d20½	20½	— ¼
Kellogg	9	183	18⅞	18¾	18½	+ ¼
Kenecot	10	1317	41¼	40	40¾	— ⅜
Kerr M	12	1228	75¾	73¾	75	+2⅜
Krafft co	7	917	45⅜	44½	45	— ⅜
Kroehlr		9	8	7¾	7¾	
Lear S	6	273	28¾	28⅛	28⅜	+ ¼
Lee Ent	8	48	21¾	21	21	— ½
Litton	9	1346	55½	54⅛	54½	+ ⅜
Lockhd	18	2255	40⅛	38¼	38½	—1¾
Loews	5	138	68¼	66¾	67	—1¼
Lubrizol	14	78	62⅞	62¾	62⅝	
Lucky St	7	725	15¼	14⅞	15¼	+ ⅛
MCA Inc	10	153	54⅜	53⅛	53⅛	—1¼
Mar Oil	12	1445	u73	69	71	— ½
Mrsh Mc	11	261	67⅜	66⅝	66⅝	
MrshF	9	248	20	19	19⅛	+ ½
Mart M	8	572	54	52⅜	53¾	+1⅜
Masco	9	31	25⅜	25⅛	25⅜	+ ⅜
Mass Fer		196	11⅛	10⅜	10⅜	— ⅛
Mas Cp		52	13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Maytag	7	23	25¼	24⅞	25¼	+ ⅜
McDnld	9	732	42⅞	42¼	42⅞	+ ¼
McDn D	9	1568	45⅛	44	44⅜	+ ⅛
McGr H	10	428	30	29⅝	29⅜	— ¼
McIntyr		155	79½	76	78½	+1¼
Merck	13	1132	68⅜	66⅝	66⅝	—1⅜
Merr Lyn	7	1276	23½	23⅛	23¼	— ¼
MGM	10	185	20	19⅜	19⅞	
Mid Ros	8	596	29½	29⅛	29⅛	
Min MM	9	960	50⅛	50⅛	50⅜	+ ⅛
Mobil	7	5640	u63¼	61⅝	62¼	+ ¼
Mobil H	15	45	2⅜	2¼	2¼	
Mohas	10	58	10¼	10	10	
Monsant	6	558	54⅞	53¾	53¾	— ¼
Motrola	13	1541	u63⅜	61⅞	61⅞	+ ⅛
NCR	9	688	77¼	76⅜	76⅜	+ ⅜
NL Ind	17	2103	u41¾	39⅞	41¼	+1½
Nat Dist	7	321	29⅞	29¼	29½	+ ¼
Nat Gyp	5	276	24⅜	24	24½	+ ½
Norflk W	5	2787	u34	32¾	32¾	+ ¼
Nor Tel		774	41⅛	40¾	41	+ ¼
Norgte		263	12¾	12⅛	12⅛	— ¼
Northrp	8	603	53½	52¼	53	+ ⅜
Nor Sim	6	4057	14⅜	d13¾	13⅞	— ½
Nucor	9	43	49¼	48¾	49	+ ¼
Occ Pet	6	10164	u31⅛	29¼	30½	+ ⅞
OutbM	13	247	16	15	16	+ ¾
PPG In	5	425	32½	32	32¼	— ⅜
PanAm	5	2452	5⅜	5½	5½	
Park Dr	17	546	47	45	46½	+2⅛
Penney	6	980	24⅜	23⅞	24	— ½
Penzoil	11	1371	u54¾	52⅜	53½	+1⅛
Pepsico	9	942	24½	23⅜	23½	— ¾
Perk Elm	16	514	45½	44⅜	45¼	+ ⅞
Pfizer	12	692	38⅛	37⅜	37⅞	+ ⅛
Phil Mr	8	1753	34⅜	33½	33⅞	— ⅜
Pitney B	8	1012	33⅞	32	33½	+2⅜
Pittstn	18	1082	26⅞	26⅜	26⅜	+ ⅛
Polaroid	15	454	23¾	23¼	23½	+ ⅛
Proct G	9	598	71⅛	d70	70½	— ⅝
Pullmn		7	x161	32⅜	31¼	31⅜	
RCA	6	1278	22¾	22¼	22⅜	+ ⅛
Rals Pur	10	2467	13⅛	12¾	13	
Rayn Int	6	204	19¾	18¾	18¾	— ⅜
Rdg Bat	16	824	41	38¾	40¾	+1¾
Rel Gp	3	153	60½	60⅛	60⅛	— ⅜
Rep St	3	310	26½	25¾	25¾	— ⅛
Revlon	10	716	41⅞	40⅝	40¾	— ¾
Rich Mrl	6	219	22¼	21¾	22	— ¼
Riegel T	5	83	19⅜	19⅜	19½	+ ⅛
Robins A	9	228	9⅜	9⅛	9⅛	— ⅛
Rockwel	8	362	61⅞	60	60	—1⅜
Rosario	15	297	71	69½	70¾	+1⅜
Royl D	3	3219	u86⅜	84½	85¼	+2
SCM Cp	4	254	22⅞	22¼	22¾	
Safeway	6	125	35	34⅜	34⅜	— ⅜
St Regp	6	711	32¼	31⅜	31⅜	— ½
Sanders	18	110	42⅜	42¼	42½	+ ⅛
SFe Int	67	1580	39⅜	39	39⅜	+ ⅛
Scher Pl	8	723	34⅜	34¼	34⅜	
Schlmb	24	1264	113⅞	111⅛	112¾	—1½
Scott P	5	1644	18¾	18¼	18½	+ ⅛
Searle G	14	1189	21¾	21¾	21½	— ⅛
Sears	6	2984	17¼	17	17⅛	
Sedco	119	563	u69¾	69	69⅛	+1⅛
Shell Oil	9	1307	u70¾	68	68¾	+2¾
Singer		294	9	8⅝	8⅞	+ ¼
Skyline	13	406	11¾	11¾	11⅜	— ⅛
SmithA	3	149	21⅜	20¼	21	+ ⅜
Sou Pac	7	1453	u47½	44⅜	45⅛	— ⅞
Sparton	8	17	24⅛	23⅝	23⅝	— ½
Sperry R	8	937	58	56¾	56¾	—1¼
Squib	13	2481	35⅛	d23⅞	33½	—1½
St Brand	10	500	31¼	30⅛	30½	
St Oil Cl	7	7711	u74¾	71½	72½	+4
St Oil In	10	3166	u106¾	102¼	104	+4
Steego	7	119	4⅛	4	4⅛	+ ¼
Ster Dr	10	x960	18⅞	18½	18⅝	— ¼
Steven J	4	112	15½	15¼	15⅜	— ⅛
Stor Tech	10	1213	15⅜	15⅛	15¼	— ¼
Sun Oil	7	558	u85	83½	84¼	+2¼
Suns M	20	430	37⅞	36½	37¼	— ⅜
Taft Brd	9	75	32	31¼	31¼	— ½
Techcolr	7	164	30	29⅜	30	+ ⅜
Technicn	14	21	16½	16½	16½	
Teldyn	5	141	144	143	143¾	+ ⅛
Tenneco	8	1697	43⅜	42¾	42⅞	— ⅜
Texaco	6	9883	u39	38¼	38⅞	+1⅜
Tex Inst	14	369	103½	102	102½	— ⅜
Tex Gif	12	455	48¼	47⅜	48	+ ⅜
Textron	6	400	28⅛	27⅜	27¾	— ⅜
Thiokol	9	124	57½	56¾	57	+ ⅜
Time In	9	294	49	48⅛	48¼	— ¼
Timkn	6	353	55¾	54⅜	55¾	+ ¾
Tran Un	8	1125	37½	37	37½	+ ¼
TWCorp	9	578	15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
TWCp wt		110	5⅜	5½	5⅜	— ⅛
TWCp f	2		7	16	16	— ¼
Transm	5	680	18¾	18⅛	18⅛	— ⅜
Tranwy I	5	41	26½	26	26	— ¼
TC Fox	38	310	49	48¼	48½	— ⅛
UV Ind	6	425	27½	26¾	27¼	+ ¼
UCamp	7	377	45¼	43⅜	45	+1½
Un Carb	5	1144	44¼	43½	43⅞	+ ¾
US Gyps	4	127	31⅞	31⅜	31¾	+ ⅜
US Steel		1000	21¾	21⅛	21⅛	— ⅜
Un Tech	8	959	51⅛	50	50⅛	— ½
Upjohn	10	393	48½	48	48⅛	+ ¼
Varian	13	243	35¼	34	34	—1
Walk HA	11	189	33½	33	33	— ⅜
Walt J	5	360	29	28	28	—1
Warn L	10	652	21½	21⅛	21⅜	— ⅛
Westg El	6	1263	24⅞	24⅜	24⅞	+ ⅜
Weyerhs	8	1488	33¼	32½	32⅝	— ⅛
Whit Cn	6	75	25⅞	25½	25⅝	— ⅛
Wometc	9	83	20¼	19¾	20⅛	+ ⅛
Wolwth	5	268	24¼	23⅞	24	
Xerox Cp	10	1303	64⅞	64¼	64½	+ ⅞
Zenith R	9	365	10⅜	10	10¼	+ ⅛
Zurn Ind	7	106	20¼	19¾	19⅞	— ⅛

NEW YORK

Marché soutenu

Tendance soutenue hier à Wall Street, où l'indice des industrielles clôture à 885,49 en hausse de 3,67 points. L'activité a été nerveuse: 57,00 millions d'actions ont change de mains.

L'espoir d'un aboutissement dans la crise iranienne a continué de stimuler la demande à la Bourse. D'autre part, certains analystes estiment qu'il y a actuellement un déplacement d'obligations à actions de la part des fonds institutionnels, ce qui contribue au soutien des valeurs.

En clôture, 806 titres sont en hausse contre 745 en baisse et 374 inchangés.

Vive hausse des pétroles avec Getty à 96 3-4 en hausse de 5 points, et Union Oil à 59 3-4 en hausse de 3 1-4 points. Baisse des ordinateurs et tendance irrégulière sur les automobiles. Allied Chemical gagne 4 1-4 points à 59 1-2, et Dome Mine clôture à 68 en hausse de 3 3-4 points.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Dome Mines gagne 3 3-4 à $68. Seagram Co. 2 1-4 à $48 1-2 et Canadian Pacific 1 3-4 à $39. Par contre, Walker-Gooderham cède 3-8 à 33, Ashland Oil 3-8 à $39 3-4 et Massey-Ferguron 1-8 à $10 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	8	186	43⅛	42¼	42⅜	+ ⅜
AM Intl	124	496	19	18½	18⅝	+ ¼
ASA Ltd		274	51¾	50⅝	51¼	— ¾
Alcan	6	1458	59	58¾	59	+ ½
Allegc p	6	44	28½	27½	28½	+1¼
Allg Lud	6	258	35¾	34⅜	34⅝	— ⅜
Allis Ch	5	122	30	29⅞	29⅞	
Alcoa	4	1623	63⅛	62	62¾	+1¾
Amax	9	1946	52	51¾	52¾	+1¼
A Hess	5	2034	u60¾	59½	59⅞	+ ⅜
AmAir	3	4388	11	10⅜	11	
A Brnd	6	319	67⅛	66¾	67⅛	+ ⅛
Am Can	5	172	34	d32¾	33	—1
A Cyan	9	1448	33	31⅞	32⅜	— ⅛
Am EIPw	8	896	17⅞	17⅝	17⅜	— ⅛
Am Exp	6	1793	29⅛	28⅛	28¼	— ½
A Home	10	4030	25¾	24¾	25	— ⅜
Am Mot		5	3504	u 9⅛	9⅛	9¼	+ ⅛
A Stand	6	197	55¼	54¼	54¾	— ¼
Am TT	6	2989	51⅜	51	51⅛	— ⅜
Amp Inc	12	189	39⅝	39⅛	39⅛	— ¼
Ampex	10	241	20⅛	19¾	20	+ ⅛
Armco St	7	1280	u32¼	31½	32	+ ½
Armst Ck	4	123	16¼	15¾	15⅞	— ¼
Asarco	7	1512	53½

Québec a fait des ouvertures sur la plupart des demandes

Le sommet marque le début d'une réelle intercoopération

par Michel Nadeau

Le premier sommet sur la coopération s'est terminé hier après-midi sur une note de satisfaction, le gouvernement ayant fait, lors de la séance de synthèse des travaux, des ouvertures sur la plupart des demandes formulées par différents organismes coopératifs.

Pour le président du Conseil de la coopération du Québec, cette rencontre marque le début d'une véritable intercoopération entre les secteurs du mouvement. «Depuis quinze ans, on parle d'intercoopérer, l'heure est maintenant de passer aux gestes concrets», a-t-il dit.

Aucune décision vraiment spectaculaire n'a marqué la fin de ces premiers états généraux du monde coopératif québécois. L'élément le plus satisfaisant pour les Caisses d'épargne et de crédit est l'intérêt manifesté par le gouvernement à l'idée d'offrir au secteur coopératif une formule au moins équivalente au régime d'épargne-actions en vigueur depuis mars dernier dans le domaine des entreprises québécoises à capital-actions. Un comité doit établir les modalités de l'abattement fiscal.

Les principaux secteurs (épargne et crédit, agriculture, forêt, habitation, coops funéraires, producteurs, garage, étudiantes...) ont vu plusieurs de leurs réclamations recevoir une oreille attentive et intéressée de la part des ministres responsables qui se sont gardés cependant de prendre des engagements trop spécifiques!

Les propositions du monde coopératif étaient regroupées autour de cinq thèmes principaux: production de biens et services, ressources financières, ressources humaines, législation et réglementation de même que les liaisons entre les différents partenaires coopératifs.

Un des représentants du monde des affaires «capitalistes», M. Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec, s'est dit heureux du déroulement de la rencontre tout en soulignant cependant qu'il était regrettable de sentir à l'occasion une certaine saveur négative qui était accolée à l'entreprise privée à capital-actions.

Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, a paru également satisfait du sommet. Il a donné son appui à la proposition de l'épargne-actions étendue aux coopératives.

«Le secteur coopératif, a-t-il dit, a un long rattrapage à faire par rapport au système de capitaliste. Tous les moyens permettant aux Québécois de reprendre les centres de décisions sont bons. Le gagne-petit ne doit pas être écarté de cette formule.»

La CSN était absente de ces débats en raison de divergences de vue quant à l'orientation générale de ces sommets.

Le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, a fermé tout accès des coopératives au financement par SOQUIA. Cependant, son collègue au portefeuille de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a nuancé cette affirmation en disant qu'on agirait «cas par cas»...

Une voix discordante fut celle de la présidence de l'Association des consommateurs québécois, Madame Pauline Boileau, qui a déploré le fait qu'on ait peu parlé au cours de ces trois jours des consommateurs «car la coopérative doit d'abord être au service des consommateurs». Ces derniers propos ne faisaient pas l'unanimité parmi les participants à ce colloque.

Au chapitre de la production de biens et services, le ministre d'État au développement économique a précisé les engagements des différents ministères québécois par rapport aux demandes (souvent très techniques) des organismes coopératifs.

Dans le domaine de l'assurance, Québec réitère sa promesse de privilégier les entreprises québécoises sans ajouter cependant que les firmes coopératives auront un avantage sur les autres sociétés privées.

Pour ce qui est de l'exportation de produits agro-alimentaires, M. Landry a rappelé qu'un service était présentement mis sur pied. Un directeur sera désigné prochainement et le Conseil du Trésor a autorisé l'embauche de quatre agents. On verra à ne pas faire de duplication avec les services internationaux du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le plan quinquennal de développement de l'Industrie et du Commerce sera revisé à la hausse avec des objectifs beaucoup plus élevés. Le porte-parole des Pêcheurs Unis auront été les principaux ténor de cette conférence.

Quant au permis, il faudra «régler le problème du fédéral», a lancé le ministre en ajoutant qu'il verra à améliorer le système de surveillance.

Il faudrait repenser le système de commercialisation des produits de la pêche afin que le marché québécois soit approvisionné avec des produits d'ici. M. Landry ne peut cependant accepter la demande d'un libre choix quant à la construction de bateaux. Il faut viser une certaine standardisation en raison des coûts.

Pour ce qui est de l'hivernement, trois centres de service maritime seront établis dans les Iles-de-la-Madeleine, la Gaspésie et la Côte-Nord.

Le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières se propose de mettre sur pied un centre d'analyse et d'informations avec la coopération du Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) et les magasins coopératifs.

Le système de franchise pour les restaurants «Crocbec» n'est pas encore défini mais les coopératives seront invitées à soumettre des propositions comme «franchiseurs» ou «franchisées».

M. Landry a par ailleurs clairement affirmé que les coopératives ne seront pas favorisées comme telles dans la politique d'achat du gouvernement. Elles seront considérées comme des entreprises québécoises.

Par ailleurs, on établira une liste de produits fabriqués par les coopératives.

En ce qui a trait aux coopératives ouvrières de production, le gouvernement s'engage à créer un comité afin de mieux faire connaître aux coopératives intéressées les possibilités du marché public québécois. Dans cette veine, on pourrait réduire les quantités requises dans les demandes de soumissions afin de les adapter davantage aux coopératives de production. Ce comité verra également aux possibilités de faire réparer les véhicules du gouvernement dans les garages coopératifs.

Au chapitre de la forêt, le gouvernement a accepté la demande de plans quinquennaux sur une base régionale. Le ministère accepte de donner des permis de coupe aux coopératives à la condition cependant de garantir les approvisionnements des usines.

Quant à l'octroi préférentiel aux coopératives des travaux dans les forêts publiques, le ministère responsable est d'accord pour accorder «généralement» une préférence aux coopératives.

Un des rares engagements du secteur coopératif fut pris par les entreprises de distribution agro-alimentaire qui feront un effort pour vendre les produits de l'agriculture biologique. Un programme spécial au ministère de l'Agriculture sera mis sur pied afin de répondre aux besoins spécifiques de cette ferme d'agriculture.

La demande de former des banques de terrains a été rejetés car il s'agirait d'une responsabilité qui incombe aux municipalités. La Société de développement coopératif (SDC) pourrait jouer un rôle dans ce domaine.

À la suite d'une requête des coopératives inuits et indiennes, le gouvernement québécois continuera de faire pression auprès de l'État fédéral pour que ce dernier ronde les centres de production électrique dans les villages du Grand-Nord québécois. Une entente signée en 1974 prévoit le transfert à Québec de toutes les installations.

M. Landry a également annoncé la formation d'un groupe de travail au ministère de l'Énergie afin de faire le point sur les conditions d'approvisionnement d'électricité et de trouver une solution aux coûts élevés de l'électricité dans cette région.

Le volet des ressources financières a débuté par un constat d'échec partiel du gouvernement quant au programme d'épargne-actions pour le milieu coopératif. Québec s'est engagé non pas à retoucher cette formule mais à inventer une solution permettant aux coopératives d'avoir accès à un capital de risque permanent tout en favorisant les contribuables en quête d'abattements fiscaux.

Le ministère du Revenu a donné le feu vert pour l'abandon des reçus TP-5 lors de versements d'intérêts inférieurs à $50.

Le groupe de travail omnibus du ministère des Coopératives devra proposer des mesures fiscales, d'ici la fin de l'année, pour l'incitation fiscale aux démarrages de nouvelles coopératives, les possibilités d'exemption d'impôts pour les petites coopératives et des modifications de la Loi de l'impôt pour les travailleurs membres de coopératives.

Chrysler: une perte de $1.09 milliard en 1979

DETROIT (d'après AP et AFP) — $1.097 milliard: le plus grand déficit d'exploitation jamais enregistré par une entreprise américaine. Tel est le résultat désastreux de 1979 annoncé hier par Chrysler.

Le numéro trois de l'automobile aux États-Unis prévoyait l'été dernier qu'il finirait l'année avec une perte de $1.073 milliard. Le président de Chrysler, M. Lee Iacocca, a déclaré hier que la firme s'attendait à perdre encore $500 millions en 1980.

Plusieurs compagnies américaines avaient déjà enregistré des déficits supérieurs, mais ils comportaient toujours des pertes consécutives à des événements ponctuels comme la fermeture d'une usine. Le déficit de Chrysler est le plus important déficit découlant uniquement de l'exploitation normale.

Le déficit du dernier trimestre de 1979 s'est élevé à $376 millions, ou $5.77 l'action, comparativement à des bénéfices de $43.2 millions, ou 61 cents l'action, l'année précédente.

En 1978, Chrysler avait perdu $205 millions. La compagnie croyait pouvoir terminer l'exercice 1979 avec un bilan équilibré mais dut réviser ses prévisions après la chute brutale du marché de l'automobile au printemps dernier.

Le déficit de l'an dernier équivaut à $17.18 l'action ordinaire, contre $3.54 en 1978. Les revenus de 1979 ont reculé de 12%, s'établissant à $12 milliards, comparativement à $13.6 milliards l'année précédente. Les revenus du quatrième trimestre se sont inscrits à $3.05 milliards, en baisse de 24% sur la même période de 1978.

D'autre part, le rapprochement entre Chrysler et Peugeot-Citroën, et particulièrement les $100 millions prêtés par le constructeur français, ont été accueillis avec une certaine satisfaction dans les milieux industriels américains.

À Washington, on rappelle que les autorités ont encouragé toutes les parties intéressées (fournisseurs, concessionnaires, personnel, etc.) à participer au sauvetage du troisième constructeur automobile américain, menacé de faillite.

Le ministère du Trésor est prêt à accorder une garantie financière de $1.5 milliard à Chrysler pour son redressement à condition que la firme réunisse de son côté une somme équivalente. Chrysler n'a pas encore réuni totalement cette somme et ses fonds de roulement sont désormais assez limités.

Aussi, dans la mesure où, pour la première fois, une société étrangère décide de contribuer à cet effort de redressement, son aide, pour limitée qu'elle puisse paraître, est considérée avec une certaine satisfaction, dont celle bien sûr, à Detroit, du président de Chrysler, M. Iacocca, qui se bat depuis des mois pour sauver la société.

Les constructeurs français et américain ont indiqué que la coopération envisagée est très différente de celle définie par un accord en octobre 79 entre l'autre grand constructeur français, la Régie Renault et la compagnie American Motors: cette coopération se traduira par une certaine interdépendance puisque Renault a pris une participation dans le capital d'AMC et que les deux sociétés construiront conjointement une nouvelle gamme de voitures.

Au contraire, Chrysler et Peugeot-Citroën précisent que leur coopération sera fondée sur leur «indépendance»: pas de prises de participation, ni de fusion de réseaux de vente, mais simplement une collaboration étroite dans certains domaines.

Alcan fractionne son capital et rachète ses actions privilégiées

Le Conseil d'administration d'Alcan Aluminium Limitée a adopté hier une résolution visant le fractionnement des actions ordinaires de la Société; cette résolution, qui sera soumise à la ratification d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour le 20 mars, jour de l'assemblée ordinaire, prévoit la distribution aux actionnaires d'une action supplémentaire pour chaque action qu'ils détiennent.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, décidé de racheter le 15 avril 1980 les actions privilégiées à dividende cumulatif de $1.70 d'Alcan Aluminium Limitée qui sont encore en circulation; le prix de rachat sera de $43 par action. À la fin de 1979, le nombre de ces actions en circulation s'établissait à 50,007.

La résolution du Conseil touchant le fractionnement des actions ordinaires prévoit que les statuts seront modifiés le 31 mars 1980 pour stipuler le fractionnement en deux de chaque action ordinaire émise. Le capital-actions émis, qui est actuellement de 40,446,944 actions, sera donc porté à 80,893,888 actions.

De même, Aluminium du Canada, se propose, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration qui se réunira le 8 février, de racheter, respectivement le 1er juin et le 31 mai 1980, ses actions privilégiées de premier rang, amortissables, à dividende cumulatif de 4%, ainsi que ses actions privilégiées de second rang, amortissables, à dividende cumulatif de 4½%. Les dates de rachat sont les mêmes que les dates de paiement des dividendes trimestriels.

Le Conseil d'administration a déclaré que «la réduction du prix unitaire des actions ordinaires de la Société qu'entraînera le fractionnement proposé devrait rendre les actions accessibles à un nombre accru d'investisseurs et, par conséquent, en favoriser une répartition plus large. La modification des statuts n'entraînera aucun changement dans les droits attachés aux actions ordinaires.»

L'été en hiver?

Les Atriums

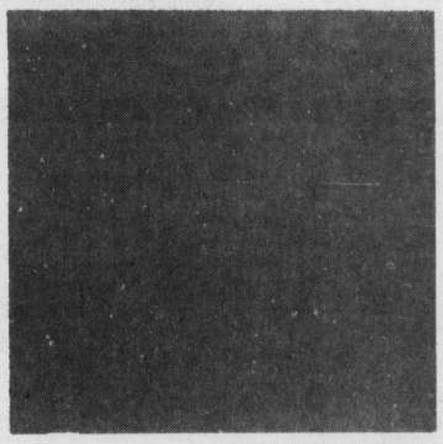

Les Atriums

Les Atriums

Oui, si votre bureau se trouve aux Atriums.
Thérèse de Rouen
842-3838
845-6590

LA MUTUELLE-VIE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC

Avis aux membres

Veuillez prendre avis

1.- Que conformément au règlement, La Mutuelle-vie des fonctionnaires du Québec, tiendra l'assemblée générale de ses membres, le 2e lundi de mars soit le 10 mars 1980 à Québec et que suivant résolution du conseil d'administration, la même assemblée se poursuivra à toutes fins que nécessaire, à Montréal le 17 mars 1980.

2.- Qu'à cette assemblée il y aura élection d'administrateurs aux postes numéros 1, 2, 3, de même qu'au poste numéro 10 représentant la région de Montréal.

Un bulletin de présentation pour l'année 1980, sera remis à tout membre éligible qui en fera la demande au Secrétaire de la Compagnie, au siège social.

Le bulletin rempli doit être remis au Secrétaire de la Compagnie, au siège social, avant 18 heures le 22 février 1980.

Un second avis indiquera en temps utile, le lieu, à Québec et à Montréal, de l'assemblée.

Donné à Québec le 30 janvier 1980.
Siège social: 625, St-Amable.

Québec, 643-2324

Le secrétaire
ROBERT GIROUX

STEINBERG INC.

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de VINGT-CINQ cents (25¢) l'action sur les actions ordinaires et classe «A» de la compagnie a été déclaré, payable le 3ième jour de mars, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18ième jour de février 1980.

Par ordre du
Conseil d'Administration
Le Secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN

Montréal,
le 23 novembre 1979.

AETERNA-VIE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Aeterna-Vie, Compagnie d'Assurance, aura lieu au numéro 850, Place d'Youville, à Québec, lundi le 25 février 1980, à quinze heures et trente, aux fins:

a) de recevoir et d'étudier, quant à l'exercice expiré le 31 décembre 1979, le rapport des administrateurs sur les revenus et dépenses, le bilan, et le rapport des vérificateurs des comptes;
b) de procéder à l'élection des administrateurs;
c) de nommer les vérificateurs et de fixer leur rémunération;
d) de discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Montréal, le 5 février 1980.
Le secrétaire,
GEORGES ROUSSIN

DONOHUE INC.
AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés:

ACTIONS ORDINAIRES

Un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25¢) a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie lequel dividende sera payable le 29 février 1980 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 février 1980.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES 6¼% CUMULATIF, RACHETABLES SÉRIE 1967

Un dividende de trente-neuf point zéro six deux cinq cents (39.0625¢) a été déclaré sur les actions privilégiées 6¼% cumulatif, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de $25.00 chacune) de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er mai 1980 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 17 avril 1980.

PAR ORDRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jacques Massicotte, LL.L
Secrétaire

Québec, Qué.
Le 5 février 1980.

LE GROUPE COMMERCE
Compagnie d'assurances

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie se tiendra au siège social de Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances, 2450 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q., Canada, le mardi 11 mars 1980 à 12 heures, pour:

(a) recevoir les états financiers de la compagnie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1979, ainsi que le rapport du vérificateur pour ledit exercice;
(b) élire les administrateurs;
(c) nommer les vérificateurs et autoriser le conseil d'administration à établir leur rémunération;
(d) étudier et approuver s'il y a lieu, les règlements numéros 44, 45 et 46 des règlements généraux adoptés par les administrateurs de la compagnie le 26 juin et le 16 octobre 1979.
(e) traiter toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration

Le Secrétaire
Roger Saint-Germain

Saint-Hyacinthe,
le 1er février 1980

1880-1980 ca QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver.
Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

AUDET, LAPOINTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A.
C.W. Bissegger, C.A.
M. Camirand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
J.P. Delisle, C.A.
G. Fréchette, C.A.
R. Germain, C.A.
J.P. Graveline, C.A.
R.E. Lavoie, C.A.
R.J. Messier, C.A.
R.K. Palmer, C.A.
W.J. Smith, C.A.
C.C. Bismuth, C.A.
T.R. Burpee, C.A.
H.M. Caron, C.A.
M.G. Chamberland, C.A.
M.M. Domanski, C.A.
S.R. Gagné, C.A.
G. Gingras, C.A.
A. Lanthier, C.A.
G. Limoges, C.A.
J.D. Morrison, C.A.
R. Pearl, C.A.
G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

CUGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
MONTRÉAL-OTTAWA
C. Blatt, C.A.
J. Dolnik, C.A.
S. M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J. F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talon ouest
suite 214
(514) 731 7851

COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS
Comptables agréés
397 o. rue Laurier
Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde.

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 500
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury
Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes
Représentation dans les grands centres financiers internationaux.

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G9
(514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Mahler, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Saint-Hyacinthe, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Moton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tafler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gérald A. Stan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Les contes de la rive
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express:
"La chiropratique" avec le Dr Roch Parent, chiropraticien, "Soins dentaires" avec le Dr Normand Tardif, prosthodontiste.
11.00 Pays et peuples:
"L'Espagne".
11.30 Gaspard et les fantômes:
Dessins animés
12.00 Un pays, un goût' une manière:
Documentaire réalisé par Fernand Dansereau. "Le mobilier".
12.30 Les coqueluches:
Clairette, Monique Vermont et Jean Faber.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
Suite à la parution du livre intitulé "Rites et croyances de la naissance dans Charlevoix", l'auteur, M. Jean-Philippe Gagnon et Mme Marie Bergeron, releveuse, viendront nous parler de ces coutumes. Enquête sur les tests de grossesse, offerts par les pharmacies.
15.30 Les animaux chez eux:
"En Nouvelle-Angleterre". Faune et flore de la Nouvelle-Angleterre.
16.00 Bobino
16.30 Les héritiers
17.00 La légende des Strauss:
Feuilleton relatant la vie de la famille Strauss de 1824 à 1899.
18.00 Ce soir
19.00 À cause de mon oncle:
Téléroman de Jacques Gagnon
19.30 Génie en herbe:
Jeu-questionnaire
20.00 Frédéric:
Téléroman de Michel Faure et Claude Fournier.
20.30 Hors-série:
"Gaston Phébus (Le lion des Pyrénées). D'après l'oeuvre de Myriam et Gaston de Béarn. Avec Jean-Claude Drouot, Pascale Rivault, Georges Marchal, Dora Doll et Michèle Grellier.
21.30 Période gratuite aux partis politiques
21.35 Consommateurs plus:
"Le marché commun énergétique, contre le Mexique, le Canada et les U.S.A."; "Les sous noirs"; "La télécouleur".
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma:
"L'incorrigible" (Français 1976) Comédie réalisée par Philippe de Broca, avec Jean-Paul Belmondo, Geneviève Bujold et Charles Gérard.
1.05 Ciné-nuit:
"Méfiez-vous des blondes" (Français 1950) Comédie réalisée par Andrée Hunebelle, avec Raymond Rouleau et Martine Carole...■
2.50 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.35 Bonjour le monde,
avec Michel Jasmin
10.00 Votre amie Suzanne:
"De belles choses"' "La famille et ses droits", "La décoration intérieure".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"Duel dans la ville" (Américain 1974) Western avec Richard Crenna, Stefanie Powers, Richard Egan et Jack Elam
14.30 Janette veut savoir:
"Les avantages et désavantages d'être enfant unique".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Patrouille du cosmos
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Féminin pluriel
20.00 La parole est a. vous:
"Les Québécois sont-ils de vrais sportifs". Inv.: Réjean Tremblay journaliste sportif à "La Presse" et entrevue sur film avec Serge Savard
21.00 À ne pas manquer:
Spécial Claudia Cardinale
22.00 Toute la ville en parle
22.20 La corne d'abondance
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Programme double:
"Les touchables" (Britannique 1968) Comédie réalisée par Robert Freeman, avec Judy Huxtable, Esther Anderson, Marilyn Richard et Kathy Simmonds.
1.00 Programme double:
"Les filles de Malemort" (Français 1973) Film fantastique avec Pierre Forget, Marie-Hélène Regue, Christian Duroc et Marielle Olivier.
2.03 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Readalong. Child Life in other lands
Émission du ministère de l'Éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-partout
Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Chacun son tour
16.00 Babillart:
Une émission qui fait le bilan de l'activité artistique québécoise.
16.30 L'évolution de l'homme:
"Les étapes de la création". La théorie de l'évolution par la sélection naturelle, selon Charles Darwin et Russel Wallace.
17.30 Manger comme du monde
Émission sur la façon de bien s'alimenter.
18.00 Papotin et compagnie
Marionnettes
18.30 C'est arrivé à Hollywood
"Héros de guerre". Série d'émissions faisant revivre les meilleurs moments du cinéma hollywoodien.
19.00 Les hommes de la mer:
"Jacques l'anfibio". Recordman du monde pour la plongée en apnée, Jacques Mayol arrive à retenir son souffle pendant deux minutes trente.
20.00 Images perdues
Document constitué de films amateurs évoquant l'histoire du Québec dans les années quarante et cinquante.
20.30 Histoire d'un pays:
Série de six émissions faisant revivre différents moments de l'histoire canadienne. "La robe rouge". Une dramatique de Michael Scott mettant en vedette Tommy Banks et Abbie Burnstick.
21.00 Les livres et nous
Un rendez-vous avec le monde de l'écriture québécoise.
21.30 Pilobolus.
La troupe américaine du "Pilobolus Dance Theatre" exécute pour nous quelques-uns de ses ballets dont "Valklyndon", "Untitled", "Lost in Fauna" et "Ciona".

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Hebdo jeunes"
10.15 Feuilleton:
"Une femme seule" d'après le roman de Régine Andry. Avec Dominique Vilar.
10.30 Société d'aujourd'hui
11.30 Midi-Première:
(Variété)
12.00 À la découverte de...
"Regard sur les musées de France". Le musée de Martholdi à Colmar. "L'art européen à la cour d'Espagne au XVIIième siècle".
13.00 Au théâtre ce soir
"Katerina" Drame d'époque de F. Marceau, avec Alberte Aveline, Jean-Pierre Bouvier et Jean-Pierre Andréani.
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc chez moi
15.40 Actualités régionales:
L'Est de la France.
17.00 Pour les jeunes:
"Hebdo jeunes"
17.45 Feuilleton:
"Une femme seule" d'après le roman de Régine Andry. Avec Dominique Vilar.
18.00 Société d'aujourd'hui
19.00 Midi-Première:
(Variété)
19.30 À la découverte de...
"Cet héritage qui est le nôtre"
20.30 Au théâtre ce soir
"Nina" d'André Roussin, mise en scène de Jean Laurent Cochet avec Jacques Sereys et Rosy Varte.
22.30 Des chiffres et des lettres
22.50 Passez donc chez moi
23.10 Actualités régionales:
L'Est de la France.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Wicks
13.00 Today from the Pacific
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McClean Show
15.55 Free time political broadcast
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Nellie, Daniel, Emman and Ben
20.00 Archie Bunker's place
20.30 Front page challenge
20.55 Free time political broadcast
21.00 The Challengers
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 On the evidence
24.45 Cine-six:
"Kings of the sun" (Drame 1963) avec Yul Brynner, George Chakiris, Richard Basehart et Shirley Anne Field.
1.30 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Allan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 McGowan and Co.
19.30 A CTV special: "Glory-Anne"
20.00 The love boat
21.00 The Dukes of Hazard
22.00 Fantasy Island
22.58 Loto-Quebec
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Twelve Midnight Movie:
"Travels with my aunt" (Comédie dramatique 1972) avec Maggie Smith, Alex McGowen et Lou Gossett.
2.00 "The Hunters" (Drame 1973) avec Tony Lo Bianco, Don Meredith et Jackie Cooper.
4.00 Sign Off

CKGM et CHOM redemandent au CRTC de pouvoir utiliser le français

par Angèle Dagenais

Les commissaires du CRTC — Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — ont entendu hier les représentations de Maisonneuve Broadcasting Corporation, propriétaire des stations CKGM et CHOM-FM, qui a demandé l'utilisation modérée, par leurs annonceurs, du français sur les ondes. MM. John Mackey et Rob Braide, qui pour leur part ne parlent pas un mot de français, ont fait valoir pour la station AM, CKGM, que déjà leurs annonceurs de langue maternelle française utilisaient le français pour les salutations à l'auditoire, les noms propres, les entrevues avec des artistes unilingues français etc. Dans le cas de CHOM-FM, les requérants ont déposé une demande formelle d'utilisation du français sur les ondes, à raison de quatre heures par semaine ou 2% de la programmation totale.

On se rappellera que la station FM, CHOM, a déjà été bilingue de 1973 à 1976 grâce à une licence expérimentale du CRTC, qui lui a été retirée à la suite de pressions formulées par le milieu des radiodiffuseurs francophones, qui prétendaient que CHOM grugeait leur marché naturel d'auditeurs.

Cette fois encore les radiodiffuseurs concurrents, tant de la bande AM que de la bande FM, ont fait valoir les mêmes arguments, signalant que CKGM et CHOM voulaient prendre la meilleure part du marché, c'est-à-dire l'auditoire des jeunes d'une part et des francophones plus nombreux d'autre part sans avoir en retour à s'assujettir aux normes régissant les diffuseurs francophones: trouver 65% de la programmation musicale en langue française. Or, compte tenu des problèmes d'approvisionnement en produits français de qualité qu'ont fait valoir jusqu'à maintenant tous les radiodiffuseurs francophones, cette norme semble très difficile à rencontrer et les stations francophones se font dûment «réprimander» par le CRTC lorsqu'elles ne peuvent s'y confirmer.

Les représentants de CKGM et CHOM ont répété à plusieurs reprises qu'ils ne désiraient aucunement transformer leurs stations en stations bilingues parce qu'ils auraient alors à refléter en profondeur le caractère bi-culturel de leur auditoire et tel n'est pas du tout leur intention. Ils veulent uniquement pouvoir dire quelques mots ici et là en français pour charmer leur auditoire francophone sans avoir la responsabilité de véhiculer des valeurs culturelles françaises.

Le commissaire Roy Faibish, qui ne mâche pas ses mots, les a accusés d'entretenir une attitude hypocrite vis-à-vis leurs détracteurs (les postes francophones) qui, selon CKGM et CHOM ne sont pas concernés par les intérêts socio-culturels de l'auditoire mais bien leurs propres intérêts économiques.

Dans leur argumentation, les requérants de CKGM et CHOM jouaient sur les deux tableaux — un peu de français mais pas de bilinguisme — selon leurs intérêts vitaux. Dans le cas de CHOM, ils ont invoqué que les vrais stations bilingues de Montréal ne sont pas les stations anglaises mais bien les stations françaises qui diffusent plus de 50% de chansons et musiques américaine ou anglo-saxonne.

Les stations francophones qui s'opposent à la requête de CHOM et qui se sont manifestées au cours de ces audiences publiques dont CKMF et CKOI. Représentées par MM. Ed Prévost et Malcolm Scott respectivement, elles ont fait valoir la concurrence déloyale exercée par CHOM principalement, qui a abusé de la tolérance permise par le CRTC en 1976 d'utiliser le français pour les noms propres et de l'avoir infiltré partout dans leur programmation et commerciaux.

Il est peut-être intéressant de signaler que le dossier de CHOM débattu aux audiences du CRTC est le seul qui a fait se déplacer la télévision de Radio-Canada tant francophone qu'anglophone...

Après avoir entendu les requêtes de CKVL et CKOI-FM, propriété de Radio Futura Ltée, qui n'ont pas suscité plus de questions qu'il ne le fallait de la part des commissaires si ce n'est de revenir sur le problème des stations «bilingues», qui nous ont valu des sorties fort amusantes de M. Jack Tietolman sur les péripéties des «mariages arrangés» par le CRTC, on a enfin pu connaître le nom de la «station FM chou-chou» du commissaire Faibish qui est, je vous le donne en mille, CJFM-FM Montréal. En effet, M. Faibish nous promet depuis deux jours de nous présenter l'exemple à suivre en matière de radiodiffusion FM, c'est-à-dire un poste qui se classe parmi les dix premiers au Canada en termes de revenus, qui fait des profits et qui non seulement respecte les normes du CRTC mais fait beaucoup mieux que cela. M. Faibish a interrogé longuement MM. Shurman et Stewart pour connaître les secrets de leur réussite après avoir été fort impressionné par l'audition dans la salle d'audiences d'un enregistrement sonore faisant la promotion du magazine d'information de la station, intitulé *People*. Le secret de la réussite, le voici: une équipe d'annonceurs, commentateurs et recherchistes de tout premier ordre (quitte à prendre le temps de les former à la station), une formule modulaire de programmation, versatile, variée et intéressante, ainsi que de la musique constituée à 67% de «hits» du présent ou du passé, le tout arrosé de professionnalisme, de sérieux et d'investissements importants à la programmation. Longue vie au FM!

◆ Un infarctus

Suite de la page 11

de la vieille dame. Il semble expliquer en italien qu'ils seront récupérés à Montréal et renvoyés.

Une autre italienne, bouleversée par ces événements, menace de s'affaisser et on doit l'installer dans la section avant où un Anglais se tourne vers moi et me dit: «Tandis que le médecin est là il devrait examiner aussi cette femme afin d'éviter Londres» (in order to avoid London). On rit mais on est ému par cette soudaine solidarité. Personne ne se plaint, personne ne critique, tous les passagers attendent et se disent que cette pauvre vieille n'est peut-être jamais sortie de son village avant aujourd'hui où elle a pris pour la première fois l'avion vers des terres inconnues. Peut-être l'émotion a-t-elle été trop grande. Et la voilà qui se retrouvera seule à Paris (Pariggi). En moins de 15 minutes elle a disparu dans l'ambulance sous la pluie. Le commandant doit faire embarquer 20 tonnes supplémentaires de carburant et nous explique qu'il doit aller au contrôle aérien pour refaire son plan de vol.

Nous serons immobilisés deux heures à Paris. Voici un passager qui a eu un sérieux malaise cardiaque à 33,000 pieds d'altitude et qui, environ une heure plus tard, est entre bonnes mains dans un hôpital parisien. Une vie peut-être a été sauvée et si elle représente une dépense de l'ordre de $10,000 pour le transporteur aérien ce n'est certainement pas ici, à bord de cet avion, que la moindre allusion est faite à ces inconvénients. Le commandant, le visage ruisselant de pluie mais toujours souriant, revient à son poste et nous repartons pour Montréal.

A Mirabel parents et amis des passagers se ruent sur les comptoirs d'Alitalia. On proteste rigoureusement, certains racontent qu'ils vont se plaindre par écrit à la compagnie qui n'a pas su informer de ce retard même si l'avion était parti à temps. Ce sera pareil à Toronto et le retard qu'accusera forcément le vol de retour de Toronto et de Montréal fera dire à la clientèle exigeante: «Encore Alitalia qui est en retard!» Moi je serais porté à dire: Chapeau!

Une semaine d'information sur le peuple acadien

Dans le cadre de la campagne de souscription du Parti acadien, la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et le Comité Acadie-Montréal organisent une semaine d'information sur la situation du peuple acadien.

Le président de la SSJB de Montréal, M. Jean-Marie Cossette, a précisé hier lors d'une conférence de presse, que les activités de la prochaine semaine visent à sensibiliser les Québécois à la cause acadienne et à l'appuyer.

«La Société ne versera aucun don au Parti acadien, mais elle ne se désintéresse pas pour autant de l'objectif que ce parti s'est fixé. La SSJB ne peut faire autrement que d'appuyer le Parti québécois et le Parti acadien dans le processus de décolonisation», a-t-il déclaré.

Le Parti acadien, fondé en 1971, réclame la création d'une province acadienne autonome pour les quelque 250,000 Acadiens du Nouveau-Brunswick. L'objectif de la campagne de souscription est de $25,000.

Mme Louise Blanchard, du Comité Montréal-Acadie, a précisé que la création d'une province acadienne autonome n'est qu'une étape dans l'histoire politique du peuple acadien.

Elle a ajouté que la semaine acadienne avait comme but de renseigner les Québécois et les «Anglais» du projet collectif de l'Acadie afin que tous sachent, une fois pour toutes, que les Acadiens ne sont pas «des francophones hors Québec» comme les nomme le gouvernement fédéral.

M. Cossette a renchéri en expliquant que, comme les Québécois, les Acadiens ont leur propre territoire, leur propre identité, alors que les véritables francophones hors Québec sont de l'Ontario et du Manitoba. Dans ces cas il s'agit d'une «minorité flottante», selon lui.

La plupart des activités organisées dans le cadre de cette semaine acadienne auront lieu à la maison Ludger-Duvernay où auront lieu, un vernissage, des expositions et des projections d'oeuvres acadiennes.

Enquête sur l'éducation des adultes: l'ICEA dit sa satisfaction

L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) a fait part hier de sa satisfaction générale à la suite de la création d'une commission d'enquête sur l'éducation des adultes au Québec.

Le ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, avait annoncé plus tôt cette semaine le mandat de la commission, présidée par Mme Michèle Jean, historienne.

Selon M. Paul Bélanger, de l'ICEA, qui regroupe une centaine d'organismes populaires et syndicaux, le choix de Mme Jean comme présidente est «une excellente nomination».

L'ICEA a été consultée avant leur choix, a-t-il dit, mais elle regrette par exemple que, parmi les sept commissaires, deux représentent l'entreprise et un seul les syndicats de salariés.

L'ICEA annonce sa «participation critique au débat et à la formulation d'une politique», par la publication de dossiers et l'appui à ses membres.

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Destination Tahiti à la voile" 19 h 00. 21 h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "The fog" 17 h 35, 19 h 35, 21 h 35.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Last married couple in America" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
ATWATER III, "The jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Going in Style" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Virgin and the lover" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Charlene's injustice" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Guerres et passions" 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45, "Morsures" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 45.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Les jeunes québécoises" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 05. "Sexe à la barre" 13 h 45, 17 h 10, 20 h 30.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BONAVENTURE II, "The electric horseman" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6660 boul. Taschereau (465-5906) — "Guerres et passions" 19 h 20. "Morsures" 21 h 20.
BROSSARD II, "Le Rabbin au Far West" 19 h 30. "Tendre combat" 21 h 30.
BROSSARD III, "Rocky 2, la revanche" 19 h 10, 21 h 20.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 05, 21 h 20.
CHAMPLAIN II, "Le rabbin au Far West" 19 h 10. "Tendre combat" 21 h 20.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Lancer... frappe" 12 h 30, 16 h 50, 21 h 10, "Graffiti Americain" 14 h 40, 19 h 00.
CHÂTEAU II, "Obsessions charnelles" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35. "La dernière maison sur la gauche" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25.
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Quand la panthère rose s'en mêle" 19 h 30. "Rocky 2, la revanche" 21 h 20.
CINÉMA MASCOUCHE II, "Avalanche express" 19 h 30, "La bande des quatre" 21 h 05.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "La taverne de l'enfer" 12 h 00, 15 h 55, 19 h 45. "L'incroyable Hulk" 13 h 55, 17 h 50, 21 h 30.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Furie" 19 h 15. "Alien, le huitième passager" 21 h 30.
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Premier festival international du film super-8 du Québec.
CLAREMONT, 5038 Ouest, Sherbrooke (486-7395) "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 Ouest, Boul. Gouin (334-8560) "Mon métier c'est mon plaisir" 18 h 30 "Mon corps a soif de désir" 20 h 05. "Malicieuse à 16 ans" 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "La dérobade" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h'05.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Les jeunes Québécoises" 12 h 05, 14 h 15, 18 h 25, 21 h 35, "Votre plaisir mesdames" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "La vie rêvée" (de Mireille Dansereau, 1972) 19 h 00. "Détour" (de Edgar G. Ulmer, 1946) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Last married couple in America" 19 h 05, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "The electric horseman" 19 h 10, 21 h 15.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Manhattan" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Clair de femme" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "American gigolo" 19 h 10, 21 h 20.
DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Going in style" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The fog" 19 h 30, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Keiko" 19 h 15, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Brèves vacances" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau Greenfield Park (671-6129) — "Terreur dans la nuit" 18 h 55. "Une maitresse dans les bras, une femme sur le dos" 20 h 50.
GREENFIELD II, "Le grand embouteillage" 19 h 00, 21 h 05.
GREENFIELD III, "Virginia ouverte aux passions" 18 h 40. "jouir" 20 h 10.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The bite" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. "The house of 1,000 delights" 13 h 25, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 35.
JEAN-TALON, 4255 Jean-Talon (725-7000) — "Guerres et passions" 19 h 10. "Morsures" 21 h 20.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Bugs Bunny road runner movie" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Canard à l'orange" 19 h 10, 21 h 10.
LA CITÉ II, "Going in style" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III, "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "La bande des quatre" 19 h 30, "Avalanche express" 21 h 25.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Graffiti Américain" 18 h 45, "Lancer... frappe" 20 h 50.
LAVAL II, "Terreur dans la nuit" 19 h 10. "Une maitresse dans les bras, une femme sur le dos" 21 h 00.
LAVAL III, "Le grand embouteillage" 19 h 00, 21 h 05.
LAVAL IV, "L'évadé d'Alcatraz" 19 h 20, 21 h 25.
LAVAL V, "Virginia ouverte aux passions" 18 h 50. "La rage du sexe" 20 h 15.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 00, 21 h 15.
LAVAL-ODÉON II, "Le rabbin au Far West" 19 h 30. "Tendre combat" 21 h 40.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "American gigolo" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
LOEW'S II, "Hero at large" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEW'S III, "Slap shot" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
LOEW'S IV, "Roller boogie" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S V, "Dracula sucks" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 25.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Adolescente en fuite" 19 h 00, "L'express de minuit" 21 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Starting over" 19 h 00, 21 h 00.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Le corps de mon ennemi" 19 h 00, "La maitresse légitime" 21 h 10.
MONTENACH II, "Les égouts du paradis" 18 h 45. "Cordelia" 20 h 50.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Hair" (de Milos Forman, USA, 1979) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Une histoire simple" (de Claude Sautet, France, 1978) 19 h 00, 21 h 15.
OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "Le syndrome chinois" 19 h 00. "Films publicitaires 79" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Star Trek" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 25.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "L'exorciste" 19 h 15, "L'exorciste 2, l'hérétique" 21 h 20.
PARADIS II, "La bande des quatres" 18 h 20, 21 h 30. "Avalanche express" 20 h 00.
PARADIS III, "La dérobade" 18 h 15, 21 h 40. "Le pion" 20 h 10.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquin" (de Jacques Godbout, Québec 1979) 19 h 30. "Paris vu par..." (France 1968) 21 h 00.
PARISIEN I, 481 Ste-Catherine (866-3856) — "Terreur dans la nuit" 12 h 20, 16 h 05, 19 h 55. "Une maitresse dans les bras, une femme sur le dos" 14 h 10, 18 h 00, 21 h 45.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Maitresse légitime" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN IV, "Le grand embouteillage" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The rose" 18 h 45, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Being there" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Starting over" 13 h 20, 15 h 10, 17 h 00, 18 h 55, 20 h 40.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The bite" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Three A.M." 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00 21 h 45.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Terreur dans la nuit" 12 h 25, 16 h 05, 19 h 45. "Une maitresse dans les bras, une femme sur le dos" 14 h 10, 17 h 50, 21 h 30.
RIVOLI II, "Maitresse légitime" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Capricorne un" 15 h 30, 20 h 25. "Superman" 13 h 15, 18 h 10.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "La dérobade" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
SAINT-DENIS III, "Si les porcs avaient des ailes" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "Manhattan" 19 h 15. "The Rocky horror picture show" 21 h 30. "The best of the New York erotic film festival" 24 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Hero at large" 19 h 10, 21 h 10.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Black hole" 19 h 00, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "La malédiction de la panthère rose" 19 h 30. "Rocky 2, la revanche" 21 h 20.
VERSAILLES I, 7625 est, Sherbrooke (353-7880) — "lancer... frappé" 21 h 00. "Graffiti Américain" 18 h 50.
VERSAILLES II, "Le grand embouteillage" 19 h 10, 21 h 20.
VERSAILLES III, "Virginia ouverte aux passions" 18 h 50. "Partouze de minuit" 20 h 20.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Une blonde dans les pattes" 19 h 00. "La dérobade" 21 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5777) — "Guerres et passions" 19 h 00. "Morsures" 20 h 50.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "American gigolo" 12 h 40, 14 h 40, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

BAR EMERY, Chez Dumas, 331 rue Emery (849-9007) — "The Mighty Jay Blues Band" 21 h 30 (entrée libre).
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Valises" de Yvres Navarre avec Catherine Bégin et Aubert Pallascio. Mise en scène: Daniel Roussel. 19 h 30, 22 h 00.
CAFÉ MOLIÈRE, 7200 St-Hubert (844-7000) — "Le slow du malentendu" de Rénald Blouin avec Marie Cantin, Mario Davignon et Diane Miljours. 20 h 30.
CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — Daniel Heikalo, guitares acoustique et classique. 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Waiting for the parade" de John Murrell, avec Helen Hughes, Sheila Junor-Moore, Jacqueline McLeod, Judith Orban, Kate Trotter. Mise en scène: Elsa Bolam. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Sam.: matinée à 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre Les Pichous présente "Lunes de miel" de Denis Bélanger avec Roch Aubert, Yves Desgagnés, Pierre Claveau, Myriam Raymond, Martine Rousseau. 20 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — Relâche vendredi.
CAFÉ NELLIGAN, 550 boul. Dorchester est (288-9535) — "Panique à Longueuil", une production de La gougoune de Fantex, mer. à dim.: 20 h 30. Sam.: 20 h 00, 22 h 30.
GALERIE CAFÉ (chez Dumas en haut), 286 Ste-Catherine, est (845-5723) — White river blue grass band. 21 h 30. (entrée libre).
LE PONT TOURNANT, 940 Sir Wilfrid Laurier, Vieux-Beloeil (467-4504) — Le Théâtre Petitapetit présente "Une goutte d'eau sur la glace" de Suzanne Aubry avec Jasmine Dubé, Geneviève Notebaert. Mise en scène: Claude Poissant. Tous les ven. sam. de fév. 21 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Elvin Jones, 21 h 30, 23 h 30, 1 h 00.
PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Algol l'oeil du diable": Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15, Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 21 h 30. Cosmo-rock, ven. sam.: 21 h 40, 22 h 55. Concert cosmique: Ven. sam.: 19 h 00, 20 h 20. Dim.: 13 h 00, 14 h 15, 15 h 30, 16 h 45.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine, (842-2112) — Conjunto Folklorico Nacional de Cuba, 20 h 30.
THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109 (819) 478-1014 — "Manon Lastcall" de Jean Barbeau avec France LaBonté et Jean Chainé, "Une affaire de fou" d'André Simard avec Gilles Latour et Denise Desjardins. Mise en scène: Richard Letendre. Jeu. ven. sam.: 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211)— "Les Nuits de l'Indiva" de Jean-Claude Germain avec Nicole Leblanc, Marcel Rousseau, François Dubé. 20 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Encore un peu" de Serge Mercier avec Janine Sutto, Gilles Pelletier, Gilles Garand. Mise en

La radio anglaise de Radio-Canada veut refaire son image

par Nathalie Petrowski

«Dans sept jours, vous allez peut-être complètement changer votre façon d'écouter la radio». La phrase n'est pas la menace d'un lavage de cerveau imminent, mais le slogan annonçant la tenue de La semaine de la radio anglaise de Radio-Canada, du 24 février au 1er mars. L'événement, le premier en son genre, qui coïncide aussi avec la semaine des sondages du BBM de printemps, n'a aucun lien de parenté (et s'en défend bien d'ailleurs) avec La journée de la radio, qu'organisent chaque année les réalisateurs de la radio française de Radio-Canada.

Initiative du bureau national de la radio à Toronto, La semaine de la radio sera au Québec un événement d'ordre promotionnel visant à refaire l'image de la radio anglaise trop souvent laissée pour compte, évincée soit par la radio française ou encore plus par la télévision. En d'autres mots, la radio anglaise de Radio-Canada entend se faire voir partout dans la ville pendant une semaine. Bénéficiant des plusieurs unités mobiles qui pour une fois seront à son entière disposition, La semaine de la radio se promènera de la Place des arts au Centre commercial Cavendish en passant par les quartiers généraux du congrès du Parti libéral du Québec et un centre de roller-disco, à Laval. En fait, on présentera exactement les mêmes émissions que l'on présente quotidiennement, mais habillées et maquillées pour la circonstance de façon à séduire l'auditoire anglophone et à lui donner toutes les raisons valables pour écouter CBM pendant la pernicieuse semaine des sondages de BBM.

Avec des cotes d'écoute qui oscillent dangereusement entre trente-cinq et cinquante-mille auditeurs, CBM n'enregistre finalement pas autant d'écart que l'on croit avec ses compétiteurs CJAD, CFCF et CKGM. Ainsi CJAD, la plus importante radio anglophone, à Montréal dépasse rarement les 100,000 auditeurs. Selon Barry Lazar, coordonateur de La semaine de la radio, la particularité de la radio anglaise à Montréal c'est que c'est la radio de la minorité au sein d'une majorité qui elle-même est minoritaire à l'échelle du Canada.

Parmi les faits saillants de La semaine, mentionnons *The Quebec Question*, le samedi 23 février à 8 h 10, qui présentera un débat référendaire entre des étudiants de McGill et des étudiants de l'Université de Montréal, dont les options politiques auront été clairement identifiées au début de l'émission. Lundi le 25 février, Jean-François Doré présente la première mondiale d'un disque réalisé pour le compte de Radio-Canada avec Offenbach et le Big Band de Vic Vogel. La particularité du disque qui a coûté une modeste fortune à réaliser c'est qu'il a été entièrement enregistré en anglais. A Québec A.M. desservant le région de Québec, animé tous les matins de 6 h à 9 h par Dennis Trudeau, on lancera un concours de co-animation. Le gagnant co-animera avec M. Trudeau pendant une journée et gagnera une fin de semaine, tous frais payés, non pas à Shangai ou Tokyo mais à Québec. A *Booktime* tous les jours à 10 h 20, cinq vedettes de la scène québécoise, Marcel Sabourin, Gilles Pelletier, Monique Leyrac, Albert Milaire et Jean-Louis Roux liront des nouvelles d'un recueil publié récemment par Roch Carrier et intitulé *The hockey sweater*. A *Daybreak*, désservant la région de Montréal, l'animateur Bob McKeown invitera les auditeurs à venir le voir travailler au studio tous les matins de 6 h à 9 h. S'ajouteront à ces émissions, des concerts gratuits diffusés en direct du piano Mobile de la Place des arts, de la chapelle Loyola, de l'église Saint-Mathieu, à Westmount, du Café Canadien du Château Frontenac à Québec. Le coup d'envoi de la semaine sera donné non pas à Montréal mais à Toronto avec une émission-réseau le dimanche soir 24 février. L'émission animée par Barbara Frum et le Royal Canadian Air Force, enregistrée en direct du Théâtre Queen Elizabeth de Toronto mettra en vedette Oscar Peterson, André Laplante, Lois Marshall et plusieurs autres. De quoi rendre la radio anglaise de Radio-Canada visible, sinon voyante...

ÉCHOS

Le photographe bien connu des milieux de la danse à Montréal, Robert Etcheverry, présente une exposition de 28 portraits féminins à la Cuisse de velours, restaurant de l'est de la ville, du 4 février au début mars, 1261 rue Panet.

■

Dans le cadre de son programme «Arts de l'environnement visuel», le Service de l'artisanat et des métiers d'art du ministère des Affaires culturelles a accordé au cours de l'année financière 79-80 une subvention de $77,600 à la Centrale d'artisanat du Québec. De cette somme $57,600 ont été affectés aux services d'information de la Centrale et $20,— à l'organisation de 10 expositions au cours de l'année. Rappelons que la Centrale d'artisanat du Québec est une société à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir, vendre, améliorer et valoriser les produits de l'artisanat québécois. De plus, la Centrale a pour mandat de représenter le gouvernement du Québec dans les principales activités de diffusion de l'artisanat.

■

Sous la direction artistique de Jean-Yves Gaudreault, la nouvelle compagnie de théâtre Dent-de-lion fera revivre les années 1837 à 1839 au Québec, en présentant *La complainte des hivers rouges*, de Roland Lepage, dès le 19 février au théâtre Arlequin. Michelle Rossignol signe la mise en scène de cette fresque historique dont la distribution comprend Denis Bouchard, Remy Girard, Germain Houde, Raymond Legault, Roland Lepage, Andrée Lachapelle, Denise Morelle, Marie Tifo et Julie Vincent.

■

La série Joseph Haydn se poursuit à la salle Claude-Champagne sous la direction de Charles Dutoit. Au programme le vendredi 15 février la *96e Symphonie Le Miracle* et les *97e et 98e Symphonies*. Pour assister à ce grand concert symphonique dans le cadre des *Grands Concerts de CBF-FM*, des billets gratuits sont distribués à compter du lundi 11 février dès 9 h à la Maison de Radio-Canada.

LA PRODUCTION LA PLUS ÉTONNANTE DE WOODY ALLEN ; PLUS QU'UN FILM, UN ÉVÈNEMENT QUI FAIT COURIR LES FOULES DE PAR LE MONDE !

WOODY ALLEN UN GÉNIE COMIQUE ! TIME

14 ANS

"MANHATTAN" AU-DESSUS DE TOUS
... la plus stupéfiante réussite de son auteur...
... le niveau de l'humour est au plus haut...
— Robert Chazal, France-Soir

"MANHATTAN" CHEF-D'ŒUVRE
Dès le départ, c'est un coup au cœur sur l'écran du cinémascope...
... parfaitement achevé, parfaitement maîtrisé.
— Michel Pérez, Le Matin

WOODY ALLEN DIANE KEATON MICHAEL MURPHY
MARIEL HEMINGWAY MERYL STREEP ANNE BYRNE

MANHATTAN

Musique de "MANHATTAN" GEORGE GERSHWIN
VERSION FRANÇAISE
Une Production JACK ROLLINS - CHARLES H. JOFFE
Écrit par WOODY ALLEN et MARSHALL BRICKMAN
Réalisé par WOODY ALLEN
Produit par CHARLES H. JOFFE
Producteur Exécutif ROBERT GREENHUT
Directeur de la Photographie GORDON WILLIS A.S.C.
Distribué par LES ARTISTES ASSOCIÉS United Artists

SEM.: 7.20 - 9.20
SAM.-DIM.: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

CREMAZIE
ST-DENIS · CREMAZIE 388-4210

Les Films Mutuels présentent

Coupable d'avoir aimé la vie...
Condamnée pour l'avoir vécue passionnément.

POUR TOUS

LOUISE PORTAL
dans

CORDÉLIA

un film de JEAN BEAUDIN ("J.A. MARTIN PHOTOGRAPHE")

avec LOUISE PORTAL · GASTON LEPAGE · RAYMOND CLOUTIER · GILBERT SICOTTE
JAMES BLENDICK · PIERRE GOBEIL · JEAN LOUIS ROUX · MARCEL SABOURIN · ROLLAND BEDARD
scénario JEAN BEAUDIN et MARCEL SABOURIN d'après le roman "LA LAMPE DANS LA FENÊTRE" de PAULINE CADIEUX · images PIERRE MIGNOT · musique MAURICE BLACKBURN
Une production de l'Office National du Film du Canada

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

SEM.: 7.20 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.00 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.30

la semaine du Cead
456789
février 1980

vendredi 8 février à 20h30
Le théâtre et les enfants
lecture/spectacle
Le Chant du coq
de Daniel Carrière
Le théâtre pour enfants qui s'écrit
colloque

samedi 9 février à 20h30
lecture/spectacle
Les Pommiers en fleurs
de Serge Sirois

Salle Fred-Barry
4353 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
renseignements (514) 524 3059
entrée libre

vous serez violemment pour
vous serez violemment contre
mais vous devez voir

si les porcs avaient des ailes...

un film événement
un film choc

DERRIÈRE LA GROSSIÈRETÉ, L'INTRANSIGEANCE ET LES SLOGANS RÉVOLUTIONNAIRES, UNE RECHERCHE D'ÉQUILIBRE. UN VÉRITABLE BOMBARDEMENT D'IDÉES ET DE COMPORTEMENTS!
-RICHARD GAY (LE DEVOIR)

18 ANS Adultes

un film de PAOLO PIETRANGELI

12:15 - 14:05 - 15:55 - 17:45 -
19:35 - 21:25

st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

LES CINÉMAS FRANCE FILM

Une jeunesse inquiète à la recherche de tendresse et de bonheur!!!
annie GIRARDOT / laurent MALET

14 ANS

un film fait avec passion

Réalisé par WALTER BAL

JEAN FRANVAL
EVELYNE BOUIX
JEAN-CLAUDE BRIALY

BoBo Jacco

desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

12:15 - 14:05 - 15:55 - 17:45
- 19:35 - 21:25

les ballets jazz de montréal

28·29 février
1er·2 mars
20h30

Billets: $12. $10. $7. $5. $4.

Membres de l'Âge d'Or et étudiants/réduction de 50% sur les billets de $12. et $10. Date limite: le 21 février

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi, inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

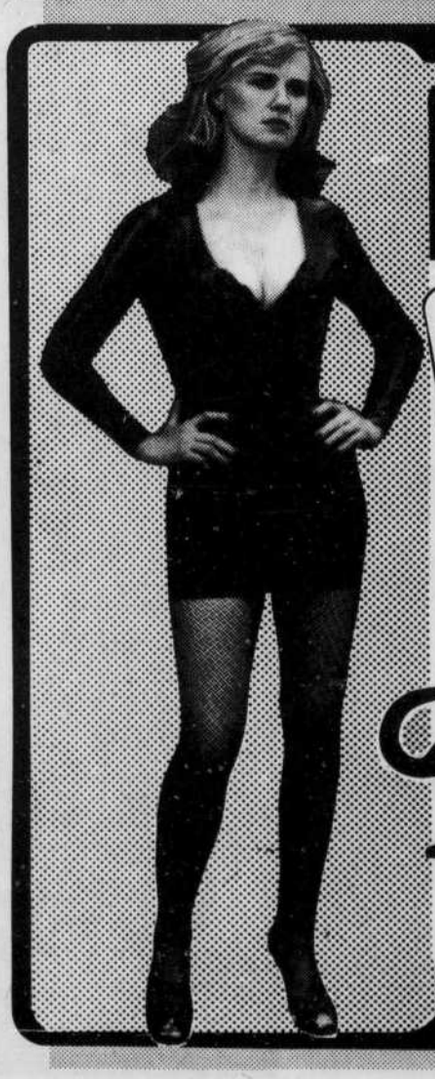

LA LUTTE D'UNE FEMME POUR SE LIBÉRER DE L'ENFER DE LA PROSTITUTION

18 ANS Adultes

d'après le roman de Jeanne Cordelier
HACHETTE LITTÉRATURE

Le roman vous a ému
Le film vous bouleversera

CESAR
MIOU-MIOU
MEILLEURE ACTRICE
1979

La Dérobade

Un film de DANIEL DUVAL

MIOU-MIOU MARIA SCHNEIDER

st-denis 2
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

le paradis 1
8215 RUE HOCHELAGA 354-3110

omega 2
PLAZA K-MART LONGUEUIL 463-3330

viau LAVAL
226 DES LAURENTIDES 669-3866

8e sem. MOURIR L'HISTOIRE D'UN VIOL 14 ANS
A TUE-TETE

desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

Andorra: une grandiose production visuelle

par
Jacques Larue-Langlois

Andorra, pièce en 15 tableaux de Max Frisch, une production du Centre National des Arts (CNA), d'Ottawa; adaptation: Armand Jacob; mise en scène: Jean Herbiet; décors, costumes et éclairages: Robert Prévost; musique: Jean Sauvageau; avec (par ordre alphabétique): Pierre Collin, Louison Danis, Claire Faubert, Hubert Gagnon, René Gingras, Diane Gravel, Hedwige Herbiet, Claude Marquis, Charles Mignault, Guy Mignault, Claude Saint-Germain et Linda Sorgini, de même que, dans des rôles de figuration: Gérard Gilbert, Jean-Guy Bouchard, Pierre Brodeur, Jean-François Gagnon, Jean Rossignol et Pascal Fragola; à l'affiche du Théâtre du Nouveau Monde, jusqu'au 23 février — relâche les lundis.

Une véritable fête pour les yeux! S'il y a triomphe ici, ce n'est qu'au plan visuel qu'il faut le situer. Le Centre National des Arts a eu l'heureuse initiative de confier l'ensemble de l'appareil visuel de sa production d'Andorra à Robert Prévost, qui a réalisé un splendide décor tout en blanc mais d'un blanc texturé représentant un village d'Andorra-la-pure de même qu'il a conçu les costumes symboliquement admirables en noir et blanc et mis au point d'efficaces éclairages dont la sobriété crue passe des midis éclatants de lumière aux matins et aux couchants qui projettent sur les murs les ombres changeantes des lampadaires selon les moments du jour où se situe l'action.

Quant à la pièce elle-même, c'est autre chose. Il s'agit d'un exercice didactique subtil où l'auteur, le Suisse allemand Max Frisch, tente de démontrer, sans s'appuyer comme chez Brecht sur les fondements d'une utopie sociale, la lâcheté collective d'une communauté de citoyens face au malheur d'une invasion fasciste et au racisme sur lequelle elle se fonde. La question pirandélienne de l'identité de l'individu, telle que perçue par lui-même, est ici élargie aux dimensions de la sociologie politique et appliquée au problème de la psychose collective et du racisme ordinaire et quotidien.

Pierre Collin (le maître d'école), Claire Faubert (sa femme) et Louison Danis (Barbeline) dans la production du Centre National des Arts, *Andorra*, de Max Frisch, actuellement à l'affiche du TNM.

Les Andorriens vivent en relative paix bourgeoise et n'hésiteront pas à livrer à leurs envahisseurs le bouc émissaire dont l'exécution les rassurera sur leur propre sort, à conditions qu'ils refusent d'ouvrir les yeux et persistent à le considérer comme Juif en dépit du fait contraire trop tard révélé par son propre père et avec l'accord de cette victime dépassée qui n'a pu qu'assumer la condition qu'on lui avait imposée.

Thème intéressant à soupeser calmement dans le confort d'un fauteuil au coin du feu, livre en main, mais lourd à subir dans sa lente exposition théâtrale; d'autant plus lourd d'ailleurs que l'est elle-même, décor exclus, la production du CNA dans laquelle les acteurs jouent classiquement, visant avant tout à éveiller l'émotivité du spectateur dans un style très premier degré et refermé sur les personnages. Et pourquoi ce ton criard qu'adoptent en particulier les comédiens masculins de la distribution dont les répliques sont trop souvent hurlées sans motif valable?

Des 18 comédiens qui tiennent des rôles dans Andorra, cinq tout au plus ressortent avec adresse, convainquent sans artifice. Heureusement, on peut citer parmi eux Hubert Gagnon qui tient bien en main et avec une élégance sobriété le rôle principal, celui d'Andri, le jeune faux Juif autour de qui tourne l'intrigue. À son nom ajoutons ceux de Louison Danis, Claire Faubert et Hedwige Herbiet, campant avec une assurance naturelle Barbeline, Madeleine, mère d'Andri, et l'aubergiste, de même que celui de Guy Mignault, un docteur Augustin à la limite de l'exécrable comme le commande le personnage.

On peut également se demander ce que viennent faire ces écrans de télévision multiples placés dans la salle qui, d'une part, titrent les tableaux et préviennent les coups pour spectateurs inintelligents, allant même jusqu'à annoncer «l'arrestation d'Andri», et, d'autre part, vendent la mèche en dévoilant l'intrigue à l'avance par le biais d'extraits de témoignages supposément recueillis dix ans après l'action auprès des survivants andorriens contrits, qui tentent de se laver les mains de toute responsabilité dans l'affaire.

Un mot enfin de la superbe trame sonore originale de Jean Sauvageau, dont le volume est hélas trop élevé quand elle est utilisée sous les dialogues.

ÉCHOS

Le mezzo-soprano américain Marilyn Horne donnera un récital lundi prochain dans le cadre de la série de concerts Grand Marnier de la Place des arts. Elle sera accompagnée au piano par Martin Katz et fera entendre des extraits d'opéra, de Lieder, et de mélodies de Vivaldi, Arne, Haendel, Schubert, Rossini, Bizet et de Falla. Les billets pour ce récital sont en vente aux guichets de la Place des arts aux prix de $6 à $12.

"Un film génial". — FRANÇOISE SAGAN
"On rit beaucoup". — FRANCE SOIR
un film de LUIGI COMENCINI
14 ANS
KARIM
Avec UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI
ANNIE GIRARDOT PATRICK DEWAERE
ALBERTO SORDI
LE GRAND EMBOUTEILLAGE
MIOU MIOU
3e SEMAINE
Le PARISIEN 4 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 3 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
DECISION

Décision CRTC 80-30

Albert Beaupré
Desmaraisville (Québec) - 790710800

Claude Brisebois
Saint-Côme (Québec) - 790941900

À la suite de l'audience publique tenue à Hull (Québec) le 20 novembre 1979, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce qu'il **approuve** les demandes présentées en vue de renouveler les licences de radiodiffusion des entreprises de télévision par câble desservant les localités susmentionnées, qui expirent le 30 septembre 1980, pour la période du 1er octobre 1980 au 30 septembre 1985, aux conditions qui y seront spécifiées.

Ces licences sont sujettes à la condition que les titulaires possèdent et exploitent, au minimum, la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises de service aux abonnés.

Le C.R.T.C. fera parvenir, sur demande, des exemplaires de ses documents aux groupes d'intérêt public.

Bureaux du C.R.T.C.
Ottawa-Hull: (819) 997-0313
Montréal: (514) 283-6607

Ottawa le 22 janvier 1980

UGO TOGNAZZI
POUR TOUS
qui nous a étourdi de rire dans "LA CAGE AUX FOLLES"
nous revient dans UNE SUPER-COMÉDIE!
Le Canard à l'orange
UGO TOGNAZZI - MONICA VITTI - BARBARA BOUCHET - RALPH RICHARDSON
À L'AFFICHE! SAM. DIM. 1.15, 3.15, 5.15, 7.10, 9.10. SAM. 7.10, 9.10
LaCité 1
3575, AV. DU PARC 844-2829

"Si je n'éprouvais pas une certaine pudeur des mots, je crierais au génie !" _ FRANCO NUOVO
le Journal de Montréal
POUR TOUS
Molière
Version intégrale de 4 heures
Molière
écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
Le PARISIEN 5 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
TOUS LES JOURS À 1.15 & 7.15 P.M.

CRÊPERIE - GAUFRERIE BRETONNE RESTAURANT
LA BOLÉE
85 sortes de crêpes différentes au froment disponibles également au sarrazin
Variété d'omelettes, salades, poissons
Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)
«Grand Galop»
le succulent steak de cheval
table d'hôte à partir de $6.50
repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de $2.50
ainsi que quart de poulet Bar-B-Q à $3.75
Recommandé par Gault-Millau
825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

PRIX SPÉCIAL DU JURY -HOCHI SHIMBUN
18 ANS Adultes
"À VOIR ABSOLUMENT ... la découverte d'un cinéaste." Francine Laurendeau (Le Devoir)
"Un film bien interprété, un film de qualité, un succès." The Montreal Star
"Une révélation" Le Soleil
"Une peinture pleine de tendresse." La Tribune
"Une grande réussite." The Japan Times
"Ça respire, c'est spontané et réaliste." Cinémag
"Avec Keiko, Gagnon a fait preuve d'un grand talent de créateur." Yukidi Shinada
"Gagnon, un réalisateur unique, plein de talent." Yoshio Shirai
V.O avec S-t français
Keiko
2e semaine
un film de Claude Gagnon
KEIKO: Sem.: 7:15 - 9:30. Sam.: 5:15 - 7:30 - 9:40. Dim.: 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
Elysée 1 — 15 MILTON 842-6053 (Angle rue Sherbrooke & rue St-Laurent)

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
Avis Public

Le directeur général des élections a avisé le Conseil qu'il a rétabli le statut de l'Union populaire comme parti enregistré. En conséquence, ce parti a droit à une part du temps d'antenne que tous les radiodiffuseurs sont tenus d'offrir aux partis politiques officiellement reconnus.

Le directeur général des élections a en outre fait savoir que, en égard aux circonstances inhabituelles de la situation, il a porté à 396 minutes le temps d'antenne que les radiodiffuseurs doivent mettre à la disposition des partis enregistrés, en vertu du paragraphe 4.(2) de la Loi électorale du Canada. Le Conseil annonce dont par la présente la répartition suivante du temps accordé à chaque parti:

	Minutes
Parti progressiste conservateur du Canada	143
Parti libéral du Canada	137
Nouveau parti démocratique du Canada	64
Parti du crédit social du Canada	22
Parti communiste du Canada	6
Parti libertaire du Canada	6
Parti marxiste-léniniste du Canada	6
Parti rhinocéros	6
Union populaire	6

Pour arriver à ce résultat, le Conseil a adopté la même méthode que celle exposée dans son avis public du 9 janvier 1980. Il a d'abord accordé six (6) minutes à chacun des partis enregistrés. Le reste du temps a été divisé entre les partis qui sont représentés à la Chambre des communes. La répartition a tenu compte de trois facteurs: le pourcentage du vote populaire obtenu aux dernières élections, le nombre de sièges à la Chambre au moment de la dissolution et le nombre de candidats présentés au dernier scrutin. Dans le calcul on a accordé double valeur à chacun des deux premiers facteurs et une valeur simple au troisième.

Le Conseil aimerait cependant souligner que même s'il juge ces facteurs appropriés dans les circonstances actuelles, la répartition susmentionnée ne sert que pour les présentes élections et ne devrait pas être nécessairement considérée comme un précédent pour les futures élections, alors que d'autres facteurs et leur importance relative pourront donner lieu à une répartition différée.

Le directeur général des élections a fixé au 31 janvier la date limite à laquelle l'Union populaire doit faire connaître ses préférences en ce qui a trait à la proportion de messages commerciaux et d'émissions qu'elle veut avoir ainsi qu'aux jours où elle désire utiliser le temps qui lui a ainsi été attribué.

Tout radiodiffuseur ou autre titulaire de licences qui reçoit un avis tel que mentionné ci-dessus doit consulter les représentants de l'Union populaire, dans les trois jours suivant la réception de cet avis, afin d'en arriver à une entente sur les demandes de ce parti.

L'alinéa 99.1 (18) de la Loi électorale du Canada oblige les titulaires de licences de réseau à mettre à la disposition des partis politiques enregistrés du temps d'antenne gratuit. Le Conseil avise par les présentes ces titulaires qu'ils devront maintenant mettre à la disposition de l'Union populaire une période de temps gratuite équivalant à celle offerte à chacun des autres partis qui ne sont pas représentés à la Chambre des communes.

Ottawa
le 30 janvier 1980.

J.G. Patenaude
Secrétaire général
CRTC - Avis public 1980-15

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
CE SOIR 19h30
ENCORE UN PEU...
de Serge Mercier
mise en scène: Jean-Luc Bastien
Décor: Michel Catudal
Costumes: Claude Pelletier
Musique: Gilles Garand
Éclairage: Claude-André Roy
avec
JANINE SUTTO
GILLES PELLETIER
4353 est, Ste-Catherine
Tél.: 253-8974

Kébec Spec Classique présente
l'Orchestre de Chambre de Los Angeles
Sous la direction de Gérard Schwarz
œuvres de Handel-Grieg-Haydn-R. Strauss
SAMEDI 16 FÉVRIER 20h30
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE
200 av. Vincent d'Indy Outremont
informations (514) 288-7224
billets en vente chez: EATON Centre-Ville (rez-de-chaussée) — Ed. ARCHAMBAULT Inc. 500 est, rue Ste-Catherine (4e étage)

LE CHEF-D'ŒUVRE DE VITTORIO DE SICA
14 ANS
★★★★ La sensibilité de De Sica face aux émotions féminines est remarquable. New York Times
avec Florinda Bolkan
un film de Vittorio De Sica
Brèves Vacances
5e mois
L'art de De Sica est unique et inégalé. Il y a beaucoup de fraicheur et de jeunesse dans ce film à la fois prenant parfaitement maîtrisé, superbement interprété et merveilleusement filmé. Cue Magazine
VACANCES: Sem.: 7:15 - 9:30. Sam.: 5:15 - 7:30 - 9:40. Dim.: 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40
elysée 2

CINÉMA LIBRE PRÉSENTE
Lie d'Ange
UN FILM DE PIERRE HAREL AVEC PAULE BAILLARGEON PIERRE HAREL ET JEAN-GUY MOREAU
A PARTIR DE MARDI 12 FÉVRIER
AU OUIMETOSCOPE 1204 STE-CATHERINE EST 525-8600
SAM. DIM. 1:00 3:00 5:00 7:00 9:00
DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE
18 ANS
à compter du 12 février
au Ouimetoscope
1204, est rue Ste-Catherine
525-8600

GRANDE PREMIÈRE MONTRÉALAISE!
CE SOIR 20 h 30
Jusqu'au 10 févr.
Matinée 10 févr. 14 h 30
CONJUNTO FOLKLORICO NACIONAL DE CUBA
65 DANSEURS, CHANTEURS ET MUSICIENS
7 au 10 FÉVRIER 20h30
Mat. 10 FÉVRIER 14h30
Billets $15 - $12 - $9 - $7
En vente à la Place des Arts et Montréal Trust
P.V.M. Cartes CHARGEX et MASTER CHARGE: signalez 935-0678.
SALLE WILFRID-PELLETIER

L'ETRANGER
LE 8ème PASSAGER
14 ANS
VERSION FRANÇAISE DE
A L I E N
dans l'espace, personne ne vous entend crier.
2E FILM
FURIE THE FURY
KIRK DOUGLAS
JOHN CASSAVETES
de Brian De Palma
ALIEN: Sem: 9:30. Sam.: 5:00 - 9:30. Dim.: 12:30 - 5:00 - 9:30. FURIE: Sem.: 7:15. Sam.: 7:15. Dim.: 2:45 - 7:15.
Cinéma 7e art 722-0302 — 3180 rue BÉLANGER

À SURVEILLER

Dimanche 10 février

À 11 h, à l'hôtel de ville de Saint-Laurent, aura lieu le quatrième Brio-Brioche des Jeunesses musicales de Saint-Laurent. Les artistes invités seront Marie-Josée Simard, percussionniste et Mimi Blais, pianiste.

■

La chorale mixte de l'église Notre-Dame sous la direction de M. Marcel Laurencelle interprétera lors de la messe de 11 h, *Douce Mémoire* de R. de Lassus et *Jesu Dulcis Memoria* de Vittoria. M. Pierre Grandmaison sera à l'orgue.

■

À la polyvalente Mont-Bleu de Hull, la Croix-Rouge Québec donne une conférence sur «le nouveau programme de sécurité aquatique: qu'en pensez-vous?». La rencontre se déroulera de 9 h 30 à 16 h 30.

■

M. Maurice Bellemare assistera à la conférence que donnera M. Marcel Danis, candidat progressiste-conservateur dans la circonscription fédérale de Saint-Hyacinthe, à l'école Saint-André d'Acton Vale, à 14 h.

■

M. Roch LaSalle, ministre de l'Approvisionnement, rencontrera les gens de l'est de Montréal lors d'un déjeûner qui aura lieu à la salle du Buffet Brunet, 6850 est, rue Sherbrooke, à 10 h.

M. Heward Grafftey présentera le bilan de la politique économique lors d'une rencontre à 14 h, à la Centrale catholique de Saint-Jean.

Lundi 11 février

De 19 h 45 à 21 h 45, dans le cadre des «lundis missionnaires», au 2505, boul. Gouin ouest, le Père Raoul Deshaies, s.m.m. présentera et commentera un diaporama sur la Papouasie. La soirée se terminera par une célébration eucharistique.

■

À 20 h, au presbytère Saint-Jean-Berchmans, 5933, rue Cartier, l'abbé Jacques Baillargeon, curé de la paroisse, animera une «rencontre de réflexion biblique sur l'aveugle-né». La rencontre sera reprise à 14 h mercredi, 13 février.

■

De 19 h 30 à 21 h 30, à l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366, Chemin de la Côte-des-Neiges, le Père André Masse, c.s.c. débutera une série de «séminaires de la vie dans l'Esprit».

■

À 19 h 30, au 6875, 15e avenue à Rosemont, Ano-Sep, association de femmes séparées et divorcées, inaugure une série de rencontres hebdomadaires pour aider les femmes séparées et divorcées à faire face à leurs nouveaux problèmes en abordant les sujets comme: les problèmes juridiques, le budget, le travail à l'extérieur, etc.

À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 février, au 5e étage du Palais de justice de Montréal, le ministère des Communications, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal présente «Pensons-y avant...!» exposition graphique visant la sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques.

■

Le groupe féminin de Saint-Laurent reçoit Me Adrien Leduc, notaire, qui donnera une causerie sur «les testaments et la planification successorale», à 19 h 30, au YMCA de Saint-Laurent.

■

L'Amicale des sommeliers du Québec vous invite à une conférence-dégustation intitulée «Retour aux sources de la Bourgogne». M. Jules Roiseaux, ex-sommelier à l'Esterel et professeur à l'Amicale des sommeliers du Québec sera conférencier. C'est à 19 h 30 à la Maison du Commerce, 1080, Côte du Beaver Hall.

■

Lors d'une assemblée publique des membres de la Ligue des propriétaires de Montréal, à 19 h 30, M. Guy Tardif, ministre des Affaires municipales, sera conférencier.

■

M. Pierre Bourgeault sera le conférencier-invité devant le Cercle canadien de Montréal, lors d'un déjeûner à midi, à l'hôtel Windsor.

■

M. Michel Dufour du Cégep de Maisonneuve, donnera une conférence intitulée «La théorie critique de l'école de Francfort comme théorie de l'histoire 1», à 20 h 30, au pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec.

Mardi 12 février

À compter de 18 h, il y aura soirée d'information pour tous les étudiants de niveaux Sec. IV et V, au Collège LaSalle, 2015, rue Drummond.

■

À 19 h 30, au 4401, avenue Verdun à Verdun, Ano-Sep inaugure une série de rencontres hebdomadaires.

■

L'Association nationale des secrétaires invite toutes les secrétaires, membres ou non, à assister à sa rencontre mensuelle qui aura lieu à l'hôtel Reine-Élizabeth, à 18 h 30.

■

À 20 h, à la salle Claude-Champagne, 220, avenue Vincent-d'Indy, il y aura concert avec Anne-Marie Dubois, pianiste, Myriam Pellerin, violoniste et Marc-André Hamelin, pianiste. Shumann, Liszt, Hindemith, Fauré et Schumann seront au programme.

■

Une conférence intitulée «Êtes-vous prêts à accueillir les extra-terrestres?» aura lieu à 20 h, à la Polyvalente Pointe-aux-Trembles, 15200 est, rue Sherbrooke.

■

La Société d'animation du Jardin et de l'Institut botanique offre une conférence publique intitulée «Fleurs et musiques» par Denise Allaire, Gloria Frappier, Gordon McPherson et Daniel Fortin, à 20 h, au 4101 est, rue Sherbrooke.

■

«Les dimensions parallèles» sera le thème de la conférence offerte par l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique, à 19 h 30, au 8010, rue Saint-Denis.

Mme Jeanne Sauvé sera l'invitée d'honneur lors du souper de la Saint-Valentin du Club optimiste de Maisonneuve qui aura lieu à 19 h au Sheraton-Saint-Laurent sur l'Ile Charron.

■

M. Jean Corbeil sera le conférencier lors du déjeûner de la Chambre de commerce du West Island en l'hôtel Holiday Inn de Pointe-Claire à midi.

Mercredi 13 février

M. Donald M. Batten, président de la compagnie de réassurance mercantile et générale du Canada, sera le conférencier invité lors du déjeûner de la Société des Fellows de l'Institut d'assurance du Canada, à midi, au salon Westmount de l'hôtel Bonaventure.

■

M. William Boissé, architecte, sera l'invité lors du déjeûner de la Société pour le progrès de la Rive-Sud à la Rôtisserie Saint-Hubert de Longueuil, à 12 h 30. Il s'entretiendra du recyclage des anciens bâtiments.

■

«Quoi manger, maman» sera le thème de la rencontre organisée par le Centre d'information et de référence pour femmes, à 13 h 30 au 3585, rue Saint-Urbain.

■

A Trois-Rivières débute la conférence socio-économique sur «les fruits et légumes et l'horticulture ornementale. Cette conférence en agro-alimentaire, quatrième d'une série de cinq, vise à dégager des moyens d'action pour augmenter la capacité concurrentielle de l'industrie horticole.

A 20 h, assemblée du regroupement des sans-travail de Laval au CLSC de Marigot, 283 est, boul. de la Concorde, Pont-Viau.

Vendredi 15 février

A 20 h, témoignage, démonstration et échange sur l'expérience de Mme Shankar dans l'enseignement de la danse indienne (Bharat Natyam) aux gens du Québec, au Centre interculturel Monchanin, 4917, Saint-Urbain.

■

Le Salon international de la machine agricole se tient à la Place Bonaventure jusqu'au 17 février.

■

Diverses retraites sont organisées pour la fin de semaine: à la salle du Gesu, 1200, rue de Bleury, retraite diocésaine pour les groupes de prière animée par les Pères Radenac, Paradis et Custeau. Au Centre Marial Montfortin, 4300, rue Bossuet, retraite pour les couples animée par le Père Robillard et l'abbé Ravary. Au Centre Salvator, 3650 de la Rousselière, retraite pour tous animée par le Père François Carrière.

Samedi 16 février

Le Conseil national du Parti québécois se réunit à l'hôtel Loew's-Le Concorde de Québec.

■

A la bibliothèque publique de Beaconsfield, il y a exposition d'art, livres, coussins, poupées, bijoux, saris, tissages de Mme Nini Singh. On peut visiter de 14 à 16 h.

NÉCROLOGIE

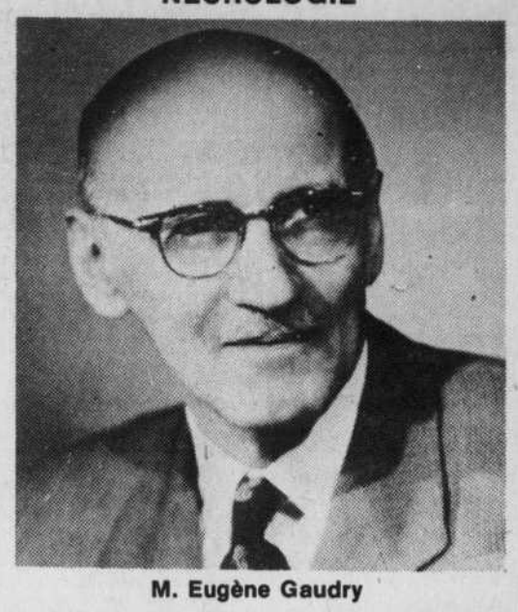

M. Eugène Gaudry

À Montréal, le 6 février 1980, à l'âge de 84 ans est décédé M. Eugène Gaudry, courtier en assurances. Il fut conseiller municipal de Montréal de 1940 à 1954 et ex-pro maire, il fut membre de plusieurs associations, conseiller technique de la ligue des Propriétaires de Montréal, de la Chambre de Commerce de Montréal, de l'Est Central Commercial, de l'Association du Plateau Mont-Royal, de la Société St-Jean Baptiste, du club Canadien et du club St-Denis, animateur de multiples entreprises civiles et religieuses. Il fut aussi vice-président fondateur de la Caisse populaire de St-Jean Baptiste et ancien président de l'Amical des anciens de l'école St-Jacques.
Il était l'époux de feu Cordélia Barck. Il laisse dans le deuil ses filles: Madeleine (veuve de Roger Dazé), Jeanne (épouse de Marcel Desmarais), Jacqueline (épouse du Dr. Viateur Sylvestre), ses fils: Dr. Marcel Gaudry, optométriste (époux de Marcelle Gouin), Maurice, comptable agréé (époux de Blanche Desnoyers) et Lionel Gaudry ainsi que 17 petits-enfants.
Les funérailles auront lieu le samedi 9 février. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée, 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 9:30 heures pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 18 à 19 heures.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

COORDONNATEUR
GESTION DES RESSOURCES

La Commission de la Capitale nationale recherche un coordonnateur pour organiser les programmes de gestion des ressources du Parc de la Gatineau, à 12 kilomètres d'Ottawa.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en sciences naturelles ou diplôme d'un collège communautaire et de l'expérience étendue dans le domaine de la gestion des ressources.

Ce poste est désigné bilingue. Les candidats(es) unilingues peuvent poser leur candidature à la condition de s'engager par écrit à suivre des cours de langue.

TRAITEMENT:
Jusqu'à $21,855 suivant l'expérience et les qualités.

Veuillez faire parvenir vos demandes avant le 22 février 1980 en fournissant tous les détails relatifs à vos aptitudes et à votre expérience à:

L'agent principal de dotation
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le Centre universitaire de Moncton sollicite des candidatures de

Professeur en droit
(Common Law)

Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants.

QUALIFICATIONS: LLB (Common Law) et maîtrise ou l'équivalent.

COMMUNIQUER AVEC:

Me Pierre Patenaude, doyen
École de droit
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

Trust National

REPRÉSENTANT
SERVICE FIDUCIAIRES

La Compagnie du Trust National Ltée, une des plus importantes institutions financières au Canada, recherche une personne qualifiée pour représenter ses services fiduciaires et financiers.

Le candidat choisi sera responsable de l'expansion des affaires fiduciaires, l'administration et le service à la présente clientèle ainsi que de la vente des services financiers.

Ce poste exige une personne complètement bilingue ayant le sens de l'orientation envers des résultats concrets et capable de relever un défi. Il/elle devra aussi avoir une connaissance profonde dans le domaine de l'administration et de la vente des services fiduciaires et financiers.

Location: Montréal

Si vous êtes intéressé à faire carrière avec une compagnie croissante et dynamique, communiquez en toute confiance avec:

M. R. Martin,
Directeur,
Fiducies Personnelles,
Compagnie du Trust National Ltée,
1350, rue Sherbrooke ouest,
Montréal, Québec,
H3G 1J1
Tél.: 281-1570 poste 243

AVOCATS (ES)

Notre cabinet est à la recherche de plusieurs avocats (es), membres du Barreau du Québec, ayant de deux (2) à sept (7) années d'expérience.

Les personnes choisies seront appelées à oeuvrer dans les secteurs suivants d'activités: droit corporatif et financier, droit fiscal et droit du travail.

Une maîtrise de la langue française et de la langue anglaise, tant parlée qu'écrite, est essentielle pour tous les postes.

Si la présente offre vous intéresse, prière d'adresser votre curriculum vitae à Me Gérard Coulombe à l'adresse indiquée ci-dessous.

Toutes les demandes seront considérées en stricte confidentialité.

Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque
635 ouest, boul. Dorchester
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1R9

LE CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

recherche

COORDONNATEUR(TRICE)
DES SOINS INFIRMIERS EN CENTRE D'ACCUEIL (75 lits)

Responsabilités:
Sous la responsabilité du Directeur des soins infirmiers du Centre Hospitalier de Granby, le (la) coordonnateur (trice) des soins infirmiers de ce centre d'accueil aura comme fonctions de coordonner et de contrôler les activités, d'assurer l'entrainement du personnel, d'évaluer la qualité des soins et le rendement du personnel dans le but de procurer aux bénéficiaires des soins adéquats.

Exigences:
— Baccalauréat en sciences infirmières, spécialisation en gérontologie.
— Membre en règle de l'O.I.I.Q.
— Toutes expériences pertinentes en gérontologie et en administration de soins pourront compenser à l'absence du baccalauréat.

Salaire:
Selon les normes du MAS et pouvant atteindre, selon l'expérience, $30,000.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 29 février 1980 au:

Directeur du personnel
Centre Hospitalier de Granby
205 Boul. Leclerc
Granby Qué J2G 1T7

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'AIDE À L'ENFANCE RECHERCHE:

Une personne bilingue avec de l'expérience en développement communautaire pour travailler en Haïti.

La personne devrait être disposée à apprendre le créole haitien et à vivre isolée dans des conditions matérielles difficiles.
Salaire et bénéfices à discuter, en rapport avec expérience et compétence.

Veuillez envoyer une réponse accompagnée d'un curriculum vitae à:

Mr. W.B. Stock
Director of International Programs
Canadian Save the Children Fund,
720, Spadina Avenue,
Toronto, Ont.
M5S 2W3

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée ALCAN

USINE GRANDE-BAIE
COORDONNATEUR DE CONTRATS

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée construit à Ville de la Baie, au Saguenay, l'aluminerie Grande-Baie. Pour la mise en marche et l'exploitation ultérieure de ces installations modernes, nous recherchons un coordonnateur de contrats.

FONCTION:

Le titulaire de ce poste, intégré au sein du groupe d'entretien de l'usine, sera chargé de la coordination des travaux d'entretien effectués par des tiers sur une base contractuelle.

RESPONSABILITÉS:

Le coordonnateur de contrats sera responsable de l'établissement des cahiers de charges, des demandes de soumissions et assurera une surveillance quant à l'exécution de ces travaux d'entretien soit au niveau de la qualité de travail, des matériaux employés, ou du suivi des procédures et fréquence d'inspection, des coûts et rapports pertinents.

EXIGENCES:

Posséder une bonne expérience comme technicien en milieu industriel, des connaissances en lecture de plans et devis, estimé des coûts et sécurité industrielle seront considérées comme des atouts sérieux.

Le candidat devra également posséder des aptitudes de travail d'équipe et d'organisation.

TRAITEMENT:

Le salaire sera en fonction de l'expérience et de la compétence. Régime complet d'avantages sociaux.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 février 1980.

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Service du Personnel
Usine Grande-Baie
743, boulevard Barrette
Chicoutimi (Québec)
G7J 4C4

fonction publique

Analyste — systèmes & méthodes
Service de l'évaluation

FONCTION:
Effectue divers travaux en rapport avec la conception et la mise en place de tous nouveaux systèmes d'exploitation ainsi que l'analyse des systèmes et méthodes au sein du Service de l'Évaluation. Participe à la normalisation et à la standardisation de la documentation qui aliment les divers cahiers de données. Relève du Chef de Division - Systèmes et Rôles.
QUALIFICATIONS:
Détenir un diplôme de Technique Administrative (D.E.C.);
Posséder cinq (5) ans d'expérience pertinente à la fonction.
SALAIRE:
Le salaire sera en relation avec les responsabilités attribuées à la fonction en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.
P.S.: Toute demande devra être accompagnée d'un certificat d'études ainsi qu'une photo.
Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 22 février 1980 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 boul. Chomedey
Suite 240
Chomedey, Laval

LAVAL

fonction publique

Analyste — systèmes & méthodes
Service de la police

FONCTION:
Effectue divers travaux ayant trait à l'analyse des méthodes et procédés administratifs et formule des recommandations en vue d'améliorer les méthodes de gestion au Service de la Police. Relève du Responsable — Section Planification.
QUALIFICATIONS:
Détenir un diplôme de Technique Administrative (D.E.C.½;
Posséder cinq (5) ans d'expérience pertinente à la fonction.
SALAIRE:
Le salaire sera en relation avec les responsabilités attribuées à la fonction en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.
P.S.: Toute demande devra être accompagnée d'un certificat d'études ainsi qu'une photo.
Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 22 février 1980 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 boul. Chomedey
Suite 240
Chomedey, Laval

LAVAL

Ville de Carleton

AGENT D'EXPANSION
TOURISTIQUE ET INDUSTRIELLE

LE POSTE:
Sous l'autorité du Conseil de Ville et en collaboration avec le Comité d'Expansion Touristique et Industrielle (constitué d'hommes d'affaires de Carleton), l'agent aura pour mission:
— d'élaborer une stratégie de croissance économique;
— De planifier, diriger et coordonner des activités dynamiques de promotion des affaires;
— De contribuer par des gestes concrets à l'expansion d'entreprises existantes et à l'implantation de nouvelles entreprises;
— D'assurer un suivi efficace de certains dossiers déjà mis de l'avant par des individus, groupes d'individus, la Ville de Carleton, la Chambre de Commerce.
LES QUALIFICATIONS:
Le candidat recherché est avant tout un homme d'action, dynamique et réaliste. Détenteur d'un diplôme de premier cycle en économie, en administration, en sciences appliquées ou en toute autre discipline appropriée.
Il est relativement familier avec le milieu des affaires. Sa facilité à communiquer et à travailler en équipe alliée à une bonne connaissance de l'anglais seront garants des résultats escomptés.
RÉMUNÉRATION:
Selon les qualifications et l'expérience. Gamme complète d'avantages sociaux. Allocations d'automobile et de frais de repérsentation.
et de frais de représentation.
Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae avant le 15 février 1980 à l'adresse suivante:

HOTEL DE VILLE
C.P. 237
Carleton
Cté Bonaventure, P.Q.
G0C 1J0

Avec mention: **"Agent d'expansion Touristique et Industrielle."**

AVOCATS-STAGIAIRES

La Commission des Services Juridiques a trois postes ouverts pour des avocats-stagiaires pour le stage de novembre 1980 à mai 1981.

Début du stage	: Novembre 1980
Endroit	: Complexe Desjardins
Conditions	: Promu(e)s de la Formation Professionnelle du Barreau du Québec
Nature du travail	: Recherche en jurisprudence et en doctrine sur des problèmes pratiques de droit soumis au Service de recherche de la Commission par les avocats du réseau d'aide juridique.
Salaire	: Selon le règlement alors en vigueur (Actuellement $177.00/semaine)
Entrevues	: Fin mars 1980
Sélection	: Avril 1980

Les candidats désireux de postuler ces emplois doivent faire parvenir à la Commission leur dossier académique universitaire ainsi qu'un curriculum vitae et une photo récente avant le 10 mars 1980 à l'adresse suivante:

Commission des Services Juridiques
Service de Recherche
Comité de sélection avocats-stagiaires
C.P. 123, Tour de l'Est
Complexe Desjardins, 14e étage
Montréal.
H5B 1B3
Att.: Me Bernard Lamarche

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 14

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, No: 500-02-012982-794. COUR PROVINCIALE. MULTI-SECURITY PRODUCTS LTD., demanderesse -vs- ALARME SONORE G.P. LTÉE., défenderesse. Le 20 février 1980, à 1: heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 1120 rue Péloquin, en la cité de Brossard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo IBM, 1 calculatrice Facit, 1 filière, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, 842-9192 huissier. Montréal, le 8 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, No: 69-2400. COUR MUNICIPALE, LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. RÉAL GAGNON' défendeur. Le 10 février 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 152 rue Notre-Dame est, app. 803, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau (L) avec 1 chaise, 1 filière 3 tiroirs, 1 filière cabinet, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, 842-9192 huissier. Montréal, le 8 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, No-500-02-049842-797, COUR PROVINCIALE, TRANE COMPANY OF CANADA, demanderesse -vs- C.P.P. DISTRIBUTORS & SERVICE INC. défenderesse. Le 20 février 1980, à 11: heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2836 rue Allard en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Toshiba 180-32A, 1 dactylo Olivetti Editor 3C, 1 dactylo IBM, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, 842-9192 huissier. Montréal, le 8 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-047745-760, COUR PROVINCIALE, LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, demanderesse -vs- FRANTZ LAURENT, défendeur. Le 19 février 1980, à 1: heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2620 rue Terrace Beausejour, app. 1 en la cité de Longueuil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Dodge Dart rouge année 73, immatriculé 550M943 et numéro de série LH2364B304933 et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER 842-9192 huissier. Montréal, le 8 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, No: 500-02-045925-786, COUR PROVINCIALE, NICHOLAS PALFALVI, demandeur -vs- GREGORY LOUGHRAN, défendeur. Le 19 février 1980, à 12: heures de midi au domicile du défendeur au No 7465-55e avenue, Laval ouest en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 haut-parlers et receiver Alphosonic, 2 lampes et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, 842-9192 huissier. Montréal, le 8 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-032205-796. METROPOLE REFUSE DISPOSAL LTD, demanderesse -vsRUBAN RCT LTÉE.-RCT TAPE LTD. défenderesse. Le 10 février 1980, à 12 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 8400 rue Côte-de-Liesse en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse 3M Noir, 1 dactylo Adler électrique, 2 filières, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier. 842-9192. Montréal, le 8 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, No.: 500-05-012716-799. COUR SUPÉRIEURE. GULF CANADA LIMITÉE, damanderesse -vs- ANTONIO CRUZ, défendeur. Le 19 février 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 340 rue Marie-Victorin en la cité de Boucherville et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur aisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 8 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, No.: 500-02-034653-795. COUR PROVINCIALE. LES HUILES ECON (1977) INC., demanderesse -vs- VAN LANG RESTAURANT INC., défenderesse. Le 19 février 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1434 rue de Bleury en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 2 réfrigérateurs, 1 poêle électrique Bélanger, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAMIL HAMEL, huissier, 842-9192. Montréal, le 8 février 1980.

AVIS

Avis est par les présentes donné que MARIE THÉRÈSE JEANNINE s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de MARIE-THÉRÈSE JEANNINE CÔTÉ.

Montréal, le 24 janvier 1980

LORD LEFEBVRE & GOULET
AVOCATS
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
Montréal, Québec
Dossier: RG-22077

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT

PRENEZ AVIS que FIVE WHEELS TRUCK RENTAL (QUÉBEC) LTD, du 9999 rue Parkway à Ville d'Anjou, Province de Québec, détentrice des permis 1229-DY et 742-DYV, conjointement avec ses actionnaires, demande le transfert de toutes ses actions, soit 500 actions communes, actuellement détenues comme suit:

— Ken Meaker — 254 actions communes
— Léonard Brau — 245 actions communes
— Adrien R. Paquette — 1 action commune

à 95513 Canada Limitée, l'adresse demeurant la même, soit: 9999 Parkway à Ville d'Anjou, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est de la rue Sherbrooke à Montréal, province de Québec.

1ère publication: mercredi, le 6 février 1980
2me publication: jeudi, le 7 février 1980
3ème publication: vendredi, le 8 février 1980.

SIGNATURE:
Me Adrien R. Paquette
Paquette & Associés
Suite 900
200 ouest, St-Jacques
Montréal, Québec
H2Y 1M1

AVIS DE RETROCESSION

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no: 3044532 Compagnie Financière Canadienne CAFCO a rétrocédé et transféré de nouveau à CEBOR INC., 3637 Blvd. Crémazie Est., Montréal, Québec manufacture de lingerie d'enfants tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 20 novembre, 1972 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no: 2390471

Fait ce vingt-huitième jour de janvier 1980

COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

AVIS

LARIVIÈRE TRANSPORT LTÉE s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques vides ou chargées appartenant à GUILBAULT TRANSPORT INC., permis no 10-V, selon toutes les clauses dudit permis, conformément aux dispositions des articles 2.74 et suivants du règlement no 2. GUILBAULT TRANSPORT INC. demande également un permis de courtier correspondant.

La requérante demande que conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2e publication: 7 février 1980
3e publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-0171287-770

COUR SUPÉRIEURE

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chap. B-1, art. 100),

c.

JEAN-GUY FLEURANT,
Partie défenderesse,

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est donné à la partie défenderesse qu'une action paulienne a été intentée contre elle par la partie demanderesse en cette cause pour un montant de $22,374.43, plus intérêts et frais. Une copie de l'avis de se constituer un nouveau procureur a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et elle est requise de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

(S) RONALD CHASSÉ, P.A.

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
440 ouest, boul. Dorchester, 6ième,
MONTRÉAL, P.Q. H2Z 1V7
Procureurs de la partie demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-001206-809

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE WAWANESA
et
JEAN SPONTANIDE
Partie demanderesse
-vs-
CLAUDE NOLET
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, CLAUDE NOLET, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis, selon l'article 119 a-CPC, quittance et subrogation, a été laissée à son intention, à la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 5 février 1980.

RONALD CHASSÉ, Protonotaire-adjoint

MES ASSELIN DUPAUL & ASS.
Me Robert Dupaul
276 rue St-Jacques, ste 108
Montréal, P.Q.
(845-3216)

AVIS

La corporation Location Mirabel Inc., détentrice du permis M-600869, dans un premier temps informe la Commission des Transports du Québec, du changement intervenu dans la structure des actions suite à l'homologation intervenue sur le changement de régime matrimonial de l'actionnaire principal, Monsieur Berthal Papineau, ladite homologation étant déposée au dossier pour valoir comme ci-récité au long.

Suite à cette homologation les actions de la compagnie Location Mirabel Inc., étaient réparties comme suit:

Berthal Papineau	50 a.o.
Carmel Papineau	49 a.o.
Robert Papineau	1 a.o.

Dans un second temps, le père et la mère transfèrent leurs actions à leurs fils en part égale. Une fois ce changement approuvé, la répartition des actions de ladite compagnie sera comme suit:

Robert Papineau	49 a.o.
Richard Papineau	49 a.o.

les deux autres étant détenues par les épouses de ces derniers.

A l'occasion de ce changement de contrôle, elle demande à la Commission de statuer sur le maintien de toutes et chacune des clauses du permis qu'elle détient.

Elle demande au surplus de se prévaloir des dispositions de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

PAQUETTE & ASSOCIES
Me FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

Prenez avis que la requérante-vendresse, Bell Truck Cartage Ltd., et la requérante-acquéreur, Camionnage Intra-Québec Inc., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur la clause c) du permis portant le numéro M-300116, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement no. 2 (1976). Les requérantes demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976), que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire oppositoon à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

BÉLANGER, LECLERC,
procureurs des requérants

1ère parution, 6 février 1980
2ème parution, 7 février 1980
3ème parution, 8 février 1980

AVIS

TRANSPORT D'ANJOU INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques vides ou chargées appartenant à LARIVIERE TRANSPORT LTÉE, permis no 12290-V, selon toutes les clauses dudit permis, conformément aux dispositions des articles 2.74 et suivants du règlement no 2. LARIVIERE TRANSPORT LTÉE demande également un permis de courtier correspondant.

La requérante demande que conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-000680-806

L.J. OTTONI INC., une corporation ayant son siège social et principale place d'affaires au 1040 rue St-Aubin, dans la cité de St-Laurent, district de Montréal,

demanderesse
-vs-

ALBERT ABECASSIS et DAME DOMINIQUE MALRAIN-ABECASSIS, autrefois du district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, ALBERT ABECASSIS et DAME DOMINIQUE MALRAIN-ABECASSIS, sont par les présentes requis de comparaître dans les trente (30) jours de la parution de cet avis. Copies du bref et de la déclaration ont été laissé au bureau du Greffier de la Cour Provinciale du district de Montréal, à leur intention.

ARMAND BEAULIEU, Officier autorité

BOUCHARD, POTHIER, CYTRYNBAUM
4141 ouest, rue Sherbrooke
Suite 200
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-001144-805

COUR SUPÉRIEURE

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, un corps politique et incorporé dûment constitué en corporation et ayant son siège social et principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, et opérant une succursale au 500 ouest rue Ste-Catherine, Montréal, Québec,

Demanderesse,

versus

ROBERT S. BAILEY, athlète, autrefois de Beaconsfield, district de Montréal, Québec, et présentement de lieux inconnus,

Défendeur.

Par ordre de cette Cour

Le défendeur, Robert S. Bailey est prié de comparaître dans un délai de 30 jours suivant cette publication. Une copie du Bref d'Assignation et Déclaration a été déposée à l'intention du Défendeur au bureau de la Cour Supérieure de Montréal, ce 4e jour de février 1980.

Armand Beaulieu, P.A.

Edward H. Bernfeld, c.r.,
625 avenue du
Président Kennedy, suite 1505,
Montréal, Québec,
Procureur de la partie
demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-093-346-801
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
BL/1621

DAME SUZANNE RITCHOT,
requérante
-vs-
ANDRÉ DUMAS,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ANDRÉ DUMAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication de cette ordonnance.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces, au Palais de Justice, à Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est, à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 1er février 1980

(S: ARMAND BEAULIEU, P.A.)
Régistraire des Divorces

Mes LORD, LEFEBVRE & GOULET,
1010 est, Ste-Catherine,
Chambre 530, Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 janvier 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BENJAMIN MAYER FAISANT AFFAIRES SEUL SUR LE NOM ET MODE DE DRAPERIES MODERNE GREEN GREEN'S MODERN DRAPERIES REG'D a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-troisième jour de janvier 1980, sous le numéro 3044530

Ce vingt-neuvième jour de janvier 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. Luc Lemoine, domicilié à Ste-Rose de Poularie, Cté Abitibi Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Roger Mainville, domicilié à 27 rue Principale, Roquemaure, Cté Abitibi Ouest, le permis portant le numéro: M-508861 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4

première parution: 6 février 1980
deuxième parution: 7 février 1980
troisième parution: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-001108-807

ALLIANCE PRESS LIMITED
demanderesse/requérante
-vs-
RAY PILON, anciennement faisant affaires sous la raison sociale de GRAPHIC ARTS EQUIPMENT CO.
défendeur/intimé

ORDONNANCE DE LA COUR

IL est ordonné au défendeur, Ray Pilon, de comparaître d'ici trente (30) jours, copie du bref et la déclaration lui ayant été laissé au Greffe, à son attention.

MONTRÉAL, le 5 février 1980

PROTONOTAIRE ADJOINT

MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-12-093 347-809
BL/1621

DAME PIERRETTE TREMBLAY,
Requérante,
vs
RENALD ROUSSEL,
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, RENALD ROUSSEL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication de cette ordonnance.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces, au Palais de Justice, à Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est, Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 1er février 1980

(S: ARMAND BEAULIEU P.A.)
Régistraire des Divorces

Mes LORD, LEFEBVRE & GOULET,
1010 est, Ste-Catherine,
Chambre 530, Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001046-802

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
Partie demanderesse
-vs-
OLD SPAGHETTI WAREHOUSE (MONTREAL)
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse, OLD SPAGHETTI WAREHOUSE (MONTREAL) LTD, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis, selon l'article 119 a-C.P.C., a été laissée à son intention à la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal.

Faute par les défendeurs de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 5 février 1980.

RONALD CHASSE, Protonotaire-Adjoint

MES DE GRANDPRE COLAS & ASS.
Me Gabriel Kordovi
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal, P.Q.
878-4311

Prenez avis que Adrien Morisette, 170, Portage des Mousses, Port-Cartier, s'adresse à La Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer ses permis Q-502,454-1 à Q-502,454-4 inclusivement, émis pour ses véhicules immatriculés VR-16471 à VR-16474 inclusivement pour l'année 1979, pour la région 09, à Construction Adrien Morisette Inc., 170, Portage des Mousses, Port-Cartier.

De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication de cet avis à La Commission des Transports du Québec, au 585 est, Boul. Charest, Québec.

VEZINA, POULIOT, L'ÉCUYER ET MORIN
Procureurs des requérants.

Première parution: 6 février 1980
Deuxième parution: 7 février 1980
Troisième parution: 8 février 1980

TRANSFERT DE PERMIS

Avis est donné que la requérante Félix Huard Inc., du 121 rue St-Alphonse, Luceville, Cté Rimouski, P. Qué., G0K 10E et détenteur des permis Q-502544-001, 002, 003 et 004 pour la région 1, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir transférer lesdits permis et tous les privilèges s'y rattachant en faveur de Transport Félix Huard & Fils Ltée, rue St-Alphonse, C.P. 308, Luceville, Cté Rimouski, P. Qué. G0K 10E.

Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 7 février 1980
2ième parution: 8 février 1980
3ième parution: 9 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No 500-05-019319-795

TRIPLEX ENGINEERING CO. LTD.
Demanderesse
-vs-
ROMILL DIVERSIFIED PRODUCTS LIMITED,
-et-
PREVENCO LTEE,
Défenderesses.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse Prevenco Ltée et/ou ses représentants, de comparaître d'ici trente jours dans la présente cause, copie du bref d'assignation et de la déclaration ayant été déposée au Greffe de la Cour à son intention.

MONTRÉAL, le 4 février 1980

ARMAND BEAULIEU,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-093379-802

MARY PETERS
partie requérante
-vs-
RAYMOND LANE
partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée RAYMOND LANE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 4 février 1980

registraire

Boreinstein, Duquette, Brott & Tsimberis
avocats-attorneys (code: # BB0848)
5311, ave. du Parc, 3e étage
Montréal, Québec H2V 4G9
Tél.: 274-4486

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-001403-805

COUR SUPÉRIEURE

Dame Berthe Bayard
Demanderesse
-VS-
Monsieur John Tipouikidis
Dame Elly Kermitzouglou
Défendeurs
-ET-
Monsieur Sam S. Ohayon
Monsieur Peter Frangoulis
Monsieur Kiriakos Tipouikidis
La Compagnie Trust Royal
Le Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal.
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs John Tipouikidis et Dame Elly Kermitzouglou et les mis en cause Peter Frangoulis et Kiriakos Tipouikidis sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de dix (10) jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée à votre intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 1er février 1980

Benjamin J. Greenberg, J.C.S.

Mes Lafleur & Ponton
Avocats
2085 Avenue Union
Suite 490
Montréal, Québec H3A 2C3

AVIS

PRENEZ AVIS que BAHGAT AZIZ ZIWANI, étudiant, domicilié et résidant au 865 Delourdes, Duvernay, Cité de Laval, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de GEROGES AZIZ ZIWANI.

Laval, le 4 février 1980

Saint-Aubin, Charbonneau & Lacroix
Procureurs du requérant

Le requérant-cédant, M. Luc Tremblay, domicilié au 1213 St-Denis, Sherbrooke, Cté Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Denis Gosselin, domicilié au 1127 Evangéline, Sherbrooke, Cté Sherbrooke, le permis portant le numéro: M-507890 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4

première parution: 6 février 1980
deuxième parution: 7 février 1980
troisième parution: 8 février 1980

AVIS

TRANSPORT D'ANJOU INC., détentrice du permis no 15-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir selon les dispositions des articles 2.59.1 et 2.74 du règlement no 2 l'autorisation de transporter des marchandises dans des remorques ou autres véhicules enregistrés au nom de LARIVIERE TRANSPORT LTÉE ou en la possession légale de cette dernière. Les actionnaires de LARIVIERE TRANSPORT LTEE et TRANSPORT D'ANJOU INC. sont les mêmes.

La requérante demande que, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1, la demande devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication de cet avis.

FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, procureurs
2020 Université, suite 1738
Montréal, Qué.

1ère publication: 6 février 1980
2ème publication: 7 février 1980
3ème publication: 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(division des divorces)

NO:

PASQUALE LORITO
requérant
-vs-
DAME IOLANDA DI FLORIO
intimée

PAR ORDRE D DE LA COUR

DAME IOLANDA DI FLORIO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

RONALD CHASSE
Protonotaire

Me Pascal Pillarella
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-000043-806

MIREILLE AIMEE SABOLY, veuve non remariée de feu DAN BORUZESCU, de son vivant architecte, et domicilié à Piedmont, district de Terrebonne, elle-même demeurant et domiciliée en les ville et district de Montréal, en 1280 Saint-Marc, directrice de relations publiques,

demanderesse,
-vs-
NECULAI BORUZESCU
-et-
CEZAN FEODOR BORUZESCU, tous deux demeurant et domiciliés en la République Populaire Roumaine, à une adresse inconnue,
-et-
SYLVIA BORUZESCU PALMIERI, demeurant et domiciliée en Italie ou au Brésil, à une adresse inconnue,

Seuls héritiers légaux connus dudit Dan Boruzescu lors de son décès à Montréal le 6 septembre 1966, tous trois (3) n'ayant aucun domicile, résidence ou place d'affaires connus,

Défendeurs

ORDONNANCE

Il est ordonné à NECULAI BORUZESCU, CEZAN FEODOR BORUZESCU et SYLVIA BORUZESCU PALMIERI de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des défendeurs.

Saint-Jérôme, ce 24 janvier 1980.

Lucie Péloquin
Protonotaire-adjoint, C.S.T.

Mes Michaud & Gagné, Avocats
Procureurs de la demanderesse
620, Cathcart, #752
Montréal, Québec
H3B 1M1

PRENEZ AVIS QUE: LES ENTREPRISES A. L'ÉCUYER INC., 2336, Henriette, Carignan, Cté. Chambly, Qué., détenteur du permis M-508822-004, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Norbert Neas, 58, Bréboeuf, Châteauguay, Qué., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 6 février 1980.
2ième parution le 7 février 1980.
3ième parution le 8 février 1980.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS LÉGAL

La Commission des transports du Québec a accordé à François Nolin Limitée, à la décision QCS-02183TF, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'Article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976) touchant le transport de bitume et d'asphalte en véhicule-citernes tel que déposé au bureau de la Commission au 585, rue Charest à Québec à l'annexe c) du dossier Q-300045-105-TT, le tout exécutoire le 1er février 1980.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente dans les 5 jours suivant la troisième parution en formulant une opposition à la Commission à cette fin.

Gilbert G. Bériault
Adjoint, Service des
Publications tarifaires.

GGB/cs
1ère publication: le 6 février 1980
2ème publication: le 7 février 1980
3ème publication: le 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-093-250-805

COUR SUPÉRIEURE

CHAMBRE DE LA FAMILLE
DIVORCES

ALCIDE BOUCHER,
requérant,
c.
LOUISETTE BÉDARD,
intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée LOUISETTE BÉDARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera contre vous à obtenir par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, le 1er février 1980

(S) ARMAND BEAULIEU, P.A.

MES POIRIER ST-PIERRE & CARRIÈRE
Procureurs du requérant
4444 rue de Laroche,
Montréal, Qué.
H2J 3J1

AVIS LÉGAL

La Commission des transports du Québec a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée. à la décision QCS-02182TF, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'Article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976) touchant le transport de bitume et d'asphalte en véhicules-citernes, tel que déposé au bureau de la Commission au 585, rue Charest Est à Québec, à l'annexe c) du dossier Q-300477-155-TT, le tout exécutoire le 1er février, 1980.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification en formulant une opposition à cette fin dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.

Gilbert G. Bériault
Adjoint, Service des publications tarifaires.
GGB/cs

Première publication, le 6 février 1980
Deuxième publication, le 7 février 1980
Troisième publication, le 8 février 1980

AVIS est donné par les présentes que la compagnie CLEBEL INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte en conformité des dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

Donné à Montréal, ce 4 février 1980.
Pierre H. ARCHAMBAULT, notaire
Procureur de la compagnie

AVIS LÉGAL

La Commission des transports du Québec a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée. à la décision QCS-02182TF, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'Article 2.70.1 du Règlement no. 2 (1976) touchant le transport de bitume et d'asphalte en véhicules-citernes, tel que déposé au bureau de la Commission au 585, rue Charest Est à Québec, à l'annexe c) du dossier Q-300477-155-TT, le tout exécutoire le 1er février, 1980.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification en formulant une opposition à cette fin dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.

Gilbert G. Bériault
Adjoint, Service des publications tarifaires.
GGB/cs

Première publication, le 6 février 1980
Deuxième publication, le 7 février 1980
Troisième publication, le 8 février 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
Division des divorces

NO: 700-12-004949-806

DAME JACQUELINE TREMBLAY-GROULX
Requérante
-vs-
AUGUSTIN GROULX
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, AUGUSTIN GROULX, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces, District de Terrebonne, St-Jérôme, à votre intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ST-JÉROME, le 28 janvier 1980

Lucie PELOQUIN
Régistrataire-Adjoint C.S.T.
Division des Divorces

Mes Lamarche, Charbonneau, Godin & Associés
237A,

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

DESCHÊNES, Marguerite. — À Montréal, le 7 février 1980 à l'âge de 60 ans, est décédée, Mme Antoine Deschênes, née Marguerite Hurteau. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Michel (époux de Irène Nefterou), Louise (épouse de Claude Champagne), Pierre (époux de Francine Faucon), Lucie (épouse de Serge Carrière), Luce (épouse de Raymond Damian); 4 soeurs: Juliette (épouse de Léo Dumouchel), Gilberte (épouse de Aimé Vidal), Sylvia (épouse de Fernand Choquette) et Yolande (épouse de Réal Charest). Les funérailles auront lieu samedi 9 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie No 745 rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à la Société Canadienne de la Sclérose en Plaque seraient appréciés.

DUPIRE, Bernard. — À Repentigny, le 7 février 1980 à l'âge de 64 ans, est décédé, subitement M. Bernard Dupire. Outre son épouse née Françoise LaRoque, il laisse 2 filles: Marie-Andrée (épouse de Jacques Clapin), Anne-Marie (épouse de Bernard Lamothe) 2 soeurs et 2 frères, sa belle-mère Mme René LaRoque. Les funérailles auront lieu lundi le 11 février. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc No 222 rue Notre-Dame-des-Champs, Repentigny, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Champs où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation du Québec des Maladies du Coeur seraient appréciés. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

DÉCÈS

RAPPEL À DIEU

M. René ROY, p.s.s.

Le 7 février 1980, M. René Roy, prêtre de Saint-Sulpice, a été rappelé à Dieu à l'Hôtel-Dieu de Montréal. M. Roy était né à Montréal en 1909. Après ses études au Collège de Montréal, au Séminaire de Philosophie et au Grand Séminaire de Montréal, René reçut l'ordination sacerdotale de S. Exc. Mgr Georges Gauthier, Archevêque de Montréal, en 1935. Il fut admis à Saint-Sulpice en 1937. Sauf pendant sa Solitude à Issy-les-Moulineaux, M. Roy passa toute sa vie de prêtre dans l'éducation chrétienne au service des jeunes du Collège de Montréal, où il occupa les fonctions d'animateur, d'économe, de professeur d'Histoire, de secrétaire des Anciens, et d'autres. Il était à sa retraite depuis quelques années. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 6 février, il est décédé au cours de la nuit.

Outre sa famille sulpicienne et ses collègues du Collège de Montréal, prêtres et laïcs, M. René Roy laisse dans le deuil: ses frères Léo, Albert, Guy, André, Yves et l'abbé Marc Roy, prêtre vicaire à la Cathédrale; ses soeurs, Sr Marie Roy, religieuse de Jésus-Marie et Mme Marcel Prendergast (Gislaine), ainsi que de nombreux parents et amis.

M. René Roy est exposé au Collège de Montréal, 1931 rue Sherbrooke ouest. Les funérailles auront lieu à l'église Notre-Dame, le samedi 9 février, à 10h00.

L. Thériault, Dir. de Funérailles.

BRIDGE

De grâce, enlevez cette entrée!

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Ouest
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♠ 6 5
♥ V 8 5 3
♦ V 3
♣ A D V 5 2

Ouest
♠ D V 7
♥ A 9 6 4
♦ A 9 8 7 6
♣ 9

Est
♠ 10 9 8 3 2
♥ 10
♦ 5 4 2
♣ R 8 7 4

Sud
♠ A R 4
♥ R D 7 2
♦ R D 10
♣ 10 6 3

Les enchères:

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	passe	1 ♦
1 ♥	2 ♣	passe	3 SA
passe	passe	passe	

Entame: le 7 de carreau par Ouest.

La donne d'aujourd'hui n'est pas proposée dans le but d'analyser les enchères, elle est produite plutôt à l'effet d'illustrer un principe du jeu de sans-atout que nous expliquerons tantôt. En effet après l'ouverture de Sud, Ouest fit un effort inoui pour empêcher Sud de gagner la manche en une des deux majeures; les routiers du bridge ont des astuces lesquelles quelquefois leur rapportent des bénéfices importants en faisant rater les contrats adverses; ce qui faillit se produire lorsque Sud fit un impair grave en jouant sa deuxième carte.

En effet, l'entame du 7 de carreau du joueur Ouest fut prise par la Dame de Sud, c'est alors que, sans longuement réfléchir, Sud joua le 10 de trèfle dans le but de prendre l'impasse au Roi, croyant fort qu'il était localisé dans les mains d'Ouest. C'était Est qui le possédait. Celui-ci prit la levée et joua le 10 de coeur. Même si son partenaire avait déclaré cette couleur pourquoi joua-t-il vers une couleur dont le mort affichait 4 coeurs au Valet après laquelle le déclarant avait gagé 3 sans-atout, indiquant qu'il gardait bien cette couleur.

Si Est avait plutôt joué le carreau attaqué par son partenaire le contrat aurait chuté d'une levée car Ouest aurait rapporté 3 carreaux et son As de coeur et le Roi de trèfle aurait été la cinquième levée, la levée de chute.

L'impair que fit Sud et qui faillit lui faire perdre son contrat, n'eût été la gentillesse du défenseur Est, c'est que avec 2 prises de main dans la couleur d'entame le déclarant doit toujours enlever l'entrée des adversaires dans la couleur accessoire dont le déclarant a besoin pour accomplir son contrat.

Dans le cas présent, le déclarant ne devait pas s'arrêter à affranchir sa couleur de trèfles, il devait d'abord jouer coeur dans le but d'affranchir au moins une ou deux cartes dans cette couleur. Ce n'est qu'à ce moment qu'il devait affranchir ses trèfles. Ainsi ce contrat de Sud déclaré avec autant d'audace que la relance d'Ouest, ne pouvait pas être mis en déroute.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201

- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201

- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE:

10:30 heures,
le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant
15:30 heures,
le vendredi.

Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.

9-2-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

MOBILIER DE SALLE À MANGER, Duncan Physe. Mobilier de chambre à coucher, Windsor. 661-6309 entre 9 et 15 heures. 9-2-80

POUR LIQUIDER UNE SUCCESSION À WESTMOUNT, 2 chambres à coucher, salon tapis indien fait main 9 x 12, lampes, T.V., plafonniers laiton, mirroir style Louis XVI, service à dîner pour 12 (spode), porcelaines, cristals, argenterie etc.... 4200 Sherbrooke ouest, app. 14, de 10 à 6:00. 11-2-80

MOBILIER DE SALLE À MANGER, style canadien, fait à la main. Après 5 heures: 678-4872. 9-2-80

ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS: blanc, beige et noir. Prix spécial. 1-562-3154. 11-2-80

AIRDALE, chiots 8 semaines, pure race, maison privée. 658-6422. 11-2-80

ANIMAUX PERDUS

RECHERCHONS SAMOYEDE

Race pure, (blanche), 1½ an, femelle. Perdus dans la région du Mont Tremblant, Lac Supérieur, samedi le 2 février. Ne répond qu'en français et elle se nomme Sultane. S'il vous plaît, aidez-nous à retrouver un membre de la famille. Récompense. **Tél.: (514) 334-9230.**

11-2-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS meubles et objets antiques au meilleur prix à Montréal. 284-0856. De midi à 5:30 hres. 9-2-80

VENTE maison privée à Beloeil, divan et 2 fauteuils/Regence. Causeuse et petite chaise Louis XVI. Ensemble salle à manger acajou/Sheraton. Armoire et chiffonnier pin, bleu-vert d'origine. Tapisserie Gobelin 80" x 94". Meubles de jardin en fonte. Porte (modern fold) bois de teck 10 x 8. Le tout en parfait état. Autres articles. Pour rendez-vous 526-0821, de 12 à 17 hres tous les jours. 12-2-80

APPARTEMENTS À LOUER

ÉDOUARD-MONTPETIT 4½, chauffé, eau chaude, rénové, boiseries de chêne, cuisinière électrique et réfrigérateur, $350. 521-0163, 526-2123 9-2-80

LACOMBE, près Université de Montréal, 5½, ensoleillé, poêle-réfrigérateur. À louer ou à sous-louer, le 1er mars. $375.00, chauffage compris. 342-2458. 22-2-80

OUTREMONT, Bernard près Dollard, 4½, $225.00/mois. 6½, $525.00/mois. Chauffés, redécorés, cuisinière-réfrigérateur fournis; après 5 heures seulement ou fin de semaine, 733-0474. 11-2-80

APPARTEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE

1½, 3½, 4½

incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu.

9-2-80

336-5226

ROCKHILL, sous-location, 3½ repeint. Très propre. $300.00. 738-0983. 12-2-80

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

VACANCES au Portugal, Sesimbra. Studio meublé surplombant la mer. Inf.: 670-9774 de 9 à 3:00. 11-2-80

APPARTEMENTS À VENDRE

APPARTEMENT CO-OP, Ridgewood, 4½, tapis mur à mur, salon 18 x 12, avec alcôve 8 x 7. 2 chambres. Stationnement. Demande: $30,000.00. Tél.: 341-7382, le soir seulement. 13-2-80

ARTICLES À VENDRE

BOLEX 16mm, objectifs 100-50-25-16mm, sacoche, monteuse, $500. ferme. KONICA T.3, objectifs 200-85-28mm, accessoires comme neuf, $600. ferme. 658-0269. 11-2-80

AUTOS À VENDRE

LONJACK 1974, (transporteur de bois) très propre. Prix à discuter. 819-587-3936. 15-2-80

THUNDERBIRD 1977, 35,000 milles, 2 portes; toute équipée. Particulier: 276-5949. 11-2-80

AVIS

URGENT

ARTISTES DEMANDÉS
membres de l'U.D.A.
pour commerciaux de bière
Photo demandée
12295, rue Guertin, Mtl, Qué. H4J 1V8
334-3062
Lorraine Labelle

12-2-80

BUREAUX À LOUER

MONTRÉAL-NORD

- Charlevoix près Lacordaire
- 2000 p.c. convenant pour

CLINIQUE MÉDICALE

- Édifice neuf
- 7 bureaux fermés pour médecins ou dentistes
- bureau de réception
- salle d'attente
- climatisation centrale
- aménagement, décoration flexible
- électricité 110 à 550 volts
- face à une pharmacie
- arrêt d'autobus à la porte
- taux raisonnable
- occupation immédiate

UN MOIS GRATUIT

— jour: 326-7784
— soir: 325-7942

11-2-80

RUE STE-CATHERINE, premier étage. Nouvellement rénové. Occupation immédiate, 845-1207 de 9 heures à 4 heures. 11-2-80

BUREAU POUR PROFESSIONNELS, situé sur la rue St-Denis, près du métro Sherbrooke. Superficie de 850 p.c. entièrement rénové. Occupation immédiate. Appelez à 522-9985, après 6h. p.m. 11-2-80

VIEUX MONTRÉAL, rez-de-chaussée, nouvellement rénové. Espace aménagé selon exigences du locataire. Occupation le 15 février. 845-1207, 288-0628. 11-2-80

CHALETS À LOUER

LUXUEUX CONDOMINIUMS au pied du mont Ste-Anne. 8 pièces, 4 chambres à coucher. $800.00/semaine. Tél.: 272-4933. 11-2-80

DOMAINE STE-AGATHE, vacances repos. Luxueux Bavarois, cheminée pierre, meubles Thibault. Saison, semaine ski (7 jours, 5 jours, weekend). Dépliants: 256-6825 (819) 326-5836. 12-2-80

VAL MORIN, La Canardière, 8 pièces, meublé, foyer, lac, près du golf, tennis, théâtre, ciné-parc; 1er mai au 1er novembre. (514) 488-3087. 11-2-80

COMMERCES À VENDRE

LIBRAIRIE, rue Ste-Catherine. Bon inventaire. Urgent. Cause: départ Europe. 527-7755. 11-2-80

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS MÉNAGE à la journée ou à la semaine dans maison ou bureau. 254-9637. 11-2-80

DACTYLOGRAPHIERAIS textes de tous genres. Travaux effectués sur IBM Selectric II. Prix abordables à discuter. Louise Lalime. Bureau: 849-3261. Résidence: 522-1274 après 5 heures. 13-2-80

FEMME DE MÉNAGE, aimerait trouver travail dans maison privée ou bureau, à la journée. 722-2794. 11-2-80

HOMME D'AFFAIRE à la retraite, accepterait travail de surveillance, 4 hres par jour, 5 jrs/semaine. Qualités dominantes: discrétion et honnêteté au-dessus de tout soupçon. 259-5108. 11-2-80

PROFESSEUR de français, accepterais travail de correction de manuscrits à domicile. 254-6204. 11-2-80

TOUS GENRES DE TRAVAUX de dactylographie, très bonne disposition, excellente orthographe. Après 6h 387-8209. 9-2-80

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 18-2-80

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

LIVRES

STOCK d'agendas 1980 à écouler. Présentation originale et soignée. Format pratique: 8¼ x 4½. Couverture laminée, reliure solide. $2.00/l'unité pour 100 exemplaires et plus. (514) 382-6917. 11-2-80

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAURENT, 325 Côte Vertu # 107, 332-6364. 3½ - 4½ chauffés, taxes payées, 332-1929, poêle-réfrigérateur fournis. 9-2-80

MÉTRO BEAUDRY, 3½ neuf, bas, tranquille, cuisinière, réfrigérateur inclus, chauffage électrique et taxe d'eau extra, $167. par mois. Références. De 3 h à 6h' 522-7543. 11-2-80

PRÈS DE Westmount 7½, haut duplex, luxueux, 2 salles de bains complètes, équipé, garage, 1er mars $660. Soir: 341-6184. 11-2-80

MAISONS DEMANDÉES

CHERCHONS pour juillet, août et septembre, d'une famille de bonne réputation, une maison de 4 chambres à coucher avec terrain ou près d'un lac dans les Cantons de l'Est. 934-0607. 11-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

2 à 3 ans d'expérience
Bon salaire et avantages sociaux

Appeler Me Lavoie
727-2805

11-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE pour maison de production. Rapidité, précision, débrouillardise. Contacter Denise: 288-8810. 9-2-80

SECRÉTAIRE pour un bureau professionnel. Près centre d'achats St-Martin, Chomedey. C.P. 43, station St-Martin, Laval. H7V 3P4. 11-2-80

Bureau d'avocats, Place d'Armes: secrétaire possédant dictaphone. Bilingue avec expérience. 845-5171. 11-2-80

SECRÉTAIRE LÉGALE. Droit corporatif et fiscal. Expérience requise. Bilinguisme, un atout. Appelez Jeannette McLean, 875-2100. 9-2-80

AGENCE DE VOYAGE, grossiste, demande personne bilingue, avec expérience, pour travailler sur la rive-sud. Tél.: 871-8453, de 9h à 13h. 15-2-80

CHERCHONS ambitieux chef-cuisinier, éventuellement associé, pour restaurant français sur la Rive Sud. Appelez entre 9 et 10h le matin ou entre 4 et 5h l'après-midi. 676-7318. 11-2-80

PRÉPOSÉ(E) à l'impression et à la reproduction de documents. La personne doit posséder expérience du fonctionnement de machine off-set et de xérox 9400, et sur diverses machines utilisées dans les bureaux (plieuses, timbreuses, machine à reproduction, etc.). Salaire: $16,465.80, semaine de 30 hres, avantages sociaux intéressant. Seules personnes d'expérience sont priées de faire application par écrit à: 1290, rue St-Denis, 5e étage, Mtl. H2X 3J7. A/S secrétaire général. 11-2-80

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEUR INDÉPENDANT

Compagnie établie depuis 1904 cherche vendeur (avec ou sans expérience) pour les bien-connus produits d'étanchéité GOODYEAR et autres articles intéressants d'entretien de bâtisses industrielles et commerciales. Hautes commissions, nombreux prospects. Considérez les avantages:

- Les produits d'étanchéité s'appliquent à froid. L'application à la brosse est beaucoup plus facile et économique que celle des produits à chaud.
- Lorsque la commande du client dépasse 10 tonneaux de 55 gallons de produits d'étanchéité, nous lui louons sans charge l'équipement automatique pour assurer une application encore plus rapide. Cet équipement comprend une pompe Alemite à haute pression ainsi qu'une brosse automatique pour enlever le gravier — au besoin.
- Notre ligne est des plus complètes incluant des produits d'étanchéité standard, des produits renforcés au fiberglass, des aluminiums, étanchéité en belles couleurs, émulsions ainsi que des produits spécialisés pour toitures plates avec gravier en asphalte ainsi que goudron, qui ne pouvaient pas être réparées préalablement.

Applications par écrit avec références à **Mme Y. Paquette, Consolidated Protective Coatings, Ltd., 2300 Schenker Street, Ville La Salle, P.Q. H8N 1A2.**

9-2-80

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Compagnie de distribution de volumes recherche une secrétaire - réceptionniste. Les tâches comprennent: appels téléphoniques, dactylographie et réception des clients. Une bonne connaissance du français serait appréciée. Avantages sociaux et bonnes conditions de travail.

Faire parvenir curriculum vitae à:

C.P. 520, Station "C"
Montréal, H2L 4K4

9-2-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Sténo-dactylo
Bilingue
Avec expérience
Avantages sociaux intéressants

842-9914

11-2-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

3 ans d'expérience, mise soignée, initiative, orthographe française et anglaise impeccable.

284-0059

9-2-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAGNIFIQUE cottage victorien, 11 pièces, + 2 x 7 pièces (revenus: $750/mois). Boiseries intactes, 3 cheminées. Électricité, plomberie: refaites. Face parc Lafontaine. Maison unique! 733-5548 ou 341-4864. 9-2-80

OUTREMONT, adjacent, près Université, haut duplex en copropriété. 733-9753. 9-2-80

ST-HILAIRE: Canadienne entourée d'érables et de chênes - 8 pièces - foyer - chauffage électrique - terrain enchanteur avec ruisseau - négociable. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. IMM. SELECT, courtiers. 9-2-80

ST-HUBERT: Cottage 6 pièces, grande cuisine avec espace pour vaisselier, tapis m/m de qualité, sous-sol fini en bois de grange. Bar, patio, terrain clôturé. Prix très raisonnable. Hélène R. Dassylva 672-6450, 656-0701. MONTREAL TRUST, courtiers. 9-2-80

STE-ANNE-DES-LACS, (près Piedmont), chalet suisse 8 pièces, 2 salles de bain, intérieur fini bois naturel, foyer, chauffage électrique, abri d'auto (sundeck), droit de passage au lac Laroche, terrain boisé de 25,950 p.c., $63,000. 432-2021. 9-2-80

STE-JULIE (Hauts-Bois), cottage canadien, 4 chambres. Chauffage électrique. Très grand terrain. MLS, Chantal Trudel: 655-3060, 655-1166. 11-2-80

VIEUX LONGUEUIL, rue St-Jacques, cottage semi-détaché, 4 chambres, rénové, prix $45,000. 670-1646. 11-2-80

VILLE MONT-ROYAL, première fois sur le marché! Cottage détaché en parfait état, salon avec foyer naturel, salle à manger distincte, cuisine avec coin repas, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bains, "den" au-dessus du garage, salle de jeu bien finie, exclusivité, prix demandé $110,000. Mme Lola Aucoin 342-9300 ou Frank A. Norman & Cie Ltée, courtier licencié 631-6817. 9-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

BELOEIL: Authentique canadienne 1760 - rénovée - 10 pièces - cachet originalité - 54,000 pi. ca. bord rivière Richelieu. **Thérèse Desmarais 467-6461 - 467-9362.**

9-2-80

COURTIER

CANTONS DE L'EST
AUSTIN

Domaine très privé - Sécurité absolue - Superbe résidence construite en 1972, entièrement de pierre des champs et autres matériaux de la plus haute qualité, l'épaisseur de tous les murs extérieurs atteint 36". La propriété couvre 35 acres de terrain, dont 80% à l'état boisé. Chauffé entièrement à l'électricité, elle comprend, entr'autre, une vaste salle familiale, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains complètes, 5 foyers naturels, etc. MLS $325,000. Mme Madeleine Touchette 738-7285 - 737-5798 ou 731-6817.

Frank A. Norman & Cie Ltée,
courtier licencié
731-6817 9-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: Bungalow superbe, 5 pièces. Sous-sol, salle familiale avec foyer plus bachelor. Hypothèque $49,500.00 à 11¾%. Taux intéressant. Fernand Bonin 651-1000, 677-3839. MONTREAL TRUST, courtiers. 9-2-80

LONGUEUIL: Bungalow 28 x 40 près nouvel hôpital, 5½ pièces. Garage. Terrain aménagé professionnellement. Foyer au sous-sol. Jacqueline Gervais 651-5710, 655-9532. IMMEUBLES BEAUDRY, courtiers. 9-2-80

MAGNIFIQUE propriété, bord du Richelieu, maison bi-centenaire authentique, complètement rénovée. Grand salon, salle à manger, cuisine moderne, appareils électroménagers inclus, 5 chambres à coucher, 3 salles de bain, 1 "powder room", beaucoup de rangement. Vente privée. Pour rendez-vous, tél.: 526-0821, de 12 à 17 hres, tous les jours, 13-2-80

MONT ST-HILAIRE: Spacieux cottage, colonial authentique, construction 1979, secteur paisible. Pas de taxe d'amélioration locale. Hypothèque à taux d'intérêt très bas. Propriétaire: 464-3537. 11-2-80

PRÈS MONT ST-HILAIRE, maison 100 ans, bois, retirée, 3 arpents ½, partiellement restaurée. Chauffage: électricité/gaz. Vente rapide. Yvan Lafrenière: 389-5921, poste 231, 9 à 17 heures. 729-8143, 1-795-3444. Particulier. 9-2-80

ST-HILAIRE: Maison ancestrale à flanc de montagne, 8 pièces, restaurée, chauffage électrique. Foyer. Terrain de 55,200 p.c. Idéal pour Gentlemen Farmer, artistes. Michèle Suro 468-1000, 463-1212. LE PERMANENT, courtier. 11-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH: Propriété de 10 logements en excellente condition - Située face au métro - Bons revenus - Service de concierge. Stella Mongeau 342-5747, 739-3265. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 9-2-80

OUTREMONT, triplex à vendre. 7½ pièces, par étage. Boiseries originales. Plâtre, électricité et plomberie rénovés. $90,000.00. 842-5874 le jour. 11-2-80

RUE STE-CATHERINE, propriété commerciale $110,000.00 comptant. Profit net: $20,000. 845-1207. Particulier. De 9 heures à 4 heures. 11-2-80

ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Ne polluez pas...
Protégez
votre avenir!

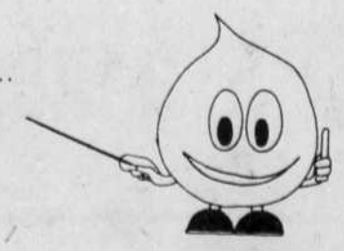

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Montréal Trust

LONGUEUIL. 5-plex de prestige, résidentiel, 6½ de luxe pour propriétaire en plus revenus de 10,000. Entrée céramique italienne, salle familiale, foyer, garage double. **Diane Bisson 651-1000 - 670-2933.**

MONTRÉAL TRUST COURTIERS

9-2-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST, maison 10½ pièces, fini pin colombie intérieur et extérieur, 2 foyers, chauffage électrique, 6 acres de terrain planté, garage double, 25 minutes du Mont Orford. Appelez entre 5 et 9 heures 819-876-2863. 11-2-80

CANTONS DE L'EST, 4 milles de Magog, style canadien (1976), pierre et brique, 3 c.c., foyer, chauffage électrique, avec 68 acres semi-boisés. Pierre Rolland représentant, 819-843-7956. Les Immeubles Orford-Memphremagog Inc. 11-2-80

MAISON antique rénovée, Île Perrot, grand terrain, vue sur le lac, nécessité de déménager. M. Fauteux, 455-6123. 9-2-80

REMBOURRAGE

CHAISE LOUIS XIII

LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.**

9-2-80

SERVICES DIVERS

STORES vénitiens, verticaux, bois et toile, portes pliantes "Pella", draperies, tapis, tuiles, aussi service de décorateurs résidentiel ou commercial. Estimation gratuite, service professionnel. 271-0848. 9-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB

Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.

849-4496 — 849-2627
2015 Drummond, suite 820
H3G 1W7
861-8101 — (24 hres)

J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

LOTS BOISÉS et NON-BOISÉS. Services installés. Les Cèdres, 30 milles de Montréal. $0.25 p.c. 384-9768. J.N.O.

TERRES À VENDRE

STE-SOPHIE, Mégantic, 145 acres montagneux, non-zonée, érablière, bois mou, prairie, rivière, vue splendide, maison 1978, 2 étages, 5 lucarnes, $75,000. Maison avec 45 acres, $50,000. 259-8248. 11-2-80

3 TERRES DE 50 X 90, avec servitudes au lac Brome, à Bondville, Cantons de l'Est. Tél.: 656-9974. 9-2-80

VOYAGES

SPÉCIAUX: USA, visite illimitée, 30 jours — $99.00. Mexico/Acapulco — $389.00. Floride — $189.00. Europe, aller simple hebdomadaire — $189.00. US. Bruxelles — $207.00 US. Consultez-nous. Euro-Américain, 878-1085, 147688400435. J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

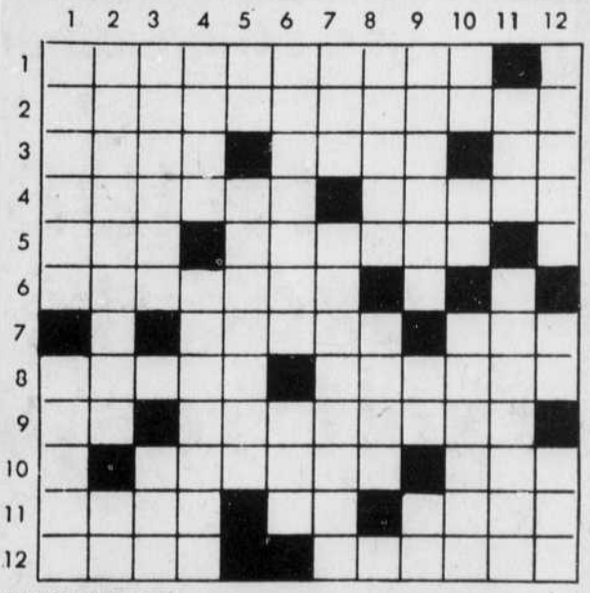

Horizontalement

1—Avec mièvrerie.
2—Circonstance difficile à évaluer, à prévoir.
3—Arme ancienne. — Nom poétique de l'arc-en-ciel. — Métal précieux.
4—Toluène brut. — Lutin.
5—Mouche africaine. — Draperie.
6—Qui a peu de largeur.
7—Produit un certain effet. — Biens qu'apporte une femme en mariage.
8—Sert à couvrir les toits. — Courses ouverte à tous les chevaux.
9—Métal précieux. — Composé d'iambes.
10—Cuire à l'étouffée. — État physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
11—Un des États-Unis d'Amérique. — Iridium. — Petite baie.
12—Troublée. — Recevoir favorablement.

Verticalement

1—Petite parcelle qui tombe du pain quand on le coupe. — Coiffure.
2—Homme qui trompe. — Thulium.
3—Décomposer un mot et en nommer successivement les lettres. — Pluie
4—Promesses solennelle. — Corps sphérique fait d'enveloppes minérales concentriques.
5—Radon. — Tout ce qui n'a qu'un faux brillant.
6—Charge des édiles. — Mille six.
7—Vaste étendue d'eau salée. — Volera.
8—Construit. — Titre des descendants de Mahomet.
9—Narine du cheval. — Nouveau-Québec. — Altesse Royale.
10—Terbium. — Sans vêtement. — Qui s'accomplit dans un jour.
11—Règle obligatoire. — Pleine de boue.
12—Administrer. — Thulium. — Trois fois.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	M	M	A	N	G	E	A	B	L	E	■
2	N	O	U	V	E	A	U	T	E	■	N	O
3	T	U	R	I	O	N	■	T	A	E	G	U
4	E	R	O	S	■	A	B	A	T	T	U	E
5	R	O	L	E	■	C	O	Q	■	A	I	S
6	M	N	■	R	E	H	A	U	T	■	E	T
7	I	■	C	O	N	E	■	A	I	■	H	■
8	N	E	A	N	T	■	O	B	S	C	U	R
9	A	M	U	S	E	R	■	L	O	I	R	■
10	B	I	S	■	R	E	G	E	N	T	E	R
11	L	E	S	E	R	A	I	■	N	E	■	U
12	E	R	E	■	E	■	T	U	E	R	I	E

F.E.S.P. CSN

SOUTIEN SCOLAIRE ET SOUTIEN CEGEP

F.E.S.P. CSN

POUR LA DIGNITÉ CONTRE LE MÉPRIS

NOUS,

concierges, secrétaires, téléphonistes, magasiniers, agents de bureau, techniciens et hommes de métier, exigeons des solutions aux problèmes causés par le mépris qu'entretiennent les employeurs face à nous, les employés de soutien des Commissions Scolaires et des CEGEPS.

NOUS voulons obtenir par la négociation:

- **que les abolitions de postes soient justifiées et n'entraînent pas de surcharge de travail**
- **que l'octroi de contrats à forfait ne conduise pas à des abolitions de postes et n'empêche pas la création de postes**
- **que les modifications à nos horaires de travail fassent l'objet d'ententes**
- **que l'affectation et la tâche d'un employé soient clairement définies**
- **que l'employé mis en disponibilité ait à effectuer des tâches relevant de son corps d'emploi**
- **que les droits reconnus aux employés par la convention collective soient protégés efficacement par une procédure d'arbitrage simple et rapide**

NOUS voulons obtenir que le travail exécuté par les employés de soutien soit respecté et reconnu à sa juste valeur.

Le gouvernement doit nous faire justice; le gouvernement doit forcer les Commissions Scolaires et les CEGEPS à négocier sérieusement avec nous